THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1882

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1883

THE GETTY CENTER
LIBRARY

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1882

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1883

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TITRE I

Composition de l'Académie.

Article 1er. — Outre ses trente membres titulaires, l'Académie comprendra :

1° Des associés résidants, au nombre de dix au plus ;

2° Des associés correspondants nés dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, au nombre de quarante au plus ;

3° Des associés correspondants nés dans les autres départements, au nombre de vingt au plus ;

4° Des associés correspondants étrangers, au nombre de vingt au plus.

Article 2. — Les titulaires élus et les associés résidants paieront la prestation annuelle et seront soumis, à leur entrée dans la Compagnie, à un droit de diplôme de dix francs.

Article 3. — Pourront recevoir le titre d'Académiciens honoraires : 1° Les personnes que l'Académie aura jugé con-

venable de s'attacher à ce titre et dont le nombre ne pourra dépasser dix ; 2° les Académiciens nés ou titulaires qui auront quitté la ville ; 3° ceux des Académiciens qui, à raison de leur âge ou de leur santé, auront fait agréer à la Compagnie leur intention de renoncer aux fonctions actives de la classe des titulaires.

Article 4. — Les Académiciens décédés seront l'objet d'un éloge funèbre et d'une notice biographique dont la publication sera faite dans les Mémoires de la Compagnie.

TITRE II

Bureau de l'Académie.

Article 5. — Le Vice-Président peut être élu Président l'année qui suit immédiatement sa vice-présidence.

Article 6. — Le Trésorier est chargé de la comptabilité, sous le contrôle d'une Commission des finances composée de trois membres, nommés et renouvelés chaque année dans la séance de décembre.

Article 7. — Le Trésorier dresse annuellement un compte de l'exercice précédent, qu'il remet, avec toutes les pièces à l'appui, au Président de l'Académie, avant la fin du mois de janvier (*terme de rigueur*). La Commission des finances examine de suite cette comptabilité, dépose son rapport à la séance de février ; les conclusions de ce rapport sont aussitôt discutées et votées.

Article 8. — Chaque année le Trésorier, assisté de la Commission des finances, prépare un projet de budget pour l'exercice suivant ; le projet doit être déposé, discuté et voté dans la séance de février.

Article 9. — Le bureau se constitue en Conseil d'administration chaque fois que les intérêts de la Compagnie l'exigent. Il juge sans appel tout ce qui n'aurait pas été prévu par les règlements.

Article 10. — L'Académie tiendra, sauf empêchement notifié, une séance dite particulière le troisième jeudi de chaque mois, excepté pendant les mois d'août, septembre et octobre.

TITRE III

Elections.

Article 11. — L'Académie peut pourvoir aux places vacantes en janvier et en juillet de chaque année.

Article 12. — Une Commission de sept membres instruira chaque présentation, qui sera faite par deux membres au moins de la Compagnie. Cette Commission sera nommée en novembre et renouvelée entièrement chaque année. Les membres sortants ne pourront être réélus.

Les candidats devront avoir accepté leur présentation par lettre. Dans la séance qui précédera la convocation de la Commission, le Secrétaire perpétuel soumettra à l'Académie le tableau des places vacantes; la Compagnie déterminera le nombre des sièges à pourvoir, et les membres seront invités à fournir à la Commission toutes les indications qu'ils trouveront convenables.

Article 13. — Pour chaque place, la Commission devra présenter deux candidats au moins.

Article 14. — A la séance qui précédera immédiatement la séance publique, la Commission, par l'organe du Secrétaire perpétuel, fera son rapport par écrit à la Compagnie.

Article 15. — Chaque élection sera faite sans discussion et au scrutin secret. Au premier tour de scrutin, les deux tiers des suffrages seront nécessaires; au second tour, la majorité relative suffira.

Article 16. — Les mêmes formalités seront observées pour l'élection des associés correspondants.

TITRE IV

Concours.

Article 17. — Tous les trois ans, l'Académie décernera au concours la pension fondée sous le nom de Suard, dans les conditions du testament. Un programme rédigé par le Secrétaire perpétuel, rappelant les termes du testament de Mme Suard, sera rendu public trois mois avant la vacance normale de la pension. Une Commission de sept membres instruira les candidatures et présentera un rapport à la séance qui précédera immédiatement la séance publique d'été; l'élection aura lieu dans la même séance, au scrutin secret.

Article 18. — En 1882 et tous les deux ans à partir de cette date, l'Académie décernera, s'il y a lieu, un prix d'économie politique de 400 francs, et un prix de littérature ou de philosophie de 300 francs.

En 1883 et tous les deux ans à partir de cette date, l'Académie décernera, s'il y a lieu, un prix d'histoire et d'archéologie de 500 francs, dit prix Weiss, et un prix de poésie de 200 francs.

Les programmes de ces prix seront arrêtés par la Compagnie au mois de juillet et aussitôt publiés par les soins du Secrétaire perpétuel.

Article 19. — Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par des Commissions spéciales composées de trois membres; les rapports sur ces ouvrages seront discutés et votés en juillet, puis lus en séance publique. Le vote sur leurs conclusions aura lieu au scrutin secret.

Article 20. — Tout ouvrage envoyé au concours portera une devise reproduite au dos d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur; le billet sera ouvert et le nom proclamé après la lecture du rapport en séance publique.

Article 21. — Tout lauréat recevra une médaille avec la valeur en numéraire du prix qui lui aura été décerné.

TITRE V

Publications.

Article 22. — L'Académie publie 1° chaque année, un volume de Mémoires composé de deux parties, la première renfermant le résumé des délibérations de la Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler, la seconde réservée aux travaux des Académiciens; 2° à des intervalles irréguliers, un volume de documents inédits.

Article 23. — Une Commission de cinq membres, rééligible mais renouvelée chaque année à la séance de janvier, préparera la composition de chaque volume de Mémoires, qui sera définitivement arrêtée par la Compagnie.

Article 24. — Chaque auteur aura droit gratuitement à un tirage à part de 50 exemplaires.

Article 25. — La gravure des planches pouvant être insérées dans les Mémoires sera exécutée aux frais des auteurs, à moins que par délibération spéciale l'Académie ne prenne ces frais à sa charge. Le tirage sera fait en tous cas aux frais de la Compagnie.

Article 26. — Une Commission permanente de sept membres, qui se renouvellera au fur et à mesure des extinctions, reste exclusivement chargée de la confection et de l'impression des volumes de documents inédits. Elle se réunira deux fois par an.

Article 27. — Les Mémoires de l'Académie seront distribués gratuitement, aussitôt après leur publication, aux membres titulaires et associés résidants, et envoyés par voie ministérielle aux Sociétés savantes en relation d'échange avec l'Académie. Les Mémoires et les volumes de documents inédits seront mis en vente d'après un tarif fixé chaque année.

TITRE VI

Dispositions transitoires.

Article 28. — Tous autres règlements antérieurs qui ne sont pas contraires au présent sont maintenus.

Article 29. — Ce règlement intérieur sera transcrit au registre, imprimé dans le prochain volume de Mémoires, et tiré à part, pour être distribué à chacun des membres nouveaux de la Compagnie.

Fait et délibéré en séance, le 29 juin 1882.

Le Président,
Comte de SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte de VAULCHIER.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1882.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du jeudi 19 janvier 1882.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président*, CASTAN, l'abbé CHATELET, DUCAT, GAUTHIER, le docteur LEBON, MAIROT, PINGAUD, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, VUILLERET, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 28 décembre 1881 est lu et adopté.

M. Paul Girod, pensionnaire Suard, écrit à l'Académie qu'il vient de passer honorablement son examen pour le doctorat ès sciences naturelles, et lui fait hommage de sa thèse. L'Académie témoigne sa satisfaction de ce succès.

M. Sire, trésorier de la Compagnie, adresse une lettre par laquelle il s'excuse de ne pouvoir conserver plus longtemps ses fonctions.

M. le président informe l'Académie que M. Chauffour vient d'être nommé premier président à la Cour d'appel, et demande qu'en cette qualité il soit reconnu comme membre directeur-né. Cette motion est adoptée.

M. Tivier donne lecture d'une intéressante étude sur M. Philippe Perraud, professeur au lycée de Lons-le-Saunier, qui est

mort récemment, et qui appartenait à l'Académie comme membre correspondant. Ce travail est retenu pour la prochaine séance publique.

MM. Paul Laurens, Druhen et Mairot sont nommés membres de la commission des finances pour l'année 1882.

Le jour de la séance publique est fixé au jeudi 26 janvier. Le secrétaire perpétuel est chargé de prier M. le maire de mettre à la disposition de l'Académie la grande salle de la mairie. L'ordre des lectures est fixé ainsi qu'il suit :

L'Académie de 1869 à 1882, par M. le président ;

Philippe Perraud, par M. Tivier ;

Rêverie sur Lamartine, par M. de Piépape ;

Causerie sur Charles Viancin, par M. Thuriet ;

Le paysan franc-comtois, poésie par M. Jules Sauzay.

M. Pingaud propose de ne plus admettre désormais dans la classe des académiciens honoraires que les titulaires qui, en raison de leur éloignement, de leur santé ou de leur âge, ne peuvent plus participer aux travaux de l'Académie. Il demande de plus que le vote sur la candidature proposée en dernier lieu soit ajourné. Cette motion est l'objet d'une discussion à la suite de laquelle l'Académie renvoie cette question à l'examen de sa commission du règlement. La présentation approuvée par elle ne lui semble pas devoir être ajournée.

La séance est levée.

Le Président,
Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du mercredi 25 janvier 1882.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président,* CASTAN, l'abbé CHATELET, le docteur COUTENOT, DUCAT, GAUTHIER, le docteur LEBON, MAIROT, MERCIER, MIEUSSET, PINGAUD, le docteur SANDERET DE VALONNE, SIRE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, le comte DE VAULCHIER, VUILLERMOZ, VUILLERET, *secrétaire perpétuel,* SAUZAY.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier est lu et adopté.

M. le président et M. Sauzay donnent lecture des morceaux dont ils sont les auteurs, et qui figurent au programme de la séance publique.

M. le marquis Terrier de Loray donne lecture de la notice suivante sur M. le marquis de Vaulchier, membre résidant, mort le 14 janvier :

MESSIEURS,

Le marquis de VAULCHIER, qui vient d'être enlevé à votre Compagnie, appartenait à l'Académie de Besançon depuis près de quarante-cinq ans. Un esprit très cultivé et d'une remarquable finesse, des articles de polémique pleins de chaleur et quelques essais de critique littéraire et artistique l'avaient fait connaître dans notre province, lorsqu'il fut, bien jeune encore, appelé par vos devanciers à prendre place dans leurs rangs. Si, comme nous le croyons, cette société littéraire a pour but de rapprocher des hommes qui, au goût des belles-lettres et des arts, joignent l'exquise urbanité et ce don de la conversation qui sait mettre en commun le fruit des études de chacun, je crois qu'aucun choix ne fut mieux justifié que celui par lequel ils s'associèrent le confrère que nous venons de perdre. En ce moment même un deuil cruel l'éloignait de son foyer. Il voyagea, parcourut l'Italie, la Sicile, puis une partie de l'Allemagne et recueillit, consignées dans un journal dont plusieurs fragments ont été lus devant vous, un ensemble d'observations qui par le style, par l'intelligence de l'antiquité, par le sentiment du pittoresque, rappellent la manière de notre autre compatriote et confrère Francis Wey. Quel est aujourd'hui celui qui n'a pas franchi les Alpes, entraîné par la vapeur, qui n'a pas foulé cette terre classique d'Italie et contemplé ses ruines, ses amphithéâtres, ses arcs de triomphe, et enfin au-delà de Parthénope ces admirables temples qui ont survécu aux roses sur le rivage solitaire et dévasté de Pœstum? Et cependant c'est avec un intérêt toujours neuf qu'on suit, dans son journal écrit au jour le jour, les pas du voyageur comtois qui bientôt, franchissant le détroit, va évoquer en Sicile les souvenirs effacés des Grecs et des Romains, des Sarrasins et des Normands; il retrouve, telle qu'elle était dans son opulente jeunesse, cette terre féconde « que Cérès trouva digne de porter les premiers épis, ces prairies d'Enna où la mythologie plaça les jeux de Proserpine, cet Eryx, autre Paphos que Vénus choisissait pour ses amours; puis ces bœufs énormes, ces bœufs du Soleil, illustrés par Homère, aux cornes gigantesques fièrement plantées sur un front sauvage, et tous les fruits qu'enfante cette

terre, épouse féconde d'un ciel brûlant. » Pour lui, la Sicile « couchée sur la plus charmante des mers, comme Galathée qui se berçait sur les mêmes flots, résume à elle seule, et par son climat, et par ses formes, et par ses produits, et par son histoire, et par ses arts, le poétique mariage de l'Orient et de l'Occident. »

C'est sous d'autres traits sans doute, mais avec les mêmes pinceaux que M. de Vaulchier vous décrira plus tard et les vallées profondes du Tyrol, et les vieilles cités de la Bohême, contrée trop peu étudiée et, comme la Sicile, terre d'aventures, de révolutions, de grands hommes et de beaux monuments. Mais cette vie de mouvement qu'il affectionnait était loin de l'absorber tout entier : il gardait pour notre pays, pour notre province, pour les grands intérêts qui étaient mis en jeu par nos révolutions toutes ses sympathies et toutes ses préoccupations et, lorsque celle de 1848 eût éclaté, on le vit rentrer dans la lice politique et dans les luttes de la presse avec toute l'ardeur et la verve de ses jeunes années, tempérées par ce goût littéraire qui, dans ses écrits les plus chaleureux, ne lui laissait pas échapper un mot amer ou blessant. Le courant de l'opinion auquel il se prêtait volontiers l'entraîna plus tard dans le mouvement des affaires. M. de Vaulchier en avait-il l'esprit et ce qu'on peut appeler la vocation ? Je ne sais ; mais s'il leur accorda une part de ses moments, il n'en demeura pas moins fidèle au culte des lettres et des arts qu'il avait entretenu parmi vous, et qui continua à exercer sur lui toutes ses séductions. S'il allait en Allemagne, c'était moins pour étudier les nouveaux moyens de circulation ou des procédés de métallurgie que pour commander à Schwanthaler une statue qui demeure l'un des morceaux les plus corrects et les plus intéressants qu'il soit permis de voir aujourd'hui à Besançon. La dernière lecture qu'il fit devant vous avait pour objet l'étude des diverses écoles de peinture qui se sont succédé en Allemagne, et présente sur les initiateurs de l'art au-delà du Rhin et sur les causes de son rapide déclin des considérations inspirées par un spiritualisme très élevé et très éclairé. Dès lors, souvent retenu loin de nous par ses occupations ou par les exigences de sa santé, il ne parut qu'à de rares intervalles dans le sein de cette Compagnie où vous saviez apprécier son brillant entretien, et où il apportait ce sentiment de confraternité littéraire qui fait le charme de vos réunions. Je m'arrête, Messieurs ; vous avez voulu consacrer par quelques mots la mé-

moire de l'un de nos confrères les plus estimés et les plus sympathiques, et il me semblerait qu'en excédant les bornes que vous m'avez fixées je pourrais encore blesser une modestie qui chez lui n'avait rien de feint, et lui avait fait ensevelir sous la poussière bien des pages étincelantes qui, nous l'espérons, seront quelque jour tirées de l'oubli auquel elles avaient été injustement condamnées.

M. Gauthier propose à la Compagnie d'insérer dans ses Mémoires, pour faire suite au recueil des inscriptions de Besançon publié dans les précédents volumes, un recueil des inscriptions des abbayes cisterciennes de Franche-Comté. Ce recueil factice, compilé d'après divers monuments encore existants et complété par quelques dessins, apporterait à l'épigraphie et à l'archéologie comtoises une utile contribution. Après un exposé sommaire du plan de ce travail, l'Académie ordonne le renvoi à la Commission des publications.

M. le secrétaire perpétuel lit, au nom de la commission des élections, un rapport sur le tableau des présentations. Un scrutin immédiat donne les résultats suivants :

SONT ÉLUS

Dans la classe des associés résidants :

M. Guichard, conseiller à la Cour.
M. J. Michel, publiciste.
M. Camille Marquiset, peintre.

Dans la classe des associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne :

M. l'abbé Bouchey, curé de Bonnétage (Doubs) ;
M. Tuefferd, juge à Montbéliard.
La séance est levée.

Le Président,
Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance publique du jeudi 26 janvier 1882.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président,*

CASTAN, l'abbé CHATELET, le docteur COUTENOT, DUCAT, ESTIGNARD, GAUTHIER, le docteur LEBON, MAIROT, C. MARQUISET, MICHEL, MIEUSSET, PINGAUD, le docteur SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, VUILLERMOZ, VUILLERET, *secrétaire perpétuel*, CHAMPIN, JACQUINET, DE PIÉPAPE, SAUZAY, THURIET.

En présence d'un public nombreux et sympathique, le programme des lectures est épuisé successivement.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président, Comte de SOULTRAIT. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

Séance du mercredi 15 mars 1882.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président,* CASTAN, le docteur DRUHEN, ESTIGNARD, GUICHARD, le docteur LEBON, C. MARQUISET, MICHEL, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, VUILLERMOZ, GAUTHIER, *secrétaire adjoint.*

Le procès-verbal des séances du 25 et du 26 janvier est lu et adopté.

M. le président annonce en termes émus la mort de M. Just Vuilleret, secrétaire perpétuel, décédé le matin même, à Besançon.

La séance est immédiatement levée en signe de deuil.

Le Président, Comte DE SOULTRAIT. — *Le Secrétaire adjoint,* Jules GAUTHIER.

Discours prononcé aux obsèques de M. VUILLERET, *le 18 mars 1882, par M. le comte* DE SOULTRAIT, *président de l'Académie.*

MESSIEURS,

Pour la cinquième fois depuis moins d'un an, l'Académie de Besançon a la douleur de rendre les derniers devoirs à l'un de ses membres.

Le confrère que nous venons de perdre était des plus sympathiques, des plus dignes d'être aimés.

M. Just VUILLERET naquit à Besançon en 1811 ; les traditions de sa famille le destinaient naturellement à la magistrature. Vers 1836, il fut appelé à ce modeste poste de juge suppléant au tribunal civil qu'il occupa pendant quarante-cinq ans.

En 1853 il était élu membre de notre Académie, dont il devait, neuf ans plus tard, devenir le secrétaire perpétuel.

Les honneurs académiques avaient été pour lui la récompense bien méritée de la création du musée archéologique de notre ville, à laquelle il avait eu une si grande part.

Besançon possédait un remarquable musée de peinture, mais l'antique métropole de la Séquanaise manquait de l'une de ces collections archéologiques, souvenirs précieux du passé, titres de noblesse des vieilles cités.

Trois hommes dont le nom doit être cher, non seulement à vous, Messieurs, hommes de science et d'étude, mais à tous vos concitoyens, MM. le président Clerc, Vuilleret et Delacroix entreprirent, en 1848, de réunir les antiquités locales, et un arrêté municipal pris l'année suivante par l'honorable M. Deprez, alors adjoint au maire, créa officiellement le nouveau musée uniquement formé, au début, des collections particulières que MM. Clerc et Vuilleret avaient généreusement données à leur ville natale.

Le goût de l'archéologie et des arts était inné chez M. Vuilleret, qui avait promptement acquis les connaissances nécessaires à l'antiquaire. Plus libre de son temps que ses collaborateurs, il se consacra à l'augmentation et au classement des richesses archéologiques dont le nombre croissait sans cesse. Le soin de ce musée devint sa vie, son bonheur.

C'étaient, chaque jour, de nouvelles trouvailles dans votre sol fertile en débris de toutes les civilisations ; de nouvelles conquêtes sur le domaine du passé pour les collections naissantes, dues au zélé et désintéressé conservateur, qui ne ménageait ni sa fortune ni ses peines.

Qui ne connaît l'histoire de la perle de votre musée, de ce fameux taureau d'Avrigney, dont l'acquisition fut facilitée par les libéralités de MM. le vicomte Chifflet et Vuilleret ? L'organisation du musée avait, il y a quinze ou vingt ans, obtenu de bien précieux suffrages : nos deux grands archéologues, MM. de Caumont et Viollet-le-Duc en avaient hautement approuvé le classement.

Notre si regretté confrère ne s'était pas borné à cette savante et ingénieuse classification : un curieux armorial de Franche-Comté, offert à l'Académie, et une importante collection de moulages des sceaux de la province, conservée au musée, sont dus à son initiative et, pour une grande part, à son labeur personnel.

L'éloge des académiciens, Messieurs, doit offrir une appréciation de leurs ouvrages. L'œuvre patriotique de M. Vuilleret est de celles qui n'ont nul besoin de commentaire. Sa valeur s'impose d'elle-même ; elle parle aux yeux de tous les visiteurs de votre musée. Ce musée, Messieurs, est l'une des gloires de Besançon. L'administration municipale de votre ville, qui a tenu à s'associer aux derniers honneurs rendus à notre secrétaire perpétuel, me permettra d'exprimer un vœu tout personnel, mais qui, je n'en doute pas, sera pris en considération par la Compagnie au nom de laquelle je parle aujourd'hui : ne serait-il pas convenable que le souvenir des trois hommes qui ont fondé vos collections archéologiques fût conservé par un monument quelconque, placé au milieu de ces collections ?

Ce témoignage posthume d'une juste reconnaissance n'est-il pas dû en particulier au conservateur si parfaitement courtois, dont l'extrême complaisance s'empressait de faciliter à tous l'accès et l'étude des antiquités confiées à sa garde ; au savant modeste qui aimait la science pour elle-même, sans penser à s'en faire un piédestal ; qui s'était toujours tenu à l'écart des distinctions et des honneurs auxquels il aurait eu tant de droits ? Dans l'ordre judiciaire, il était resté juge suppléant ; dans l'ordre scientifique, un fauteuil à l'Académie de Besançon avait comblé tous ses vœux.

Je parlais, Messieurs, de la création du musée archéologique comme de l'œuvre principale de M. Vuilleret. Je me hâte de mentionner ses autres titres académiques.

M. Vuilleret avait consacré trop de temps à son cher musée pour qu'il lui ait été possible de beaucoup écrire ; mais il remplissait avec conscience et exactitude les nombreux devoirs de ses fonctions de secrétaire perpétuel ; on lui doit aussi quelques pages écrites avec talent.

Je lisais hier, dans un ouvrage décrivant Besançon et ses environs, un excellent article sur votre musée et sur le bronze d'Avrigney, et je m'étonnais de n'y point voir le nom de M. Vuilleret ; l'article était de lui, et sa modestie, cette qualité dominante de toute sa vie, avait trouvé moyen de dissimuler ses services.

Comme ses confrères et amis MM. Clerc et Bretillot, Vuilleret est mort sur la brèche. Dans ses dernières heures, il achevait un catalogue raisonné des travaux de l'Académie, véritable monument élevé à la gloire de notre Compagnie, que des mains amies achèveront, mais qui restera son œuvre et sa création personnelle. Notre confrère y travaillait quand, il y a quatre ou cinq jours, je le vis pour la dernière fois.

Il me disait alors : Je vais mieux; je crois que je me tirerai d'affaire encore cette fois; mais je reste sous le coup d'une de ces terribles attaques qui pourrait m'emporter; aussi ai-je mis tout en bon ordre, le spirituel comme le temporel.

Just Vuilleret descendait de l'une de ces vieilles familles parlementaires, dans lesquelles les croyances religieuses se transmettent comme le plus précieux des héritages. Né de parents chrétiens, il était fervent chrétien lui-même, et Dieu, qui devait le frapper d'une mort foudroyante, lui avait fait la grâce de l'avertir par ces deux crises qui, à quelques jours d'intervalle, mirent ses jours en danger.

Notre regretté confrère avait compris ces avertissements; il avait mis ordre à tout; il était prêt.

Que notre douleur en lui disant adieu, Messieurs, soit adoucie par cette consolante pensée de la vie future, à laquelle il était si bien préparé par une existence d'honnête homme et par une sainte mort.

Séance du jeudi 30 mars 1882.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président*, CASTAN, le docteur COUTENOT, DUCAT, le docteur LEBON, C. MARQUISET, MICHEL, PINGAUD, le docteur SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, le comte DE VAULCHIER et GAUTHIER, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars est lu et adopté.

Autorisation est donnée au secrétaire-adjoint de reviser et de compléter, pour les soumettre ultérieurement à l'approbation de la Compagnie, les procès-verbaux de janvier 1882, restés inachevés par suite de la maladie et de la mort de M. le secrétaire perpétuel.

Depuis la dernière séance, outre un certain nombre de mémoires des Sociétés correspondantes, deux ouvrages ont été offerts à l'Académie par leurs auteurs. L'un, intitulé le *Carquois*, est un recueil de sonnets composés par un franc-comtois, M. Frédéric Bataille. M. Mercier est prié de faire un rapport sur cet élégant volume; l'autre dû à M. Beauvois, et ayant pour titre : *Claude Bouton, seigneur de Corberon*, intéresse particulièrement la Bourgogne. M. Pingaud est chargé d'en rendre compte.

M. le président annonce la mort d'un littérateur justement célèbre et particulièrement cher à son pays natal, M. Francis Wey, inspecteur honoraire des archives départementales, membre correspondant de l'Académie de Besançon depuis le 24 août 1845. Il lit sur cet éminent et bien regretté confrère la notice suivante :

MESSIEURS,

Il y a quelques jours une assistance d'élite rendait, à Paris, les derniers devoirs à l'un de vos compatriotes qui avait tenu un rang distingué dans le monde litéraire.

MM. Delisle, Challamel, de Mas-Latrie et Chapoy ont dit ce qu'avait été M. Francis Wey; leurs éloquentes paroles ont rappelé les travaux et les mérites de l'érudit, du savant, de l'écrivain.

Les discours prononcés sur la tombe de Wey ont été reproduits par la presse locale, et tous vous les avez lus avec l'intérêt patriotique que vous portez aux hommes marquants de la Franche-Comté. Mais notre Compagnie avait l'honneur de compter le regretté défunt parmi ses membres; elle lui doit un hommage spécial. Vous me permettrez donc de résumer, en quelques lignes destinées à nos annales, ce qui a été dit de la vie et des travaux de l'auteur de tant de livres d'une haute valeur scientifique et littéraire.

Francis WEY naquit à Besançon en 1812; ses parents, le destinant à une carrière industrielle, voulaient le faire entrer à l'Ecole des arts et manufactures, et l'envoyèrent à Paris.

On était alors au plus fort du grand mouvement intellectuel de 1830; le futur ingénieur se laissa entraîner dans la voie des lettres qu'il devait parcourir avec éclat.

Charles Nodier facilita les débuts de son jeune compatriote, qui commença à écrire dans l'*Artiste*, dans le *Globe* et dans le

Courrier Français, pour devenir bientôt le collaborateur assidu et remarqué de la *Presse* et de la *Revue de Paris.*

Tout en publiant de charmantes nouvelles et des romans attachants, écrits avec ce soin particulier du langage, de la forme, qu'il devait peut-être en partie aux leçons de Nodier, Wey sentit le besoin d'étendre le cercle de ses connaissances; il fut admis en 1834 à l'Ecole des Chartes; et bientôt d'excellents travaux d'érudition, des articles historiques sérieux prouvèrent tout le fruit que le brillant conteur, l'un des fondateurs du roman-feuilleton, avait tiré de l'étude des sources et des monuments de notre histoire.

Il avait beaucoup voyagé et rapporté de ses voyages des connaissances artistiques et archéologiques qui étaient d'un grand secours au Comité des travaux historiques, où j'ai eu l'honneur d'être son très modeste collègue, et dont il se montrait l'un des membres les plus zélés et les plus utiles, lui faisant part du fruit de ses recherches et de ses observations, et rendant compte, avec une grande sûreté de jugement, des publications et des documents confiés à son examen. Je n'ai pas besoin de vous dire combien il était heureux, quand il avait à parler à nos réunions des travaux sur la Franche-Comté, qu'il étudiait avec un soin tout particulier, et dont il se plaisait à faire ressortir la valeur. Vous n'avez point oublié son appréciation des mémoires de Jules Chiflet édités par Jeannez.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, d'énumérer les nombreux travaux de Francis Wey. L'œuvre qu'il laisse est considérable et complexe; il n'était étranger à aucune des branches de la littérature; érudition, romans, voyages, critique d'art et de théâtre, linguistique, histoire, archéologie, il avait tout abordé avec succès.

Dans ses écrits, le savoir de l'élève de l'Ecole des Chartes venait en aide à l'écrivain, même dans ses œuvres les plus fantaisistes; et son style, toujours correct et élégant, donnait du charme à ses productions les plus sérieuses.

Le livre qui réunit peut-être le plus heureusement ses qualités d'écrivain, d'historien et d'artiste, est son bel ouvrage sur Rome, œuvre de ses dernières années. « Comme il a vivement « rendu et fait partager à ses lecteurs, a dit M. Delisle, les im- « pressions ressenties pendant un séjour prolongé dans la ca- « pitale de l'empire romain, et plus encore dans la capitale de « la chrétienté! C'est là qu'il a eu la meilleure occasion de « déployer ses talents d'écrivain, là aussi qu'il a donné le plus

« librement carrière à ses sentiments religieux, dont ses amis « les plus intimes ont pu seuls apprécier la délicatesse et la « sincérité. »

La culture des lettres et des arts n'absorbait pas Francis Wey tout entier. Une part de sa vie fut consacrée utilement à l'inspection générale des archives; il présida aussi pendant douze ans la Société des Gens de Lettres.

Vous n'avez pas lu sans attendrissement le dernier discours prononcé sur la tombe de votre compatriote par M. Chapoy, qui, parlant au nom des amis du défunt, insista surtout sur les qualités de l'homme excellent qui s'était constitué le patron, le guide, le soutien des jeunes Franc-Comtois à Paris.

Ce discours se terminait ainsi : « Hélas ! cher compatriote et « ami, tandis que je dépose sur votre tombe l'expression de « notre reconnaissance, devant mes yeux apparaît notre pro- « vince tout attristée de la perte qu'elle éprouve. Laissez-moi « joindre cette tristesse lointaine à la nôtre. Laissez-moi réunir « ici par la pensée toutes ces âmes comtoises qui sont, par « votre mort, frappées de douleur, et en leur nom, au mien, « au nom de l'Association franc-comtoise à Paris, au nom de la « Franche-Comté, vous adresser du fond du cœur un éternel « merci et l'assurance d'un immortel souvenir. »

L'Académie de Besançon doit ajouter son adieu à ces paroles touchantes. Elle doit remercier aussi ce confrère bienveillant qui, au milieu de ses importants travaux, de ses occupations multiples, dans sa haute position, dans le domaine des lettres, ne manquait pas une occasion de s'intéresser aux productions du modeste centre d'études de son pays, d'en rendre compte aux réunions du Comité des travaux historiques et d'en faire ressortir les mérites; qui paraissait heureux de venir à ses séances, et s'ingéniait à lui trouver des correspondants utiles et dévoués.

Associons-nous donc de cœur aux manifestations si sympathiques qui ont entouré la tombe de Francis Wey, et assurent ainsi sa mémoire d'un souvenir qui ne passera pas.

L'Académie s'associe pleinement à l'hommage si compétent et si délicat rendu par son président à la mémoire de Francis Wey, et décide que cette notice sera imprimée dans ses délibérations.

Un autre correspondant de la Compagnie, M. Baudouin, ins-

pecteur général de l'instruction publique, est mort récemment à Paris. M. Tivier est prié de rédiger une notice succincte sur sa vie et ses travaux.

M. Pingaud lit la première partie d'une étude sur le président de Vezet, où la vie de province parlementaire et moderne de la fin du XVIIIe siècle est étudiée avec un grande finesse de trait et une rare sûreté d'informations. Grâce à de précieuses archives de famille, libéralement communiquées, l'auteur restitue tout à la fois le tableau complet de la société franc-comtoise si joyeusement insouciante à la veille de la plus terrible des révolutions, et le portrait d'un magistrat qui en fut l'une des plus aimables et vigoureuses incarnations. Le président de Vezet est une figure qui ne peut que gagner à être ainsi reproduite, car, sous une apparence un peu frivole, il ne perdit jamais rien ni de la dignité de son caractère, ni de la distinction de son esprit, ni de la justesse de son jugement.

L'ordre des lectures étant épuisé, l'Académie procède à l'élection d'un trésorier en remplacement de M. Sire, démissionnaire. M. Camille Marquiset est élu à l'unanimité moins une voix des suffrages exprimés, et proclamé trésorier de l'Académie par M. le président.

La séance est levée.

Le Président,
Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire-adjoint,
Jules GAUTHIER.

Séance du jeudi 27 avril 1882.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président*, CASTAN, DUCAT, le docteur LEBON, C. MARQUISET, J. MICHEL, MIEUSSET, PINGAUD, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, le comte DE VAULCHIER, VUILLERMOZ, GAUTHIER, *secrétaire-adjoint.*

Le procès-verbal de la séance du 30 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire-adjoint communique une lettre de M. le chevalier d'Arneth, directeur des archives impériales d'Autriche, accusant réception de son diplôme d'associé étranger et transmettant à la Compagnie un inventaire des documents franc-comtois conservés aux archives de Vienne. Sur sa proposition,

l'Académie décide que cet inventaire sommaire, très abrégé du reste, sera inséré dans le prochain Bulletin, et qu'on y ajoutera, en supplément, la notice des manuscrits franc-comtois déposés à la Bibliothèque impériale de Vienne.

M. le président dépose sur le bureau diverses publications adressées à la Compagnie, notamment la suite du *Bullaire de Saint-Gilles,* transmis par M. l'abbé Goiffon, archiviste de l'évêché de Nîmes ; *Les voies romaines et les monuments celtiques de la Meuse,* par M. Liénard. M. Castan est prié de faire un rapport sur cet ouvrage.

Des remerciements sont votés à M. Viellard, correspondant, au château de Morvillars (Haut-Rhin), pour le don d'une somme de 100 francs destinée à subvenir aux publications de l'Académie.

M. le président lit successivement deux notices sur :

1° M. Marnotte, membre résidant, doyen de la Compagnie;

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, un nouveau vide s'est fait dans nos rangs ; nous avons perdu notre doyen, M. Marnotte, et je viens, suivant un usage auquel l'Académie ne saurait manquer, vous entretenir de la vie de l'architecte de talent, de l'homme de bien qui fut, pendant cinquante-six ans, membre de notre compagnie.

Pierre Marnotte naquit à Dijon, le 20 avril 1797, d'une famille d'ancienne et honorable bourgeoisie, originaire de cette partie de la Champagne qui est devenue le département de la Haute-Marne. Notre regretté confrère a raconté l'origine du nom actuel de sa famille ; ses ancêtres étaient meuniers aux sources de la Marne, formées de petits ruisseaux dits les Marnottes. Leur habileté et la probité dont ils faisaient preuve dans l'exercice de leur profession attiraient de nombreux clients au moulin des Marnottes ; on allait aux Marnottes, et bientôt les honnêtes et intelligents meuniers ne furent plus connus que sous ce nom qui leur resta.

Je trouve ce détail au début d'une autobiographie écrite par Pierre Marnotte à la demande de son ami Viancin en 1866. J'ai eu grand plaisir à lire ces quelques pages rédigées avec la plus modeste simplicité, et j'y ai recueilli les renseignements biographiques destinés à conserver, dans nos annales, le souvenir du vénérable défunt.

Le père de notre confrère était un mécanicien distingué de Dijon, membre de l'Académie de cette ville. L'étude et la pratique des arts mécaniques, la construction de nombreux moulins confiée à son habileté n'empêchaient pas M. Marnotte père de continuer l'industrie de la minoterie. Propriétaire de la belle usine du moulin Bernard à Dijon, ayant une maison de commerce à Lyon, il aurait voulu que son fils embrassât la profession héréditaire de sa famille. Mais le jeune Pierre montrait autant de dispositions pour les arts et le dessin que peu de goût pour le commerce ; cette vocation était trop marquée pour qu'il fût possible de la combattre, et son père lui permit d'entrer dans une carrière artistique ; toutefois, homme positif, il exigea sans doute que cette carrière eût un côté pratique ; il était du reste lui-même constructeur habile de machines, il choisit l'architecture ; et Pierre, ayant terminé ses études au collège de Seurre, entra chez un architecte de Dijon. Ses progrès furent rapides : après une seule année de travail, il obtint le premier prix d'architecture à l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale. Il avait alors seize ans ; son père l'envoya à Paris continuer des études si brillamment commencées, et il devint l'élève de Poyet, l'un des plus grands architectes de cette époque, puis d'Achille Leclère, ancien grand prix de Rome et membre de l'Institut. Au mois de décembre 1815, Pierre Marnotte, muni de son diplôme, quittait Paris pour aller aider son père dans la construction d'une usine importante à Aubagne, près de Marseille.

Tout en construisant des moulins, le jeune artiste n'abandonnait pas la poursuite de sa carrière : il entrait en relations avec l'architecte de la ville de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône, dont il devenait bientôt le collaborateur et l'inspecteur.

Marnotte prit, en cette qualité, une grande part aux importants travaux qui furent exécutés dans les Bouches-du-Rhône à cette époque. Il serait resté à Marseille, où il aurait pu devenir le successeur du patron qui avait apprécié sa valeur, quand son père désira qu'il vînt s'établir à Lyon où, tout en exerçant sa profession, il surveillerait leur maison de commerce dans cette ville.

Pierre obéit, et commença à travailler avec succès dans sa nouvelle résidence.

M. le comte de Brosses venait de quitter la préfecture du Doubs pour celle du Rhône ; il était de Dijon et il s'intéressa à

son jeune compatriote, qu'il engagea vivement à aller à Besançon où, grâce à son appui, il pourrait se mettre sur les rangs pour obtenir la place d'architecte de la ville qui allait être vacante.

M. Marnotte raconte ainsi sa première entrée dans la ville qui devait être sa patrie d'adoption : « ..... Je me mis en « route pour Besançon où, tout en arrivant, il me survint une « aventure peu plaisante. J'ignorais que pour entrer dans la « capitale de la Franche-Comté, il fallait être muni d'un passe- « port. En sorte que n'ayant pas cette pièce indispensable, on « me fit descendre de la diligence et deux fusiliers m'empoi- « gnèrent comme un conspirateur, et me conduisirent à la « mairie pour y être entendu. »

« En descendant Battant, de bonnes femmes du quartier au « cœur tendre me regardaient passer avec pitié en disant : « *Las moi !* Pauvre garçon, il est encore bien jeune ! »

Le prétendu conspirateur ne parvint pas tout de suite à prouver son innocence ; mais enfin il fut rendu à la liberté, et bientôt, grâce à des recommandations justifiées par un talent très réel, il obtint, en 1823, le poste qu'il désirait ; il le conserva jusqu'en 1836.

En peu d'années, il avait exécuté de nombreux travaux et accompli les devoirs de sa place avec beaucoup de dévouement, ce qui ne l'empêcha pas d'être remplacé. Je laisse à la Société d'architecture le soin de parler de l'architecte, pour m'attacher à faire connaître l'académicien.

Peu de temps après l'arrivée de Marnotte à Besançon, il fut grandement question de démolir la Porte-Noire ; le génie militaire trouvait qu'elle gênait l'accès de la citadelle. Le nouvel architecte de la ville prit très vivement la défense du vieil arc romain ; l'Académie de Besançon le suivit dans cette campagne conservatrice et le monument le plus précieux de la métropole franc-comtoise fut préservé et restauré par son sauveur, à qui notre Compagnie s'empressa d'ouvrir ses rangs. Marnotte était conquis à l'archéologie ; mais on comprend que si l'élève de Poyet et d'Achille Leclère pouvait, à la rigueur, s'intéresser à un monument antique, les constructions du moyen âge devaient lui sembler peu dignes d'attention. Son discours de réception à l'Académie témoigne en effet d'un dédain assez marqué pour les œuvres architecturales de ce qu'on nommait, il y a soixante ans, les siècles de barbarie.

Il en vint cependant à rendre justice à ces édifices dont l'ar-

chitecture admirable, incontestablement née en France, est l'une des gloires de notre pays.

Dijon, sa patrie, dut être son chemin de Damas. Je le vois contemplant les monuments de la capitale de la Bourgogne, et sentant, à leur aspect, s'évanouir les préventions dont l'avait imbu son éducation d'artiste exclusivement classique.

Le nouveau converti se remit à l'étude avec cette ardeur au travail qui fut l'un des traits saillants de son caractère, et bientôt, jaloux de mettre en pratique les connaissances qu'il venait d'acquérir, il exécuta le projet d'une restauration grandiose de la cathédrale de Besançon.

Certes, ce projet n'est pas parfait ; il laisse même beaucoup à désirer au point de vue de l'esthétique monumentale gothique. Mais il ne faut pas oublier qu'il date d'une époque où l'on était encore, pour l'art du moyen âge, sous l'empire du style plaisamment nommé par Didron le style troubadour.

Les écrits des Caumont, des Didron, des Guilhermy, des Verneilh et de tant d'autres archéologues des provinces n'avaient pas encore préparé les voies de la renaissance de l'architecture.

Les travaux des Lassus, des Lenormant, des Boësvilwald, des Viollet-le-Duc n'avaient pas encore fait comprendre l'application raisonnée de ces principes artistiques.

Il faut rendre justice aux précurseurs de ces grands artistes, à ceux qui, comme Marnotte, se lancèrent les premiers, en tâtonnant, dans un art nouveau, mal défini, peu étudié et repoussé par les préventions du public.

Dans une province qui, comme la nôtre, est bien pauvre en monuments anciens, Marnotte eut peu d'occasions de mettre en œuvre le fruit de ses nouvelles études. Toutefois il collabora activement à la construction du château de Bournel et il dirigea la restauration de celui de Frasne.

Il s'attachait aux édifices de la région qui lui semblaient dignes de l'attention des archéologues et des artistes. C'est ainsi que nous lui devons des projets de restauration des charmantes chapelles de Pesmes, d'Etuz, de Saint-Antoine-d'Aumônière, qui ont été publiés ; des études d'architecture sur l'église et les bâtiments du Saint-Esprit à Besançon, encore remarquables par certains détails, mais dont les peintures, malheureusement détruites, ne nous sont plus connues que par le travail, resté manuscrit, de Marnotte ; enfin une étude détaillée de l'ancienne maison de refuge que l'abbaye cistercienne

de la Charité possédait rue de Battant. Ces projets, fort travaillés, sont accompagnés de beaux dessins dus au talent du maître dont l'habile crayon, autrefois habitué à ne reproduire que les formes classiques, arrivait à rendre les charmants détails du gothique et de la Renaissance.

Marnotte suffisait à tout ; il construisait de vulgaires maisons tout en rêvant des œuvres plus artistiques. Ses derniers travaux, restés en portefeuille, ont été des plans d'église dans le goût du moyen âge.

Il maniait la plume presque aussi bien que le crayon ; les quelques écrits qu'il a laissés témoignent d'une instruction étendue et d'une culture littéraire dont se soucient généralement peu les artistes. Vous n'avez point oublié l'intéressante notice sur les substructions antiques de Besançon dont il enrichit nos Mémoires.

Frappé dans ses plus chères affections, Marnotte avait vu mourir sa femme et cinq de ses fils, dont l'un, le dernier qui lui fut enlevé, était entré avec succès dans la carrière que lui-même avait si bien parcourue. Il avait cherché un adoucissement à ses chagrins dans un redoublement de travail, mais depuis quelques années la vieillesse, contre laquelle se défendait si énergiquement notre confrère, avait eu raison de cette nature active et vigoureuse.

La paralysie de l'esprit avait condamné à l'inaction cet homme qui n'avait jamais connu le repos.

Pierre Marnotte est mort le lendemain du jour où il entrait dans sa quatre-vingt-sixième année. Artiste de talent, travailleur infatigable, il avait vécu en honnête homme et en bon chrétien. Sa mémoire est de celles qui honorent notre compagnie ; elle y sera pieusement conservée.

2° M. Jules Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes, membre correspondant :

Messieurs,

L'Académie doit aussi quelques mots d'adieu à M. Jules Quicherat, qui lui appartenait par les liens de la correspondance, et qui vient d'être enlevé au monde savant dans lequel il occupait une place distinguée par son érudition en quelque sorte universelle et par ses importants travaux.

M. Quicherat, né à Paris en 1814, semble s'être d'abord des-

tiné à la carrière des arts; il fut pendant un an élève du peintre Charlet, mais un goût marqué pour les études historiques l'entraîna bientôt dans une autre voie, qu'il devait parcourir d'une manière brillante.

A peine sorti de l'Ecole des Chartes, où il avait été admis le premier aux examens de 1835, il fut attaché aux travaux historiques de la Bibliothèque royale; puis bientôt élu membre de la Société des Antiquaires de France, et appelé à faire partie du Comité des travaux historiques.

Lors de la réorganisation de l'Ecole des Chartes, en 1847, il fut successivement répétiteur, puis professeur, enfin directeur de cette école, où il avait fait ses débuts scientifiques. M. Quicherat était un érudit sagace et laborieux, un chercheur infatigable doublé d'un critique sévère ; il connaissait à fond le moyen âge, dont il avait étudié non seulement l'histoire, mais aussi les monuments, les mœurs, les costumes. Cette connaissance si parfaite des temps dont il écrivit les annales donne à ses nombreux ouvrages un caractère spécial et un intérêt tout particulier. Il est difficile de se faire une idée du soin avec lequel Quicherat s'acquittait de la besogne qui lui était confiée. Lorsque le Comité des travaux historiques décida l'impression de mon répertoire archéologique de la Nièvre, il nomma, selon l'usage, un commissaire chargé de surveiller la publication de cet ouvrage. Une bonne chance voulut que notre regretté correspondant reçût la mission de s'occuper de mon travail. J'avais un peu connu Quicherat, nous avions des amis communs, mais depuis longtemps nous nous étions perdus de vue. Il s'agissait d'un modeste ouvrage, d'un bien modeste travailleur de province, et cependant l'illustre professeur de l'école des Chartes, l'auteur fort occupé de travaux qui ont marqué chacune des années de sa vie, ne trouva pas au-dessous de lui de correspondre fréquemment avec moi au sujet de ce répertoire. Je conserve ces autographes, souvent illustrés de dessins, comme des documents intéressants et surtout comme de précieux souvenirs d'un maître qui était devenu mon ami.

Pardon, Messieurs, de m'être ainsi mis en scène ; mais en voulant vous donner un exemple de la conscience apportée par Quicherat dans l'accomplissement de ses devoirs, même les plus minimes, j'étais fier, je l'avoue, de me parer des relations affectueuses qui m'unissaient à un homme dont la probité historique et archéologique, si je puis m'exprimer ainsi, a été l'un des grands et rares mérites.

La liste des ouvrages de notre regretté correspondant est connue de tous ; elle serait bien longue pour les bornes imposées à cette note, et elle serait bien plus longue encore si je vous parlais des travaux inédits laissés par le savant directeur de l'Ecole des Chartes ; son traité d'archéologie, peut-être le plus important de tous, devait être publié quand il mourut.

Je ne saurais toutefois finir sans rappeler que Quicherat fut l'un des érudits qui s'efforcèrent de prouver que le lieu où succomba l'indépendance de la Gaule était Alaise, dans le Doubs, et non Alise-Sainte-Reine. Il avait ainsi fait œuvre de patriotisme franc-comtois pour une société franc-comtoise ; cette campagne historique, quel que soit, du reste, le verdict du monde savant à cet égard, doit rendre plus vifs encore vos regrets, plus sympathiques vos souvenirs pour celui qui consacra beaucoup de temps et beaucoup de talent à soutenir cette thèse en l'honneur de votre pays.

M. Pingaud continue la lecture de sa notice sur le président de Vezet. Après avoir, dans une première partie, exposé son rôle sous Louis XVI et raconté son élection aux Etats généraux, il le montre mêlé à toutes les intrigues de l'émigration, d'abord auprès des princes sur les bords du Rhin, puis dans sa retraite de Frauenfeld en Suisse. Après avoir vu s'écrouler ses espérances d'une prompte restauration monarchique, le président de Vezet passa à Erlangen, jusqu'à la chute de l'empire, une vie solitaire et recueillie. Quelques mois après le retour des Bourbons, il mourut à Paris presque oublié, le 21 avril 1816.

Au nom de la Compagnie, M. le président remercie M. Pingaud et exprime le regret que cet intéressant travail, destiné à une Revue de Paris, ne puisse être retenu pour les Mémoires.

M. Tivier lit sous ce titre : *Jean de Mairet, agent diplomatique de la Franche-Comté à la cour de France,* une intéressante étude sur un côté peu connu d'un poète bisontin, dont le principal mérite reconnu jusqu'ici était d'avoir composé la première tragédie régulière, mais qui, d'après des documents inédits retrouvés par M. Tivier, rendit à sa patrie d'utiles services, fit conclure et renouveler des traités de neutralité avec la France. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

L'Académie décide que l'élection d'un secrétaire perpétuel aura lieu à la prochaine séance.

La séance est levée.

Le Président,
Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire-adjoint,
Jules GAUTHIER.

Séance du mercredi 31 mai 1882.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président*, l'abbé BERGIER, CASTAN, l'abbé CHATELET, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, GUICHARD, le docteur LEBON, MAIROT, C. MARQUISET, MERCIER, MIEUSSET, PINGAUD, le docteur SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET, le comte DE VAULCHIER, GAUTHIER, *secrétaire-adjoint.*

Le procès-verbal de la séance du 27 avril est lu et adopté.

M. Castan lit sur l'*Archéologie de la Meuse*, par M. Félix Liénard, le rapport suivant :

Ce travail, qui comprendra trois parties, est le résultat de trente années d'explorations archéologiques faites sur le parcours des voies romaines du territoire qui forme aujourd'hui le département de la Meuse.

L'auteur prétend, dans sa préface, avoir vainement cherché « ces cavées ou chemins encaissés qui se rencontrent encore dans certains départements. » Et pourtant, dans le cours de son œuvre, il caractérise, sans paraître s'en douter, l'une de ces voies primitives, analogues à nos chemins gaulois de Trochatey, près de Besançon, et de la Languetine, près d'Alaise. « Ce chemin, dit-il, qui traverse trois ou quatre escarpes taillées dans un roc friable, a conservé la trace des ornières formées par les chars antiques : ces ornières apparaissent notamment à la sortie du Châtelet, où elles accusent un mètre vingt centimètres d'espace entre les roues des chars, et cinq centimètres d'ouverture aux rails. »

M. Liénard s'attache donc aux voies romaines : il nous les fait parcourir, en nous instruisant de tous les monuments et objets antiques constatés ou recueillis dans les localités que nous traversons avec lui ou qu'il nous indique depuis le chemin.

Plusieurs de ces localités sont des gisements archéologiques anciennement célèbres. Tel est le Châtelet, que M. Liénard regarde comme un camp romain *(castrum stativum)*, tandis qu'il nous semblerait plus juste de le considérer comme un *oppidum* gaulois transformé en bourgade romaine : en effet, nous avons vu qu'un vrai chemin gaulois desservait ce plateau, et M. Liénard nous apprend qu'il s'y trouvait un temple et des thermes, ceux-ci alimentés par un aqueduc. Les camps romains, même les plus perfectionnés, ne comportaient pas un pareil ensemble de constructions.

N'oublions pas le village de Naix, l'antique *Nasium*, l'équivalent, sous bien des rapports, de notre Mandeure. Là existe un monument scénique « adossé au versant de la montagne, ce qui, du côté du sud, facilitait l'établissement des gradins sur le sol même. » Ce sont bien les traits caractéristiques des vestiges d'un théâtre romain. M. Liénard n'en appelle pas moins cet édifice « cirque ou amphithéâtre, » et il donne le nom de *podium* à la clôture d'enceinte. Or on sait que le *podium*, habituel dans les amphithéâtres, mais rare dans les théâtres, bordait l'arène ou la scène dans l'intérieur du monument et était conséquemment très distinct d'une clôture d'enceinte.

M. Liénard ne m'a pas semblé plus heureux dans l'interprétation qu'il donne à la formule *sub ascia*, si fréquente dans les épitaphes de la région lyonnaise. Il pense qu'au moyen de cette formule, les tombeaux étaient « recommandés au respect des voyageurs et mis sous la protection des populations. » Il est cependant parfaitement connu que l'*ascia* était une sorte d'erminette pour la taille de la pierre, et l'on croit généralement que la représentation de cet outil, jointe à la célèbre formule, signifiait que le tombeau dédié aux mânes du défunt était tout neuf, qu'il sortait de la main de l'ouvrier.

J'en ai dit assez pour laisser voir que le grand travail de M. Félix Liénard n'est pas toujours irréprochable comme doctrine et comme critique. En revanche, il est très riche en indications qu'il importait grandement de ne pas laisser perdre. L'auteur a donc rendu un véritable service en publiant le résultat de ses patientes explorations d'archéologue. Ses dessins, bien qu'un peu grêles, sont sincères et précis ; ils ont trouvé un traducteur fidèle dans M. Pilloy, l'auteur bien connu des excellentes et luxueuses planches de l'*Album de Caranda*.

M. Tivier lit la notice suivante sur M. Baudouin, inspecteur

général de l'enseignement primaire, membre correspondant de la Compagnie :

MESSIEURS,

Dans sa séance du mois de janvier 1861, l'Académie avait élu comme l'un de ses associés-correspondants nés hors de la province M. Jean-Magloire BAUDOUIN, publiciste, professeur de mathématiques, devenu, par son mariage avec la fille du savant jurisconsulte Bugnet, un fils adoptif de la Franche-Comté. Il était né le 15 septembre 1819 à Saint-Benoît-sur-Loire, dans le département du Loiret. Attaché d'abord, comme surveillant et comme répétiteur, à la célèbre institution de Pontlevoy, dans le Loir-et-Cher, il alla à Paris suivre les cours de l'Ecole de médecine, puis, en qualité d'externe, ceux de l'Ecole polytechnique. Des mémoires sur les asymptotes, sur les effets de la vapeur dans les machines, sur la question de l'or et les étalons monétaires firent apprécier du public la variété de ses aptitudes et lui valurent l'honneur d'être choisi, en 1851, pour diriger à Claremont les études scientifiques des jeunes princes d'Orléans. Cet emploi lui procura l'occasion de parcourir une partie de l'Europe et d'être reçu docteur des universités de Bonn et d'Iéna. C'est après son retour en France, en 1857, qu'il épousa la fille de Bugnet. Les leçons de ce savant maître le mirent en état de conquérir, en 1861, le grade de docteur en droit. Deux ans après, chargé par M. Duruy, ministre de l'instruction publique, d'étudier l'organisation des écoles professionnelles en Belgique, en Suisse et en Allemagne, il rapporta de cette exploration, prolongée pendant deux ans, les éléments d'un remarquable rapport publié sous le format d'un volume in-4°, en 1865. Il fut nommé, à la suite de cette publication, chevalier de la Légion d'honneur et inspecteur général de l'enseignement primaire. C'est à ce titre qu'il se rendit à Constantinople en 1866, pour y étudier la fondation d'écoles spéciales placées sous le patronage de la France et présider aux débuts de cette création. Elu membre du conseil général du Doubs à la place de son beau-père, il y siégea jusqu'en 1870. Sa vie fut consacrée, depuis cette époque, à rendre obscurément d'utiles services. Délégué cantonal pour le canton d'Amancey, M. Baudouin s'occupait encore des questions relatives à l'enseignement et des besoins scolaires de cette contrée, quand la mort est venue le surprendre le 15 mars 1882, au cours de sa soixante-troisième année.

M. Tivier rend ensuite compte d'un travail de M. Revillout, associé correspondant, travail dont un exemplaire a été adressé et dédié par l'auteur à ses collègues de l'Académie de Besançon. Il comprend deux mémoires lus à l'Académie de Montpellier et réunis sous ce titre : *Un maître de conférences au milieu du XVIIe siècle; Jean de Soudier de Richesource.* Cet écrivain, dont le nom peu connu n'éveille aujourd'hui que le souvenir d'un compilateur indigeste, eut son heure de célébrité. A l'exemple de son compatriote Renaudot, fondateur de la *Gazette de France* et du bureau d'adresses, il ouvrit en 1653 des *Conférences académiques et oratoires*, où les gentilshommes, les jeunes avocats et les futurs orateurs venaient s'exercer à la parole. Ces exercices, dont il se disait le *modérateur*, se soutinrent avec éclat jusqu'à la chute de Fouquet, protecteur de l'institution, que favorisèrent également Colbert, Mme la duchesse d'Orléans et Louis XIV. Parmi les orateurs qui firent dans ces réunions l'apprentissage de la parole publique, on peut citer Fléchier, qui témoigna toujours de son estime pour leur fondateur. Si le défaut de goût et les progrès accomplis autour de lui compromirent son œuvre et sa mémoire, qu'une raillerie de Boileau acheva de déconsidérer, il n'en conserve pas moins l'honneur d'avoir travaillé avec succès à la diffusion des connaissances littéraires.

M. le président lit une lettre par laquelle M. Gauthier le prie d'agréer et de faire agréer à l'Académie sa démission des fonctions de secrétaire-adjoint.

L'Académie procède ensuite à la nomination d'un secrétaire perpétuel en remplacement de M. Just Vuilleret. M. le comte Ch. de Vaulchier, ayant obtenu 16 voix sur 18 votants, est proclamé secrétaire perpétuel.

M. Pingaud est élu secrétaire-adjoint par 14 voix.

En proclamant les résultats des scrutins, M. le président, au nom de la Compagnie, remercie M. Gauthier des services qu'il a rendus à l'Académie en lui consacrant, depuis neuf années, une grande partie de son travail et de son activité.

L'Académie, procédant à l'élection d'une commission de trois membres pour juger le concours d'éloquence de 1882, nomme MM. le chanoine Suchet, Pingaud et Gauthier.

La séance est levée.

Le Président,
Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire-adjoint,
Jules GAUTHIER.

Séance du jeudi 22 juin 1882.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président*, CASTAN, l'abbé CHATELET, le docteur COUTENOT, DUCAT, ESTIGNARD, GAUTHIER, GUICHARD, le docteur LEBON, MAIROT, C. MARQUISET, MICHEL, MIEUSSET, le docteur SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai est lu et adopté.

M. Huart envoie à l'Académie une notice sur la chapelle et le pèlerinage de Notre-Dame de Montplacé.

M. Castan lit plusieurs lettres inédites du duc de Tallard, fondateur de notre Académie. Cette lecture est précédée d'une intéressante notice historique expliquant les lettres et pleine de détails concernant nos origines.

Le secrétaire perpétuel donne communication du projet de règlement intérieur élaboré par la commission du règlement. Plusieurs membres demandent à pouvoir l'examiner. Il est décidé que ce projet sera autographié, et qu'un exemplaire sera envoyé à chaque académicien. Une séance pour la discussion et le vote sera indiquée à un jour rapproché.

Le secrétaire perpétuel présente la liste des candidats proposés pour les prochaines élections. Un membre demande que l'élection soit différée jusqu'après le vote du règlement intérieur. M. Gauthier fait remarquer que la constitution et les actes de la commission des élections sont conformes à la jurisprudence constatée par les délibérations de l'Académie depuis 1832. Il en conclut que le travail de la commission doit être pris en considération.

La Compagnie décide que les élections auront lieu, aux termes du règlement organique, après la séance publique de juillet.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Besson qui refuse la candidature dans les conditions où elle lui est offerte. Le tableau des candidatures est lu à l'Académie ; les membres de la commission des élections se réunissent immédiatement dans un local séparé, et remplacent le nom de M. Besson par celui de M. Hilaire de Chardonnet. Ils effacent du tableau le nom de M. Tissot (de Buillon) qui habite la province, mais qui

n'y est pas né, et le remplacent par celui de M. l'abbé Coudriet, curé de Levier.

Le tableau des candidatures, ainsi modifié, est exposé dans la salle des séances, où il restera jusqu'au jour des élections.

La séance est levée.

Le Président, Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel, Comte DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 29 juin 1882.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président,* CASTAN, l'abbé CHATELET, le docteur COUTENOT, DUCAT, GAUTHIER, GUICHARD, le docteur LEBON, MAIROT, C. MARQUISET, MICHEL, le chanoine SUCHET, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 22 juin est lu et adopté.

M. Pingaud s'excuse, par lettre, de ne pouvoir assister à la séance.

Lettre de M. de Chardonnet remerciant la commission des élections de l'honneur qu'elle lui a fait en présentant sa candidature, mais priant l'Académie d'ajourner ses bonnes intentions parce qu'il ne veut pas être en concurrence avec M. Croullebois dont les titres sont supérieurs aux siens. La Compagnie décide qu'une des places destinées par la Commission des élections à être remplies restera vacante jusqu'à nouvel ordre, M. Croullebois restant seul candidat, et le jour de l'élection étant trop rapproché pour qu'on puisse présenter un second candidat concurremment avec lui.

M. Mercier présente le rapport dont il a été chargé à la séance du 30 mars, sur les poésies de M. Frédéric Bataille, instituteur à Béthoncourt. M. Bataille, très connu et fort apprécié de la presse contemporaine, est un des plus brillants disciples de Joséphin Soulary. Ses vers ont tour à tour le charme exquis des églogues de Théocrite ou l'âpreté et la violence des *Iambes* de Barbier et du chantre des *Châtiments ;* et, malgré ses exagérations, son fanatisme irréfléchi et parfois le brutal réalisme de ses vers, le nouveau livre de notre compatriote est une œuvre forte, virile et marquée du sceau du vrai talent.

La délibération est ouverte sur le projet du règlement intérieur. Ce projet est accepté et voté par la Compagnie, sauf quelques modifications. Il sera imprimé, tiré à part et distribué à Messieurs les académiciens.

La séance est levée.

Le Président, Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel. Comte DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 13 juillet 1882.

Etaient présents : MM. le docteur LEBON, *vice-président*, l'abbé CHATELET, le docteur COUTENOT, DUCAT, GAUTHIER, MICHEL, MIEUSSET, PINGAUD, le chanoine SUCHET, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel*, SAUZAY.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est lu et adopté.

M. le président s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Le jour de la séance publique est fixé, après discussion, au jeudi 20 juillet.

M. le docteur Coutenot lit un travail intitulé *Le cœur humain*, qui lui servira de discours de réception. L'Académie remercie et applaudit M. Coutenot ; elle retient son œuvre pour la séance publique.

M. Michel lit aussi son discours de réception, qui est également approuvé pour la séance du 20 juillet.

M. Sauzay, membre honoraire, donne communication d'une spirituelle pièce de vers intitulée *Les apôtres de la Raison*.

M. Gauthier lit une introduction à un travail archéologique sur les *Sceaux des principales villes de Franche-Comté*. Des remerciements lui sont adressés par M. le président, et l'examen de son travail est renvoyé à la Commission des publications.

M. Pingaud communique une épreuve du règlement intérieur voté dans la séance du 29 juin. Aucune observation n'ayant été faite, il est décidé que le règlement, ainsi établi, sera placé en tête du prochain volume des Mémoires de l'Académie et tiré à part à 300 exemplaires.

Le programme de la séance publique est arrêté ainsi qu'il suit :

L'Hôtel-de-Ville de Luxeuil, par M. le comte de Soultrait, président annuel ;

Rapport sur le concours d'éloquence, par M. le chanoine Suchet ;

Discours de réception, de MM. le docteur Coutenot;

— — — J. Michel;

Les Apôtres de la Raison, poésie par M. Sauzay.

La séance est levée.

Le Vice-Président, Docteur LEBON.

Le Secrétaire perpétuel, Comte DE VAULCHIER.

Séance du mercredi 19 juillet 1882.

Etaient présents : MM. le comte DE SOULTRAIT, *président*, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, PINGAUD, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ, le comte de VAULCHIER, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet est lu et adopté.

M. le président lit sa notice sur l'*Hôtel-de-Ville de Luxeuil*, destinée à la séance publique.

M. le chanoine Suchet présente le rapport sur le concours d'éloquence. Le sujet proposé était : *La famille des Chiflet, son rôle, son influence en Franche-Comté au point de vue des lettres, des arts et des sciences.* Un seul mémoire ayant pour devise *Nil nisi labore* a été présenté ; c'est un travail important, mais qui ne répond pas exactement aux conditions du concours. L'Académie décide, sur les conclusions du rapporteur, qu'une médaille de 200 francs lui sera accordée.

L'Académie fixe ensuite le programme des concours pour les années 1883 et 1884, soit :

1° Pour 1883. — Prix Weiss. } Les conditions restent tou
— — de poésie. } jours les mêmes.

2° Pour 1884. — Prix d'économie politique : — *Etude sur les conditions de la vie du paysan franc-comtois au* XVIIIe *siècle, et particulièrement des hommes de la terre de Saint-Claude.*

Prix d'éloquence : *Histoire de la poésie en Franche-Comté depuis le* XVIe *siècle jusqu'en 1789.*

M. Pingaud donne lecture d'une étude humouristique intitulée : *La légende du tambour.* Cette étude est retenue pour la

séance du lendemain, M. Michel ayant manifesté son intention de ne pas prononcer son discours de réception à cette séance.

M. Gauthier lit sur M. Maurice de Stürler, associé étranger de l'Académie, mort le 27 mai dernier, la notice suivante :

MESSIEURS,

« Depuis le 28 juillet 1880, l'Académie comptait parmi ses associés étrangers M. de Stürler, chancelier de l'Etat de Berne, que j'avais eu l'honneur de présenter à ses suffrages. A la nouvelle de sa mort, vous m'aviez chargé de préparer pour notre *Bulletin* une notice nécrologique sur l'éminent confrère que nous perdions. J'ai dû chercher en Suisse des renseignements indispensables et j'ai reçu de la bonne amitié de notre confrère M. Xavier Kohler, ami personnel de M. de Stürler, une notice tellement complète, que je ne puis mieux faire que de lui passer la parole, au grand bénéfice de notre *Bulletin*.

« Maurice DE STURLER, issu d'une famille patricienne, qui donna à la République des magistrats et des officiers distingués, naquit à Berne en 1807. A douze ans, son éducation fut confiée à M. de Fellemberg, dont l'Institut à Hofwyl jouissait alors d'une réputation européenne. Il y resta de 1819 à 1825. Il entra ensuite dans les bureaux de la chancellerie, fut d'abord second secrétaire, puis secrétaire du Conseil d'Etat. Dès lors il se voua aux études historiques et prit un soin particulier à la mise en ordre des archives. Nommé chancelier en 1850, il remplit ces fonctions avec une telle distinction qu'il les conserva, malgré les régimes politiques qui se succédèrent au pouvoir, le gouvernement ayant besoin de ses services. A cette place qu'il occupa jusqu'à sa mort survenue le 27 mai 1882, il joignait celle d'archiviste cantonal. M. de Stürler était le type du travailleur infatigable, alliant des connaissances profondes à une rare modestie ; il était toujours prêt à obliger, nul ami de l'histoire ne s'adressait vainement à lui ; les richesses et les collections précieuses dont il disposait étaient accessibles à chacun. Membre actif, correspondant ou honoraire de nombreuses Sociétés savantes, tant en Suisse qu'à l'étranger, il payait largement son tribut à la science. Ses travaux figurent dans les *Archives de la Société d'histoire suisse*, le Recueil de la *Société d'histoire de Berne*, dans le *Berner-Taschenbuch* (Annuaire bernois). Ils consistaient surtout dans les publications de docu-

ments originaux se rattachant aux principaux événements de notre histoire nationale. Citons entre autres : *La Correspondance du général Brune du 5 février au 8 mars 1798* et les *Pièces officielles relatives à l'histoire de l'invasion de la Suisse par les Français* en 1798 (Arch. de la Société générale d'histoire suisse, 1858, 1864, 1868) (1). L'œuvre capitale de M. de Stürler, à laquelle s'attachera son nom, est encore en voie de publication ; ce sont les *Fontes rerum bernensium,* cartulaire de la République de Berne, dont il a paru deux volumes, les tomes II et III. Le I et le IV sont à moitié imprimés et verront le jour à la fin de l'année. Ce recueil est remarquable par la conscience apportée à sa composition ; les textes, copiés la plupart sur des originaux, ont été revus avec soin et soumis à une sévère critique. Les dernières dispositions de M. de Stürler témoignent de ses sentiments élevés. Il a légué sa riche bibliothèque et ses manuscrits, notes, etc., à la bibliothèque de la chancellerie de l'Etat de Berne, et sa fortune, se montant à 70,000 francs, au conseil municipal de la ville pour l'entretien de diaconesses chargées de soigner les pauvres malades de la capitale. La mémoire du savant restera chère aux amis de l'humanité comme aux amis de la science. »

Voici le portrait de M. de Stürler qu'un autre écrivain, M. Vaucher, professeur à l'Académie de Genève, traçait dans la *Revue historique :*

« D'un naturel aristocratique et volontiers dédaigneux du vulgaire, s'il gardait trop souvent par devers lui le meilleur de son savoir, ou semblait prendre un malin plaisir à le dissimuler dans les notices à demi ironiques dont il accompagnait çà et là ses vieux textes, il ne s'en mettait pas moins généreusement à la disposition de tous ceux qui avaient besoin de ses services, et montrait autant d'empressement à encourager les recherches d'autrui que de réserve à faire état de ses propres découvertes. »

A ces jugements portés avec tant de compétence, je n'ajouterai qu'un mot. La nomination de M. de Stürler au titre de correspondant de l'Académie de Besançon fut une des dernières joies de sa vieillesse, et vous avez, Messieurs, recueilli l'expression de sa reconnaissance soit dans ses lettres, soit dans

---

(1) On peut encore citer les documents de la Réforme bernoise (Urkunden der bernischen Kirchen-Reform). (1862-1874. Archiv. des historischen Vereins des Kantons Bern.)

le témoignage de ses amis. Vous garderez à sa mémoire le respect et l'estime qu'elles méritent, et les *Fontes rerum bernensium* dont il a gratifié votre bibliothèque aideront utilement à vous rappeler son souvenir.

La séance est levée.

Le Président, Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel, Comte de VAULCHIER.

Séance publique du jeudi 20 juillet 1882.

Etaient présents : MM. le comte de SOULTRAIT, *président*, l'abbé BERGIER, CASTAN, l'abbé CHATELET, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, le docteur LEBON, MAIROT, C. MARQUISET, MERCIER, PINGAUD, le docteur SANDERET DE VALONNE, SIRE, le chanoine SUCHET, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel ;* l'abbé DE BEAUSÉJOUR, SAUZAY.

En présence d'une assistance d'élite, le programme des lectures est successivement épuisé.

L'auteur du Mémoire sur la famille Chiflet, à qui une médaille de 200 francs a été accordée par l'Académie, est M. Joseph de Sainte-Agathe, élève de l'Ecole des Chartes.

A l'issue de la séance publique, l'Académie a procédé à ses élections. Elle a nommé :

1° Dans l'ordre des associés résidants :

M. le marquis Sylvestre de Jouffroy ;
M. l'abbé Faivre, ancien aumônier des prisons ;

2° Dans l'ordre des correspondants nés dans la province :

M. l'abbé Coudriet, curé de Levier ;
M. Finot, archiviste de la Haute-Saône ;
M. Rapin, artiste peintre ;
M. le marquis Louis de Vaulchier ;

3° Dans l'ordre des correspondants nés hors de la province :

M. l'abbé Bouthillier, curé de Coulanges-les-Nevers (Nièvre);
M. Fleury, à Laon (Aisne) ;

4° Dans l'ordre des associés étrangers :

M. Edmond Poullet, professeur à l'Université de Louvain ;
M. Bonhôte, archiviste du canton de Neuchâtel.

Procédant ensuite au renouvellement de son bureau, l'Académie a élu président pour l'année 1882-1883 M. Sire, et vice-président M. Gauthier.

La séance est levée.

Le Président, Comte DE SOULTRAIT.

Le Secrétaire perpétuel, Comte DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 16 novembre 1882.

Etaient présents : MM. GAUTHIER, *vice-président ;* l'abbé CHATELET, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, l'abbé FAIVRE, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, MAIROT, C. MARQUISET, MERCIER, MIEUSSET, PINGAUD, le chanoine SUCHET, TIVIER, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal des séances des 19 et 20 juillet est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Sire déclinant l'honneur que l'Académie lui a fait en l'élisant pour son président. L'Académie décide qu'elle lui donnera un successeur à une séance extraordinaire, fixée au 25 novembre.

M. Pourcelot, pensionnaire Suard, prévient l'Académie qu'il vient de passer avec succès son examen de doctorat.

L'Académie accepte l'échange de publications proposé par la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* qui lui a envoyé le tome XX de ses *Mémoires.*

MM. Tivier et Pingaud demandent à l'Académie d'accorder à la Bibliothèque universitaire de Besançon une collection aussi complète que possible de ses *Mémoires.* Même demande est faite par MM. C. Marquiset et Thuriet pour la bibliothèque de Baume-les-Dames, par MM. Gauthier et Finot pour la bibliothèque de Vesoul, par MM. Suchet et Pingaud pour la bibliothèque du petit séminaire d'Ornans.

La Société de lecture, par l'organe de M. Guichard, son pré-

sident, et de M. Mairot, demande à l'Académie de vouloir bien compléter sa collection des *Mémoires,* dont les volumes lui ont été envoyés jusqu'ici gratuitement, mais irrégulièrement.

L'Académie accorde toutes ces demandes.

M. l'abbé Faivre communique un travail, très écouté et très applaudi, sur les *Origines de la charité.*

M. Mieusset lit une églogue intitulée *Virgile.* L'Académie retient cette pièce, qu'elle a fort goûtée, pour la séance publique.

M. de Jouffroy lit une étude très complète sur *Girod de Chantrans,* qui lui servira de discours de réception.

M. Gauthier lit la notice suivante sur M. Matile, associé étranger de l'Académie, mort le 6 février dernier :

MESSIEURS,

« Né à la Sagne (canton de Neuchâtel) le 30 mai 1807, Georges-Auguste MATILE, après avoir conquis à l'Université d'Heidelberg le grade de docteur en droit, s'était fixé comme avocat à Neuchâtel. Grâce à son mérite universellement apprécié, à ses connaissances littéraires et juridiques, il y occupa successivement les fonctions d'interprète du Roi, de châtelain du Landeron, de membre du tribunal souverain de la principauté. Malgré ses aptitudes pour ces divers postes administratifs, ses préférences le portaient vers les études spéculatives et le professorat. Aussi dès l'établissement d'une Académie à Neuchâtel, fut-il appelé à y professer le droit, cumulant avec l'enseignement pratique, auquel ses études l'avaient parfaitement préparé, l'étude de la législation et des institutions judiciaires de son pays natal. Entraîné d'une façon irrésistible vers le moyen âge par ce tempérament d'érudit qu'aucun labeur ne décourage, Matile exploita la mine précieuse des archives de Neuchâtel, que la merveilleuse patience du baron Jean-François de Chambrier venait de doter d'un classement soigneux et d'un inventaire qu'on peut citer comme modèle du genre, et en tira successivement les matériaux inédits de nombreuses publications. Ses premiers travaux furent consacrés à l'origine des coutumes et de la législation de la principauté, mais élargissant son cadre, il donna en 1843 une remarquable édition du texte roman du *Miroir de Souabe,* en 1847 une dissertation intéressante sur la Loi Gombette. En 1840, il éditait la Chronique de Lausanne, et tout en collaborant à divers recueils, notamment à

la *Revue suisse,* en publiant le *Musée historique* de Neuchâtel et Valengin, il préparait laborieusement le *Recueil des monuments de l'histoire de Neuchâtel* qui, au point de vue des services rendus à l'érudition et à l'histoire des deux versants du Jura, reste l'œuvre capitale de Matile. L'Académie de Besançon n'avait pas attendu cette dernière publication, qui apporte une si importante contribution à l'histoire de la Franche-Comté, pour inscrire Matile parmi ses correspondants, et l'avait nommé dès le 11 mars 1841 ; il entretint dès lors avec ses membres de fréquentes et affectueuses relations. Au milieu de travaux incessants, Matile avait entrepris sur les noms de lieu et de famille de curieuses recherches et des recueils que la révolution de 1848 vint brusquement interrompre. « Attaché de tout cœur à l'ancien régime, dit un de ses biographes (1), ou, pour parler plus exactement, épris en juriste savant des vieilles institutions de son pays, qui avaient si longtemps assuré sa prospérité, lorsqu'il vit tout cela disparaître au souffle de 1848, il crut tout perdu et partit pour l'Amérique. » Sa carrière d'érudit était finie dans ce pays pour lequel le moyen âge est une lettre morte, mais son activité, son intelligence se portèrent sur d'autres objets. Dévoué à ses compatriotes dépaysés comme lui, appliquant aux diverses professions qu'il dut embrasser pour vivre la même conscience qui avait distingué ses œuvres littéraires, sa vie resta jusqu'au bout vaillante et laborieuse, et c'est en travaillant qu'il est mort à New-York le 6 février 1882. Son nom et ses travaux sont de ceux qui honorent une compagnie ; l'Académie de Besançon conservera pieusement sa mémoire.

Bibliographie de G.-Auguste MATILE.

De exceptione veritatis ab injuria liberante. Dissert. inauguralis Heildelbergæ. 1830, br. in-8°.

Des déclarations et points de coutume, travaux législatifs des plaids de mai, états et déclarations. Neuchâtel, 1836, in-8°.

Histoire des institutions judiciaires et législation de la principauté. Neuchâtel, 1836, in-8°.

Plaids de mai, etc. Neuchâtel, 1837, in-8°.

---

(1) M. James Bonhôte, conservateur de la bibliothèque de Neuchâtel, correspondant de cette Académie, à la bonne amitié duquel je dois la plupart des renseignements qui ont servi à rédiger cette notice, et que je prie d'en agréer ici tous mes remerciements.

De l'autorité du droit romain, de la Coutume de Bourgogne et de la Caroline dans la principauté de Neuchâtel. Neuchâtel, 1838, in-8°.

Chronica Lausannensis cartularii. Novicastri, 1840, in-8°.

Musée historique de Neuchâtel et Valengin. Neuchâtel, 1841-1852, 3 vol. in-8°.

Contes du XIIe siècle, d'après un manuscrit de la biblioth. de Neuchâtel. Lausanne, 1842, in-8°.

Le Miroir de Souabe (texte roman). Neuchâtel, 1843, in-4°.

Monuments de l'histoire de Neuchâtel. Neuchâtel, 1844-48 (3 tomes), in-fol.

Dissertation sur la Loi Gombette. Turin, 1847, in-8°.

Dissertation sur l'église collégiale de Neuchâtel. Neuchâtel, 1847, in-4°.

Histoire de la seigneurie de Valengin. Neuchâtel, 1852, in-8°.

M. Dumay, associé correspondant, a adressé à l'Académie un volume intitulé *Etat militaire et féodal des bailliages d'Autun, Montcenis, etc., en 1474*. M. Gauthier est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Chapellier envoie à l'Académie une publication faite par lui et M. le prince de Bauffremont ; ce sont deux notices sur sœur Marie-Agnès de Bauffremont, religieuse de la Visitation de Besançon, et sur la vie de sœur Marie-Louise de Bauffremont, religieuse de la Visitation de Gray. M. Suchet veut bien se charger de présenter à la compagnie un rapport sur cet ouvrage.

L'Académie charge son secrétaire de remercier M. Dumay et MM. Chapellier et de Bauffremont.

M. Xavier Marmier envoie à l'Académie ses *Poésies d'un Voyageur*, publiées en 1882. L'Académie remercie son illustre et bienveillant correspondant, et charge son secrétaire de lui témoigner sa reconnaissance.

L'Académie procède à la nomination de sa Commission des élections pour 1883. Sont élus : MM. le comte de Soultrait, le docteur Sanderet de Valonne, le marquis de Loray, le chanoine Suchet, Pingaud, Gauthier, le marquis de Jouffroy.

La séance est levée.

Le Vice-Président,
Jules GAUTHIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte DE VAULCHIER.

Séance du samedi 25 novembre 1882.

Etaient présents : MM. Gauthier, *vice-président*, l'abbé Chatelet, Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, Guichard, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Mairot, C. Marquiset, Mieusset, Pingaud, le docteur Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, Tivier, Vuillermoz, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 novembre est lu et adopté.

L'Académie accepte l'échange de ses publications avec la *Société archéologique de Langres,* qui lui est proposé par M. de Piépape, membre honoraire.

Elle décide d'envoyer à M. Leclerc, membre correspondant, son bulletin pour l'année 1882, en échange du travail sur l'*Homme quaternaire,* dont M. Leclerc lui a fait hommage. Elle accepte également l'échange de publications avec la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes.*

M. Manfredi, curé de Brignoles, fait part à l'Académie de la mort de son oncle, M. Matty de Latour, membre honoraire de la Compagnie. Il lui envoie en même temps, selon les intentions du défunt, six volumes manuscrits composant un important ouvrage sur les *Voies Romaines.* L'Académie charge son secrétaire de remercier M. Manfredi et de le prier de fournir les éléments d'une notice biographique sur M. Matty de Latour. Une commission est nommée pour examiner l'ouvrage sur les *Voies Romaines ;* elle est composée de MM. Castan, l'abbé Chatelet, Ducat, Gauthier, Mieusset, le chanoine Suchet, le comte de Soultrait.

M. le chanoine Suchet lit son rapport sur l'ouvrage de MM. Chapellier et de Bauffremont. Ce rapport est renvoyé à la Commission des publications.

M. Gauthier lit sur l'ouvrage de M. Dumay le rapport suivant :

Messieurs,

Malgré de nombreux écrits consacrés de nos jours par des spécialistes aux origines de notre organisation militaire, ce sujet des plus intéressants, mais aussi des plus étendus, est loin d'être élucidé. Si des publications, telles que l'*Histoire de*

l'armée française, du général Susane, l'*Histoire du costume en France,* de notre regretté confrère Jules Quicherat, l'*Organisation militaire des ducs de Bourgogne,* du général belge Guillaume, *Les armées de Charles le Téméraire,* de M. de la Chauvelays, et bien d'autres monographies, ont jeté les premières bases d'une nouvelle *Histoire de la milice française,* il faudra pour l'achever les efforts d'une patiente analyse appliquée a toutes nos provinces et à tous nos dépôts d'archives. L'ouvrage que vient de publier M. Dumay sous le titre d'*État militaire et féodal des bailliages d'Autun, Montcenis, Bourbon-Lancy et Semur en Brionnais* (1), apporte pour la Bourgogne une utile contribution à cette œuvre que l'avenir consacrera à nos origines militaires. M. Dumay, en publiant une montre inédite de 1474, indiquant tout à la fois les bases du service militaire du ban et rière-ban, et l'état de la noblesse dans plusieurs bailliages du duché de Bourgogne, a fait précéder ce document curieux d'une étude sommaire sur l'organisation du ban et du rière-ban, la solde et l'armement des gens de guerre au xve siècle. Très précise malgré sa grande concision, cette introduction est pleine de curieux détails que je ne puis analyser, mais que le savant écrivain de la Société Éduenne a mis en œuvre avec le talent d'exposition que révèlent ses nombreux ouvrages. Les annotations et les tables géographiques et onomastiques, qui accompagnent et terminent l'état féodal et militaire, sont établies avec le soin et la méthode qu'on pourrait exiger d'un érudit de profession; dans son cadre restreint cette brochure ajoute des pages intéressantes à l'histoire militaire de la Bourgogne et fournit même accessoirement quelques mentions et quelques rapprochements utiles pour l'histoire de Franche-Comté, si intimement liée au xve siècle à celle de sa voisine. A ce titre le récent ouvrage de M. Dumay prend un intérêt tout particulier pour nous, et je ne puis terminer ce rapport autrement qu'en proposant à l'Académie d'adresser des remerciements motivés à son correspondant M. Dumay.

L'absence d'un grand nombre de signatures de M. Vuilleret et de plusieurs signatures de présidents à la suite des procès-verbaux manuscrits de l'Académie provoque une délibération qui aboutit à la résolution suivante :

---

(1) Autun, Dejussieu, 1882, in-8° de 96 pages.

Ces signatures seront remplacées par des *fac-simile* imprimés. Une note certifiée, insérée au registre, justifiera de cette mesure.

L'Académie élit président pour 1882-1883 M. le docteur Druhen, en remplacement de M. Sire, non-acceptant.

M. Pingaud annonce la mort de M. Briot, associé-correspondant. M. Tivier se charge de rédiger une notice sur notre confrère.

L'Académie, délibérant sur les élections à faire en janvier 1883, décide qu'elle pourvoira à une place d'associé résidant, et à quatre places d'associés étrangers.

La séance est levée.

Le Vice-Président, Jules GAUTHIER. — *Le Secrétaire perpétuel,* Comte DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 21 décembre 1882.

Etaient présents : MM. le docteur DRUHEN, *président*, le docteur COUTENOT, l'abbé FAIVRE, GAUTHIER, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, C. MARQUISET, MIEUSSET, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du samedi 25 novembre est lu et adopté.

L'Académie décide qu'elle échangera ses publications avec celles de l'Académie royale des sciences de Stockholm.

M. l'abbé Faivre lit une notice sur les *Origines de Bellevaux;* cette notice, qui lui servira de discours de réception, est retenue pour la séance publique de janvier 1883.

M. le docteur Lebon donne communication d'une dissertation intitulée : *M. Victor Hugo est-il véritablement né place Saint-Quentin ?*

L'Académie accepte le projet de composition du volume des *Mémoires* pour l'année 1882, présenté par M. le secrétaire-adjoint au nom de la Commission des publications, toutes réserves faites sur le rapport à entendre de M. Gauthier sur l'ouvrage de M. Matty de Latour.

Sont nommés pour vérifier les comptes du trésorier, MM. Paul Laurens et Mairot.

Le secrétaire perpétuel lit la notice suivante, rédigée par M. Castan, sur M. Edmond Poullet, associé étranger, mort le 12 décembre dernier :

MESSIEURS,

Au mois de juillet dernier, l'Académie de Besançon décernait le titre de correspondant étranger à l'un des savants les plus distingués de la Belgique, M. Edmond POULLET, éditeur de la *Correspondance du cardinal de Granvelle,* recueil faisant suite à celui des *Papiers d'Etat* du même personnage, publié jadis sous la direction de notre confrère Charles Weiss.

Entretenant une correspondance suivie avec M. Edmond Poullet, qui voulait bien m'appeler son *collaborateur habituel,* je ne pus manquer de lui faire part du vote de l'Académie. « La nouvelle que vous m'annoncez, me répondit-il aussitôt, me fait un vif plaisir. Je connais, par ses publications, l'Académie de Besançon, et je suis bien heureux de voir que mon *Granvelle* me procure un témoignage de sympathie des représentants les plus autorisés de la science comtoise. Puissé-je un jour venir remercier mes nouveaux collègues et vous serrer de nouveau la main ! »

Quatre mois auparavant, M. Edmond Poullet m'avait fait les honneurs de la ville de Louvain, où il occupait l'une des principales chaires de l'université catholique. Il me parut alors tel que j'avais pu me le figurer d'après ses travaux et ses lettres, c'est-à-dire alerte de corps et d'intelligence, ardent au travail et ferme dans ses convictions de catholique sincère. Son activité prodigieuse aurait pu faire prédire que chez lui la lame userait prématurément le fourreau. Mais son existence était précieuse à tant de titres, que l'on se défendait d'une telle appréhension. Il vient pourtant de mourir avant d'avoir atteint ses 43 ans, dans la force de l'âge et du talent, laissant ici-bas une compagne désolée, quatre jeunes enfants privés de leur principal appui, plusieurs travaux fatalement interrompus.

Edmond-Ives-Joseph-Marie POULLET était né à Malines, le 31 décembre 1839 : son père, qui ne l'a précédé que d'un an dans la tombe, avait terminé sa carrière active en exerçant l'importante fonction de président du tribunal civil de Bruxelles ; le roi Léopold Ier l'avait anobli. Ce fut également vers la jurisprudence que le jeune Edmond Poullet dirigea ses études ; mais il eut bien vite le sentiment qu'il était plus apte aux

travaux spéculatifs qu'à la pratique de l'application des lois. Il préféra donc le professorat à la magistrature et délaissa les luttes du barreau pour se vouer à l'histoire des institutions politiques et judiciaires des Pays-Bas.

Il était dans sa vingt-troisième année en 1862, quand l'Académie royale de Belgique couronna son *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne*. Trois autres récompenses lui furent décernées par cette même Compagnie, en 1867, 1869 et 1871, pour ses *Mémoires sur l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant* et *sur le droit criminel dans la principauté de Liège*.

A la suite du dernier de ces succès, il fut élu, le 6 mai 1872, correspondant de l'Académie royale; deux ans plus tard, en 1875, il entrait comme membre suppléant dans la Commission royale d'histoire. Ce fut ainsi qu'il assuma la lourde tâche d'éditer, dans la *Collection de documents inédits relatifs à la Belgique*, six ou sept volumes du format in-4°, sous le titre de : *Correspondance du cardinal de Granvelle, 1565-1586*. Trois de ces volumes ont paru dans l'espace de quatre années (1877-1881), et chacun d'eux a été l'objet des approbations les plus flatteuses : en effet, l'éditeur n'aurait pu se montrer ni plus consciencieux ni plus sagace.

Le mérite de cette publication fut hautement apprécié en Belgique : aussi M. Poullet ne tarda-t-il pas à devenir membre effectif de la Commission royale d'histoire, puis membre titulaire de l'Académie.

De son brillant enseignement à l'Université de Louvain découlèrent deux importants ouvrages : *Les Constitutions belges en 1794*, et les *Origines, développements et transformations des institutions dans les anciens Pays-Bas*. Ce dernier travail, analogue comme plan à l'*Histoire de la civilisation* de Guizot, est l'œuvre d'un penseur et d'un écrivain. La seconde édition du premier volume de cet ouvrage paraissait à Louvain cette année même, et l'auteur m'exprimait tout dernièrement l'espoir que la seconde édition du deuxième volume coïnciderait avec l'apparition du quatrième tome de la *Correspondance Granvelle*.

Comme témoignages de la confiance et de l'estime de ses concitoyens, M. Edmond Poullet avait la qualité de conseiller provincial du Brabant et celle de membre du conseil de l'ordre des avocats de Louvain. Il était chevalier des ordres de Léopold, de François-Joseph d'Autriche, d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne et de la Couronne de Chêne.

Sa mort, survenue à Louvain le 12 décembre 1882, prive l'érudition belge de l'un de ses travailleurs d'élite. L'Académie de Besançon ne saurait être indifférente à ce deuil, car les commentaires joints aux lettres du cardinal Granvelle, par le regretté Edmond Poullet, abondent en indications précieuses sur l'histoire de la Franche-Comté au XVIe siècle.

Le jour de la prochaine séance publique est fixé au 31 janvier.

Sur la proposition de M. Gauthier, l'Académie décide qu'une lettre de félicitations sera adressée en son nom par le secrétaire perpétuel à M. de Rossi, associé étranger, en union avec les Sociétés savantes qui se préparent à fêter le soixantième anniversaire de sa naissance.

La séance est levée.

Le Président,
Docteur DRUHEN.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 28 décembre 1882.

Etaient présents : MM. le docteur DRUHEN, *président*, GAUTHIER, GUICHARD, C. MARQUISET, PINGAUD, le comte DE SOULTRAIT, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, VUILLERMOZ, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du jeudi 21 décembre est lu et adopté.

M. le président lit une étude intitulée : *La médecine et les médecins au temps de Mme de Sévigné,* qui servira de discours d'introduction à la prochaine séance publique.

M. Gauthier lit un rapport très intéressant sur l'ouvrage manuscrit de M. Matty de Latour; l'Académie décide que ce rapport sera imprimé dans le volume de 1882, accompagné de la table des matières de l'ouvrage et d'une notice sur l'auteur. Un tirage à part de cent exemplaires sera envoyé à M. l'abbé Manfredi, exécuteur testamentaire de M. Matty de Latour.

M. Pingaud lit une poésie de M. Sauzay, qui est retenue pour la prochaine séance publique.

M. Mieusset retire sa poésie intitulée *Virgile,* qui devait être

lue à la même séance; ce morceau sera imprimé dans le volume de 1883.

La séance est levée.

Le Président,
Docteur DRUHEN.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte DE VAULCHIER.

Notice sur M. Charles-Auguste-Albert BRIOT, *professeur à la Faculté des sciences de Paris, membre correspondant de l'Académie, par M.* TIVIER.

MESSIEURS,

L'Académie a perdu un des associés correspondants qui lui faisaient le plus d'honneur, ainsi qu'à la province, M. Charles-Auguste-Albert Briot, né le 13 juillet 1817 à Saint-Hippolyte, mort au Bourg d'Ault (Somme) le 20 septembre 1882. Un compatriote et un ami, M. Bertin, retraçait naguère son enfance laborieuse et précoce, les brillants succès qu'il obtint au lycée Saint-Louis, son entrée à l'Ecole normale dans un rang qui faillit être le premier, ses débuts de professeur, lorsqu'il en sortit premier agrégé de mathématiques. Permettez à un ancien élève qui reçut alors ses leçons au lycée d'Orléans d'attester ici combien ce maître éminent savait inspirer de sympathie, avec quel art il sollicitait les vocations, quelle ardeur il communiquait à ses disciples. Il me souvient que les meilleurs admiraient avec un peu d'effroi sa facilité prodigieuse à varier et transformer ses démonstrations. En 1845 il entra dans l'enseignement supérieur et retrouva dans une chaire de la Faculté de Lyon un Comtois comme lui, M. Bouquet. De leur collaboration fondée sur l'amitié sortit un traité de géométrie analytique, ouvrage demeuré classique, dont M. Briot fit l'essai dans les chaires de Fontanes et de Saint-Louis. L'Ecole polytechnique se l'attacha bientôt, comme répétiteur en 1850, comme examinateur en 1864. L'Ecole normale en fit autant; il y fut chargé de cours en 1855, titulaire de la conférence de mécanique et d'astronomie en 1857. La Sorbonne lui avait déjà confié en 1854 la suppléance de Leverrier. Appelé ensuite à la chaire de physique mathématique, il l'occupa pendant vingt-cinq années consécutives, dont douze comme titulaire, de 1857 jusqu'à sa mort. En abordant cet enseignement, on aurait pu craindre

qu'il ne s'engageât dans une voie nouvelle et peu connue : de savants écrits ont prouvé le contraire. Ce sont : l'*Essai sur la théorie mathématique de la lumière,* publié en 1864, et la *Théorie mécanique de la chaleur,* qui parut en 1869. Associant de nouveau son travail à celui de M. Bouquet, il fit paraître avec lui, en 1873, l'ouvrage qui consacra leur commune renommée, le *Traité des fonctions elliptiques.* Un traité *des fonctions Abéliennes* publié par Briot seul, et qui obtint le prix Poncelet à l'Académie des sciences en 1882, allait ouvrir à l'auteur les portes de l'Institut. La mort, toujours prématurée quand elle atteint avant l'âge du déclin des hommes de cette valeur, a ravi cette récompense à son talent, ce couronnement à sa carrière. Chevalier de la Légion d'honneur en 1856, officier en 1880, il est de ceux qui ont eu moins d'honneurs que de mérite et qui doivent se survivre longtemps dans la mémoire des hommes.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1883 et 1884.

CONCOURS DE 1883.

1° PRIX D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

(Prix Weiss. — 500 francs.)

Un prix de 500 francs sera décerné au meilleur mémoire ou dissertation, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye; généalogie d'une famille illustre, etc., ou étude sur une époque d'histoire générale), soit sur un sujet important ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE.

(200 francs.)

Un prix de 200 francs sera décerné à la meilleure pièce de poésie. L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache, par un côté sérieux, à l'histoire ou au sol franc-comtois. Elle les laisse complètement libres de choisir le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

CONCOURS DE 1884.

1° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

(400 francs.)

Sujet proposé : Etude sur les conditions de la vie du paysan franc-comtois au XVIIIe siècle, et particulièrement des hommes de la terre de Saint-Claude.

2° PRIX D'ÉLOQUENCE.

(300 francs.)

Sujet proposé : Histoire de la poésie en Franche-Comté depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Ces ouvrages adressés, *francs de port*, au secrétaire perpétuel de l'Académie, devront lui parvenir avant le 1er juin, terme de rigueur des divers concours.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours restent dans les Archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte ; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

Le Secrétaire perpétuel,
Comte DE VAULCHIER.

L'ACADÉMIE DE BESANÇON

DE 1869 A 1882

Par M. le comte DE SOULTRAIT

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 26 janvier 1882.)

MESSIEURS,

Votre bienveillance pour moi est sans bornes. Il y a deux ans, je venais vous remercier de m'avoir ouvert vos rangs ; je dois aujourd'hui vous témoigner toute ma gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant, moi nouveau venu, à la présidence de votre Compagnie.

Les honneurs, dit-on, se paient. Mes prédécesseurs se libéraient facilement de cette dette littéraire des discours présidentiels, que je me sens bien pauvre pour acquitter à mon tour.

Je vais donc puiser dans vos richesses, et tirer, de l'examen de vos travaux, le sujet de la lecture qui doit ouvrir notre séance.

Cet examen, Messieurs, m'a appris à mieux vous connaître, à mieux vous apprécier ; souvent un volume ouvert pour être rapidement parcouru m'a captivé, et je me suis surpris à le lire en entier.

En effet, Messieurs, vos Mémoires, déjà si intéressants dans l'origine, ont pris depuis quelques années une valeur nouvelle.

La Compagnie, se rappelant qu'elle a été fondée surtout pour s'occuper de la Franche-Comté, s'est attachée de plus en plus aux études d'intérêt local, reléguant au second plan

les questions générales, les discours purement académiques qui, autrefois, tenaient peut-être une bien grande place dans ses publications.

Les volumes, plus fournis, ont été enrichis de planches dues au talent de notre archiviste départemental, dont le crayon habile sert si bien le savoir archéologique.

Enfin le tome VII des *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* a offert de nouveaux matériaux aux historiens de notre province.

Il est d'usage dans les corps savants de rendre compte, chaque année, des travaux de la Compagnie. N'est-il pas bon que les personnes qui, dans une province, s'intéressent aux choses de l'esprit, soient tenues au courant des découvertes scientifiques et historiques, du mouvement littéraire du pays ?

Depuis douze ans, aucune revue de ce genre ne vous avait été présentée, non point par oubli de nos secrétaires perpétuels ou de mes prédécesseurs au fauteuil que j'ai l'honneur d'occuper aujourd'hui, mais parce que la Compagnie attendait une nomenclature générale de ses travaux, dont s'occupe M. Vuilleret. Ce travail sera publié cette année, mais je ne crois pas déflorer l'important ouvrage de notre secrétaire perpétuel, en revenant aujourd'hui aux anciennes coutumes académiques, par la lecture d'un rapport sur les travaux de la Compagnie, depuis le dernier compte-rendu composé, en 1869, par M. Perennès.

Dans le titre de notre Académie, les sciences précèdent les lettres ; je donnerai pourtant le pas aux études historiques, que recommandent spécialement les statuts de votre fondation. Conformément à ces statuts, c'est à peu près exclusivement votre belle et intéressante province qui a été l'objet des travaux de nos confrères, travaux souvent accompagnés de pièces justificatives, qui non seulement servent de contrôle aux assertions des auteurs, mais qui offrent encore un grand intérêt par elles-mêmes.

Je commence par l'œuvre de l'un de nos doyens, de l'homme qui a le plus fait, de nos jours, pour l'histoire de son pays ; j'ai nommé le regretté président Clerc.

M. Clerc vous a montré Besançon pendant les guerres de Louis XI ; il vous a raconté la vie aventureuse de Philibert de Châlon, ce dernier membre de sa puissante maison, qui, pendant une bien courte existence, il mourut à 28 ans, accomplit de grandes choses et mérita que son nom fût inscrit parmi ceux des grands capitaines du XVIe siècle.

L'étude des Etats généraux et des libertés publiques en Franche-Comté devait tenter notre savant parlementaire. Il vous a donné, dans deux Mémoires nourris de faits, le précis du grand ouvrage sur ce sujet si important, qu'il préparait depuis longtemps, qu'il termina dans ses derniers jours, et qui doit bientôt paraître.

M. Clerc vous a parlé du premier de ses devanciers dans l'étude de l'histoire Comtoise, de Louis Gollut ; il vous a présenté le diplomate Frédéric Perrenot de Champagney, frère du cardinal de Granvelle. Enfin j'ai eu le triste honneur de vous lire, il y a six mois, le dernier ouvrage de notre vénéré confrère, retenu loin de vous par la maladie qui devait l'enlever. Cette page sur la conquête des montagnes du Doubs par les armées de Louis XI, composée peu de temps avant la mort de son auteur, ne témoigne en rien d'un affaiblissement intellectuel : la main qui l'avait écrite pouvait à peine tenir la plume, mais la pensée qui l'avait dictée, toujours présente et forte, était bien encore celle de l'érudit à qui vous devez tant d'ouvrages sur votre pays.

Nous devons à M. le chanoine Suchet un assez grand nombre de travaux historiques. Il vous a fait connaître le synode de Besançon de 1124, et certains détails de la ruine de Pontarlier en 1639, d'après un manuscrit inédit.

Sans sortir entièrement du cadre des études franc-comtoises, il vous a entretenu de l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes, en 1538, décrivant cette ville

si curieuse par ses fortifications du XIIIe siècle, que chanta le poète Reboul.

Tout le monde connaît les rosières de Salency et de Nanterre, mais on ignore généralement l'origine de ces fondations pieuses, fort anciennes, dont la littérature légère du XVIIIe siècle a quelque peu altéré le caractère. M. Suchet nous raconte cette origine, qu'il rattache à la légende de saint Nicolas dotant les trois filles d'un pauvre habitant de Myre, puis à la célèbre fondation de saint Médard. Ce que le saint évêque de Noyon avait fait au VIe siècle, Hugues de Châlon, seigneur d'Arlay, le fit au XIVe en Franche-Comté, où cette institution bienfaisante, établie en plusieurs lieux et maintenue presque jusqu'à nos jours, donnait lieu à des cérémonies touchantes et curieuses décrites par notre confrère, à qui nous devons encore : La vie de Jean de Granson, seigneur de Pesmes, grand batailleur franc-comtois du milieu du XVe siècle, puis, en dehors de nos publications, des brochures sur le Séminaire d'Ornans et sur sa chapelle, sur la confrérie du Rosaire à Besançon, sur la guerre Franco-Allemande, sur le culte de la sainte Eucharistie en Franche-Comté, sur la sœur Marthe, la grande infirmière bisontine, enfin un livre de prières pour l'Adoration perpétuelle.

Vous n'avez point oublié, Messieurs, l'histoire de l'amiral Jean de Vienne ; M. le marquis de Loray, auteur de cet important ouvrage, vous a fait le récit de la croisade de 1366, mettant en relief la part que quelques seigneurs comtois prirent à cette chevaleresque entreprise d'Amédée VI, dit le comte Vert, l'un des plus brillants souverains de la Savoie, qui fonda, à cette occasion, l'ordre célèbre de la Très-Sainte Annonciade.

Nous devons au même confrère la communication du récit inédit du siège de la ville de Nozeroy, dont la possession rendit, en 1639, le duc de Weimar maître de la plus grande partie du Jura comtois ; puis sous ce titre : *Un parlement de femmes au XIIIe siècle,* la relation d'une assemblée de fem-

mes des principaux seigneurs de la Morée qui, en l'absence de leurs maris, prisonniers de Michel Paléologue, furent appelées à décider s'il y avait lieu de traiter de la rançon de ces seigneurs.

Le savant archiviste du Doubs, M. Gauthier, ne pouvait manquer d'apporter à vos Mémoires son contingent historique. Il vous a donné une notice sur la Fête des fous au chapitre de Besançon, avec de nombreuses et intéressantes pièces justificatives. Il a remis en lumière un érudit du XVIIIe siècle, le P. André de Saint-Nicolas, carme de Besançon, professeur de théologie à Clermont, prieur du couvent de son ordre à Moulins. Ce laborieux moine a beaucoup écrit, il a compulsé de nombreuses chartes du moyen-âge, on prétend même qu'il en a composé. Je crois bien avoir autrefois publié, dans un livre sur la numismatique Bourbonnaise, un de ces documents entièrement dû au savoir paléographique du Père carme, que M. Gauthier défend du reste contre les accusations de supercherie diplomatique.

Notre confrère a retrouvé et vous a fait connaître des chartes importantes pour l'histoire franc-comtoise, provenant des archives de Neuchâtel, et un mémoire sur la Franche-Comté de 1639 à 1641, présenté au roi d'Espagne par le marquis de Saint-Martin. Des dessins des sceaux appendus aux chartes de Neuchâtel ajoutent à l'intérêt de la première de ces communications.

M. Léonce de Piépape, admis en 1879 dans notre Compagnie qu'il a forcément quittée, mais non oubliée comme vous le verrez tout à l'heure, M. de Piépape, dis-je, prenait pour sujet de son discours de réception le Patriotisme franc-comtois ; l'année suivante, il vous lisait un passage du grand ouvrage historique qui devait lui mériter l'une des plus hautes récompenses auxquelles puisse aspirer un écrivain.

M. Estignard prépare une histoire du parlement de Franche-Comté dont il vous a donné les prémices, en vous lisant deux de ses chapitres traitant : l'un de l'exil de cette Compa-

gnie en 1759, au moment de ses premières luttes avec la royauté, l'autre du parlement Maupeou en Franche-Comté.

Le discours de M. le vicomte Chiflet sur les Huns à Vesontio est peut-être plutôt littéraire qu'historique : c'est l'une de ces scènes dramatiques, empruntées à la civilisation antique, dont notre confrère avait commencé la série dans les *Annales franc-comtoises*. Je serais tenté de renvoyer aussi à la partie littéraire de vos Mémoires le *Recueil des traditions franc-comtoises* de M. Thuriet.

Enfin les notices de M. Richard sur le château de Châteauvilliers, et de M. l'abbé Châtelet sur la *Paroisse de Cussey-sur-l'Ognon*, sont de fort bons travaux, qui complètent le bilan historique de notre Compagnie, auquel il convient de rattacher les travaux biographiques de quelques-uns de nos confrères.

Je parlerai ici seulement des ouvrages écrits sur des personnages étrangers à l'Académie, réservant les éloges de nos membres défunts pour un paragraphe spécial.

Je mettrai en première ligne la *Notice sur la Franche-Comté à l'Ecole normale*, de M. Tivier. Le doyen de notre Faculté de lettres a su rendre attrayante une énumération des noms, dont quelques-uns sont devenus célèbres, de normaliens nés dans notre province.

L'éloge d'un philosophe comtois, de Joseph Tissot, a été le sujet du discours de réception de M. Ludovic Carrau. Les œuvres de Tissot, mort doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, ont eu pour objet principal la religion dans ses rapports avec l'ordre social, le droit dans ses rapports avec la philosophie et la morale, la psychologie dans ses rapports avec la physiologie.

Mgr Besson vous a présenté l'éloge de son vénérable confrère dans l'épiscopat, Mgr Jean-Marie Doney, né à Epeugney près de Besançon, mort évêque de Montauban.

Enfin Jules Chiflet, abbé de Balerne, conseiller clerc au parlement de Dole, auteur de Mémoires récemment édités

par notre Compagnie, a été étudié par l'un de nos membres correspondants, M. Perraud.

De l'histoire à l'archéologie la transition est naturelle. Je vais donc vous entretenir des travaux nombreux et importants qui, depuis quelques années surtout, tiennent à juste titre une grande place dans vos Mémoires. Commençons par les antiquités préhistoriques si fort en faveur maintenant.

Le lac de Clairvaux, situé sur le premier plateau du Jura, a fourni aux savantes investigations de M. Jules Le Mire les restes d'une station lacustre, qu'il a décrite avec d'intéressants détails sur les divers objets trouvés en ce lieu ; un plan des bords du lac et des dessins fort exacts complètent cette notice.

M. Jules Gauthier, élève de l'Ecole des Chartes, est fort expert en toutes matières de paléographie et de diplomatique, mais je le soupçonne d'aimer au moins autant les monuments que les parchemins. Son discours de réception témoigne de cette affection pour les anciens édifices, et ses écrits, que je vais passer en revue, prouvent sa parfaite connaissance des diverses branches de l'archéologie et des arts du moyen-âge.

En adoptant l'ordre chronologique des monuments décrits, je trouve d'abord une notice sur le cimetière gallo-romain de Thoraise. Les déblais exécutés par le service vicinal au lieu-dit nommé le *Carron Surotte* ou les *Carrons*, nom qui caractérise invariablement les ruines romaines de nos contrées, ont mis à jour environ cinquante sépultures, dans lesquelles on a trouvé des squelettes accompagnés, pour la plupart, de leur mobilier funéraire. L'étude de ces objets permet d'attribuer la nécropole de Thoraise à la fin du IIIe siècle ou aux premières années du IVe.

Le cimetière burgonde d'Uzelle, près de Rougemont, fouillé en 1864, puis en 1877, est plus moderne de deux siècles environ. Les corps avaient été déposés, avec divers objets de métal, dans des cercueils en pierre dont l'ornemen-

tation offre des croix et des fragments d'inscriptions prouvant que les Burgondes ensevelis en ce lieu étaient chrétiens.

Les monuments du moyen-âge sont rares et médiocrement intéressants dans le département du Doubs ; aussi M. Gauthier, qui en a visité la plus grande partie, s'est-il borné aux études de détail sur les tombes et les statues venant des anciennes églises et replacées dans les nouvelles.

Il vous a fait connaître, d'après un manuscrit du conseiller Droz, l'un de vos anciens secrétaires perpétuels, l'église, maintenant détruite, de l'abbaye cistercienne de Rosières (Jura) et les nombreuses tombes qui s'y trouvaient.

Continuant ses études épigraphiques, enrichies de dessins fort exacts, votre secrétaire adjoint vous a présenté les dalles funéraires gravées de personnages du prieuré de Marast (Haute-Saône). Plusieurs de ces tombes, datant des XIIIe, XIVe et XVe siècles, sont dans un fort bon état de conservation, elles offrent les représentations d'Isabeau de Mailley, femme d'Aimon de Faucogney, de Guillemette de Ray, dame de Villersexel, d'Aimé de Faucogney, de Guillemette de Vergy, comtesse de La Roche et d'Henri, comte de La Roche-en-Montagne.

M. Gauthier a entrepris d'enrichir nos Mémoires de la collection des épitaphes qui se lisaient autrefois sur les églises de Besançon ; il a déjà donné une partie de cet intéressant épitaphier, comme on disait autrefois.

Je me permettrai d'insister ici sur l'importance de l'épigraphie au moyen-âge, beaucoup trop négligée au profit de l'épigraphie antique, dont on conserve et on étudie avec un soin religieux les moindres débris, tandis que l'on ne fait généralement aucun cas de ces belles tombes gravées, œuvres d'art fort souvent remarquables, qui, seules, nous donnent les notions les plus exactes sur les costumes de nos pères ; et ces inscriptions, du XIIIe siècle au XVIIe, que consacrent tant de souvenirs et forment une histoire lapidaire, dont on ne saurait trop encourager la conservation et la publication.

Un épigraphiste lyonnais célèbre du XVIIe siècle, Charles Spon, dit quelque part que l'on ne s'occupe point des inscriptions du moyen-âge, parce qu'on ne peut les lire. Apprenons donc à lire ces inscriptions, et tirons-en le très grand parti que l'on peut en tirer.

Si l'étude de l'épigraphie est intéressante, celle de la sigillographie ne lui cède en rien, et elle trouve en M. Gauthier, rentrant là dans ses attributions naturelles d'archiviste, un savant et laborieux adepte, qui vous a fait connaître les sceaux des archevêques de Besançon, dont l'un, celui de Hugues Ier de Salins (1031 à 1066), paraît être le plus ancien sceau épiscopal connu, et beaucoup d'autres entre lesquels se remarquent ceux de plusieurs membres de la grande famille de La Roche, qui conquirent, aux croisades, Thèbes et Athènes, dont ils firent des duchés. Notre archiviste ne s'est pas borné à décrire et à attribuer les sceaux ; il a tiré de leur étude de savantes et ingénieuses considérations historiques et héraldiques. C'est ainsi qu'il vous a signalé l'origine des armoiries au type de la main bénissante, si fréquent sur les sceaux et les monnaies, qui forme le meuble héraldique du chapitre de Besançon.

Le livre d'heures de Catherine de Montbozon, manuscrit du XIVe siècle conservé à la bibliothèque de Vesoul, a fourni à M. Gauthier la matière d'une intéressante notice. Cette Catherine, femme de Henri de La Tour Saint-Quentin, était issue d'une famille de la haute noblesse comtoise. Quand j'aurai mentionné un article sur les ampoules de consécration des églises au moyen âge, j'aurai sommairement indiqué l'œuvre archéologique de notre secrétaire adjoint dans les Mémoires de l'Académie.

Avant de quitter l'archéologie, il me reste à signaler deux notices de notre doyen M. Marnotte. La plus importante est son projet de restauration de la Porte-Noire de Besançon. L'autre, beaucoup plus courte, propose l'attribution d'une plaque de cheminée assez singulière, de la fin du XVIe siècle,

découverte au village d'Auxon-Dessus, sur laquelle se voient quatre écussons : deux aux armes d'un dauphin de France, les deux autres aux armes de Médicis avec une écartelure.

J'arrive à la partie purement littéraire de nos Mémoires. Votre poète ordinaire, Messieurs, a été, pendant de longues années, M. Viancin, dont les nombreuses et charmantes pièces de vers venaient jeter une agréable distraction au milieu de travaux plus sérieux. Vous allez entendre une excellente étude sur ce poète, ce qui me dispense de vous parler de son talent.

M. Viancin est mort il y a quelques années, mais il a été dignement remplacé dans vos rangs. A chacune de nos séances, on est heureux d'applaudir les vers spirituels de M. Jules Sauzay, et les poésies plus sérieuses de MM. Mieusset et Mercier. C'est en vers que ces deux derniers membres ont fait leur discours de réception, et MM. le comte de Vaulchier et le chanoine Suchet, répondant à ces discours dans le même langage, ont montré qu'ils étaient poètes eux-mêmes, et donné un exemple que bien des présidents ne pourraient pas suivre.

M. de Loray, dont j'ai cité les écrits historiques, est aussi poète à ses heures; vous n'avez point oublié sa belle pièce de vers sur les *Martyrs de la Corée,* non plus que l'épitre poétique de *M. Lelut à son violon.*

C'est avec un sentiment de tristesse que je signalerai les œuvres d'un autre poète de talent, autrefois juge si compétent de nos concours de poésie, de M. l'abbé Pioche, éloigné de nous par son état de santé.

Après la poésie, la prose et l'histoire littéraire. L'un de vos derniers volumes renferme deux études intéressantes de M. le comte de Vaulchier : l'une sur l'amour dans la tragédie, l'autre sur Lamartine. Dans la première, M. de Vaulchier, sans établir un parallèle entre Corneille, Racine et Victor Hugo, explique comment ces grands génies ont compris et rendu cette passion, chacun sous l'influence de son

siècle. Dans la seconde, intitulée *Causerie sur Lamartine*, notre confrère nous a montré le chantre des Méditations voulant concourir pour un prix de l'Académie de Besançon, puis se voyant préférer votre compatriote Droz pour un fauteuil à l'Académie française. On a beaucoup écrit sur Lamartine poète, sur Lamartine homme politique, il était intéressant de faire connaître les débuts du grand homme, sa jeunesse et sa vie privée; c'est ce qu'a fait M. de Vaulchier d'après des correspondances et aidé de ce charmant livre : *Le manuscrit de ma mère.*

Sous ce titre : *Un avocat dijonnais à Besançon*, M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de votre ville et lauréat de l'Académie française, vous a présenté l'un de vos ancêtres littéraires, Jean-Baptiste Fromageot, fondateur, en 1746, d'une société littéraire issue de ce mouvement intellectuel bisontin qui devait, six ans plus tard, aboutir à la création de l'Académie. Cette notice sur Fromageot a donc trait à l'origine de notre Compagnie ; elle nous initie en outre à la vie de la société bisontine du XVIIIe siècle, aimable, gaie et amie des lettres. Le travail de M. Pingaud est fort attachant, je n'en dirai pas autant de son héros. Fromageot, doué d'un talent réel mais qu'il s'exagérait beaucoup, gâté par ses succès précoces, vaniteux, parfois hargneux, me semble peu sympathique, n'en déplaise à son biographe.

Notre histoire académique a fourni à M. Pingaud le sujet d'une autre notice qui, au double point de vue de l'intérêt tout local et de la valeur littéraire, ne le cède en rien à la première. Il s'agit d'un lauréat de l'Académie de Besançon en 1778. On était à l'époque de la grande faveur des idées générales de philosophie humanitaire qui, le plus souvent, se traduisaient par des lieux communs aussi vides que pompeux, et l'Académie avait mis au concours la question suivante : *Comment l'éducation des femmes pourrait-elle rendre les hommes meilleurs?* Neuf concurrents s'étaient présentés. L'un d'eux, abbé peu galant, avait pris pour épigraphe et

pour texte de son discours : *A muliere iniquitas viri* (De la femme vient la perversité de l'homme); une demoiselle qui, suivant M. Pingaud, paraissait avoir renoncé pour elle à la tâche de rendre meilleur, même un homme de son choix, et appelait le mariage le tombeau de la liberté humaine, dénonçait avec amertume le nombre toujours croissant des célibataires. Mlle Phlipon, qui n'était pas encore la célèbre Mme Roland, et Bernardin de Saint-Pierre avaient pris part au concours. Bien que le discours du disciple de Rousseau ait été remarqué, on ne crut pas devoir lui décerner le prix, et la même question fut remise au concours l'année suivante. Les concurrents furent plus nombreux que la première fois, mais ni Mlle Phlipon, ni même Bernardin de Saint-Pierre ne jugèrent à propos de rentrer dans la lice. La couronne refusée au futur auteur de *Paul et Virginie* fut décernée à un jeune officier de l'armée sarde, au comte Costa, dont l'arrière-petit-fils, le marquis Costa de Beauregard, a écrit la vie dans ce livre : *Un homme d'autrefois* qui a eu, il y a peu d'années, un légitime succès.

Je me suis peut-être étendu un peu longuement sur les mémoires de M. Pingaud, mais nos volumes n'en renferment pas de plus amusants et d'un intérêt plus local.

Le discours de réception de M. Tivier est un travail sur un quasi-franc-comtois, écrivain élégant et quelque peu licencieux de l'école de Dorat, le marquis de Pezay. Pezay n'était point né en Franche-Comté, mais il avait beaucoup parcouru votre province, dont l'étude topographique et géologique avait inspiré à ce poète, réformateur et économiste à ses heures, des projets utopistes de transformation du pays.

M. Gauthier a enrichi votre histoire littéraire d'un poème du XIIIe siècle, de plus de onze cents vers, retrouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de Neuchâtel. La découverte est d'autant plus importante que la Franche-Comté compte peu de poètes anciens. Le sujet de ce poème, qui paraît devoir être attribué à Jean Priorat, présente quelque analogie

avec la légende, si populaire et si souvent reproduite pendant le moyen-âge, des trois morts et des trois vifs.

Un écrivain franc-comtois, beaucoup plus moderne, vous a été révélé par M. le vicomte Chiflet, qui était son ami : c'est de nos jours que vivait Perrin de Saux, de famille universitaire et parlementaire, poète original, chansonnier souvent un peu gaulois, campagnard et chasseur, auteur d'une chanson célèbre sur la *Mort du cerf.*

Notre Compagnie, Messieurs, est plus littéraire que scientifique, aussi la partie de ce rapport consacrée aux sciences sera-t-elle beaucoup moins étendue que celle dans laquelle j'ai essayé de vous faire connaître vos travaux historiques, archéologiques et littéraires.

Les sciences morales et politiques qui, plus que les autres, tiennent à la littérature, viennent les premières dans l'ordre bibliographique. Nous leur devons une dissertation sur *Les droits et les limites de la raison* dans laquelle M. de Gérando, ancien procureur général, digne fils du philosophe spiritualiste, a démontré, d'après l'Ecriture sainte et la doctrine catholique, l'accord de la raison avec la foi, et sa légitime autorité dans le domaine des croyances religieuses. Il nous a fait hommage des Lettres si remarquables de sa mère, publiées et annotées par lui.

Le discours de réception de M. Vernis vous a prouvé que notre confrère, éloigné de nous par un avancement mérité, est ausssi spirituel écrivain que savant ingénieur. Si je mentionne seulement ici ce discours, c'est qu'il s'aventure quelque peu dans le domaine de la politique qui nous est sagement interdit.

Les sciences économiques avaient pour principal représentant parmi nous M. Bretillot ; vous n'avez point oublié ses excellents rapports pour nos concours d'économie politique et pour l'attribution de la pension Suard, et un tableau remarquable de l'industrie et du commerce à Besançon.

Sur le même sujet, présenté au point de vue historique,

M. le chanoine Suchet a étudié l'industrie en Franche-Comté avant la conquête de Louis XIV. Nous pouvons ranger dans les travaux historiques : *Une colonie agricole au XIIe siècle*, de M. Morey et le *Tableau historique de l'agriculture en Séquanie*, de M. l'abbé Bergier. Le premier de ces deux mémoires, histoire abrégée de l'abbaye cistercienne de Corneux, l'un des quatorze monastères de moines laboureurs de la Franche-Comté. apporte de nouvelles preuves des services immenses que les religieux rendirent à l'agriculture à l'époque romane.

M. Sauzay, l'un de vos poètes aimés, ne dédaigne pas la prose, et il s'est montré philosophe et économiste dans son discours de réception traitant de l'instruction dans les campagnes. Est-il besoin de rappeler ses mérites comme historien ? Vous savez tous que son *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs* a été trouvée digne du prix Bordin par l'Académie française.

Nous comptons dans nos rangs de savants médecins qui vous ont communiqué parfois le fruit de leurs études, non au point de vue technique, qui ne rentre pas dans nos travaux, mais au point de vue philosophique plus à la portée de tous.

M. le docteur Labrune a déterminé devant vous les rapports intimes et nécessaires qui lient la science médicale aux autres sciences. Dans un autre travail, il a signalé la funeste influence de l'ivrognerie sur l'état sanitaire et social, vous montrant l'extension des hôpitaux et des asiles d'aliénés comme une conséquence de l'augmentation des cabarets.

La peste a fourni à M. le docteur Druhen la matière d'une communication intéressante. Le même membre, sous ce titre : *Deux époques médicales à Besançon*, vous a présenté une étude raisonnée sur la mortalité dans votre ville aux jours néfastes des guerres de 1814-1815 et de 1870-1871.

Enfin, abordant l'histoire médicale du pays, M. le docteur Meynier a enrichi nos Mémoires d'un travail très étudié sur l'enseignement de la médecine à l'Université de Franche-

Comté, complété par la liste des docteurs sortis de cette Université.

Le travail de M. de Sainte-Agathe sur l'imprimerie franc-comtoise et la note de Mgr Besson sur l'acoustique dans les monuments religieux, dont mieux que personne l'éminent orateur pouvait être juge, me serviront de transition pour arriver aux questions artistiques.

On prétend, Messieurs, qu'il est difficile de trouver une plume chez un artiste, et généralement, dans les académies, on dispense du discours les hommes voués à la pratique des beaux-arts. Plusieurs de nos artistes ont prouvé que la règle offre d'honorables exceptions. J'ai lu les études, intéressantes et fort bien rédigées, de M. Lancrenon sur les grands peintres du commencement de notre siècle. Deux artistes, amateurs, enlevés jeunes encore à notre Compagnie, MM. de Jankowitz et le vicomte Chiflet, maniaient aussi facilement la plume que le pinceau et l'ébauchoir. Le premier avait, dans son discours de réception, émis de hautes pensées parfaitement exprimées sur la philosophie de l'art.

Le second, peintre et sculpteur, dont j'ai signalé les écrits, aimait à apprécier les œuvres artistiques de vos compatriotes; sa dernière lecture à la Compagnie a été l'éloge de Perraud, le sculpteur franc-comtois.

Il avait, en 1874, consacré quelques pages à l'étude raisonnée des travaux de notre confrère M. Baille, qui laissera des peintures fort remarquables, dont les plus importantes peut-être sont celles de la chapelle du collège de Saint-François-Xavier, jugées par M. Chiflet en habile critique d'art et en artiste.

Notre regretté confrère rappelait avec fierté que cette chapelle devait en toute justice recevoir un tribut d'éloges de l'Académie, à qui elle appartient en quelque sorte, ayant été bâtie et décorée par MM. Ducat et Baille, d'après l'initiative de Mgr Besson et de MM. les abbés Suchet et Pioche, tous membres de la Compagnie.

Si M. Baille n'a pas prononcé de discours de réception, il vous a fait hommage de l'un de ces beaux portraits, d'un dessin savant, d'un modelé si vrai, qui, possédés par tant de familles de votre ville, forment comme une suite des belles peintures de Wyrsch, l'habile portraitiste bisontin de la fin du XVIIIe siècle.

M. Baille est un de ces artistes consciencieux dont le talent correct et sûr, basé sur de sérieuses études, comme on les faisait autrefois, proteste heureusement contre l'ignorant dévergondage de l'école dite réaliste ou impressionniste. Le succès inexplicable des toiles grotesques de cette école, qui font tache dans les expositions des beaux-arts, témoigne peu en faveur du goût de nos contemporains.

Je ne saurais terminer ce paragraphe sans appeler aussi l'attention sur les constructions de nos deux confrères MM. Ducat et Saint-Ginest, qui rivalisent de zèle et de talent pour orner votre pays d'églises, de monuments de tout genre, de châteaux et de maisons, si bien compris comme disposition, ornés avec tant de goût. La chapelle de Montroland a été construite par le premier, d'après un plan couronné dans un concours. C'est au second que le Doubs doit tous ses bâtiments départementaux.

Mon exposé des travaux de l'Académie ne serait pas complet, Messieurs, si je ne vous parlais pas des œuvres de nos confrères publiées en dehors de nos Mémoires.

C'est dans les publications d'une société émule de la nôtre, et dans les recueils des lectures faites à la Sorbonne, qu'il faut chercher les écrits du plus fécond de nos confrères.

M. Auguste Castan, correspondant de l'Institut, n'a pas produit moins de cinquante œuvres de 1869 à 1882. Histoire, archéologie, beaux-arts, bibliographie, biographie, tout est écrit avec un égal talent par le laborieux bibliothécaire de votre ville. Il me faudrait un volume pour rendre compte, même sommairement, de ces productions, aussi intéressantes que nombreuses, qui touchent à tous les points de l'histoire

et de l'archéologie locale, car c'est presque exclusivement à l'étude de son pays que M. Castan consacre sa science et son talent d'écrivain.

Toutefois je ne puis omettre de signaler les belles découvertes de vos antiquités romaines décrites et attribuées, en 1872 et 1877, par M. Castan, avec la collaboration de M. Ducat, et ces deux volumes, véritables *vade-mecum* des archéologues et des gens du monde à Besançon : *Besançon et ses environs* et *La Franche-Comté et le pays de Montbéliard.*

Depuis quelques années, MM. Paul Laurens et Jules Gauthier publient un annuaire des trois départements de la Franche-Comté qui renferme, outre les renseignements ordinaires, de fort intéressantes notices statistiques, agricoles et historiques.

Les premières sont dues à M. Laurens qui, vous le savez, a été président de la Société d'agriculture du Doubs, et occupe les importantes fonctions de secrétaire de la chambre de commerce de Besançon. Notre confrère a prononcé, en cette double qualité, de nombreux discours et a fait des rapports qui, laborieusement étudiés, sont aussi des titres académiques. Je ne dois pas non plus omettre de rappeler la grande part que M. Laurens a toujours prise au choix des diverses questions que, chaque année, nous mettons au concours.

La partie historique et archéologique de ces annuaires est l'œuvre de M. Gauthier qui, là aussi, traduit par le dessin ce que la description ferait difficilement comprendre. Il termine, dans les annuaires, un armorial de la Franche-Comté, vaste répertoire héraldique de la province, composé d'après les documents originaux, qui sera d'un grand secours pour l'archéologie locale.

J'ai parlé des œuvres bâties de M. Ducat; je dois mentionner aussi ses œuvres écrites, qui touchent à l'archéologie et à l'art. Il a décrit les églises de Saint-Paul de Besançon, les ruines encore importantes de l'abbaye d'Acey, et une aiguière d'argent, l'un des chefs-d'œuvre du ciseleur François Briot.

Il a entretenu la Société d'Emulation des monuments commémoratifs, et donné les biographies de Paris, architecte de Louis XVI, directeur de l'Académie de France à Rome, et de votre confrère, l'architecte Alphonse Delacroix ; enfin, en 1873 et 1874, il a rendu compte des travaux de la Société d'Emulation du Doubs.

Dessinateur habile, M. Ducat a enrichi de belles planches le travail qu'il a fait avec M. Castan sur les monuments antiques de Besançon.

Je suis bien peu compétent, Messieurs, pour vous parler des œuvres scientifiques de M. Sire, qui joignent à une grande valeur théorique les mérites d'une application pratique. Il a étudié la chimie et la dynamique. Il a inventé deux instruments fort ingénieux : l'un renfermant sous un petit volume tout ce qui peut servir aux études météorologiques ; l'autre, le dévioscope, donnant directement le rapport qni existe entre la vitesse angulaire de la terre et celle d'un horizon quelconque, autour de la verticale du lieu.

L'un des plus beaux priviléges des Académies, Messieurs, est de pouvoir encourager les études littéraires et scientifiques par des prix offerts au concours. Notre Compagnie décerne presque tous les ans de ces récompenses, qui lui valent, à chaque concours, d'importants tributs académiques.

Nos concours d'histoire, de poésie, d'éloquence et d'économie politique ont été riches et florissants pendant la dernière période décennale ; la plupart de nos lauréats nous appartiennent, soit comme membres titulaires, soit comme membres correspondants. J'ai eu occasion de signaler quelques-uns d'entre eux, je dois toutefois grouper ici les noms des écrivains que l'Académie a trouvés dignes de ces couronnes :

Ce sont, pour l'histoire : MM. J. Gauthier, Morey, Ulysse Robert, Bernard Prost, l'abbé Châtelet, l'abbé Coudriet, Vayssière et Morlet.

Pour la poésie : Mlle Bourotte, MM. Mercier, Roussel, Fagandet, Mieusset, l'abbé Cizel et Vellot.

Pour l'éloquence : MM. le marquis de Jouffroy et Vellot.

Enfin pour l'économie politique : MM. Bernard Prost, qui a remporté plusieurs prix, et Joseph de Sainte-Agathe.

Il serait injuste de ne pas rappeler nos confrères qui, investis par vous de la difficile et parfois assez ennuyeuse mission de préparer vos jugements sur ces concours, ont su vous présenter des rapports parfaitement impartiaux, clairs et élégamment écrits, ayant souvent la valeur d'une œuvre personnelle.

MM. le président Clerc et le chanoine Suchet ont été les rapporteurs des concours d'histoire; MM. l'abbé Pioche, le marquis de Loray, le comte de Vaulchier et Mieusset, ceux des concours de poésie ; MM. Bial et Mieusset, ceux des concours d'éloquence; enfin MM. Marquiset, Bretillot et Vernis, ceux des concours d'économie politique.

Je devais garder pour la fin de ce paragraphe le plus important et le plus envié des encouragements dont la distribution vous est dévolue; j'ai nommé la pension Suard. La tâche des rapporteurs de la pension Suard est singulièrement plus délicate que celle des autres rapporteurs : il ne s'agit pas là seulement d'une récompense honorifique ou d'un prix de valeur modeste; du vote de l'Académie dépend souvent tout l'avenir d'un jeune homme.

Mgr Besson s'est chargé une fois de cette difficile mission; mais notre Compagnie avait surtout dans M. Bretillot le rapporteur le plus consciencieux et le plus apte à discerner les mérites et les aptitudes de chacun des concurrents. Les rapports de notre confrère, dont l'un fut sa dernière œuvre, étaient des chefs-d'œuvre de clarté et de style.

A la séance publique d'août 1869, M. Bretillot avait rappelé, dans un discours, l'histoire de cette pension Suard, et, après avoir proclamé le nom du dernier pensionnaire, M. Machard, il vous avait entretenu de ses prédécesseurs, de la valeur acquise pendant qu'ils profitaient des bienfaits posthumes de Mme Suard, de leurs succès et aussi, il faut bien

le dire, de leurs erreurs, car tous n'ont pas au même degré, justifié les espérances qu'ils avaient données.

L'Académie française, Messieurs, impose à ses membres nouvellement admis le devoir de prononcer l'éloge de l'académicien défunt dont ils occupent le fauteuil.

Pareil usage devrait exister dans tous les corps savants.

Il y a là une obligation de haute convenance. N'est-ce point un devoir d'adresser un dernier adieu à un confrère? Puis ne serait-il pas à propos de rappeler alors quels furent les titres du défunt aux honneurs académiques, et par quels travaux fut justifiée la possession de ces honneurs? Quelques-uns des confrères que nous avons perdus ont reçu cet hommage posthume, que j'aimerais à voir obligatoire pour tous dans notre Compagnie.

Faut-il ranger dans les écrits sur nos membres, l'épisode de la jeunesse de S. E. le cardinal Mathieu, spirituellement raconté par Mgr Besson? Je ne sais, mais ce sont de beaux éloges funèbres que ceux de M. le président Bourgon et de M. Perennès, prononcés ici par l'éloquent évêque de Nîmes.

M. Estignard vous a fait connaître, d'après la correspondance de M. Weiss qu'il avait mission de classer, certains côtés de la vie du grand bibliothécaire de Besançon inconnus à ses biographes.

M. Huart avait entrepris une série de portraits de jurisconsultes franc-comtois : les professeurs Bugnet, Valette et Proudhon, le conseiller Reverchon, le philosophe Jouffroy ; nos correspondants, MM. de Chénier et Lebrun Dalbane, ont fourni à notre confrère la matière de biographies complètes ou de plus courtes notices. M. Huart a quitté notre ville, mais l'Académie compte qu'il ne laissera pas inachevée la série des biographies dont les premières ont été si remarquées.

M. le docteur Labrune a écrit la vie de M. le colonel Paris et celle de M. le vicomte Chiflet, dernier représentant de ce nom célèbre dans nos fastes judiciaires et scientifiques, de

cette véritable dynastie d'hommes marquants qui, pendant plusieurs siècles, a honoré votre province.

A M. de Loray, nous devons l'éloge du comte de Circourt, diplomate, savant et littérateur, qui tenait à la Franche-Comté par la famille de sa mère et par ses études faites à Besançon.

Jean-Baptiste Suard, chose singulière, n'avait jamais été l'objet d'aucune communication à notre Compagnie qui lui doit l'un de ses plus beaux privilèges; remercions M. Tivier d'avoir comblé cette lacune avec son talent ordinaire. Le doyen de la Faculté des lettres a encore consacré quelques pages à la mémoire de l'un de vos présidents, d'autrefois, du marquis de Lezay-Marnésia, qu'il vous a montré recevant dans la Compagnie le marquis de Ségur et l'abbé de Clermont-Tonnerre.

Lezay-Marnésia, franc-comtois de grande race, philosophe, naturaliste, poète, économiste, est une figure curieuse à étudier, et sa vie singulièrement accidentée a fourni à notre confrère la matière d'une intéressante biographie.

M. Vernis a prononcé les éloges du peintre Lancrenon et du poète Viancin; M. Saint-Loup, celui du géomètre philosophe Augustin Cournot, et M. Thuriet, celui de Richard Baudin.

Enfin de courtes notices de MM. de Vaulchier et Paul Laurens ont inscrit, dans nos procès-verbaux, les noms de Reynaud-Ducreux et de Louis de Sainte-Agathe. L'année qui vient de finir ne nous a donné que trop de sujets d'éloges funèbres. Que de pertes pour l'Académie!

Mgr Paulinier qui, suivant l'exemple de son vénérable prédécesseur S. E. le cardinal Mathieu, se plaisait à honorer de sa présence la Compagnie dont il était directeur-né; M. le président Jobard, M. le commandant Ordinaire; MM. le président Clerc et Bretillot qui, ce me semble, personnifiaient les deux ordres d'idées dans lesquels doivent être dirigés les travaux des Académies : étudier le passé, préparer l'avenir.

Le premier, digne successeur des Gollut, des Dunod, des Chiflet, des Droz, de même que ces graves parlementaires, ne se délassait des travaux du Palais que par les labeurs de l'étude; il vivait dans le passé, demandant à l'histoire des enseignements dont il savait si bien faire ressortir la valeur.

Le second, d'une grande activité physique et morale, tout au présent, aux études économiques; sans cesse soucieux des questions d'utilité pratique, avait occupé, de la manière la plus distinguée, les divers postes auxquels l'avaient appelé la confiance et l'estime de ses concitoyens. Lors de ses funérailles, deux hommes, bien dignes de l'apprécier, ont dit ce qu'avait été sa vie si remplie; leurs discours seront reproduits dans nos Annales.

Nous espérons que l'éminent prélat, auquel nous devons les éloges funèbres de plusieurs de nos confrères, prononcera celui de M. Clerc, dont, mieux que personne, il racontera l'existence entièrement vouée au bien, et appréciera les nombreux travaux.

Enfin, Messieurs, au moment où j'écris ces lignes, j'apprends la mort de M. le marquis Louis de Vaulchier qui, après le vénérable M. Marnotte, était le doyen de notre Compagnie.

Le nom de Vaulchier est de ceux dont s'honore la ville de Besançon. Les trois frères qui le portaient si bien, avaient voulu justifier le vieux proverbe : *Noblesse oblige*, par une vie utilement occupée. Il semble que les aptitudes littéraires soient héréditaires dans cette famille ; deux des trois fils du directeur général des postes nous appartenaient, le troisième, élève de l'école des Chartes, paléographe érudit, aurait dû nous appartenir; il est mort le premier. Son frère aîné vient de le suivre dans la tombe.

M. de Loray vous a lu, sur le marquis de Vaulchier, une notice qui sera imprimée dans nos Mémoires; moi je dois consacrer quelques lignes au confrère dont le nom termine cette liste funèbre que je viens de vous donner.

M. le marquis Louis de Vaulchier naquit en Franche-Comté au château du Deschaux, ancienne demeure de sa famille. Après de brillantes études, la haute position de son père devait lui ouvrir la porte d'une grande carrière administrative; il allait entrer au Conseil d'Etat quand la révolution de Juillet lui fit un devoir de rentrer dans la vie privée. Revenu à Besançon, il contribua à la fondation de la *Gazette de Franche-Comté,* et il collabora d'une façon suivie à la rédaction de cette feuille.

A la suite d'une perte cruelle, il entreprit des voyages qu'il écrivit avec un esprit d'artiste et un réel talent de littérateur. Notre Compagnie, dans laquelle il entra en 1837, entendit divers fragments de ces récits qui, nous l'espérons, seront publiés un jour en entier.

Depuis quelques années, M. de Vaulchier, entraîné par son esprit actif et curieux des progrès des sciences et de l'industrie, et des découvertes modernes, avait accepté des fonctions dans le conseil d'administration d'une grande compagnié de chemin de fer ; ces fonctions et son amour pour la campagne l'avaient retenu loin de cette Compagnie, qui ne l'avait point oublié et qui vient aujourd'hui lui dire un dernier adieu.

D'autres pertes moins douloureuses, puisqu'elles n'ont pas causé de deuil, ont éclairci les rangs de notre Compagnie, lui laissant de vifs regrets. MM. de Piépape, le lauréat de l'Académie française, Huart, Labrune, Saint-Loup, l'abbé Pioche, Vernis, enfin le dernier venu dans nos rangs, le docteur Meynier, ont dû quitter Besançon pour suivre leur carrière ou pour rentrer dans la vie privée.

Ces confrères regrettés ont été remplacés par de nouveaux membres dont nos successeurs au fauteuil viendront, à leur tour, énumérer les travaux et à qui je suis heureux de souhaiter la bienvenue.

J'ai terminé, Messieurs, ce bien long rapport sur nos œuvres pendant cette dernière période décennale, et cependant

je suis loin d'avoir tout dit ; je n'ai pu qu'indiquer vos écrits sans qu'il m'ait été permis d'en faire assez ressortir la valeur.

Je ne me dissimule pas, Messieurs, le peu de charme de la nomenclature que je finis, à la grande satisfaction du public qui nous entoure ; mais si j'ai pu inspirer à quelques-uns de nos auditeurs le désir de lire vos Mémoires trop peu connus, je me trouverai bien récompensé de la tâche un peu lourde que mon titre de président m'avait imposée.

RÊVERIE POÉTIQUE

SUR LAMARTINE

Par M. Léonce DE PIÉPAPE

MEMBRE HONORAIRE.

(Séance publique du 26 janvier 1882.)

I

Quand la barque incertaine est aux mains du pilote,
Par une nuit brumeuse où sans phare elle flotte,
Tout à coup, se levant pleine de majesté,
La lune sort de l'onde et montre sa clarté.
A ses reflets d'argent l'Océan s'illumine :
Le pilote reprend du courage et s'incline.
Il fléchit le genou... Son cœur reconnaissant
Avec plus d'abandon rend grâce au Tout-Puissant.

Ainsi l'humanité, dans sa nuit solitaire,
Traînant péniblement sa marche sur la terre,
Ou voguant sur les flots du terrible inconnu,
Guette un rayon de lune à travers son ciel nu.
Et si quelque génie, en déployant son aile,
Trace un cercle de feu dont l'éclair étincelle,
Soudain, à cet aspect l'homme réconforté
Du brillant météore emprunte la clarté.
La nature sourit au guide qui s'avance ;
L'écho redit sa voix au milieu du silence,
Le siècle se recueille et, le front prosterné,
Reconnaît le Très-Haut dans ce prédestiné.

O mon siècle, tu vis sans doute bien des gloires,
Tu prodiguas l'encens à d'illustres mémoires ;

Mais que de piédestaux élevés par ta main
Tour à tour ont jonché les bords de ton chemin !
Que de rouille a rongé l'airain de tes statues !
Que de noms effacés aux angles de tes rues !
Quand le vent populaire a tourné, que de noms
Se sont trouvés bannis de tous tes Panthéons !
Pourtant il est des noms d'une beauté si grande,
Qu'ils peuvent tout braver... Le temple les demande.
Dût être leur génie un instant contesté,
Ils auront les autels de l'immortalité !

Vainement, Lamartine, un déclin triste et sombre
A sur tes derniers jours jeté son voile d'ombre.
A peine par la mort étais-tu désigné,
Ton nom plus radieux s'est revu couronné
A côté des grands noms « qu'un siècle au siècle annonce,
« Parmi ceux qu'ici-bas toute bouche prononce, »
Comme tu l'as toi-même, en tes mâles accents,
Dit d'un autre mortel, émule des géants !

Lamartine, ô grand homme, ô sublime mémoire !
O chantre impérissable et sacré par la gloire !
Rêveur mystérieux, tendre consolateur !
Interprète charmant des lois du Créateur !
Barde mélodieux des lacs aux blanches ondes,
Poète des forêts et des grottes profondes,
Peintre du cœur humain dans ses secrets replis,
Ses aspirations et ses mornes oublis,
Ses poignantes douleurs ou sa mélancolie,
Noirs démons, trop longtemps attachés à ta vie,
Pour la rendre plus grande et pour la torturer,
Nous faire fondre en pleurs et nous faire admirer !

Enfant, tu préludais, dans tes jeux domestiques,
A tes chants immortels par des pipeaux rustiques.
Toi-même l'as conté dans tes confessions ;
Déjà tu modulais tes inspirations.
Tu savais transformer en flûte harmonieuse
La baguette empruntée à quelque touffe ombreuse,

Et, sous les frais arceaux d'un bois virgilien,
Tu cadençais des sons au rythme éolien.
Un jour, comme tes sœurs goûtaient ces jeux étranges,
Il te plut d'imiter la *musique des anges*.
D'une tige d'osier cueillie au fond du parc
Et d'un mince cordon de lin tu fis un arc ;
Puis, le long de l'osier, comme sur une harpe,
Pareils aux fils ténus dont l'on tisse une écharpe,
Tu tendis des cheveux pris au front de tes sœurs,
Et coupés à dessein d'inégales longueurs.
A peine eut-il vibré, qu'au zéphir du bocage
Tu livras l'instrument naïf de ton jeune âge,
Et le pâtre surpris entendit s'éveiller
Je ne sais quels soupirs faits pour l'émerveiller,
Tant ce luth exhalait déjà de poésie,
De musique céleste et de mélancolie !

Mystérieux essor d'un esprit inspiré !
Fait pour l'isolement, par les bois attiré,
Tu t'échappais des mains de ton aimante mère,
Pour courir à la source, au chêne séculaire,
Vers les vallons ombreux, vers les coteaux riants
Que te prêtait Milly pour échos de tes chants !
C'est là, sous cet ombrage et dans ces solitudes,
Que, retournant sans cesse à tes chastes études,
Tu savourais Le Dante ou le vieil Ossian.
Alors ton bleu regard, plongeant sur le néant,
Cherchait déjà le mot de notre destinée.
La méditation remplissait ta journée.
Le soir, en revoyant ton beau front soucieux,
Ta mère se disait : « Ce cœur est-il heureux ?...
Quel sentiment l'agite, et quel instinct sauvage
Le pousse à déserter Milly pour le bocage ?... »
Et toi, tu le sentais, quelque chose là-bas,
Toujours, comme un aimant, semblait guider tes pas.
Ces rendez-vous secrets et pleins de rêverie,
Qui t'en faisait l'honneur, maître ?... La Poésie !

II

Sur les grands monts tu t'en allais,
Toujours pensif et solitaire.
Quand ton pied foulait la bruyère,
Le Ciel se faisait ton palais.

Illuminé par ses étoiles,
Tu voyais son dôme d'azur
Qui semblait déchirer les voiles
Au-dessus de ce monde obscur.

Tu lisais Paul et Virginie
Sous la belle lampe des nuits.
Tu cherchais la grande harmonie
Dans l'unisson de tous les bruits.

Tu demandais à la nature,
Au silence, au recueillement,
Et jusqu'à l'onde qui murmure
Des effets pour ton instrument.

Souvent, l'été, couché sur l'herbe,
Tu déclamais au fond des bois,
Au pied de quelque arbre superbe,
Les vieux poëmes de ton choix ;

Ou bien, errant sur la colline,
Quand sifflait l'ouragan d'hiver,
Tu laissais gonfler ta poitrine
Au cri des douleurs de Werther.

Soulevé par les étincelles
D'un enthousiasme secret,
Tantôt ton pied avait des ailes
Et volait plus qu'il ne courait ;

Tantôt, sur une roche grise,
Tu suivais, le front dans tes mains,
Le souffle plaintif de la bise
Dans le carrefour des chemins;

Ou l'alouette aérienne,
Que le vent, dans son tourbillon,
Emportait, chantante et sereine,
Avec les graines du sillon.

Tu croyais voir là ta pensée
Plus forte que ta volonté,
Emportant ton âme élancée
Jusqu'aux bords de l'éternité.

Etait-ce joie ou bien tristesse,
Ces mobiles sensations?
C'était de l'amour, de l'ivresse,
De la douleur, des passions;

Ou des découragements sombres,
Ou les plus doux pressentiments;
Tour à tour des rayons, des ombres,
Des extases ou des tourments.

C'était l'imposante nature
Parlant pour la première fois
Au cœur vierge, à l'âme encor pure,
Lui parlant par ses mille voix!

C'était enfin la Poésie
Tirant sa lyre du sommeil,
Et distillant son ambroisie
Dans une coupe de vermeil.

III

Chantre de la mélancolie,
Chantre du désenchantement,
Pourquoi fais-tu ton élément
Des infortunes de la vie ?...

Pourquoi ta muse est-elle en deuil ?
Pourquoi ces soupirs et ces larmes ?
Pourquoi ne trouves-tu des charmes
Qu'aux froids horizons du cercueil ?

Pourquoi l'amour, au lieu d'un rêve,
Ne t'apporte-t-il que la mort ?
Pourquoi sens-tu tarir ta sève,
Et ta nef échouer au port ?

Pourquoi, dans les cris d'allégresse
Que ton cœur pousse malgré toi,
Se mêle-t-il tant de tristesse,
Tant d'amertume et tant d'effroi ?...

Ton vers est battu par l'orage !
On sent passer dans tes agrès
Je ne sais quel souffle sauvage.
Le désespoir est là... tout près.

On voit que l'homme en toi respire.
La réalité qui t'inspire
Se reflète en ton idéal
Et l'empreint d'un cachet fatal.

Mais soudain tout se rassérène ;
Ta Muse redevient Sirène.
Tu verses le lait et le miel,
Tu nous dis les splendeurs du Ciel.

Alors, ô musique charmante !
Tu consacres à ton amante
Des accents si purs et si doux,
Que Pétrarque en serait jaloux.

Ton Elvire vaut bien sa Laure.
Ta lyre n'est pas moins sonore
Que ne l'est son luth amoureux ;
Ton chant n'est pas moins vaporeux.

Le rayonnement de la femme
Te ramène aux splendeurs de l'âme,
Et tu veux pénétrer la nuit
De l'infini qui te poursuit.

Songeur à la marque divine,
Tu méconnais ton origine,
Quand le doute te fait l'affront
De poser le doigt sur ton front.

Pourquoi ta puissante pensée
Se retourne-t-elle, oppressée,
Comme sur un lit de douleur,
Au lieu d'adorer le Seigneur ?...

Ah ! ce baume de la prière,
Tu le proclamas bien souvent,
Comme un breuvage salutaire
Aux angoisses d'un cœur saignant !

Mais il manque une âme fervente
A ta vague adoration.
Souvent ta méditation
Ne dit point le Dieu qu'elle chante.

Ton sentiment religieux
Ressemble aux brumes de la terre :
Partout tu ne vois que mystère...
Tu ne sais pas le mot des cieux.

Ou plutôt, esprit téméraire,
Tu le veux trop sonder, ce ciel !
Ton recueillement solitaire
Est trop éloigné de l'autel.

Tu plains Byron qui fut athée,
Et tu crois à la mission
De la victime de Sion,
Par qui l'âme fut rachetée.

Alors, pourquoi ce doute affreux ?
Pourquoi cette langueur de l'âme ?
Pourquoi verser ainsi le blâme
Sur les nobles secrets des cieux ?...

Prosterne-toi, sacré génie !
Ton nom n'en sera que plus grand,
Et le flot de ton harmonie
N'imprégnera que mieux ton chant.

La harpe est l'instrument des anges :
C'est là-haut qu'il en faut toucher.
Ne crains pas de l'aller chercher
Dans leurs radieuses phalanges !

IV

Pour toi, la Poésie est le soulagement
D'un cœur mélancolique et sombre.
Tu ne demandes pas d'autre art à l'instrument
Que le sentiment et le nombre.

Des cordes de la lyre ou des fibres du cœur
Tu ne fais point la différence.
Mille sensations de deuil ou de bonheur,
De souvenir ou d'espérance :

Voilà le grand clavier des méditations
Où tu promènes ta pensée,
Comme sur l'Océan, parmi les alcyons,
Vogue une barque balancée.

Les Psaumes de David ont bercé ton esprit
Aux pieds de ta pieuse mère,
Et ton œil ignorait encor ce qui s'écrit,
Que Job t'enseignait la prière.

La foi de ton enfance a creusé dans ton sein
Un long sillon que rien n'efface.
Plus tard les passions te secoueront en vain :
De Dieu tu garderas la trace.

Et, soit qu'interrogeant de ton œil scrutateur
Le grand drame de Sainte-Hélène,
Tu demandes au nom fatal de l'Empereur
Le fatal destin qui l'enchaîne ;

Soit que, vers les Lieux-Saints portant tes pas errants,
Sur la montagne des Olives
Tu baises la poussière, et trouves des accents
Tels qu'il en convient à ces rives ;

Soit qu'avec Jocelyn, tu hantes le rocher
Où la neige étend son suaire,
Comme attiré si haut, pour mieux te rapprocher
Du pur séjour de la lumière ;

Soit qu'avec Childe-Harold, le dernier défenseur
D'un peuple libre à l'agonie,
Tu montes sur ta nef pour dire à l'oppresseur :
Que l'oppression soit punie !

Soit que, dans un moment d'oubli, jetant des fleurs
Pour dissimuler de la fange,
Tu nous fasses verser de trop dociles pleurs
Sur la noire chute d'un ange ;

Toujours c'est Dieu qui sort de l'inspiration
Echappée à ton saint délire ;
Toujours Dieu qui remplit ta méditation,
Dieu qui se cache sous ta lyre !

V

Le roseau chante, quand le vent
Le fait plier ou le relève.
Ainsi réveillé, ton doux chant,
Sous les caprices de ton rêve,
Tour à tour s'abaisse et s'élève.

Le bruissement des forêts
N'a pas de plus vague harmonie
Que celle de tes beaux versets,
Hymne à la nuance infinie
Comme l'éclat de ton génie.

Tu frappes sur le divin luth,
Sans objet précis et sans but ;
Et toujours l'instrument résonne,
Et toujours notre âme à l'affût
Des impressions qu'il lui donne,

Sent un ami mystérieux,
Qui la comprend, qui l'encourage,
Qui lui révèle un coin des cieux ;
Qui, vrai compagnon de voyage,
Prend ses fardeaux et les partage !

Aussi, tes méditations
Ont-elles plongé dans l'ivresse
Des flots de générations,
Dont la confiante jeunesse
T'a livré ses émotions !

VI

Mais tout s'use aujourd'hui... Ton prestige décline.
Sur le sommet des monts ton beau soleil s'incline.
Ta statue est debout, et ton règne est passé !
Hélas ! ne serais-tu qu'un doux songe effacé ?...

A vous, faibles enfants d'un peuple en décadence,
Pour arracher des pleurs à votre indifférence,
L'idéal qui convient, c'est la réalité :
Elle vous tient lieu d'art et de divinité.

Tes amis, Lamartine, ont d'autres préférences.
Tu resteras toujours le poète adoré
Et le consolateur des intimes souffrances,
Pour toute âme sensible et tout cœur ulcéré.

Mais si l'on fait de toi le banni de la terre,
Si jamais Dieu nous vient retirer ton rayon ;
Et que, pour te clouer sur un dernier calvaire,
Il te prenne jusqu'à notre admiration ;

C'est aux séjours du Ciel, parmi les pures flammes,
Dans la Jérusalem où triomphent les âmes,
Que, flambeau tristement éclipsé d'ici-bas,
Ta Muse abandonnée ira porter ses pas !

NOTICE

SUR

M. PHILIPPE PERRAUD

MEMBRE CORRESPONDANT

Par M. H. TIVIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 26 janvier 1882.)

L'Académie a bien voulu me confier le soin de rédiger pour ses Mémoires la notice qui conservera le souvenir d'un correspondant récemment élu, rapidement enlevé à son affection, M. Philippe Perraud, professeur de rhétorique au lycée de Lons-le-Saunier, agrégé de l'Université, officier d'Académie, membre de la Société d'Emulation du Jura et de notre Compagnie.

Je la remercie de ce choix, car il n'est rien de plus salutaire et de plus doux que de relever les traces d'une existence laborieuse, honorée par les plus solides travaux, riche en bons exemples et d'où s'échappe comme un parfum d'honneur et de vertu. La mission devient plus douce encore, sinon plus aisée à remplir, s'il s'agit d'un homme de bien dont la modestie craintive s'étudiait à épaissir autour de lui les voiles dont s'enveloppait son mérite, et n'aimait rien tant que le silence et l'ombre. Au plaisir de la sympathie s'ajoute alors celui de la découverte, et la satisfaction plus sensible encore de rendre justice à qui s'est fait un devoir d'être méconnu ou du moins ignoré. Hâtons-nous de la lui rendre, et de disputer à l'oubli qui doit tout envahir un nom qui mérite,

au moins dans la sphère où il a été connu, de ne pas s'effacer trop vite et de ne pas mourir tout entier.

Comme un autre Perraud dont le regrettable M. Chiflet vous entretenait il y a trois ans en séance publique, celui dont je parle était un enfant du Jura, et comme l'autre il aimait ardemment son pays, je veux dire les sites et les aspects de la terre natale, en même temps que les qualités de sa race et les souvenirs de sa province. Il était franc-comtois avec passion, je parle de cette passion froide et silencieuse qui produit les regrets intenses et les dévouements inaltérables. Il naquit le 12 juillet 1828, à Lons-le-Saunier. Aux portes de cette ville, un paisible vallon formé par les dernières pentes du Jura renferme le petit village de Vernantois. « Là, dit-il, » naquit mon père, d'une humble famille de laboureurs; plus » d'une fois j'ai regretté qu'il ait un jour quitté ce vallon. » A cette confidence qui lui échappe au début d'un aimable petit livre où sont groupés ses meilleurs souvenirs, vous reconnaissez les traits saillants de sa physionomie : l'amour du pays, le besoin de cacher sa vie, et la tristesse qui faisait le fond de son caractère. Son enfance se passa dans les plaisirs et les privations également ressentis d'une existence modeste, demi-bourgeoise et demi-rustique, où les occupations de l'école alternaient avec celles du foyer domestique et les joyeux travaux de la vendange au petit manoir héréditaire, existence à la fois libre et contenue, entourée d'affection et de sévérité, assujettie à l'étude et laissant de longues heures au joyeux vagabondage des enfants de la montagne. Il prit ainsi possession des moindres coins d'une contrée dont chaque détail lui était cher et familier; jamais l'union d'une âme avec la mère-nature ne fut si promptement scellée ni plus profondément ressentie, plus féconde en jouissances et en impressions ineffaçables. Le malheur ne tarda pas à y mêler les siennes; le père fut frappé dans sa force, la mère le suivit de près, foudroyée par la douleur, et leurs deux fils commencèrent, au début même de l'adolescence, le rude ap-

prentissage de la vie. Sans guide et sans soutien, Philippe Perraud se plongea dans le travail, ce dictame souverain des affections blessées. Il conquit vite et garda jusqu'à la fin, au collège de Lons-le-Saunier, le premier rang de sa classe ; il vint plus tard chercher dans un lycée de Paris, le complément nécessaire d'une instruction qu'il voulait forte et brillante pour lui-même avant de la donner aux autres. A l'âge de vingt-quatre ans, en 1852, il était reçu à l'Ecole normale. Il en sortit trois ans après, avec une nomination de professeur divisionnaire de quatrième au lycée de Marseille. Il y resta quatre ans, au terme desquels il obtint d'être transféré dans la chaire de troisième au lycée de Besançon. Là du moins il aspirait de plus près les émanations de la terre natale et pouvait aller se retremper dans l'air du pays. Ce n'était pas assez pour combler ses désirs.

Agrégé des classes supérieures de lettres en 1864, il pouvait exprimer avec plus de confiance des vœux qui ne furent exaucés qu'au bout de trois ans. En 1867 il obtint la chaire de seconde qu'il échangea, cinq ans après, contre celle de de rhétorique au lycée de Lons-le-Saunier. C'était là le terme que s'était assigné sa modeste ambition d'accord avec son cœur. Mais il éprouva l'inévitable amertume qui se mêle aux satisfactions les plus légitimes et les plus souhaitées. Ecoutons-le nous racontant l'impression que lui causa l'aspect des lieux témoins des joies de sa jeunesse :

« Je revins, il y a peu de mois, sur cette colline, je revis la tour en ruines; mes pas foulèrent ces mêmes allées gazonnées. Mais je n'y portais plus les mêmes pensées, la même âme. Derrière un rideau de coudriers, tout proche de moi, éclatèrent tout à coup les mêmes chants, les mêmes refrains de ronde. Cette fois j'étais seul; la gaieté des autres ne m'était point odieuse; ce qui m'était amer, c'était le souvenir des jours passés, des réunions aimées, et l'incurable certitude que ces jours ne reviendraient plus pour moi. Je restai longtemps assis sous les noyers, déroulant et égre-

nant mes souvenirs..... Puis je redescendis, emportant une giroflée cueillie sur la tour, et dans mon cœur, comme les ruines des années lointaines et de mon bonheur passé. » Cette tristesse intérieure, ce sentiment habituel du néant et de la fragilité des choses, n'ont jamais dégénéré chez Philippe Perraud ni en mélancolie atrabilaire, ni en découragement inactif et rêveur. Son seul défaut, si toutefois c'en est un, fut l'extrême défiance de lui-même et la timidité qui le portait à s'isoler. Non pas qu'il eût rien du misanthrope; personne n'était plus généreux, plus sensible à la sympathie, plus digne d'inspirer l'affection et plus prêt à y répondre; mais il avait porté parmi les hommes de son âge les goûts d'un solitaire et d'un contemplatif, il n'avait rien de ce brillant, de cette facilité superficielle qui touche à tout et s'amuse de tout, et je croirais sans peine qu'au milieu de cette jeunesse de Paris, si prompte à juger, dont l'enjouement tourne si vite au scepticisme railleur, il se sentit dépaysé. L'enfant de la Comté dut conserver parmi ces étourdis au cœur souvent excellent, mais à la verve intempérante, des dispositions qui forment contraste avec ce qu'on nomme la frivolité française. Plus porté à réfléchir qu'à parler, moins apte aux jeux de l'esprit qu'aux efforts persévérants de la volonté, le Comtois joint à ces qualités un défaut d'expansion que Perraud a plus d'une fois noté chez ses compatriotes. Il parle quelque part du « paysan méticuleux et procédurier » qu'il avait observé de près. Il remarque avec Chiflet que les députés du parlement de Dole, après avoir vu Condé à Dijon, s'abstinrent de toute autre visite, trahissant ainsi « le génie méfiant de leur nation. » Chez notre confrère cette méfiance n'était plus que de la réserve, mais cette réserve s'ajoutant à une timidité naturelle l'a toujours empêché de se produire et de se communiquer. La Société d'Emulation du Jura, dont il était un des membres les plus actifs et les plus assidus, le connaissait par ses œuvres, mais elle ne l'entendait presque jamais. Il a composé pour notre Compagnie l'étude sur Jules Chiflet,

abbé de Balerne, mais une autre voix que la sienne s'est chargée de vous en donner connaissance. C'est également par le secours d'un interprète qu'il a communiqué au public le discours composé en 1877 pour la distribution des prix du lycée de Lons-le-Saunier, discours qu'un auditeur compétent assimilait à un bronze moulé et ciselé par un grand artiste. Vers le même temps la scission du baccalauréat en deux parties, dont la première était placée au terme de la rhétorique, lui causa les appréhensions les plus vives ; il se dérobait à la responsabilité que lui créait cette innovation ; il se déclarait incapable d'y suffire, il désespérait du succès, et le succès dépassa toutes les espérances ; les deux premiers prix et la quatrième nomination remportés par ses élèves au concours académique, ouvert entre tous les lycées et collèges de deux vastes ressorts, ceux de Besançon et de Nancy, attestèrent la valeur d'un enseignement qui joignait à la science la plus étendue le dévouement le plus attentif, et qui mettait les soins d'une direction minutieuse au service même des élèves les plus déshérités. Le monde universitaire aura peu connu de professeurs poussant aussi loin la conscience dans l'accomplissement d'une tâche aride, et ce qu'un ministre a justement appelé la probité professionnelle.

Mais c'est surtout l'écrivain, l'académicien qui doit faire l'objet de notre éloge et de nos regrets. Ses travaux, consacrés exclusivement à la Franche-Comté, ont enrichi surtout les Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, mais par le sujet comme par l'origine, ils appartiennent à la province entière, et nous pouvons les revendiquer comme un titre d'honneur pour cette Compagnie qui l'a trop peu possédé, et qui l'a toutefois suffisamment connu pour apprécier la perte qu'elle a faite. Le premier en date parmi ces travaux, fut un hommage à la mémoire d'un protecteur et d'un guide. En 1868 il mit en ordre, au prix d'un long travail, et fit paraître les *Souvenirs d'un octogénaire*, œuvre posthume de son maître et ami Désiré Monnier. L'année suivante il publia

dans l'Annuaire du Jura la biographie de ce guide vénéré de sa jeunesse. Depuis cette époque, il ne cessa d'enrichir les annales de deux sociétés jurassiennes, dont il était membre, d'intéressantes monographies sur des sujets se rattachant à l'histoire du pays, un *Mémoire sur la lutte entre les gouverneurs de Franche-Comté et le Parlement de 1610 à 1668* (1870), un autre sur *Les Emeutes en Franche-Comté* (1871), un travail intitulé *Une mission franc-comtoise à Paris* (1872), les *Lettres de Monsieur de Mouslier*, etc (1874), un *Document inédit sur Lacuzon* (1875), *Deux années de la vie municipale à Lons-le-Saunier au* XVIIe *siècle* (1878), etc.

Toutes ces publications étaient comme autant d'essais préparatoires aux œuvres de longue haleine. La première, qui mérite ce titre par ses relations avec l'histoire générale et par l'étendue des recherches qu'elle suppose, c'est l'étude sur Lacuzon. Au premier abord on est frappé, en la lisant, du rapport que présente la physionomie du personnage avec celle de l'auteur, et de la secrète prédilection qui paraît avoir entraîné l'un vers l'autre. Non qu'il faille établir aucune analogie entre le farouche partisan qui ne savait pas tenir une plume et le paisible lettré qui s'en servait si bien, entre le défenseur obstiné de l'indépendance locale et le dévoué serviteur de la grande patrie française ; mais il y a parenté visible entre ces deux fils de la Comté, tous deux sortis d'une famille de laboureurs, tous deux indépendants de caractère, tous deux attachés, de toute la puissance des affections et des souvenirs, à la terre qui les avait vus naître. L'un eut sur l'autre l'avantage de venir au monde aprés trois siècles de possession paisible et d'intime assimilation de la province à la France; il a pu d'un jugement libre et sûr apprécier la légitimité, les heureuses conséquences de cette annexion que Lacuzon repoussait comme le dernier des malheurs ; il a pu, en plaignant l'inutilité de cette tentative, se demander si Lacuzon n'avait pas douté de son œuvre, s'il n'avait pas, dans un jour de découragement et d'amer retour sur sa destinée,

regretté « tant de courage, tant d'efforts dépensés pour une » mauvaise cause, pour le maintien de la Comté dans son » isolement, dans sa stérile léthargie. » Il a pu s'écrier, à la pensée des doutes qui avaient dû torturer l'âme de son héros : « Il y a donc des jours où le devoir est obscur, où » croyant servir son pays, on fait obstacle à sa grandeur ! » Mais au nom de la morale éternelle et du droit digne d'être honoré, même dans sa défaite, il s'est dit que cette grandeur n'est pas tout ; qu'avant elle et plus haut, il y avait « la dignité, l'honneur à sauvegarder » et que « Lacuzon a bien fait de choisir comme il a fait, » qu'il valait mieux « entrer dans la patrie nouvelle le fer à la main que l'or dans la poche et la honte au front. » Telle est la pensée toujours présente qui donne tant d'intérêt au tableau de cette lutte de la faiblesse contre la force, tableau tracé d'ailleurs avec une fidélité scrupuleuse, où le narrateur, évitant avec soin les traditions fausses qui font de Lacuzon tantôt un Guillaume Tell idéal, tantôt un partisan grossier, plus voisin du bandit que du patriote, examinant tous les reproches, discutant tous les témoignages, aussi précis dans l'exposé des faits que sincère dans l'appréciation de l'homme, appuie sur les plus solides preuves cette conclusion aussi juste qu'honorable pour Lacuzon : « Si son courage a été stérile pour nous défendre de la conquête, il ne l'a pas été pour sauver l'honneur et la dignité du vaincu. Ce n'était pas un grand esprit, c'était plutôt un grand cœur, sincère et chaud, âme sérieuse et forte, caractère entier et droit en qui l'éducation n'avait pas altéré l'empreinte de la race. » C'est cette empreinte que son biographe a remise en pleine lumière dans un travail de haute portée que discerna justement la commission chargée de désigner le lauréat du concours historique ouvert en 1869, entre les trois départements dont le ressort académique se compose, par l'ordre de M. Duruy, ministre de l'instruction publique. Cette commission proclama justement, par la bouche de son rapporteur, M. Chotard, que l'ouvrage de M. Perraud, écrit

sur un bon plan, d'un style correct, offrait un intérêt qui ne permettait pas de le quitter avant d'en avoir achevé la lecture, qu'il achevait un portrait esquissé par d'autres, et que, par un choix heureux de documents publiés à la suite de l'ouvrage, il y attachait une véritable autorité.

Ce travail, quelque complet qu'il fût, n'était encore qu'un prélude. En 1873, M. Perraud résumait dans un livre intitulé : *Les Etats, le parlement de Franche-Comté et la conquête de* 1668, tout ce qu'il avait recueilli dans l'étude persévérante des historiens locaux et dans l'exploration des archives publiques ou particulières, de précis et de définitif sur la conquête qui sépara la Comté de l'Espagne pour la donner à la France.

Il en a exposé les causes, développé les phases, fait connaître les principaux instruments et les incidents les plus dramatiques, avec un véritable talent d'historien toujours soutenu par son émotion, mais toujours en garde contre elle, et faisant taire ses impressions personnelles pour laisser aux faits leur éloquence et leur logique. Il a surtout, sans amertume et sans parti pris, retracé les fautes commises et les funestes effets des petites passions qui précipitent les événements dont elles voudraient entraver le cours : du côté du parlement une activité fiévreuse, une étonnante crédulité; entre les villes de mesquines compétitions ; chez la noblesse, le ressentiment des injures reçues et des services mal appréciés ; chez tous, à l'heure du péril, une imprévoyance, un désordre, inévitables conséquences du mélange des attributions et de la confusion des pouvoirs, et formant avec l'activité d'un Louvois, la fougue d'un Condé, l'énergie d'un Louis XIV, un contraste qui ne laissait guère de doute sur l'issue de la lutte. Ce dénouement, M. Perraud le présente avec une parfaite mesure d'expression, et il en a tiré cette excellente leçon que le droit ne suffit pas pour le succès, qu'il faut y joindre l'habileté des moyens et la vigueur de l'effort, et qu'enfin, si la réunion de la Comté fut à tout prendre un

événement salutaire « à la fois bienfaisant pour les deux pays, les heureuses conséquences de la conquête ne peuvent faire absoudre ceux qui l'ont attirée ou subie ; » en un mot, que la responsabilité des fautes demeure à ceux qui les ont commises, quel qu'en soit le résultat. Ainsi disparaît de l'histoire le fatalisme qui prête à tout une excuse, et l'imprévoyance ou la défection ne peuvent plus invoquer la commode justification des événements nécessaires ni le bénéfice des faits accomplis.

Ce beau travail de notre collègue, enseveli dans les mémoires d'une société locale, où bien peu de personnes iront le chercher désormais, faillit avoir une meilleure fortune et conquérir à son auteur un titre qui n'eût jamais été décerné plus justement, celui de docteur ès lettres. Malheureusement la Faculté de Paris, comme celle de Besançon, dut s'en tenir à la lettre des règlements qui interdisent d'admettre aux honneurs de la soutenance une thèse imprimée par avance et déjà livrée à la publicité. C'est avec un vif regret que l'une et l'autre se virent obligées de refuser la sanction d'un débat public, et de la décision qui devait suivre, à l'auteur d'un travail auquel leur suffrage était acquis par avance, et j'ai recueilli de la bouche de M. Patin, le vénérable doyen de la Sorbonne en 1873, l'expression bien sympathique du regret qu'il en ressentait. Ai-je besoin d'ajouter que la Faculté de Besançon éprouva le même sentiment et que, victime de sa propre rigueur, elle essaya d'y remédier ? Son premier soin fut de rendre confiance au courageux lutteur à qui des dispositions inflexibles fermaient l'accès de la carrière et de lui ménager les moyens d'y rentrer.

De nouveaux sujets furent examinés d'un commun accord et le choix de M. Perraud se fixa sur deux écrivains de son choix. L'un, qui devait faire le sujet de sa thèse latine, était Guillaume de Saint-Amour, le vaillant défenseur de l'Université de Paris au XIIIe siècle, l'autre était Girardot de Beauchemin, l'historien de la guerre de Trente ans en Franche-

Comté. L'étude approfondie que M. Perraud avait entrepris de lui consacrer, en s'entourant des documents les plus précis, était, après plus d'une interruption, parvenue à son terme. Il me l'annonçait dans une lettre qu'on me permettra de citer comme un monument de sa délicatesse d'âme si prompte à ressentir et même à s'exagérer les bons offices, et d'une ardeur au travail que la mort seule a pu éteindre puisqu'elle glaça, peu de jours après, la main qui écrivait ces mots :

« Me voici en congé : demain je pars pour aller prendre les eaux. Je n'ai pas voulu m'éloigner sans vous en informer, sans vous témoigner encore une fois ma reconnaissance pour tous vos bons offices et preuves d'intérêt.

Vous m'avez aidé de vos lumières et de vos avis toutes les fois qu'une difficulté s'est présentée, vous m'avez soutenu et encouragé dans la direction de la conférence des maîtres : ainsi vous avez rendu ma tâche dans l'enseignement secondaire plus agréable et plus facile.

Vous auriez peut-être même réussi à m'ouvrir l'accès de l'enseignement supérieur, si je m'y étais pris plus tôt : aujourd'hui, je pose la plume définitivement; elle m'a été bien des fois arrachée des mains cet hiver par la souffrance. Je m'arrête à l'avant-dernière page de ma thèse française; le tout ira se perdre dans ce monde des futurs contingents non réalisés, que je suppose fort encombré des projets de ce genre — *inania regna.* »

Cette prévision inspirée par la modestie n'a pas été tout à fait justifiée par l'événement. Si l'étude sur Girardot de Nozeroy n'a pas valu à son auteur le titre auquel il avait tant de droits, elle constitue un legs pieusement recueilli par ses confrères du Jura, et doit paraître, si même elle n'a paru dans les mémoires de leur société ; nous ne pouvons qu'en présumer la valeur ; nous savons du moins, et je puis m'en porter garant, quelle conscience d'explorateur et quel amour d'artiste il avait apporté à cette composition; il a d'ailleurs

pris soin de nous dire, dans une étude sur Jules Chiflet, comment se classaient dans son estime ces trois principaux historiens de la province, Gollut qu'il compare à Hérodote, Chiflet qu'il rapproche de Froissart, Girardot dans lequel il retrouve des côtés de Polybe. C'est dire quel prix il attachait à la solidité de son savoir, à la rectitude élevée de ses jugements. Le sujet était bien fait pour le tenter, et quoique indiqué, dut lui offrir un attrait fondé sur de secrètes analogies d'intelligence et de caractère.

Quand ces analogies n'existaient pas, la pénétration de l'esprit et l'équité d'une âme large y suppléaient. J'en atteste cette étude sur l'abbé de Balerne, dont les mémoires, compris au nombre des documents inédits publiés par l'Académie de Besançon, firent l'objet du premier et de l'unique travail dont M. Perraud ait pu faire hommage à notre Compagnie. Placé en face de cette nature composée d'éléments divers, où le prêtre s'unit sans dissonance au diplomate, le magistrat au courtisan, l'homme d'étude au négociateur cosmopolite, M. Perraud démêle adroitement les traits de cette physionomie quelque peu complexe. Il rend hommage au talent d'observer et de peindre, à l'agrément des anecdotes, à la variété des détails qui rachètent chez le narrateur de la conquête l'absence de méthode et la diffusion du récit. Montrant en lui le moraliste trop indulgent pour la grandeur qui l'éblouit, enclin aux idées superstitieuses et timide dans ses appréciations, il n'oublie ni sa foi dans la Providence, ni son aptitude à signaler l'action des causes inférieures; en notant chez l'écrivain qui s'observe un peu d'enflure espagnole et d'obscurité calculée, il lui accorde le talent de conter, celui de faire entendre ce qui coûte à dire, et surtout une gravité solide, qui n'exclut point le charme et la bonhomie.

Cette dernière qualité devait aux yeux de Perraud racheter bien des choses. Elle fait le charme d'un opuscule qu'il a fait paraître, ou plutôt qu'il a laissé échapper de son portefeuille en 1868 et qui, sous le titre gracieusement archaïque de

Souvenances, contient sur sa jeunesse et sur lui-même les plus attachantes révélations. La plus intéressante est celle qu'il nous a fait, sans y songer, de son remarquable talent pour le style descriptif. On rencontre çà et là, dans ce petit recueil de confidences adressées à des amis, ou plutôt d'entretiens familiers de l'auteur avec lui-même, quelques pages brillantes de fraîcheur ou empreintes d'un sentiment juste et profond qui se traduit sans effort dans une langue pittoresque, apprise à l'école des plus grands maîtres. En voici quelques fragments qui, s'ajoutant à celui que j'ai cité, vous feront partager, je n'en doute pas, l'émotion que j'en ai reçue. Voici d'abord, en quelques coups de plume, le croquis d'un moulin qu'il visitait, dans son enfance en compagnie de sa mère.

« Le moulin était situé sur la route de Conliège, à l'écart, sur une petite éminence ; des monceaux de planches de sapin, séparés par de larges avenues, l'entouraient de tous côtés; je regardais avec curiosité et frayeur la large scie monter et descendre, en lançant un jet de sciure à chaque coup, et à chaque fois entamer l'arbre qui avançait de lui-même sous sa dent; puis, tandis que ma mère faisait remplir les saches sous ses yeux, je m'échappais bien vite dans la prairie voisine, que traversait un charmant ruisseau, bouillonnant et limpide ; j'y passais de longs moments à construire des digues sur ce ruisseau et à les ouvrir, à choisir dans le pré les plus belles marguerites, à poursuivre papillons et libellules, à regarder nager les canards sur le bassin. Puis la voix de ma mère arrivait à mes oreilles, et nous reprenions le chemin de la ville au crépuscule, en suivant la rivière du moulin, à cause de la fraîcheur et pour abréger. »

Dans ce coin de paysage qu'aurait pu tracer, sinon le pinceau de Jean-Jacques, au moins le crayon de Tœpffer, ce qui domine c'est la figure de l'enfant avec son expression de curiosité naïve et l'image entrevue de la mère. Telle est la loi suprême du genre; les plus riants tableaux qu'il nous

offre doivent tirer leur principal effet de la présence ou du souvenir de l'homme.

C'est ainsi que les sons, surtout les sons rhythmés d'une voix humaine, perçus de loin dans le silence et le calme du soir, prennent à cette heure solennelle un charme qui me semble parfaitement rendu dans le passage suivant :

« Souvent dans nos campagnes, les soirs d'automne, on entend sur les collines le cor d'un chasseur. Ces sons lointains, dans ce paysage tranquille et doux, m'émouvaient parfois jusqu'à pleurer. Je ne sais pourquoi les sons de cet instrument ont le privilège de donner à mon imagination un cours particulier, de la ramener aussitôt vers certains sites, certaines scènes, d'une couleur et d'une suavité inexprimables. Tout est plongé dans un demi-jour, l'âme se berce dans une vague mélancolie et les sons se prolongeant sur la plaine, le long des bois, prolongent la rêverie. »

« Ou bien c'est quelque villageois revenant des vignes et lançant dans le silence du soir un refrain du pays. Que ne puis-je noter ces accents si simples, dûs on ne sait à qui, mais qui traduisent si fidèlement la destinée de ceux qui les chantent, leurs travaux, leurs joies et leurs séculaires douleurs ! Aux dernières lueurs du crépuscule, vous entendez au flanc de la montagne, le long de la vallée, un de ces refrains tristes et doux, qui se relève et qui tombe, traînant, mais pathétique, qui saisit l'oreille et qu'on n'oublie plus. Plus d'une fois j'ai noté une ressemblance éloignée, mais frappante entre ces chants rustiques et les sombres hymnes de l'ancien bréviaire et comme les uns et les autres, par les sons et par les paroles, reflètent bien les labeurs de l'épreuve humaine, la fragilité de l'homme et l'immense tristesse de sa destinée ».

Ces hymnes de l'ancien rituel tenaient une grande place dans les souvenirs de notre collègue. Il y revint ailleurs en termes qui ne dépareraient pas les meilleures pages de Chateaubriand :

« Ces hymnes, ces proses rimées sont profondément em-

preintes, paroles et musique, de l'esprit chrétien. Elles nous apportent je ne sais quel écho des siècles lointains, des calamités pesantes d'alors et de la foi vive qui les allégeait. L'allégresse et le deuil, l'espérance, la prière et la plainte y sont exprimés tour à tour; mais la note dominante, c'est la tristesse; ce qui revient sans cesse, c'est le désenchantement de la condition présente, le tressaillement vers une destinée meilleure. Certains de ces petits poèmes ont des accents de désir et comme des élans vers une cité plus paisible, comme des appels à une vie sans trouble, à une patrie sans orages et aussi à une destinée sans limites : *O quando lucescet tuus, qui nescit occasum, dies,* etc. Qui a entendu les chants de l'Avent, le *Dies iræ* et la finale de certaines proses, dans une vieille église, accompagnée des graves accords de l'orgue et des sifflements de la bise de novembre, a entendu une des notes les plus pathétiques, les plus plaintives qui soit sortie de l'âme humaine. »

On le voit, la tristesse était un sentiment dominant chez Philippe Perraud, elle formait comme le pli naturel de son âme, le centre auquel revenait sa pensée, la conclusion même de ses études. On peut l'expliquer par les douleurs de son enfance orpheline, par l'isolement où il s'est complu, par une sensibilité vive et qui s'est repliée sur elle-même, par l'exercice fréquent de la réflexion, peut-être par le vague pressentiment d'une fin prématurée, enfin et sûrement, pour lui comme pour Jouffroy, par le regret des croyances évanouies ou obscurcies. Comme Jouffroy, notre collègue en avait subi l'ascendant, savouré la douceur, admiré la beauté. Même aux heures de doute et d'éloignement il en confessait la vertu. Ses écrits intimes, et de ce nombre est le journal de sa vie qu'une piété respectueuse tient à l'abri de tout regard indiscret, doivent porter partout la marque d'une âme naturellement religieuse, en dépit de ses dénégations. Elle se trahit en particulier dans cette apostrophe qui termine le récit de ses excursions à Saint-Etienne de Couldres et de ses visites

d'enfant aux ermites de la montagne : « Ames chrétiennes, » pieux solitaires, oubliés du monde et qui l'oubliez, du » moins n'oubliez pas dans vos prières les âmes troublées, » les âmes du siècle engagées, elles aussi, dans un chemin » plein d'epines, et offrez à Celui qui a voulu tant souffrir les » souffrances de ceux qui ne le connaissent plus ».

Etait-il absolument de ce nombre ? J'ai peine à le croire et je me figure volontiers que, dans sa retraite, feuilletant quelquefois les pages sacrées, il a pu se dire comme un poète de nos jours :

> Et je lus, et je vis que je gardais encore,
> Dans un coin de mon cœur de moi-même ignoré,
> Un peu de vieille foi, parfum évaporé !

Il est un autre coin du cœur où notre confrère cultivait en secret une vertu dont sa mère avait déposé en lui les premiers germes, c'est la charité. La compagne qui lui survit en eut souvent la preuve et nous permettra de reproduire le témoignage qu'elle lui rend à cet égard, dans les termes suivants : « Sa compassion pour les malheureux était poussée à l'ex- » trême. Quoique avec des ressources fort médiocres, il ne se » contentait pas de donner lorsqu'on lui demandait ; mais il » soulageait en secret bien des infortunes connues de lui » seul. » Il y joignait celles que le hasard ou plutôt la Providence plaçaient sur sa route ; tel fut ce pauvre prêtre qu'il avait entendu prier, pendant que lui-même se reposait à la lisière d'un bois et dont, ajoute le même témoin de sa vie, « la physionomie ascétique et l'aspect vénérable le touchèrent » tellement qu'il ne put résister à l'entraînement de lui de- » mander une prière qu'il récompensa d'un don généreux. » Cette prière, ainsi accompagnée, a dû parvenir à son adresse, et c'est un sujet de légitime confiance pour celui qui s'éloigne et pour ceux qui demeurent qu'une vie entièrement consacrée au travail, à la charité, au dévouement. Les exemples qu'elle offre la recommandent à l'imitation des survivants, comme

ils recommandent sa mémoire, honorée d'ailleurs par les plus utiles travaux, à des sympathies qui la défendront longtemps contre l'oubli, ce terme fatal où viennent aboutir pour la plupart, comme il le disait et le sentait si vivement, les affections et les œuvres humaines.

LES

SCEAUX ET LES ARMOIRIES

DES VILLES ET BOURGS

DE FRANCHE-COMTÉ

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 13 juillet 1882.)

Quand Louis XIV, oublieux des capitulations par lui signées au jour de la conquête, supprima d'un trait de plume la vie municipale dont nos ancêtres jouissaient depuis quatre siècles, la Franche-Comté ne comptait pas moins d'une cinquantaine de villes ou bourgs, ceints de murailles, peuplés de vieille bourgeoisie, se disputant les moindres degrés d'une hiérarchie quasi-officielle. Au-dessous de trois villes également capitales : Besançon, cité impériale récemment annexée, dont l'importance effaçait Dole, chef-lieu judiciaire et politique, ou Salins, centre financier et industriel, venaient douze villes à mairie, la plupart sièges de bailliages : Gray, Vesoul, Arbois, Poligny, Pontarlier, Baume, Ornans, Orgelet, Quingey, Faucogney et Bletterans. Dans l'ordre des préséances se rangeaient ensuite les villes à prévôté : Saint-Claude, Lons-le-Saunier (Montmorot), Morteau, Jussey, Moirans, etc., enfin toute une série de bourgades ou petites villes, qui sans avoir rang officiel aux États, ne le cédaient en rien à telle ou telle de leurs heureuses rivales. Je ne citerai, pour abréger cette dernière liste, que Clerval, Gy, Marnay, Nozeroy, Pesmes, Saint-Amour et Vercel. Enfin, au nord de la province, deux États distincts, le comté de

Montbéliard, d'une part, de l'autre, les terres de l'abbaye princière de Lure, qui devaient un jour devenir parties intégrantes de la Franche-Comté, comptaient trois villes : Montbéliard, Héricourt et Lure, centres politiques ou commerciaux de réelle importance. Affranchies par leurs seigneurs du XIIIe au XVe siècle, développées sensiblement dans leur population et dans leur fortune, toutes ces villes, grandes ou petites, avaient conquis dans les régions dont elles absorbaient les ressources et concentraient l'activité, une véritable influence. A l'abri des statuts municipaux, leurs bourgeois jouissaient d'une indépendance réelle, leurs magistrats d'une grande autorité qui s'affirmait même au dehors, dans les assemblées politiques de la province. Devenues des personnalités, traitant d'égal à égal avec des grands seigneurs ou des princes, quelques villes principales eurent de bonne heure un sceau pour authentiquer les actes d'intérêt commun, puis au XVe siècle, quand l'usage des armoiries communales proprement dites se substitua aux emblèmes parlants si fréquents déjà dans les actes du XIIIe siècle (1), elles n'hésitèrent point à suivre la mode et prirent un blason. Au XVIe siècle, l'usage était devenu général et en 1674 presque toutes les villes énumérées plus haut avaient leur type héraldique déjà traditionnel gravé sur leurs sceaux, peint sur leurs bannières, ou sculpté sur leurs monuments. Aujourd'hui on chercherait vainement, réunis ou même dispersés dans nos armoriaux, les éléments nécessaires pour reconstituer la liste complète de ces blasons intéressants, que Jules

---

(1) Je citerai par exemple : MANTES qui dès 1225 porte pour emblème des *feuilles de menthe* (Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Arch. de l'Empire*, sceau n° 5579) ; POISSY, *des poissons*, 1276 (*ib.* n° 5599) ; PONTOISE, *un pont sur l'Oise*, 1228 (*ib.* n° 5602) ; CORBIE, *un corbeau*, 1228 (*ib.* n° 5761) ; CONQUES-EN-ROUERGUE, *une conque*, 1303 (*ib.* n° 5632) ; TAURIAC, *un taureau*, 1309 (*ib* n° 5840) ; PUY-LAURENS, *un puy* (mont.) *avec des lauriers*, 1242 (*ib.* n° 5665) ; RABASTENS, *trois raves*, 1242 (*ib.* 5667), etc.

Chiflet, Lampinet, Dunod ont jugé assez peu dignes de leur attention (1). C'est l'absence d'un pareil recueil qui m'a inspiré la pensée d'un travail où j'ai groupé d'une part, la description de tous les sceaux de villes comtoises que j'ai pu découvrir, de l'autre, toutes les armoiries anciennes ou modernes que ces villes ont portées ou portent encore.

L'archéologie et l'histoire locale trouveront. je le souhaite, quelque profit à cette collection, que précèdera une courte étude raisonnée sur l'origine et l'explication de nos armoiries municipales.

I

Au moyen-âge, l'idée générale qui s'affirme sur tous les sceaux de corporations civiles ou religieuses est uniformément l'idée de protection divine ou humaine rappelée ou invoquée par quelque emblème caractéristique. Les deux plus anciens sceaux de communes franc-comtoises, conformes d'ailleurs en ce point aux plus anciens types français ou étrangers, obéissent à cette formule. Le sceau si original de la commune de Salins, qui date de 1249, représente le prévôt du seigneur (PREPOSITVS) assis sur un trône de justicier, présidant l'assemblée des échevins (ECVINI) (2); le premier sceau de la commune de Besançon, qui remonte à 1259, montre la croix du chapitre métropolitain et le bras bénissant de Saint-Etienne, protecteur de la cité (3). Au commencement du XIVe siècle, Besançon devenu ville d'Empire,

---

(1) « M. Jules Chiflet, en un petit inventaire qu'il a fait des armoiries » de la noblesse de la Franche-Comté de Bourgogne, chap. I, dit qu'il » ne raporte pas les armes des villes parceque sont plustost des mar- » ques que des armoiries, estant la pluspart fausses, comme inventées » par des bourgeois ignorans, chanteans ridiculement. » (Lampinet, *Armorial*, (ms. de la Bibl, municipale de Besançon.)

(2) V. ce sceau publié dans Béchet, *Recherches sur Salins*, I, p. 175, d'après l'original des Arch. du Doubs. B. 859.

(3) V. ce sceau publié par M. Ed. Clerc, I, p. 448 et 474 (1re édit.).

ajouta à la protection spirituelle de Saint-Etienne, à la protection temporelle du chapitre métropolitain la sauve-garde impériale, en introduisant dans son sceau à côté du bras et de la croix, l'aigle couronnée qui deviendra le type exclusif de ses armoiries futures. Au xve siècle, cet aigle noir sur champ d'or (1), c'est-à-dire l'écu impérial, figure déjà sur ses bannières, en attendant qu'il soit bientôt encadré, accosté de deux colonnes, dans son blason municipal. A la même époque, Salins adopte pour le même motif les armes de la maison souveraine qui avait transmis sa seigneurie aux comtes de Bourgogne, qualifiés indéfiniment de sires de Salins; ce blason : *une bande de gueules sur champ d'or*, était dès longtemps brodé sur les enseignes de sa prévôté.

Avec le xvie siècle et la paix dont l'heureux gouvernement de Maximilien, de Marguerite d'Autriche, de Charles-Quint, firent bénéficier le comté de Bourgogne, les villes cruellement éprouvées par les revers du xve siècle se relevèrent et atteignirent un degré de prospérité qu'elles n'avaient point encore connu. Ce fut le moment pour elles d'accentuer leur individualité par des emblèmes personnels distincts et néanmoins solidaires des panonceaux souverains qui avaient jusque-là flotté sur leurs tours et leurs portes. Depuis 1284, les armoiries du comté de Bourgogne renouvelées par le comte Othon IV (2) représentaient : *sur champ d'azur billeté d'or un lion couronné de même armé et lampassé de gueules.* Sous le règne des ducs de Bourgogne de la dernière race, sous le sceptre passager de Louis XI et de Charles VIII, ces armes quelquefois accolées à celles du duché de Bourgogne ou de la maison de France, quelquefois isolées, avaient figuré invariables sur les sceaux souverains du parlement,

---

(1) M. A. Castan, *Notice sur les sceaux de la commune de Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'Émulat. du Doubs*, 1870-1871, p. 476. (Enq. de 1435.)

(2) V. mes *Notes pour servir à l'Armorial de Franche-Comté*, 1883.

de la chancellerie, des bailliages, des tabellionnés du domaine, que les villes empruntaient à défaut de sceau particulier pour sceller leurs contrats. En vertu d'un usage qu'introduisaient alors les hérauts d'armes impériaux, la plupart des armoiries concédées par Charles-Quint aux serviteurs qu'il anoblissait comportaient *un chef d'Empire*, c'est-à-dire *l'aigle noire éployée sur champ d'or*, cousue à la partie haute de l'écu (1). Nombre de Franc-Comtois avaient rapporté des armées cette honorable livrée qui constatait leur fidélité et leurs services. Ce fut, croyons-nous, à l'exemple de ces chefs cousus d'Empire, et en vertu du même principe de prétention souveraine qui donna un chef fleurdelisé aux bonnes villes du royaume de France (2), que presque toutes les villes bailliagères de Franche-Comté, anciennes prévôtés comtales (à commencer par Dole leur capitale), adoptèrent le *chef cousu de Bourgogne*, c'est-à-dire : *un lion naissant et couronné d'or sur champ d'azur billeté d'or*. Seulement, la dimension rigoureusement héraldique du chef étant insuffisante à contenir tous les meubles ci-dessus, le *chef* primitif devint promptement, sous la fantaisie des artistes, un *coupé* absorbant en hauteur la moitié de l'écusson. Dole, Gray, Vesoul, Baume, Ornans, Poligny, Quingey, Faucogney, Jussey, Luxeuil (annexé en 1534) prirent uniformément ce *coupé de Bourgogne*. Mais à côté de ce *chef* uniforme marquant la fidélité commune au comte souverain, chacune de ces villes bailliagères ou prévôtales ajouta sur un champ de couleur variable un emblème particulier. Dole, s'inspirant vraisemblablement du contre-sceau de son université où figure

---

(1) V. *ibid.* les armoiries des Balahu, des Garnier, des Granvelle, des Sachet.

(2) « Presque toutes les villes capitales portent le chef des armes de Bourgogne-Comté avec le lyon billeté, ainsi qu'en France les villes capitales ont coutume de porter les trois fleurs de lys. » (Jules Chiflet, ms. déjà cité, reproduit sans citation par Dunod, *Histoire du Comté*, II, p. 430 et suiv.)

Apollon émergeant d'un soleil (1), prit au second quartier : *un soleil d'or sur champ de gueules.* « Cela vient apparemment de Délos où le soleil estoit en vénération dans la Grèce, » écrivait naïvement Jules Chiflet (2). Gray eut *trois flammes d'or en champ de gueules*, armes parlantes sans doute, soit au point de vue de son nom (*Ignis Graïus*), soit au point de vue de son histoire et des incendies successifs auxquels fait allusion sa devise : EX TRIPLICI CINERE NOVUS IGNIS. La ville de Vesoul s'attribua : *sur champ de gueules un croissant d'argent*, emblème de ses vœux secrets dans la rivalité qui régnait entre elle et Gray à qui elle disputait le titre de chef-lieu du bailliage d'Amont. Ornans, qu'enorgueillissaient un château et des remparts, porta *une tour*. Poligny, vignoble productif du domaine comtal, un simple *champ d'argent;* Baume, une *main tenant une palme* (palma tenens palmam); Quingey : *trois fusils de Bourgogne;* Faucogney : *un faucon pillant une perdrix;* Luxeuil : *un soleil* (lux) que Lure sa voisine lui emprunta en l'inscrivant sur champ d'azur, et en renouvelant le même jeu de mot.

Comme on le voit, ce qui guide presque exclusivement dans le choix de ces emblèmes, c'est non point un sens symbolique profond, que certains chercheurs sont trop portés à poursuivre dans les conceptions du passé, mais un jeu d'esprit plus ou moins ingénieux que le nom de la ville inspire et que le peintre, séduit par cette saillie, s'empresse de traduire sur un écu aux applaudissements du populaire.

Quelques-uns de ces emblèmes parlants que nous découvrons sur les cachets du xvie siècle sont déjà de lointaine origine, l'un d'eux, la main des armoiries de Baume, est déjà gravé sur les sceaux de l'abbaye des bénédictines de

---

(1) V. ce sceau dont j'ai donné un croquis dans les *Universités de Franche-Comté* de MM. Beaune et d'Arbaumont, 1870.

(2) Lampinet, *Armorial.* (Ms. de la Bibl. de Besançon.)

cette ville, à la fin du XIIe siècle (1). Mais c'est surtout au moment de la Renaissance que cette fantaisie du rébus, si familière au moyen âge, devient en honneur dans la composition des armoiries; l'imagination créatrice des hérauts d'armes et des imagiers se donne alors un libre cours. C'est à cette date qu'Orgelet prend pour écu trois épis d'*orge;* Clerval, deux clefs (*clef du val*); Champlitte, trois pics à travailler les *champs;* Gy, deux mains enlacées avec cette double entente FERME COMME GY (gyps); Pontarlier, un *pont* sur la rivière d'*Arlie*; Sellières, trois *salières;* Vercel, une *vache*, symbole tout à la fois de ses gras pâturages et de son nom : *Vaché,* tel qu'on le prononce en l'idiôme des montagnes. Un blason curieux qui paraît pour la première fois décrit (en 1530) dans la relation des obsèques de Philibert de Chalon (2) et gravé (en 1552) dans la *Descriptio Burgundiæ* de Gilbert Cousin (3), est celui de Nozeroy, dont la composition est tirée d'une ingénieuse combinaison. Le fond même de cet écu est une *bande d'or sur champ de gueules*, blason emprunté aux seigneurs de cette petite ville, les Chalon princes d'Orange. Brochant sur le tout, se dresse un haut *sapin de sinople,* au pied duquel un *ours debout*, peint *au naturel*, se prend à réfléchir et à hésiter. Je vois volontiers dans cet ours méditatif reculant devant une escalade qui le tente mais l'effraie, l'emblème des Suisses bernois, voisins dangereux, à cette époque, pour la sécurité des montagnes, et je crois qu'il faut ajouter pour compléter et expliquer cet emblème, un phylactère planté dans la gueule de l'ours avec ce mot à double sens : N'OSEROIS, expression de ses scrupules.

En terminant cette nomenclature, que j'aurais grossie vo-

---

(1) Sceau de 1180. (Archives de la Haute-Saône, fonds Bellevaux. H, 207.)

(2) Gollut, *Mémoires*, nouv. édit., col. 1618.

(3) Gilbert Cousin, *Descriptio comitatus Burgundiæ*. 1552, in-8°, *Insignia Nozerethi* gravés à la fin du volume.

lontiers de quelques détails, si je ne les donnais plus loin dans l'armorial de nos villes, je ne puis oublier deux types particulièrement originaux d'armoiries communales comtoises, l'un, emprunté aux montagnes du Doubs, est celui du val de Morteau, l'autre est celui des Franches-Communes, au pied des Vosges.

Le blason du Val de Morteau rappelle par sa physionomie les types allemands ou helvétiques du XVIe siècle. Il se compose de cinq écussons distincts groupés circulairement la pointe tournée vers une étoile centrale, et dont chacun représente un des cinq quartiers du Val. Au centre, un écu portant une église personnifie la paroisse ou la *Grand' Ville;* un second portant une gerbe indique le quartier *des Fins;* un troisième une ancre, celui *du Lac*; un quatrième une montagne, celui de *Montlebon ;* un cinquième une vallée entre deux montagnes, la *Grand'Combe.* Ces bannières, qui nous reportent immédiatement aux bannières et écus distincts que portaient, à l'exemple d'autres villes impériales, les sept quartiers de Besançon (1), ont un caractère tout à fait allemand.

Le blason des Franches-Communes, imaginé au déclin du XVIIe siècle, est plus simple, c'est un chêne fruité, emblème soit du village de Quers (*Quercus*), centre des quatre communes qui constituaient l'association, soit des forêts dont elles jouissaient en commun et en franchise.

A côté des bourgs importants qui tous avaient pris des armoiries et les faisaient graver, sculpter ou peindre sur leurs sceaux, leurs monuments, les tableaux ou les clefs de voûte de leurs églises (2), quelques villages, cédant à l'en-

---

(1) V. *Mémoires de la Suisse romande*, t. VII, p. 335, les armoiries des quartiers de Lausanne dans le texte du *Plaict général de* 1368.

(2) J'ai remarqué des armoiries municipales sculptées dans les églises ou hôtels de ville de Jussey, Marnay, Morteau, Pesmes; on en retrouve en grand nombre dans les monuments des villes plus importantes.

traînement de l'exemple, se créèrent aussi des armoiries. On en retrouvera plus loin la preuve aux mots *Conliège, Franches Communes, Jonvelle* et *Orsans.*

II

Après la faveur marquée des armoiries municipales aux XVIe-XVIIe siècles, quand les franchises municipales et politiques étaient à leur apogée, succéda sous le régime français leur réelle décadence. On eut beau les inscrire en les défigurant souvent dans l'*Armorial général* de 1696, cette mesure surtout fiscale en affaiblit l'importance au lieu de la conserver; d'une part, l'*Armorial* enregistre trop souvent des types éclos dans l'imagination banale des juges d'armes, en les substituant à des types authentiques qu'on avait omis d'y faire porter ; de l'autre, il donne moyennant finance des armoiries éphémères à des localités telles que Conliège, Jonvelle, qui n'en avaient jamais possédé. L'exemple le plus singulier de ces mutilations est le blason imposé au comté de Bourgogne : *Écartelé de sable à une fasce d'or, et d'or à un pal de sable*, qu'on substitua, sans aucun succès par exemple, au vieux lion billeté des sceaux d'Othon IV. Obérées par les guerres, les impôts de toute sorte, la levée, l'entretien, le casernement des gens de guerre, les communes comtoises avaient perdu tout à la fois leur autonomie et leurs ressources, et souvent elles eurent désormais pour administrateurs des étrangers qui s'intéressaient peu aux emblèmes traditionnels. Ce ne fut guère que dans la capitale et les villes bailliagères de la province, où la vie communale garda, sous les entraves du nouveau régime administratif, une certaine activité, que les armoiries municipales continuèrent à

(1) Armorial de D'HOZIER, *Franche-Comté* (édité par M. H. BOUCHOT, employé au cabinet des estampes de la Bibl. nat.); Dijon, 1875, in-8°, 79.

jouer un rôle dans l'ornementation des édifices, la décoration des fêtes publiques, à figurer sur les médailles, les jetons ou les insignes des soldats bourgeois ou des gardes-feu (1). L'organisation départementale de 1790, en plaçant sur le même niveau toutes les communes du territoire et en donnant aux sceaux de leurs administrations un type uniforme et banal, acheva d'effacer, par la suppression momentanée de tous les emblèmes, bon nombre des vieilles armoiries de nos villes. Quand l'Empire songea à restituer aux villes leurs anciens blasons, les préfets, et en particulier celui du Doubs, adressèrent aux maires des villes et bourgs une circulaire pour les inviter à reprendre leurs armoiries et à en proposer la consécration au Conseil du Sceau des titres ; un très-petit nombre de villes répondirent à cette ouverture, et encore les armoiries concédées à la suite de leurs démarches revinrent-elles mutilées et alourdies par des figures qui n'avaient rien d'héraldique (2). La Restauration détruisit ces types éphémères, qui n'ont laissé aucune trace sur nos monuments, et rendit aux chefs-lieux de département ou d'arrondissement, ce qui était, ou ce que l'on croyait, inexactement quelquefois, le type primitif de leurs armoiries (3). J'ai essayé dans ce recueil de fixer la série de ces blasons en les rapprochant de tous les types de sceaux municipaux comtois que j'ai pu recueillir ; dans la période des XVIe-XVIIIe siècles, ces insignes héraldiques ont illustré un assez grand nombre de monuments pour que leur collection, complétée et éclaircie par

---

(1) On possède des jetons ou médailles de ce genre pour Besançon, Orgelet et Salins en particulier.

(2) Voir ces armoiries fantaisistes : pour le Jura, dans les *Annuaires* de ce département, 1849, 1861, 1862, 1863, et dans Rousset, *Dictionnaire historique du Jura*, 1853-1858 ; pour la Haute-Saône, dans Suchaux, *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, 1866, et *Galerie nobiliaire et héraldique de la Franche-Comté*, 1878 ; pour le Doubs, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1870-1871, et dans l'*Annuaire du Doubs* de 1843 (87-86).

(3) Voir les ouvrages indiqués plus haut.

quelques planches (1), présente un intérêt et une utilité pratiques aux amateurs d'archéologie franc-comtoise.

---

(1) Les numéros des quatre planches d'armoiries et de sceaux que nous donnons renvoient aux numéros de la liste qui suit. Pour les armoiries, les renvois sont en chiffres romains, ils sont en chiffres arabes pour les sceaux.

ARMOIRIES ET SCEAUX

DES VILLES ET BOURGS

DE FRANCHE-COMTÉ

I. — **ARBOIS** (J.) (1). *D'azur* (alias *de sable*) *au pélican d'argent* (alias *d'or*) *avec sa piété dans une aire de même.* (Enreg. édit de 1696; confirmées en 1811). Devises : SIC QUOS DILIGO. — DIEU AIDE ARBOIS.

1. — 1614, 24 mars. Cachet ovale, haut de 23 mill., large de 20, bordé d'un grènetis doublé d'un filet, sans légende. Écu sommé d'un fleuron : un pélican et ses petits dans une aire. (Arch. du Doubs; correspondance du parlement.)

2. — 1629, 9 septembre. Cachet ovale, haut de 24 mill., large de 21, entouré d'une guirlande de fleurs, sans légende. Écu ovale : mêmes armoiries. (Arch. mun. de Baume, série GG.)

II. — **ARINTHOD** (J.). *D'azur à* l'arc *bandé et empenné d'or, soutenu d'un croissant d'argent.*

III. — **ARLAY** (J.). *De gueules à la bande d'or chargée au canton dextre d'une étoile à cinq rais d'azur.* (Rousset, *Dict. du Jura*, I, 86.)

IV. — **BAUME-LES-DAMES** (D.). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté *qui est d'azur semé de billettes d'or, au lion naissant couronné d'or, armé et lampassé de gueules; au second d'or au dextrochère de carnation vêtu de gueules mouvant d'une nuée d'azur du flanc senestre et tenant une palme de sinople.* — Alias : *une palme* (Borne-limite du xviie siècle). (Enreg. Armor. gén. de 1696; confirmées par ord. royale du 6 octobre 1727).

3. — 1625, 19 janvier. Cachet rond, de 22 mill., bordé d'un bandeau, lég. entre deux filets. Écu : coupé au premier *Bourgogne-Comté*, au second une dextre mouvant d'une nuée du flanc senestre et tenant une palme. Lég. : BAVLME. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

---

(1) Je désignerai par les initiales D., J., H.-S., les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône.

4. — 1757, 21 décembre. Grand sceau rond de 32 mill., lég. entre deux grènetis. Écu dans un cartouche rond soutenu d'une rose entre deux rinceaux : mêmes armoiries. Lég. : BAVME. (Arch. de Baume; série GG.)

V. — **BESANÇON** (D.) D'or à l'aigle éployée de sable, soutenant de ses serres deux colonnes de gueules. (Enreg. en 1698; remplacées en 1811 par un type transitoire; restituées par ordonn. royale du 18 novembre 1825.)

Devises : POUR OBÉIR (OBEDIENTIA FELICITATIS MATER) (xve siècle); DEO ET CÆSARI FIDELIS PERPETVO; — PLEUT A DIEU (ou VTINAM) (xvie siècle).

Armoiries des sept bannières ou quartiers de Besançon signalées dès le xve siècle :

ARÈNES. *De sinople* (alias *de gueules*) *au lion d'or accompagné en chef de deux coquilles de Saint-Jacques d'argent* (alias *d'azur*).

BATTANT. *Coupé d'or et de gueules* (alias *d'or et d'azur*).

LE BOURG. *De gueules au griffon d'or.*

CHAMARS. *De gueules à la clef d'argent mise en pal à dextre, accostée de trois croissants montants de même mis en pal à senestre.*

CHARMONT. *De gueules à la croix fleurdelisée d'or.*

SAINT-PIERRE. *De gueules à la clé d'or* (alias *d'argent*) *mise en pal.*

SAINT-QUENTIN. *D'or à l'aigle de sable.*

Les sceaux de la commune de Besançon ayant été l'objet d'études ou de reproductions successives de J.-J. Chiflet, *Vesontio*, I, 58; de MM. Egenod (Manuscrit envoyé au concours de l'Académie en 1761); Ed. Clerc (*Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, I (2e édit.), p. 454-456); et A. Castan (*Mém. de la Société d'Émulation du Doubs*, 4e série, t. VI, p. 443), nous nous bornons à renvoyer à ces différents ouvrages pour la description des sceaux municipaux de cette ville, ne décrivant ici qu'un signet inédit du xvie siècle. V. en particulier et pour tous détails les *Sceaux de la Commune de Besançon*, de M. A. Castan, déjà cités.

5. — 1632, 4 août. Signet rond de 25 mill. bordé d'un gros filet; écu : une aigle éployée chargée de deux colonnes, surmonté d'une banderole qui le contourne à senestre portant cette lég. : S. BISUNTINU. Rinceaux dans le champ au côté dextre. (Arch. du Doubs; corresp. du parlement.)

VI. — **BLETTERANS** (J.). *D'azur au lion rampant d'or.* Alias : *de gueules à deux lions d'or affrontés, rampants contre un arbre de même.*

6. — 1597, 5 avril Cachet ovale, haut de 24 mill., large de 20, bordé d'un grènetis. Écu sommé d'une croix de Saint-André : un lion. Lég. ·BLECTERANS· (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

3. Baume. 1625.

2. Arbois. 1629

5. Besançon. 1632.

6. Bletterans. 1597.

10. Clerval. XVIIe s.

8. Champlitte. 1636.

12. Dole. 1629.

13. Dole. 1600.

15. Faucogney. 1635.

19. Gray. 1636.

20. Gray. 1726.

21. Gy. XVIe s.

SCEAUX DES VILLES DE FRANCHE-COMTÉ.

23. Lons-le-Saunier. 1597.

27. Lure. 1663.

24. Lons-le-Saunier. 1633.

34. Montbéliard. 1629

35. Montbéliard. XVIIe s

30. Luxeuil. 1621.

32. Marnay. XVIIIe s.

33. Moirans. 1626.

38. Orgelet. 1615

36. Morteau. XVIe s.

37. Nozeroy 1629.

41 Ornans. 1635.

SCEAUX DES VILLES DE FRANCHE-COMTÉ.

16bis POLIGNY. XVIe S.

44. PESMES. 1635.

47. POLIGNY. 1614.

53. PONTARLIER XVIIIe S.

59. SAINT-CLAUDE. 1622.

54. QUINGEY. XVIe S.

65. SALINS. 1622.

60. SAINT-CLAUDE. 1732.

72. VESOUL. 1630.

69. VERCEL. 1630.

63. SALINS. 1613.

73. VESOUL. 1648.

SCEAUX DES VILLES DE FRANCHE-COMTÉ.

ARMOIRIES DES VILLES ET BOURGS DE FRANCHE-COMTÉ.

ARMOIRIES DES VILLES ET BOURGS DE FRANCHE-COMTÉ.

7. — 1722, 11 août. Sceau ovale, haut de 37 mill., large de 31, bordé d'un grènetis doublé d'un filet. Dans un écu un lion couronné. Autour de l'écu une bordure laurée. Au-dessus la lég. : BLETERANS. (Arch. du Doubs; Ch. des Comptes.)

VII. — **CHAMPLITTE** (H.-S.). *De sable* (alias *d'azur*) *à trois pics emmanchés d'argent posés deux et un* (alias *soutenus d'un croissant de même*).

8. — 1636, 2 et 5 novembre. Cachet ovale, haut de 24 mill., large de 17, bordé d'un grènetis doublé d'un filet. Écu sommé d'une couronne comtale : trois pics (ou pioches) emmanchés posés deux et un, celui de la pointe soutenu d'un croissant. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

VIII. — **CLERVAL** (D). *De gueules à deux* clefs, *l'une d'or et l'autre d'argent, passées en sautoir, accompagnées en chef d'un soleil d'or et en pointe d'un fusil de Bourgogne* (*rabot*) *d'argent*. (Armorial de 1696.)

9. — 1575, 25 mai. Cachet rond de 21 mill., bordé d'un grènetis. Champ, cartouche ovale : deux clefs en sautoir, la poignée en bas, chargées en abîme d'un fusil de Bourgogne, sommées d'un soleil rayonnant. Lég. : ★ CLEREVAL ★ SVR ★ DOVB. (Arch. du Doubs; E 470.)

10. — xviie siècle. Cachet ovale, haut de 30 mill., large de 26; lég. entre deux grènetis. Dans un cartouche ovale : mêmes armoiries. Lég. : ✠ SIGIL · VRBIS · CLARÆVALLIS. (Matrice en cuivre, arch. mun. de Clerval.)

IX. — **CONLIÈGE** (J.). *D'azur à trois tours d'argent, deux et une, et une fleur de lis d'or posée en cœur*. (Armorial de 1696.)

X. — **DOLE** (J). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté, *au second de gueules au soleil d'or*. (Enreg. en 1697; modifiées en 1811; rétablies par ordon. royale du 14 décembre 1816.) Gollut (édit. orig., 213) donne des indications fautives sur les armoiries primitives de Dole, confondant le sceau du tabellionné de Dole au xiiie siècle (représentant un château à plusieurs tours) avec le sceau propre de la ville, qui n'en posséda un qu'au début du xvie siècle. Devise : RELIGIO ET JUSTITIA ÆTERNA URBIS FATA — JUSTITIA ET ARMIS DOLA.

11. — 1596, 3 octobre. Sceau rond, de 26 mill., bordé d'un filet. Écu à pointe arrondie : coupé au premier : *Bourgogne*, au second un soleil. Lég. : SIGILLUM : MINUS : MAIORIE : DOLANE. (Arch. du Doubs; série E, commune de Dole.)

12. — 1629, 25 juillet. Cachet ovale, haut de 21 mill., large de 16,

avec épaisse bordure laurée. Écu sommé d'un fleuron ; coupé au premier : *Bourgogne-Comté*, au second un soleil rayonnant. (Archives de Baume; série GG.)

13. — 1667, 1er juillet. Cachet rond de 30 mill. Écu : mêmes armoiries, entouré de rinceaux. Lég. : ★ IVSTITIA ★ ET ★ ARMIS ★ DOLA ★. (Arch. du Doubs; E, fonds Damey de Saint-Bresson.)

14. — 1785, 1er juillet. Cachet ovale, haut de 25 mill., large de 21, encadré d'un double filet. Écu : mêmes armoiries, sur un cartouche rocaille, sommé d'une couronne comtale. Lég. : VILLE DE DOLE. (Arch. de Baume; GG, 26.)

(La bibliothèque de Besançon possède la matrice en cuivre d'un grand sceau ovale de la ville de Dole, analogue dans une plus grande dimension, au type n° 13, et datant du XVIIe siècle (fin).)

XI. — **FAUCOGNEY** (H.-S.). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté, *au second d'argent au faucon de gueules pillant une perdrix de même.* (Armorial de 1696.)

15. — 1635, 9 avril. Cachet ovale, haut de 21 mill., large de 18, lég. entre deux grènetis. Écu ovale : coupé au premier *Bourgogne-Comté*, au second un faucon pillant une perdrix. Lég. : ★ FAVLCONGNEY. (Arch. du Doubs ; corr. du parlement.)

16. — 1651, 9 août Sceau rond de 35 mill., bordé d'un fort grènetis. Sur un cartouche Renaissance un écu : mêmes armoiries. Au-dessus, sur une banderole : FAVLCONGNEY. (Arch. du Doubs ; corr. du parlement.)

XII. — **FONTENOIS-EN-VOSGES** (H.-S.). *D'azur à une étoile d'argent.* (Armorial de 1696.)

XIII. — **FRANCHES-COMMUNES (LES)** (H.-S.). (Nom générique donné autrefois aux quatre communes d'Adelans, Bouhans, Quers et Linexer (canton de Lure). *De gueules au chêne feuillé et fruité d'argent* (allusion soit au mot Quers? soit plutôt aux forêts communales du groupe des Franches-Communes).

17. — XVIIIe siècle (début). Cachet ovale, haut de 29 millim., large de 26; lég. entre deux filets. Écu ovale dans un cartouche fort simple, sommé d'une couronne comtale : de gueules au chêne feuillé et fruité d'argent. Lég. : SCEAVX · DES · FRANCHES · COMVNNES. (Matrice de cuivre emmanchée de bois; musée archéologique de Besançon.)

XIV. — **GRAY** (H.-S.). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté, *au second d'argent à trois flammes au naturel posées deux et une* (alias *champ de gueules flammes d'or*). (Enreg. à l'Armor. gén. de 1696.)

18. — 1615, 11 septembre. Cachet ovale, haut de 18 mill., large de 14, bordé d'un filet. Écu de forme allemande : coupé au premier *Bourgogne-Comté*, au second trois flammes posées deux et une. (Archives du Doubs; corr. du parlement.)

19. — 1636, 12 novembre. Cachet ovale, haut de 19 mill., large de 16; bordure laurée doublée intérieurement d'un filet. Écu sommé d'un fleuron et encadré d'un double filet : mêmes armoiries. (Archives du Doubs; corr. du parlement.)

20. — 1726, 3 juillet. Sceau rond de 33 mill.; lég. entre deux grènetis; bordure extérieure d'oves. Écu rond : mêmes armoiries. Lég. : ✠ SIGILLVM VRBIS GRAYACENSIS. (Arch. de la Haute-Saône; Corneux, H. 419.)

XV. — **GY** (H.-S.). *D'azur à une loyauté (deux mains enlacées) d'argent.*

21. — xvie siècle (fin). Cachet ovale, haut de 23 mill., large de 20; bordure laurée. Écu sommé d'un fleuron : une loyauté en foi (deux mains enlacées). Lég. devise : ✠ · FERME ★ COMME GY (gyps). (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

XVI. — **HÉRICOURT** (H.-S.). *Coupé d'azur et d'argent, l'azur chargé d'une balance d'or, l'argent chargé d'un tau d'or.*

XVII. — **JONVELLE** (H.-S.). *De sinople au château d'or sur une terrasse de sable.* (Arm. gén. de 1696.)

XVIII. — **JUSSEY** (H.-S.). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté, *au second d'argent au sautoir écoté de gueules*; alias : *d'azur à la tour d'argent accostée de deux fleurs de lis d'or.* (Arm. gén. de 169 .)

22. — 1757. Cachet ovale, haut de 31 mill., large de 28, bordé d'un filet. Sur un cartouche Louis XIV un écu ovale : coupé d'un lion naissant en chef, et d'un sautoir écoté en pointe. Sans légende (Arch. de Luxeuil; publié dans les *Mémoires de la Commission de la Haute-Saône*, III (1862), p. 153 et pl. D.)

XIX. — **LONS-LE-SAUNIER** (J). Coupé : au premier parti de gueules à la bande d'or (qui est *Chalon*) et au second d'or au huchet d'azur lié de gueules (qui est *Orange*). (Changé temporairement par lettres patentes du 30 avril 1812 qui créaient un blason de fantaisie combiné avec quelques meubles de l'ancien écu).

23. — 1597, 27 septembre. Cachet rond de 29 mill.; lég. entre deux filets. Ecu allemand : coupé au premier : parti d'une bande et d'un huchet, au second un champ simple. Lég. : ✠ LONS LE SAVLNIER. (Arch. du Doubs; série B, Trésor des Chartes.)

24. — 1633, 8 avril. Cachet rond de 27 mill.; lég. entre deux larges filets. Écu : mêmes armoiries. Lég. : ★ LONS LE SAVLNIER. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

25. — 1649, 5 mars. Sceau rond de 39 mill., lég. entre deux grènetis. Champ un écu : mêmes armoiries. Lég. ; LONS LE SAVLNIER. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

XX. — **LURE** (H.-S.). *D'azur au soleil d'or;* alias *de gueules à trois tours maçonnées de sable ouverles de gueules, rangées sur un tertre de sinople, sommées de trois fleurs de lis de même.* (Armorial de 1696.)

26. — 1636, 19 février. Cachet rond de 25 mill.; lég. entre deux filets, grènetis extérieur servant de bordure. Écu allemand : un soleil rayonnant. Lég. : VNDIQVE NOS TVERE. (Arch du Doubs; corr. du parlement.)

27. — 1663, 31 mars. Sceau rond de 38 mill., bordé d'un double filet. Écu : un soleil : à droite et à gauche de l'écu deux fleurettes à cinq pétales tigées et feuillées, au-dessus de l'écu : LVRE. (Archives du Doubs; corr. du parlement.)

28. — 1761. Cachet ovale, haut de 26 mill., large de 22, bordé d'un filet. Champ, écu : un soleil; autour des rinceaux et cette légende : VNDIQVE · NOS · TVERE, (Arch. de Luxeuil; *Mém. de la Commis. de la Haute-Saône*, III, 1862, p. 153 et pl. D.)

29. — 1781. Cachet ovale, haut de 24 mill., large de 21, bordé d'un filet. Dans le champ un soleil rayonnant (non héraldique), autour la devise : NOS · TVERE · VNDIQVE. (Arch. de Luxeuil; *Mém.* cités plus haut, mêmes page et planche.)

XXI. — **LUXEUIL** (H.-S.). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté, *au second de gueules au soleil d'or* alias *de gueules au soleil d'or.* (En 1625, sur un monument municipal, le soleil seul figure dans l'écu.)

30. — 1621, 13 octobre. Cachet rond de 23 mill., bordé d'un double filet. Écu de forme allemande : coupé au premier *Bourgogne-Comté*, au second un soleil rayonnant. Au-dessus de l'écu, le mot LVXEV. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

31. — V. 1700. Cachet ovale, haut de 20 mill., large de 18, bordé de grènetis. Écu ovale : mêmes armoiries. Autour, lég. : SIGILLVM · VRB · LVXOVIENSIS · (Arch. de Luxeuil; *Mém. de la Comm. de la Haute-Saône*, III (1862), p. 153 et pl. D.)

XXII. — **MARNAY** (H.-S.). *De sable au soleil d'or.*

32. — XVIIe siècle (fin). Sceau ovale, haut de 28 mill., large de 23, filet extérieur; lég. entre deux filets. Écu surmonté d'une couronne

de marquis soutenu de deux palmes liées d'un ruban : de sable au soleil d'or. Lég. : ★ SCEAU ★ DE ★ LA ★ VILLE ★ DE ★ MARNAY ★ ★ ★ (3 fleurs de lis). (Arch. particulières.)

XXIII. — **MOIRANS** (J.). *D'argent* (ou d'or) *à la tête de maure au naturel acc. d'une étoile d'*[*azur*] *à dextre*?.

33. — 1626, 14 août. Cachet rond de 24 mill.; lég. entre deux filets. Champ : un écu contenant une tête tournée à dextre avec une étoile. Au-dessus, comme timbre, une croix de Saint-André écotée, cantonnée de deux besants. Lég. : ARMA ★ MOYRENCI. (Archives du Doubs; corr. du parlement.)

XXIV. — **MONTBÉLIARD** (D.). *De gueules à la croix d'argent, chargée en cœur d'une étoile d'azur.* Devise : EN DIEU EST MON APPUI. (Livre des Notaux, xvie siècle), Arch. de Montbéliard.) (Confirmé par ord. roy. du 7 juillet 1825.)

34. — 1629, 1er juin. Sceau rond de 32 mill.; lég. entre deux grènetis. Écu entouré de trois faisceaux de palmes : une croix cantonnée aux premier et quatrième de trois bois de cerf mis en fasces (WURTEMBERG), aux deuxième et troisième de deux bars adossés (MONTBÉLIARD). Lég. : ✠ S · VILLE · D · MOMTBÉLIART. (Archives de Baume; série GG.)

35. xviie siècle. Sceau rond de 36 mill.; lég. entre deux filets doublés de bordures laurées. Écu sommé d'une tête d'ange ailée et accostée de deux rinceaux : de gueules à la croix d'argent chargée en abîme d'une étoile d'azur. Lég. : ★ S ★ DE ★ LA ★ VILLE ★ DE ★ MONTBÉLIARD ★. (Matrice en cuivre, emmanchée de bois; arch. mun. de Montbéliard.)

XXV. — **MORTEAU** (D.). Le Val de Morteau porte : cinq écus. Le premier, qui est LA GRAND VILLE : *d'azur à l'église d'argent au clocher de même* (alias *d'or à l'église à deux tours de sable*); le second, qui est LES FINS, *de sable à la gerbe d'or mise en pal* (alias *de gueules à la gerbe d'or en fasce*); le troisième, qui est LE LAC, *d'azur à l'ancre d'or mise en pal* (alias *de gueules à l'ancre d'or en pal*); le quatrième, qui est MONTLEBON : *de sable au mont d'or* (alias *de sinople au mont d'or*); le cinquième, qui est GRAND COMBE : *d'or à deux montagnes de sinople laissant à leur base une gorge ouverte.*

36. — xvie siècle. Sceau rond de 31 millim., bordé d'un filet et d'un bandeau, la légende séparée du champ par un grènetis. Au centre du champ une étoile à cinq rais vers laquelle convergent les pointes de cinq écus rangés en orle, de forme allemande, le premier : une église à deux clochers, qui est MORTEAU ; le second (à gauche) : une gerbe de blé, qui est LES FINS ; le troisième : une ancre mise en pal, qui est

LE LAC ; le quatrième : une montagne, qui est MONTLEBON ; le cinquième: une gorge entre deux versants de montagnes qui est GRANDCOMBE. Lég. : ★ LE ★ VAL ★ DE ★ MORTEAV. (Empreinte moderne ; arch. du Doubs.)

XXVI. — **NOSEROY** (J.). *De gueules à la bande d'or au sapin de sinople mis en pal et brochant sur le tout, accosté à senestre d'un ours debout, au naturel* ; alias *d'or à une croix ancrée d'azur, chargée au cœur d'une fleur de lis d'or.*

37. — 1629. 8 août. Cachet ovale, haut de 26 mill., large de 21, bordé d'un grènetis entre deux filets. Écu de forme Renaissance : un sapin en pal brochant sur une bande, au pied du sapin, à senestre, un ours menaçant. Lég. : [SCEAV DV] BOVRG DE NOSEROY. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

XXVII. — **ORGELET** (J.). *D'azur à trois épis d'orge tigés d'or, posés deux et un.* (Armor. gén. de 1696.)

38. — 1615, 18 février. Cachet ovale, haut de 28 mill., large de 23; lég. entre deux grènetis. Ecu de forme allemande accosté de deux étoiles : trois épis d'orge tigés et feuillés mis en pal. Lég. : ✠ ORGELET ✠. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

39. — XVIIe siècle (fin). Sceau ovale, haut de 33 mill., large de 30, bordé d'un grènetis et d'un filet (grossièrement taillé). Dans un cartouche sommé d'une fleur de lis un écu : sur un champ d'or deux personnages debout soutiennent dans un vase une tige d'orge. Sur les flancs du cartouche cette légende : ORG ELET. (Empreinte moderne; arch. du Doubs.)

XXVIII. — **ORNANS** (D.). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté, *au second de gueules à la tour d'argent maçonnée de sable.*

40. — 1633, 23 septembre. Cachet ovale (irrégulier), haut de 19 mill., large de 18, bordé d'un bandeau, lég. séparée du champ par un filet. Ecu allemand : coupé au premier *Bourgogne-Comté*, au second une tour. Lég. : SIGILLVM · CIVIVM · D · ORNANS. (Arch. du Doubs ; corr. du parlement.)

41. — 1635, 23 décembre. Sceau rond de 30 mill., bordé d'un bandeau; légende séparée du champ par un filet. Même type, même écu, même légende. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

XXIX. — **ORSANS** (D.). *De gueules au sautoir d'argent.* (Arm. de la maison féodale d'Orsans.)

42. — 1630, 9 septembre. Cachet ovale, haut de 13 mill., large de 12, sans légende. Ecu de forme allemande : un sautoir. (Lettre « des com-

mis proudhommes et eschevins du lieu d'Orsans »; arch. de Baume; corresp., série GG.)

XXX. — **PESMES** (H.-S.). *D'azur à une main dextre apaumée d'argent, mise en pal.* (Arm. gén. 1696.)

43. — 1638, 11 juin (type de la fin du xve siècle). Sceau rond de 30 mill.; lég. (caractères maj. goth.) entre deux grènetis. Ecu accosté et sommé de rinceaux : une main dextre apaumée, en pal. Lég : ✠ SEEL' DOV · [B]OV[RG · DE] PESM[ES]. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

44. — 1635, 3 août. Cachet ovale, haut de 29 mill., large de 24; lég. entre deux filets, le filet extérieur doublé d'un léger bandeau. Champ : une main ouverte mise en pal et sortant d'un nuage. Lég. : SEEL·DE· LA · VILLE · DE · PESMES · 1628. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

45. — xviiie siècle. Cachet ovale, haut de 30 mill., large de 28, bordure de palmettes entre deux filets. Champ, un écu ovale; mêmes armoiries. Au dessus un casque vu de face sommé d'un coq et de lambrequins, au-dessous deux palmes en sautoir. Sans légende. (Arch. de Luxeuil; *Mém. de la Commission de la Haute-Saône*, III (1862), p. 153 et pl. D.)

XXXI. — **POLIGNY** (J.). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté, *au second d'argent.* (Confirmées par ord. roy. du 7 septembre 1616.) Devise : DIEU AIDE POLIGNY.

46. — 1520, 25 novembre. Cachet rond de 26 mill., bordure d'oves entre deux filets. Dans un cartouche Renaissance un écu : coupé au premier *Bourgogne-Comté*, au second un champ uni. Sans lég. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

47. — 1614, 4 février. Sceau rond de 33 mill, bordure de lauriers; lég. entre deux grènetis. Écu de forme allemande : mêmes armoiries. Lég, : ★ ★ ★ A DIEV ★ PLAISE ★ POLIGNY, (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

48. — 1635, 12 juillet. Cachet rond de 24 mill., bordure d'oves entre deux filets. Sur le champ semé de rinceaux un écu : mêmes armoiries. Sans légende. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

49. — 1788. Cachet ovale, haut de 26 mill., large de 24, bordé d'un filet. Sur un cartouche rocaille un écu sommé d'une couronne de comte : mêmes armoiries. (Exempl. fruste; arch. de Baume, CC, 27.)

XXXII. — **PONTARLIER** (D.). *De gueules à la tour d'argent maçonnée de sable, accostée à senestre d'un pont de même à trois arches;* alias *d'azur au château d'argent maçonné de sable sur un mont de si-*

nople. (Armor. gén. de 1696; confirmées par ordon. royale du 26 août 1829.)

50. — 1629, 14 avril. Sceau rond de 38 mill.; lég. entre deux bandeaux. Écu de forme allemande : une tour accostée à senestre d'un pont à trois arches. Lég. : SIGILLVM ★ VRBIS ★ PONTISALIE ★ 1551 ★. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

51. — 1646, 15 mars. Cachet rond de 26 millim., bordé d'un filet. Champ, un écu surmonté et accosté de fleurons et rinceaux : mêmes armoiries. (Arch. du Doubs; *ib.*)

52. — 1642, 17 février. Cachet ovale, haut de 22 mill., large de 18, bordure laurée. Écu allemand : mêmes armoiries. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

53. — xviiie siècle. Grand sceau ovale, haut de 36 mill., large de 32, bordé d'un double filet. Dans un cartouche Louis XIV, sommé d'une couronne comtale et supporté par deux lions debout, un écu ovale : de gueules à la tour d'argent accostée à senestre d'un pont de même à trois arches. Lég. circul. : SIGILLVM VRBIS PONTARLIÆ. (Matrice portées par d'argent; arch. mun. de Pontarlier.

XXXIII. — **QUINGEY** (D.). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté, *au second d'argent à trois fusils de Bourgogne posés en pal deux et un*; alias *de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre tours de même.* (Ces dernières armoiries, innovées par l'Armor. gén. de 1696, ont été confirmées par ord. roy. du 3 juillet 1822, et sont encore officiellement la ville.)

54. — xvie siècle (milieu). Sceau ovale, haut de 35 mill., large de 29, bordé d'oves. Écu sommé d'un fleuron entre deux rinceaux : coupé au premier : *Bourgogne-Comté*, au second de trois fusils de Bourgogne mis en pal deux et un. Sans légende. (Matrice de cuivre emmanchée avec le contre-sceau qui suit, dans un même bois tourné; arch. mun. de Quingey.)

55. — xvie siècle. Cachet ovale, haut de 27 mill., large de 24; réduction exacte du précédent.

56. — 1630, 16 février. Cachet rond de 23 mill.; bordure d'oves entre deux grènetis. Sur champ semé de rinceaux un écu : mêmes armoiries. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

XXXIV. — **RIVIÈRE (LA)** (D.). *De ..... au taureau passant (au naturel) portant au col l'écu écartelé de* Chalon-Orange, *et traversant une* rivière. (Gilbert Cousin, *Descriptio Burgundiæ*, édit. in-fol. de 1562.)

XXXV. — **SAINT-AMOUR** (J.). *D'argent au lion de sable couronné*

d'or. (Armor. gén. de 1696 ; type tiré des armoiries de la famille féodale de Saint-Amour.)

56 *bis.* — Sceau ovale, haut de 29 mill., large de 25 ; bordure de grènetis et de treillissé. Sans légende. Écu : *un lion couronné.* (Arch. du Doubs; Ch. des Comptes, arrêts sur requête.)

XXXVI. — **SAINT-CLAUDE** (J.). *D'or au sapin* (ou *au pin*) *arraché de sinople. au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent.* (Armor. gén. de 1696.) Alias *le chef de gueules au croissant d'argent.* (Carte de Querret, 1748.)

57. — 1615, 21 février. Cachet ovale, haut de 26 mill., large de 22. Cartouche découpé, portant un écu ovale : un pin ; sommé des lettres IHS. Sans légende. (Arch. du Doubs; *ib.*)

58. — 1616, 12 septembre. Cachet rond de 17 mill., bordé d'un filet. Écu sommé d'un fleuron, accosté des sigles S et G ; un sapin avec chef cousu chargé d'un croissant montant. (Arch. du Doubs; *ib.*)

59. — 1622, 3 avril. Cachet ovale, haut de 22 mill., large de 18; lég. entre deux gros filets, bordure de grènetis. Écu ovale : mêmes armoiries. Lég. : ✠ SAINCT ★ CLAVDE. (Arch. du Doubs; *ib.*)

60. — 1732, 13 mai. Sceau ovale, haut de 42 mill., large de 34, bordé d'un filet. Écu : mêmes armoiries. Lég. : ✠ SAINCT CLAVDE. (Arch. particulières.)

XXXVII. — **SAINT-HIPPOLYTE** (D.). [Vraisemblablement : *D'or équipollé à quatre points d'azur qui est* LA ROCHE-EN-MONTAGNE].

61. — 1631, 19 décembre. Cachet rond de 22 mill.; lég. entre deux filets. Écu de forme allemande : une croix ou un équipollé très fruste. Lég. ..... (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

XXXVIII. — **SALINS** (J.). *D'or à la bande de gueules.*

62. — 1250, juin; 1259, novembre. Sceau rond de 76 mill. (exempl. incomplet); lég. entre deux grènetis. Dans le champ cinq personnages tête nue, un prévôt assis sur un siège à colonnettes, au-dessus ce mot PPOSIT9; à sa droite et à sa gauche quatre personnages debout, tournés vers le prévôt. Au-dessus de leur tête le mot deux fois répétés ECVINI. Lég. : ✠ [SIGILLVM : COMMV]NITAT[IS : SALINE]NSIS. (Arch. du Doubs; B. 859 (Trésor des Chartes) et H. fonds Saint-Paul, Besançon cote 37. V. ce sceau publié dans Béchet, *Recherches sur Salins*, I, 175.)

63. — 1613, 9 décembre. Cachet rond de 38 mill., bordé de deux filets et d'un bandeau de lauriers. Écu sommé d'un fleuron et accosté

de deux rinceaux : une bande. Lég. : ✠ SIGILLVM ' VRBIS ' SALINENSIS. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

64. — 1613, 16 décembre. Signet rond de 19 mill. Écu : mêmes armoiries. Sans légende. (Arch. du Doubs, *ib.*)

65. — 1622, 18 juillet. Cachet rond de 25 mill., bordé d'un filet et d'une couronne laurée. Écu : une bande, accosté de deux rinceaux et surmonté du mot : SALINS. (Arch. du Doubs; *ib.*)

66. — 1685, 19 octobre. Cachet ovale, haut de 29 mill., large de 26, bordé d'oves entre deux filets. Écu : une bande, sommé d'une couronne à neuf perles, le tout brochant sur une croix écotée de Saint-André. Sans légende. (Arch. du Doubs; *ib.*)

67. — xviiie siècle. Grand sceau ovale, haut de 55 millim., bordé de rinceaux et de palmettes. Champ, écu sommé d'une couronne comtale, soutenu de deux palmes liées d'un ruban : d'or à la bande de gueules. Lég. : ✠ SIGILLVM ★ VRBIS ★ SALINENSIS. (Matrice en fer; musée de Salins.)

68. — xviiie siècle. Moyen sceau ovale, haut de 46 mill., large de 10, bordé de palmettes. Réduction exacte du précédent. Lég. : ★ SIGILLUM URBIS SALINENSIS. (Arch. du Doubs; sceaux détachés. V. ce sceau gravé dans Béchet, *Recherches sur Salins*, I, 175.)

XXXIX. — **SELLIÈRES** (J.). *D'azur à trois salières d'or, posées deux et une.* (Rousset, *Dict. du Jura*. V. 359.)

XL. — **VERCEL** (D.). *D'or au taureau* (alias *à la vache*) *passant de gueules.* (Manuscrits de Droz.)

69. — 1630, 4 août. Cachet ovale, haut de 29 mill., large de 24, bordé d'oves. Dans un cartouche découpé à la mode allemande un écu : un bœuf passant. Timbre : une tête de bœuf. Sans légende. (Archives de Baume; série GG.)

XLI. — **VESOUL** (H.-S.). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté, *au second de gueules* (alias *de gueules*) *au croissant montant d'argent.* (Modifiées par décret du 23 avril 1812, ajoutant *un franc quartier d'azur chargé d'un* N *d'or couronné d'une étoile de même.*)

70. — 1581, 2 mai. Cachet rond de 28 mill., bordé d'un grènetis entre deux filets. Écu de forme allemande : coupé au premier *Bourgogne-Comté*, au second un croissant montant. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

71. — 1621, 18 décembre. Cachet ovale, haut de 22 mill., large de 20, bordé d'un grènetis doublé d'un filet. Écu : mêmes armoiries. Au dessus de l'écu le mot VESOVL. (Arch. du Doubs; *ib.*)

72. — 1630, 10 juin. Cachet ovale, haut de 24 millim., large de 20, bordé de deux branches de laurier. Écu allemand : mêmes armoiries. Au dessus cette lég. : VESOVL. (Arch. du Doubs ; *ib.*)

73. — 1648, 2 janvier. Cachet rond de 30 mill., bordé d'oves ; lég. entre deux filets. Sur un champ semé de rinceaux un écu : mêmes armoiries. Lég. : ★ SIGILLVM ★ VRBIS ★ VESVLÆ. (Archives du Doubs, *ib.*)

74. — 1788. Cachet ovale, haut de 24 mill., large de 22. Sur un cartouche Louis XV encadré de deux branches de laurier, sommé d'une tête d'ange ailée un écu : mêmes armoiries (avec les émaux). (Arch. de Baume ; GG 27.)

L'A

LÉGENDE DU TAMBOUR

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE ADJOINT.

(Séance publique du 20 juillet 1882.)

Béranger, devenu morose sur ses vieux jours, s'écriait :

Terreur des nuits, trouble des jours,
Tambours, tambours, tambours, tambours,
M'étourdirez-vous donc toujours,
Tambours, tambours, maudits tambours (1)?

De la part d'un homme qui avait si souvent fait rimer *gloire* avec *victoire*, ce vœu pouvait paraître singulier ; mais il y avait aussi, dit-on, des gens du métier qui invoquaient pour le former des raisons toutes spéciales, et il se trouva un ministre pour l'exaucer. Une circulaire de 1879 bannit les tambours de l'armée française, et en abandonna ainsi le monopole aux proviseurs de lycée et aux crieurs publics de village. Deux ans après, une nouvelle circulaire, signée d'un nouveau ministre, rendait au tambour sa part dans les bruits familiers de nos rues et sa place en tête des bataillons en marche. Ce qu'il vaut en définitive, à la caserne ou devant l'ennemi, nous ne saurions le dire ; constatons du moins ici qu'il a une légende qui le fait relever, lui le moins poétique des instruments, de la poésie. Parcourons-la, et nous apprendrons peut-être aussi d'une certaine façon pourquoi il recouvre à cette heure, non pas sa popularité qu'il n'a jamais perdue, mais ses prérogatives officielles, je dirais presque sa place dans la vie publique.

(1) *Dernières chansons*, 1857.

Une première présomption en sa faveur, c'est la variété des idées, des impressions qu'il a excitées à l'occasion chez les représentants les plus éminents de la pensée humaine. Pour la plupart, il évoquera l'image de la guerre avec toutes ses horreurs. Il y a longtemps que d'Aubigné montrait

> les pitoyables mères
> Pressant à l'estomac leurs enfants éperdus
> Quand les tambours français sont de loin entendus.

Malherbe, il est vrai, en des temps plus heureux, corrige d'Aubigné et s'aventure à prédire que cette harmonie sinistre ne servira plus qu'à conduire les ébats joyeux d'un peuple pacifié. Ailleurs et plus tard, le tambour devient, au dire des uns, le symbole d'une propagande humanitaire : « Que ton tambour, dit Henri Heine au poète idéal qui habite en lui, arrache de son sommeil le monde moderne. Bats le réveil avec toute la fougue de la jeunesse. Marche en avant toujours tambour battant. Voilà toute la science (1). » Suivant d'autres, il est bon tout au plus à charmer l'oreille peu exercée des rois nègres par des aubades sans fin, ou à couvrir de son funèbre roulement les plaintes de leurs victimes (2). Il suffit d'indiquer en passant ce côté tant soit peu sévère de la question. Aussi bien l'*Histoire nous appelle,* une histoire toute moderne, et si bien française, qu'on serait presque tenté de nommer le tambour une des conquêtes — ne disons pas un des bienfaits pour ne choquer personne — de 1789.

Avant cette date en effet, il est banni de la langue noble et du vocabulaire pseudo-classique. Un poète qui se respecte s'effaroucherait du mot de tambour tout comme du mot de

---

(1) *Le Réveil*, dans la série intitulée *Feuilles volantes* (*Poèmes et légendes*).

(2) « ..... Je vis cet énorme tambour, dit de la mort, qui ne résonne que lorsque tombe une tête, et dont le sourd mugissement suffit pour causer un frissonnement d'horreur. Il était à la lettre surchargé de caillots d'un sang desséché, et décoré de mâchoires et de crânes humains. » (Th. Freeman, *Relation d'un voyage en Achenty*, 1849).

fusil ou de canon ; Chateaubriand nous parle encore des « caisses d'airain que recouvre la peau de l'onagre (1) : » mais viennent la Révolution et Bonaparte, et le nom va s'imposer avec la chose. Le tambour bat la diane à un peuple enivré, se ruant contre la Bastille et le trône ; il bat le rappel sur la frontière aux volontaires de la liberté. Un jour, serviteur docile des démagogues et des ambitieux, il prête sa voix à Santerre pour étouffer sous un roulement brutal les dernières paroles de Louis XVI ; il la prêtera à Bonaparte pour couvrir, le 18 Brumaire, la suprême protestation des Cinq Cents fuyant devant les baïonnettes. Un autre jour, il accompagne de son harmonie vibrante les strophes du *Chant du départ* ; il résonne, avec les acclamations des armées victorieuses, sur la Sambre, sur le Rhin, sur l'Adige ; et le moment approche où, les tribuns s'étant égorgés les uns les autres, il aura seul la parole. Dès la première heure, il est doté d'une légende, et cette légende porte un nom, Barra.

Un enfant de quatorze ans, fils d'un ancien garde-chasse du prince de Condé, s'était engagé dans un régiment de cavalerie qui combattait en Vendée. Peu de temps après, étant tombé seul dans une embuscade ennemie, il aima mieux se laisser égorger que de se rendre et de livrer deux chevaux qu'il conduisait. Ce sacrifice, surtout accompli à un âge aussi tendre, suffisait à honorer la jeune victime. Mais il fallait aux gouvernants d'alors un héros à la spartiate, un modèle pour la nouvelle génération qu'on voulait former aux vertus républicaines. De leur propre autorité, Robespierre et Barrère certifièrent que le jeune Barra avait péri en refusant de crier *Vive le roi* et en pressant sur son cœur la cocarde tricolore. Puis l'imagination populaire emportée par l'exaltation du moment s'en mêla, et transforma spontanément le hussard en tambour ; n'est-ce pas la preuve qu'elle entendait ainsi le grandir ? Et voilà pourquoi, en dépit de l'histoire, David

(1) *Les Natchez*, liv. I.

d'Angers, dans un bronze bien connu, a montré le jeune volontaire laissant échapper ses baguettes de ses mains mourantes ; voilà pourquoi il l'a ressuscité et immortalisé, battant la charge, sur la frise du Panthéon (1).

Que Barra, sous son auréole légendaire, ait eu des émules authentiques, il n'en faut pas douter ; et l'histoire anecdotique de cette époque a dû garder le souvenir de quelques-uns. Il en est même qui, à des heures décisives, passent sous nos yeux avec une sorte de grandeur épique et lugubre. Un des témoins de la retraite de Russie nous raconte la rentrée à Vilna de ce qui représentait le corps de Ney, fort de trente-sept mille combattants au début de la campagne, et réduit à une poignée d'hommes : « Un tambour du 24e régiment, dit-il, marchait à notre tête, c'était tout ce qui restait des tambours et des musiciens du 3e corps (2). » Le trait est saisissant et mieux que tout autre peut-être fera juger de l'étendue du désastre. En 1815, Huningue, après avoir tenu onze jours sous une pluie de bombes, capitule : la garnison réduite à cinquante hommes défile devant les vainqueurs partagés entre l'étonnement et l'admiration. En tête de cette troupe héroïque, la seule qui combattît encore sur le sol envahi, deux tambours battaient la marche, exhalant en quelque sorte dans ce bruit le dernier soupir, le dernier adieu à la gloire des armées républicaine et impériale.

Ce suprême écho expiré, le silence se fût fait au milieu d'un peuple affaissé sous ses désastres, si les poètes n'eussent battu le rappel avec leurs rimes en faveur d'un passé récent et glorieux. Ce Béranger, dont nous citions tout à l'heure la boutade sénile, eût été fort désappointé dans sa jeunesse de la voir prendre au sérieux. Il s'était si bien laissé étourdir, lui qui avait vingt ans à l'époque de Marengo, par cet appel

---

(1) *Deux légendes républicaines, Barat et Viala*, par Gustave Bord. (*Revue des Questions historiques* du 1er juillet 1882.)

(2) *Souvenirs militaires* du duc de Fezensac.

sonore du tambour ! Et, oubliant le roi d'Yvetot, il étourdissait les autres à son tour par ses refrains belliqueux ; combien en le lisant se surprenaient à imiter son *Vieux sergent* au repos, dressant l'oreille au bruit d'un bataillon qui passe, puis retombant dans ses tristes rêveries, l'œil fixé sur le berceau de ses petits enfants ! Peintres et poètes l'imitaient à l'envi. Voyez ce matamore bon enfant qu'Horace Vernet a campé au pied de la brèche de Constantine ; la canne à la main, il y commande l'assaut à sa manière, et se dresse comme en un cadre d'apothéose : et ce fantôme qui passe dans le dessin de Raffet, illustrant la célèbre ballade de Zedlitz ! C'est lui qui réveille et convoque les âmes des héros pour la revue fantastique que préside à minuit, aux Champs-Elysées, l'ombre du César moderne.

De telles images, sans cesse présentées à la foule, ont fini par poursuivre jusqu'aux poètes les plus étrangers par la nature de leur talent ou de leur caractère aux fanfares belliqueuses. Ainsi Alfred de Musset, ce chantre des amours orageux et des plaisirs faciles, celui qui s'est peint

> Plus étourdi qu'un page amoureux d'une fée,
> Sur son chapeau cassé jouant du tambourin (1),

a laissé une ou deux fois sortir de ses lèvres des accents dont il a peut-être ensuite raillé le chauvinisme, si bien qu'on a pu lui appliquer ce qu'il disait de son noble ami le prince royal :

> Et parfois sa pensée était sur la frontière,
> Pendant qu'il entendait les tambours battre aux champs (2)

---

(1) *Nouvelles poésies.* (Après une lecture.)

(2) *Nouvelles poésies.* (Le Treize Juillet.) — Dans *Germania, conte d'hiver* (*Poésies et Légendes*), Henri Heine fait parler ainsi le Rhin, sous la menace d'une invasion française : « Alfred de Musset, ce méchant garnement, viendra peut-être à leur tête en tambour et me tambourinera aux oreilles toutes ses mauvaises plaisanteries. »

Et Victor Hugo, notre illustre compatriote? Nul mieux que lui, dans cette âme que Dieu

> Mit au centre de tout comme un cristal sonore,

n'a mieux entendu retentir après coup cette harmonie étrange, dont les dernières vibrations, après avoir dominé le tumulte des places publiques et des camps, frappait encore les airs. Victor Hugo était entré dans le monde poétique hardi et plein de lui-même, en général d'avant-garde qui avait, soit dit en passant, un peu l'allure et l'attitude d'un tambour-major, et qui, depuis soixante ans, fait baisser invinciblement les yeux devant les couleurs changeantes de son panache. Dans sa longue carrière, qu'il ait célébré la royauté, l'empire, la république d'hier, d'aujourd'hui ou de demain, il tressaille toujours à certaines sonorités guerrières, et comment pourrait-il en être autrement ?

> Enfant, sur un tambour, ma crèche fut posée.

Ce tambour, il l'a entendu d'abord sur le passage des vaincus de Quiberon :

> Le sinistre tambour sonna l'heure dernière;
> Les bourreaux étaient prêts, on vit Sombreuil partir (1)...

Puis, quand le poète a changé de culte et d'autel, quand la grande image de Napoléon assiège sa pensée, que de fois il a dit à son lecteur :

> Vois, sous l'arche où sont nos histoires,
> Wagram les mains de poudre noires,
> Ulm, Essling, Eylau, cent victoires
> Défiler au bruit du tambour (2).

Même depuis le temps où il a abrité sa muse vieillissante sous l'aile de la République pacifique et universelle, il se sou-

---

(1) *Odes et Ballades*, liv. I, Quiberon.
(2) *Le Retour de l'Empereur.*

vient par intervalles de l'épopée militaire dont il a dispersé çà et là les fragments. Il écrit alors son *Cimetière d'Eylau*, et là, sur ce champ de mort, les pieds dans la neige, la tête dans le brouillard, perdu et souriant au milieu de l'épouvantable canonnade, il place un enfant qui, durant de longues heures, rallie au son de sa caisse les soldats tirant et se défendant au hasard, et qui seul, avec deux autres, demeure debout et survivant, lorsque la nuit est venue, le régiment détruit et la bataille gagnée (1).

Je pourrais prolonger sans fin ces citations; en voici seulement deux encore, qui du moins sont caractéristiques, et nous permettent de comparer dans un sujet spécial deux génies essentiellement différents, celui des bords du Rhin et celui de la Provence; l'un et l'autre sont étrangers à la France par la langue qui traduit leurs inspirations; mais ils s'unissent ici, devant deux épisodes poétiques de notre épopée militaire, dans une fraternelle admiration.

J'ai déjà nommé Henri Heine, ce singulier poète, qui trouva moyen d'être tour à tour juif et chrétien, Prussien et Français, et qui au fond n'était qu'un païen né vingt siècles trop tard. Il grandissait vers 1810 dans la tranquille cité de Düsseldorf, sous le sceptre paternel de l'électeur-palatin. Il s'est rappelé plus tard avec plaisir et il a décrit avec charme le temps où il jouait le long du Rhin, sur la place du château, et où il dévorait, au pied de la statue équestre de l'électeur Jean-Guillaume, de savoureuses tartes aux pommes. Or un jour, il vit autour de lui tous les visages bouleversés; on enlevait l'écusson qui décorait l'hôtel de ville, un long papier imprimé s'étalait sur les murs, où on lisait que l'électeur remerciait ses sujets et les déliait de leurs serments. La nuit suivante, l'enfant rêva, au milieu de songes lugubres, que le monde allait finir; mais le lendemain, quand il se réveilla, « dans la rue, dit-il, on entendait les tambours.... Je sortis

(1) *Légende des siècles*, 2e série.

devant la porte de la maison, et je vis la marche des troupes françaises, ce joyeux peuple de la gloire, qui traversa le monde en chantant et en faisant sonner sa musique, les visages graves et sereins des grenadiers, les bonnets d'ours, les cocardes tricolores, les baïonnettes étincelantes, les voltigeurs pleins de jovialité et de point d'humeur, et le grand et immense tambour-major tout brodé d'argent qui savait lancer sa canne à pomme dorée jusqu'au premier étage, et ses regards jusqu'au second aux jeunes filles qui regardaient par les croisées... »

Ce jour-là même, la grande place reprit son aspect de fête, et l'enfant, à califourchon sur le cheval de bronze du vieil électeur, entendit proclamer au milieu des vivats et du canon l'avènement d'un nouveau régime et d'un souverain étranger. Que signifiait pour lui cette révolution ? Lui apportait-elle du moins la liberté de ne plus aller à l'école ? Non certes, car non seulement il lui fallut bientôt se mettre au latin, à la grammaire allemande, à l'histoire naturelle, mais aussi à la langue des vainqueurs, que lui enseignait un vieil abbé émigré à perruque rouge, nommé l'abbé d'Aulnoy. Aussi n'était-ce pas là son maître préféré ; il aimait cent fois mieux un tambour français nommé M. Legrand, qui logeait chez son père, et dont il a décrit en ces termes le portrait, le caractère et les leçons :

« C'était une petite figure mobile, avec une noire et terrible moustache, sous laquelle s'avançaient fièrement deux grosses lèvres rouges, tandis que ses yeux de feu tiraillaient de tous côtés... M. Legrand ne savait que des lambeaux d'allemand.... mais il savait parfaitement se faire comprendre sur sa caisse. Ainsi, quand je ne savais pas ce que signifiait le mot *liberté*, il me tambourinait la *Marseillaise*, et je comprenais. Si j'ignorais la signification du mot égalité, il me jouait la marche : *Çà ira ! Çà ira ! Les aristocrates à la lanterne*, et je comprenais. J'ignorais le mot *sottise* ; il jouait la marche de Dessau que nous autres Allemands, pendant la

Révolution, nous avons tambourinée en Champagne, et je comprenais. Il voulait un jour m'expliquer le mot *Allemagne*, et il joua cette simple et primitive mélodie que l'on joue, les jours de foire, devant des chiens dansants, et qui retentit ainsi : *Dum, dum, dum* ! Je me fâchai, mais je compris cependant. Il m'enseigna de la même manière l'histoire moderne. Je ne comprenais pas, il est vrai, les mots qu'il me disait ; mais comme il tambourinait toujours en parlant, je savais ce qu'il voulait dire. Au fond, c'est la meilleure méthode d'enseignement. On comprend très bien l'histoire de la prise de la Bastille, des Tuileries, etc., quand on sait ce que les tambours dirent en ces occasions. »

Ces tragiques souvenirs, cette lugubre marche de la guillotine, qui le faisait frissonner jusqu'à la moëlle des os furent oubliés, le jour où il vit Napoléon faire son entrée à Dusseldorf, et traverser, au milieu d'un brillant cortège, la grande allée de tilleuls qui conduisait au château ; son cœur monta vers lui avec la voix martiale des tambours et des trompettes, et adora le dieu de la guerre dans le maître de l'Allemagne (1). Puis quelques années se passèrent, l'enfant grandit et quitta sa ville natale. Lorsqu'il y rentra, combien tout avait changé de face ! « Des visages nouveaux se montraient aux croisées... où jadis on parlait français, on entendait la langue prussienne ; une petite cour prussienne s'était même nichée en ce lieu... » Or, tandis qu'assis sur un vieux banc du jardin électoral le jeune homme, rêvant les yeux ouverts, fuyait dans le passé, une troupe d'hommes déguenillés, défaits, chancelants, surgit tout à coup et passa devant lui ; c'étaient des prisonniers français revenant de Sibérie. « Quoi-

---

(1) Auguste Barbier, dans ses *Iambes*, a dit plus tard de Napoléon, avec l'accent de l'ironie et de l'invective :

Son image reluit à toutes les murailles ;
Son nom à tous les carrefours
Résonne incessamment, comme au jour des batailles
Il résonnait sur les tambours.

que mutilés et boîtant pour la plupart, dit-il, ils gardaient cependant toujours la marche et le pas militaire, et, chose bizarre ! un tambour avec sa caisse marchait se traînant à leur tête... Ce n'était qu'une ombre couverte d'une capote grise, sale et grasse ; un visage jaune et mort, avec une grande moustache qui tombait douloureusement sur des lèvres livides ; les yeux semblaient des tisons éteints où pointaient encore quelques étincelles, et cependant, à une seule de ces étincelles, je reconnus M. Legrand. »

« Il me reconnut aussi ; il m'attira auprès de lui sur le gazon et nous nous y retrouvâmes assis comme jadis, lorsqu'il me professait sur le tambour la langue française et l'histoire moderne. C'était toujours la vieille caisse bien connue, et je ne pouvais assez admirer comment il avait pu la défendre contre la rapacité russe. Il tambourina encore comme autrefois, toutefois sans parler... Il semblait que la caisse fût un être animé qui se réjouissait d'exprimer son bonheur intime. J'entendis de nouveau le grondement du canon, le sifflement des balles, le bruit des armes... Mais insensiblement se glissa un ton sinistre au milieu de tous ces joyeux roulements ; du fond du tambour s'échappaient des sons où l'allégresse la plus vive et le deuil le plus profond étaient confondus ; il semblait que ce fût à la fois une marche triomphale et une marche funèbre ; les yeux de Legrand s'ouvraient largement comme des yeux de spectre, et j'y voyais un vaste champ de glaces, blanc et uni, et couvert de cadavres... Il battait la bataille de la Moskowa. »

« Je n'aurais jamais pensé que cette vieille et rude caisse pût rendre des accents aussi plaintifs que ceux qu'en tirait en ce moment M. Legrand. C'étaient des larmes tambourinées, et elles résonnèrent toujours plus doucement et, comme un sombre écho, elles se répétèrent en profonds soupirs dans la poitrine de Legrand. Celui-ci devint de plus en plus faible ; il prit de plus en plus l'apparence d'un spectre, ses minces mains tremblaient de froid ; il semblait rêver, et n'agitait

plus que l'air avec ses baguettes. Enfin il tendit l'oreille, comme pour écouter des voix dans l'éloignement, puis me regarda d'un œil profond, inquiet et suppliant... Je le compris. Puis sa tête tomba sur son tambour... J'avais très bien compris le dernier regard, le regard suppliant de Legrand. Je tirai aussitôt l'épée que je porte dans ma canne, et je perçai la peau du tambour (1). »

Ainsi s'évanouit pour nous, comme un spectre de ballade, la figure originale et fantastique du tambour Legrand. Henri Heine a eu certainement devant les yeux le type primitif et réel; mais c'est évidemment son imagination seule qui l'a grandi derrière le nuage transparent de sa poésie, de même que son oreille croyait percevoir, à travers les batteries cadencées de son étrange instituteur, les roulements de la charrette révolutionnaire ou des trains d'artillerie. Grâce à lui Legrand passera peut-être, dans un siècle bien postérieur au nôtre, pour un des preux d'un nouveau cycle épique et de la légende napoléonienne.

Voici maintenant un de ses émules, anonyme celui-là, mais dont on a beaucoup parlé au pied des Alpes, au bord de la Méditerranée, parmi les indigènes de l'ancien royaume d'Arles. Son souvenir a été fixé, sa renommée a été assurée par le chef des félibres modernes, Frédéric Mistral, dans une de ses pièces les plus connues.

Il y avait en 1796 à l'armée d'Italie un petit tambour, originaire de Cadenet en Vaucluse, dont le nom est resté inconnu, et qui eut pourtant, si l'on en croit la tradition, son heure de gloire. Les Français et les Autrichiens étaient en présence aux deux extrémités du pont d'Arcole; les premiers avaient tenté inutilement d'emporter le passage; on ne comptait plus leurs morts, et Bonaparte, un drapeau à la main, ne parvenait pas à rallier les survivants. Alors, dit le poète, « un enfant de troupe perdu dans la fournaise, un enfant,

(1) Le tambour Legrand, dans les *Reisebilder*, t. I.

voyez ! se courbe ardent sur son tambour. Effaré, l'âme en fête, battant, battant le rappel, il court et se place en tête, devant le général. Ce n'est qu'une fauvette, le pauvret ! Mais son tambour, d'une voix terrible, parle de liberté, d'honneur. En colère, en furie, il parle des vieillards, il parle des enfants, il parle de la patrie, il fait dresser les cheveux... Tous il les fait bondir, il les pousse, il les lance pêle-mêle, éperdus. Dans la sombre bordée qui tonne sur le pont, l'armée s'engouffre en désordre... Le pont est emporté. »

« Ah ! le petit tambour eut du succès ! Devant toute l'armée, en plein soleil, pour étoiler son front d'un rayon de gloire, l'illustre général lui donna deux baguettes d'honneur, deux baguettes d'or et d'ivoire... Partout, dans les journaux, dans les écoles, on le cita pour modèle et pour leçon.... Puis dans les splendeurs impériales l'étoile du tambour s'évanouit.... Puis... l'empire prodigieux s'écroula tout d'une pièce, et le tambour nagea, coque de noix, sur le flot qui engloutissait les souverains. »

« Or, à Paris, un jour qu'il se promenait couvert de cicatrices, perclus, les cheveux blancs, car il était vieux, et que, rêveur, en lui-même, il repassait son jeune temps, sa gloire et ses déceptions... Oh ! s'écria-t-il soudain, la gloire ! Songe, folle ivresse, vain décor ! Qu'il valait bien mieux laisser la guerre, et sur les bords de la Durance, à Cadenet, aller tranquillement bêcher la terre, et me procurer femme et enfants, comme le font tant d'autres, là-bas où était le nid, la paix de Dieu, quand j'étais jouvenceau ! Et une larme mouilla la joue du vieux conscrit. Pourtant, chemin faisant dans les longues rues à parois hautes et dans le va-et-vient tumultueux de Paris, il était arrivé lentement, l'âme malade, auprès du Panthéon éblouissant. Là haut, dans les airs, du fronton géant sortaient en relief les statues symétriques, et sur la frise des lettres d'or disaient : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* — Ce que c'est que le sort ! — Tambour, hausse la tête, lui crie un passant. Celui qui est là-

haut, l'as-tu vu? Vers le Temple qui se dressait magnifique, le vieillard leva son front ébloui. A ce moment, le soleil secouait tout joyeux sa chevelure d'or sur Paris enivré. Quand le soldat vit le Panthéon élever sa coupole dans les cieux, et qu'avec son tambour en bandoulière, battant la charge comme si c'était vrai, il se reconnut lui, l'enfant d'Arcole, là-haut, à côté de Napoléon; ivre de sa naïveté première, en se voyant si haut, en plein relief, sur les airs, sur les nues, sur les orages, dans la gloire, l'azur et le soleil, il sentit en son cœur un doux gonflement, et raide mort tomba sur le carreau (1). »

Telle est, avec sa physionomie originale, éclairée tour à tour par la lumière mélancolique du Nord ou par le chaud soleil du Midi, le tambour de l'âge héroïque moderne. Il vit sous nos yeux, de par les poètes, et après quatre-vingts ans, cette sommation impérieuse sortie de ses mains qui a fait tomber les portes de tant de capitales s'impose encore aux imaginations frappées des vaincus. A côté des illustres capitaines, la mémoire populaire, on le sait, se choisit ses héros anonymes; pour quelques-uns, ce sera le fantassin déguenillé de Lodi, le lancier rouge de Somo-Sierra, le cuirassier qui a escaladé au galop la Grande-Redoute ou la Haie-Sainte, le grenadier tombé dans le dernier carré de Waterloo, mais pour beaucoup ce sera le petit tambour, l'adolescent qui a battu sur le front des bataillons la charge ou la retraite, type gracieux et fier que l'Europe a vu passer en éclaireur d'avant-garde, et comme en réveille-matin de la liberté et de la gloire.

Désormais n'est-on pas fondé à dire qu'il en est de cet instrument prosaïque en apparence comme de cet autre signe de ralliement, le drapeau, qui conduit aussi à sa façon et maintient les combattants sous le feu de l'ennemi. Combien sont morts bravement, qui défendaient leur pays autour d'un

---

(1) *Le tambour d'Arcole* (dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1868).

lambeau d'étoffe, au bruit d'une peau d'âne! Mais dans ce tambour qui battait, dans ce drapeau qui flottait au vent, ils voyaient, ils entendaient mieux qu'un vain bruit ou qu'un vain simulacre, car ils avaient présentes à leurs yeux, à leurs oreilles l'image et la voix vivantes de la patrie.

Cette pensée, je l'imagine, animait quelques-uns de ceux qui ont succombé en 1870 pour la défense du sol envahi; et ceux qui survivent l'ont recueillie. Un de nos poètes, M. Arthur Tailhand, l'a exprimée en vers à la fois alertes et émus, qu'il convient de citer pour ne pas rester sous le coup des visions mélancoliques et ardentes d'Henri Heine et de Mistral. L'auteur s'adresse à son fils :

Le tambour aux sons éclatants
Qui parle combats et mitraille
N'est pas un jouet à ta taille;
N'y touche pas, mon fils; attends.

N'y touche pas; son bruit éveille
Comme un écho de nos douleurs,
Et plus encor qu'à notre oreille
Il retentit au fond des cœurs.

Que de mères avaient leurs enfants sous leur aile,
Beaux et fiers, adorés..... la joie avec l'orgueil!
Vers le Rhin tout-à-coup le tambour les appelle...
Ils s'élancent... Depuis, les mères sont en deuil.

. . . . . .

Lorsque tu sauras tout, tu frémiras de rage...
En attendant, travaille... en attendant, grandis,
Grandis dans le devoir, grandis dans le courage;
Deviens un homme enfin... et contre un qu'ils soient dix!

Et si la France alors te crie
Par le clairon ou le tambour
Que tu dois te battre à ton tour,
Réponds : Présent! à la patrie.

Le tambour aux sons éclatants
Qui parle combats et mitraille
Alors sera fait pour ta taille...
Je ne te dirai plus : Attends (1).

---

(1) *Rimes paternelles*, poésies, 1881.

Dans notre vieille langue militaire, il y a deux locutions qui reviennent fréquemment, et qui consacrent l'union de ces deux emblèmes, le tambour et le drapeau. Une garnison forcée de capituler sortait de la place, comme sortirent les Espagnols de Paris sous Henri IV, « enseignes ployées, coiffes couvertes, » ou bien elle obtenait les honneurs de la guerre, et elle défilait alors devant le vainqueur « tambour battant, enseignes déployées. » Ce qu'on disait jadis des troupes françaises, ne saurait-on le dire aujourd'hui de la France? Recueillie dans le souvenir de ses défaites, elle cache son drapeau à l'Europe et reconstitue *à la muette* ses forces militaires, mais le jour viendra peut-être où elle sortira de son immobilité et de son silence, pour reprendre sa marche et sa place dans le monde, « enseignes déployées, tambour battant. »

NEUF LETTRES DU DUC DE TALLARD

AU CONSEILLER FRANÇOIS-XAVIER CHIFLET

SUR LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

PUBLIÉES

Par M. Auguste CASTAN

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 22 juin 1882.)

Personne n'ignore que l'ancienne Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon reconnaissait pour son fondateur le duc Joseph-Marie de Tallard, pair de France et gouverneur de la province de Franche-Comté (1). Non content d'avoir procuré à cette compagnie les privilèges nécessaires à son existence légale et à l'accomplissement de ses travaux (2), il lui fit donation d'un fonds de 20,000 livres (3), dont le revenu servit, jusqu'à la Révolution française, à distribuer annuellement deux prix, l'un d'histoire et l'autre d'éloquence. Dès sa première réunion, l'Académie délibéra que chaque académicien, à sa réception, ferait l'éloge du duc de Tallard, fondateur et protecteur de la compagnie. Elle arrêta de plus que son secrétaire perpétuel écrirait à ce Mécène dans un assez grand nombre de circonstances : chaque an-

(1) *Mémoires de l'Académie de Besançon* : 28 janvier 1852; discours de présidence de M. J.-B. Pérennès.

(2) Lettres patentes du mois de juin 1752, pour l'établissement d'une Académie à Besançon ; lettres de cachet du 29 janvier 1753, invitant la Chambre des comptes de Dole et les corporations religieuses de la province à ouvrir leurs archives aux délégués de l'Académie de Besançon.

(3) Donation en date du 11 septembre 1752.

née à la séparation de l'Académie pour les vacances, puis à la rentrée de la Saint-Martin et au nouvel an, toutes les fois qu'il arriverait quelque événement intéressant la personne ou la famille du duc, enfin à la suite de chaque élection pour lui en demander la confirmation (1). Les premiers procès-verbaux de la compagnie sont ainsi richement pourvus de réponses faites par le duc de Tallard aux lettres obséquieuses que le secrétaire perpétuel avait mandat de lui écrire. Mais le caractère officiel de ces dépêches ne permettrait pas de les invoquer comme témoignage de l'absolue sincérité des sentiments qu'elles expriment. Quelques lettres privées du duc de Tallard ne seront donc pas inutiles pour mettre en pleine lumière l'intelligente sollicitude et l'exquise bonté qui inspirèrent la création académique de 1752.

Ces lettres, au nombre de neuf, dont sept absolument autographes (2), ont été écrites, entre le 6 juin 1752 et le 24 avril 1754, au conseiller François-Xavier Chiflet, magistrat laborieux et calme, qui plus tard sut se faire pardonner d'avoir rempli, sous le ministère Meaupou, les fonctions de premier président du parlement de Besançon, à tel point que, lors du retour des exilés, on crut devoir lui donner comme compensation la première présidence du parlement de Metz (3). Les académiciens primitifs durent être nommés par le roi, sur la présentation du duc de Tallard, et celui-ci se garda bien d'omettre dans sa liste le représentant érudit de la dynastie des Chiflet : il semble même avoir voulu l'associer de plus près que tout autre aux joies intimes que lui causait la réalisation de son idée.

---

(1) Délibération du 4 décembre 1752.

(2) Ces pièces font partie d'un recueil, formé par François-Xavier Chiflet, des lettres honorables reçues par son aïeul Philippe-Eugène, par son père Claude-Nicolas et par lui-même. (*Bibliothèque de la ville de Besançon.*)

(3) Ch. Weiss, art. consacré à Etienne-Joseph-François-Xavier Chiflet, dans la *Biographie universelle*, 2e édit., t. VIII, pp. 141-142.

Nous trouvons d'abord la lettre courtoise par laquelle le duc de Tallard demandait leur consentement à ceux dont il avait choisi les noms pour composer la future Académie. Vient ensuite un petit récit tout ému de la séance du Conseil des dépêches où furent obtenues les lettres patentes créant l'institution : le marquis de Paulmy, qui avait la Franche-Comté dans son département ministériel, fit un rapport des plus obligeants; le roi lui-même « eut la bonté d'entrer dans bien des détails et de faire plusieurs questions. » L'article 3 du règlement de l'Académie voulait que le président et le vice-président fussent tirés au sort tous les six mois. Le premier tirage avait accordé la vice-présidence au conseiller Chiflet : le digne protecteur en est ravi, et il ne veut point attribuer ce fait à « l'aveuglement du sort; » il est également touché du statut académique qui oblige les récipiendaires futurs à lui payer un tribut d'éloges. Deux séances publiques avaient eu lieu les 4 septembre et 20 novembre 1752 : le duc en célébre le succès; il y voit « les fondements d'une réputation qu'il ne sera pas aisé de détruire. » Les concours d'éloquence, d'histoire et des arts, ouverts dès la naissance de la compagnie, furent jugés le 24 août 1753 : un même concurrent se déclara successivement l'auteur des mémoires couronnés d'éloquence et d'histoire (1); ce vaillant joûteur était un modeste ecclésiastique de campagne, l'abbé Nicolas-Sylvestre Bergier, curé de Flangebouche. Sur l'annonce de ce fait, le duc de Tallard ne se sent pas d'aise : il demande l'envoi des deux ouvrages de l'abbé Bergier; il s'écrie « que ce seroit dommage de laisser de pareils talents enfouis dans

---

(1) Ces deux mémoires avaient pour sujets : 1° *L'assiduité au travail peut-elle procurer à la société autant d'avantages que la supériorité des talents?* 2° *Quelle est l'origine du nom des Séquanois, quelles étoient leurs mœurs*, etc., *avant que Jules César eût conquis les Gaules et dans le temps de cette conquête?* Le second de ces travaux ouvre la série des *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie actuelle de Besançon.

nos montagnes ; » il fait partager ce sentiment à l'archevêque de Besançon et à l'ancien évêque de Mirepoix, Boyer, membre de l'Académie française, chargé de la feuille des bénéfices. Six mois plus tard, l'abbé Bergier obtenait une pension de six cents livres sur l'évêché de Verdun, et l'abbé Bullet, l'un des membres primitifs de l'Académie, était en même temps gratifié d'une pension de douze cents livres.

Dans l'intervalle, le duc de Tallard avait éprouvé une perte cruelle. Sa femme, Marie-Isabelle-Gabrielle de Rohan, gouvernante des enfants de France, était morte : il n'en avait eu qu'un fils qui s'était éteint lui-même, quinze ans plus tôt, sans laisser de descendance (1). L'Académie tint une séance publique, le 31 janvier 1754, pour manifester la part qu'elle prenait au chagrin de son fondateur. A la suite des deux panégyristes qui célébrèrent les vertus de la duchesse et déplorèrent son trépas, le conseiller Chiflet lut un discours sur l'origine du nom de la Franche-Comté et l'indépendance traditionnelle des souverains de cette province. Le duc de Tallard fit trève à sa douleur pour complimenter l'académicien : il était impatient de posséder son ouvrage et « de le réunir, disait-il, au trésor que l'Académie grossit chaque jour. »

A propos de l'achat qu'il faisait en 1755 d'une charge de président à mortier, François-Xavier Chiflet se rendit à Paris et y fut fêté par le duc de Tallard. De retour au logis, il s'empressa de remercier son hôte et en reçut, bientôt après (2), une réponse où se trouvaient ces mots obligeants : « Je suis charmé de vous sçavoir arrivé en bonne santé et de recevoir des marques de votre amitié dont je connois tout le prix. »

Deux mois et demi plus tard, le duc de Tallard mourait, et l'Académie menait le deuil de la province tout entière en exprimant des regrets solennels sur la perte du grand sei-

---

(1) Moréri, art. *Tallard*.
(2) 20 juin 1755.

gneur bienfaisant qui s'était peint un jour dans cette simple phrase : « J'ay toujours beaucoup de peine, Messieurs, lorsqu'il est question de donner tort à quelqu'un (1). »

---

(1) A. Castan, *Monographie du Palais Granvelle*, dans les *Mém. de la Société d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. II, 1866, p. 96.

A Paris, ce 6 juin 1752.

Je sollicite, Monsieur, des lettres patentes pour l'établissement dans la ville de Besançon d'une Académie des sciences, des belles-lettres et des arts; il m'a paru que cet établissement étoit vivement désiré, qu'il seroit agréable et qu'il étoit regardé comme très utile. J'ay entrepris l'exécution de ce projet avec d'autant plus de confiance et d'assurance de succès, que notre province fournit en tout genre des personnes les plus distinguées par leur mérite et leurs talens, et je me suis flatté qu'elles voudroient bien concourir avec moy à former une Académie qui devienne célèbre et illustre. C'est dans cette intention, Monsieur, que j'ay cru qu'il étoit important de vous proposer au Roy pour en être un des membres : c'est Sa Majesté qui nommera les premiers sujets qui formeront le corps académique, dans le même temps qu'il accordera les lettres patentes; mais je ne puis vous engager que vous ne m'ayés donné préalablement votre agrément, que je vous demande et que j'attends avec impatience. Je vous prie d'être bien persuadé des sentiments avec lesquels on ne sçauroit estre plus parfaitement que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le duc de Tallard.

A Paris, le 27 juin 1752.

Le Roy nous accorda, Monsieur, samedy dernier au Conseil de dépèches, les lettres patentes nécessaires pour l'établissement de notre Académie. M. le marquis de Paulmy accompagna son rapport de mille choses obligeantes. Sa Majesté eut la bonté d'entrer dans bien des détails et de faire plusieurs questions; et lorsque j'eus l'honneur de la remercier, elle m'a paru contente et de l'établissement en soy et du choix des personnes qu'elle venoit de nommer. Vous êtes de ce nombre, Monsieur, et votre nom a rendu recommandable la liste qui luy a été présentée. J'espère que nos lettres patentes seront promptement expédiées et scellées, et qu'incessamment nous verrons dans Besançon une Académie brillante; je la félicite de vous voir

inscrit sur ses registres. Vous connaissés tous les sentiments avec lesquels on ne peut être plus parfaitement que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE TALLARD.

A Paris, ce 1er novembre 1752 (1).

Ce n'est point à l'aveuglement du sort que j'attribueray, Monsieur, le choix que l'Académie vient de faire en vous nommant vice-président, mais à la justesse de son discernement ; je l'ay appris avec la plus grande satisfaction. Tout concourt à sa gloire et à former sa réputation dès sa naissance ; le début a esté des plus brillants et doit bien nous encourager. Le statut honorable qu'elle a bien voulu arrester en ma faveur est bien flatteur pour moy ; j'en suis pénétré de recognoissance. Je n'oubliray rien pour luy donner des preuves de mon attachement et de l'intérest vif que je prendray toute ma vie à ce qui la regardera. Je vous prie aussi d'estre bien persuadé qu'il ne se peut rien adjouster à tous les sentiments avec lesquels il n'est pas possible d'estre plus parfaitement que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE TALLARD.

A Versailles, ce 12 décembre 1752 (2).

L'on peut juger aisément, Monsieur, de la sagesse de celuy qui a présidé à la dernière assemblée qui a esté tenue le 4 de ce mois et de ceuxs qui la composoient, par la justesse des arrangements qui y ont esté pris (3). Chaque séance va devenir une nouvelle occasion de développer le mérite supérieur de MM. les académiciens. Le succès des assemblées publiques, tant devant qu'après les vacances, et l'applaudissement géné-

(1) Lettre autographe.
(2) Lettre autographe.
(3) La séance du lundi 4 septembre 1752 avait été présidée par le conseiller Chiflet. « M. le vice-président, dit le procès-verbal, a ouvert la séance par un discours convenable aux fonctions qu'il remplissoit pour la première fois; il s'y est montré aussy modeste qu'il est éloquent. »

ral donné aux discours qui y ont esté leus, sont les fondements d'une réputation qu'il ne sera pas aisé de détruire. De pareils succès augmentent l'ardeur de l'émulation; et ce désir unanime de se distinguer conduit infailliblement à la perfection. Quel empressement ne dois-je point avoir de témoigner à l'Académie la recognoissance que j'ay des preuves qu'elle veut bien me donner en toute occasion de son amitié et de ses sentiments ! Je suis bien flatté de ceuxs que vous avés en vostre particulier pour moy, et j'en fais grand cas. Soyés bien assuré que les miens pour vous y répondent parfaitement et qu'il n'est pas possible d'estre plus parfaitement que je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE TALLARD.

A Paris, ce 15 juillet 1753 (1).

Il ne falloit pas moins, Monsieur, qu'un successeur pareil à celuy que l'Académie vient de vous donner pour vous remplacer dans la place que vous avés occupé si dignement (2), qu'elle n'oublira jamais qu'elle vous a eu pour un de ses chefs. La satisfaction que vous devés avoir des succès rapides qu'elle a eu depuis son établissement doit augmenter l'intérest vif que vous luy avés tesmoigné en toute occasion prendre à sa gloire. J'espère qu'il ne diminuera pas et qu'elle pourra toujours compter sur le secours de vos lumières et de vos bons conseils. Conservés-moi, je vous prie, l'honneur de vostre amitié, et soyés bien persuadé qu'il ne se peut rien adjouster à tous les sentiments avec lesquels on ne sçauroit estre plus parfaitement que je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE TALLARD.

---

(1) Lettre autographe.

(2) Le 2 juillet 1753, un nouveau tirage au sort avait donné à l'Académie pour président M. de Quinsonas, premier président du Parlement, et pour vice-président M. de Rostaing, brigadier des armées du roi et commandant en chef de l'Ecole d'artillerie de Besançon.

A Versailles, ce 14 octobre 1753 (1).

Vous vous estes trop intéressé, Monsieur, aux succès de M. Bergier pour que je ne me fasse pas un vray plaisir de vous apprendre que M. l'évesque de Mirepoix a eu la complaisance de lire ses ouvrages et qu'il leur a donné de très grands éloges. Il convient que ce seroit domage de laisser de pareils talents enfouis dans nos montagnes, et il m'a promis de luy faire du bien. J'espère que M. l'archevesque le rapprochera, s'il en trouve l'occasion : il a écrit à M. l'évesque de Mirepoix ; j'ay remis la lettre et elle a parfaitement bien fait. Je vous compte présentement à la campagne : vous travaillés tant et si utilement pendant le cours de l'année que vous avés besoin de délassement. Je vous souhaite une belle fin de saison et surtout une bonne santé. Soyés bien assuré, je vous prie, qu'il ne se peut rien adjouster aux sentiments avec lesquels on ne sçauroit estre plus parfaitement que je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le duc de Tallard.

A Paris, ce 6 février 1754 (2).

Vous ne renderiés pas justice à tous mes sentiments pour vous, Monsieur, si vous vous persuadiés qu'il peut y avoir des circonstances dans lesquelles je ne fusse pas charmé de recevoir des marques de l'honneur de vostre amitié, qui seroient bien plustost un adoucissement à mes peines qu'un surcroît d'embarras ; et je m'intéresse trop à ce qui vous regarde et à la gloire que vous acquérés chaque jour, ainsi qu'à celle que vous procurés à l'Académie, pour ne pas désirer ardemment d'avoir entre mes mains un ouvrage qui a mérité si universellement les applaudissements de tous ceuxs qui en ont entendu la lecture. M. de Courbouson (3) ne me les a pas laissé ignorer, et je vous en aurois fait plustost mon compliment, Monsieur,

(1) Lettre autographe.
(2) Lettre autographe.
(3) Secrétaire perpétuel de l'Académie.

s'il m'eût esté possible de me dérober aux affaires qui sont la suite inséparable de ma triste situation. Je vais escrire à M. de Courbouson pour luy mander que vous luy avés remis vostre ouvrage et que vous le laissés le maître d'en faire tel usage qu'il jugera à propos, et qu'ainsi je me flatte qu'il me le fera tenir incessamment et qu'il satisfera l'impatience que j'ay de le posséder et de le réunir au trésor que l'Académie grossit chaque jour. Soyés bien assuré, je vous prie, Monsieur, qu'il n'est pas possible d'estre plus parfaitement que je suis vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE TALLARD.

A Paris, ce 20 février 1754 (1).

J'ay reçu, Monsieur, avec beaucoup de plaisir et de recognoissance la belle dissertation que vous avés leu à l'Académie et que vous avés eu la bonté de m'envoyer : elle va bien enrichir mon trésor académique ; je la liray avec grand empressement. Nos richesses augmentent chaque jour, et insensiblement l'Académie sera en état de faire éclore des ouvrages qui luy feront grand honneur. Qu'elle vous a d'obligation, Monsieur ! Soyés bien persuadés que je les partage et qu'il ne se peut rien adjouster à tous les sentiments avec lesquels on ne sçauroit estre plus parfaitement que je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE TALLARD.

A Paris, ce 24 avril 1754 (2).

Je me fais un vray plaisir, Monsieur, de vous mander que le Roy accordat dimanche dernier une pension de six cents livres à M. Bergier sur l'évesché de Verdun que le Roy conférat à M. de Nicolay. Je connois combien vous vous intéressés personnellement à M. Bergier et en général à tout ce qui peut contribuer à animer le goût des sciences et l'application au

(1) Lettre autographe.
(2) Lettre autographe.

travail. Sa Majesté en accordat aussi le mesme jour une de douze cents livres à M. l'abbé Bullet sur le mesme évesché. M. l'évesque de Mirepoix est très empressé de faire du bien aux personnes qui travaillent utilement pour le public. Rien ne doit estre plus capable d'encourager, et j'espère que ces grâces produiront ce bon effet. Je suis charmé d'avoir eu une pareille occasion de vous renouveller les assurances de tous les sentiments avec lesquels on ne sçauroit estre plus parfaitement que je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE TALLARD.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 19 juillet 1882.)

MESSIEURS,

Vous avez proposé, pour le concours d'éloquence, le sujet suivant : *Exposer le rôle et l'influence de la famille Chifflet en Franche-Comté, au point de vue des lettres, des sciences et des arts.* — Un seul concurrent a répondu à votre appel, et je viens vous rendre compte de l'examen que votre commission a fait de son travail.

Ceux qui ont visité, à Rome, les fameuses *chambres de Raphael*, se souviennent de celle qui est connue sous le nom d'*Ecole d'Athènes*. Le peintre y a réuni, dans une magnifique synthèse, les grands personnages des temps anciens, qui représentent les sciences divines et les sciences humaines ; les philosophes célèbres en face des savants docteurs, les poètes inspirés auprès de pieux mystiques. Il ressort de cette diversité harmonieuse un ensemble qui symbolise merveilleusement toutes les connaissances humaines.

S'il est permis, comme dit le poète, de comparer les petites choses aux grandes, *parvis componere magna*, il me semble qu'on pourrait composer un tableau semblable avec les éléments du sujet que vous avez mis au concours. Car la famille Chifflet est remarquable par le grand nombre de savants qu'elle a produits, et dont les talents se sont exercés sur les sujets les plus divers.

Aucun d'eux, sans doute, ne porte cette marque du génie qui place un écrivain dans un ordre à part, au-dessus du reste des hommes. Cependant toutes leurs œuvres, groupées et présentées dans une étude d'ensemble, pourraient offrir un intéressant tableau de la vie intellectuelle dans notre province, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

Un premier groupe nous montrerait les membres de la famille Chifflet qui, sans avoir publié aucun ouvrage, ont rempli en Franche-Comté un rôle actif et utile au développement des connaissances humaines. Nous les retrouverions parmi les gouverneurs de la cité de Besançon, parmi les dignitaires de l'Eglise, dans les chaires de l'Université, dans les hautes dignités du Parlement ou dans les travaux de la profession religieuse.

Dans un autre groupe nous rangerions les savants, les érudits et les artistes, au nombre d'une quinzaine. Presque toutes les branches des connaissances humaines y ont leurs représentants : le droit, la théologie, la médecine, l'histoire provinciale et l'histoire nationale, et surtout l'érudition et l'archéologie sous les formes les plus diverses. Permettez-moi de tracer une esquisse des travaux accomplis par les Chifflet dans ces différents genres d'étude.

Dès le XVIe siècle, la science du droit eut un habile interprète dans Claude Chifflet, professeur à l'université de Dole. Ses contemporains admiraient en lui sa méthode d'enseignement, cette clarté et cette noble simplicité qui sait rendre accessibles à tous les notions les plus ardues ; qualité précieuse, que nous appelons aujourd'hui l'art de la vulgarisation, et sans laquelle le savoir est souvent comme une perle enfouie.

Claude Chifflet savait donc donner à ses leçons l'intérêt qui charme et attire les élèves. Aussi sa chaire était entourée de nombreux auditeurs, et quand les Franc-Comtois invitèrent le célèbre Cujas, surnommé le père des élèves, à venir professer le droit au milieu d'eux, il refusa en leur

adressant cette parole flatteuse : « Vous avez dans Claude Chifflet un autre moi-même. »

L'étude du droit était en honneur dans cette famille. Elle a fourni des magistrats au Parlement et des professeurs à l'Université. Les *Institutes de Justinien*, annotées par Claude, eurent encore deux habiles commentateurs dans Constant et dans Jules Chifflet. Le jésuite Laurent a laissé en manuscrit un *Répertoire de droit*, et, après lui, Guy-Philippe Chifflet, qui professait avec distinction à l'université de Dole, donna au public un échantillon de sa science de jurisconsulte, en publiant une dissertation sur les droits de l'archevêque de Besançon concernant l'église de Dole.

La théologie eut aussi des représentants dans cette famille. Cette science divine, que Dante a poétisée sous les traits de Béatrix, ne nous apparaît pas sans doute, dans les ouvrages de nos auteurs, aussi gracieuse que dans l'œuvre du poète de Florence. Dans la *Divine Comédie*, elle est la muse inspiratrice à qui Dante adresse ces paroles : « O Dame de vertu, par qui seule l'espèce humaine surpasse en dignité tous les êtres contenus dans le ciel ! »

Dans les livres des Chifflet, la théologie n'est, le plus souvent, qu'une œuvre de controverse, de discussion savante ou de considérations mystiques. Les laïques eux-mêmes touchaient quelquefois par quelque côté à ces controverses. Ainsi le médecin Jean-Jacques Chifflet consacre son érudition à défendre l'authenticité du saint Suaire et à attaquer l'authenticité de la sainte Ampoule de Reims. Son fils Philippe, abbé de Balerne, fut le champion du concile de Trente, dont il publia les canons avec une préface et des notes, dit son biographe, qui lui font le plus grand honneur, et qui obtinrent un légitime succès.

Cette préface est adressée à Claude d'Achey, archevêque de Besançon. « Je me suis appliqué avant tout, dit l'auteur, à ce que les décrets du concile, que nous avons tous les jours dans les mains, soient imprimés soigneusement et avec une

pureté typographique qui invite à la lecture. En effet, ajoute-t-il, si, selon l'apôtre, il faut que l'Eglise, épouse du Christ, n'ait ni ride ni tache, il serait honteux que le livre qui traite de ses mystères et qui a été rédigé sous la dictée du Saint-Esprit, fût souillé des taches d'une impression incorrecte. »

C'est encore à la théologie qu'il faut rapporter les travaux de Philippe Chifflet sur l'Imitation de Jésus-Christ. Il a édité ce livre en latin ; il l'a traduit *exactement* en français, comme il le dit dans le titre même ; et, de plus, à l'exemple de tant d'autres, il a essayé de lever le voile impénétrable qui couvre le nom de l'auteur inconnu de ces pages angéliques. Sept villes, dit-on, se disputaient l'honneur d'être la patrie d'Homère. La France, l'Allemagne et l'Italie revendiquent la gloire d'avoir donné le jour à l'auteur de l'Imitation. Philippe Chifflet, pas plus que les autres, n'a tranché la question, et le véritable auteur de ce livre a pratiqué à la lettre la maxime qu'il énonce dans une de ses pages : *Ama nesciri,* aimez à être ignoré.

Chez les Chifflet, l'étude de la théologie prend toujours la forme des recherches savantes. Ils sont plus érudits que dogmatiques. Ils enrichissent le trésor de la science théologique en publiant, d'après d'anciens manuscrits, des ouvrages inédits des saints Pères, ou en discutant la valeur de ceux qui sont déjà publiés.

Tel fut surtout le savant jésuite Pierre-François Chifflet, qui était en correspondance suivie avec les grands érudits de son temps, les Sirmond, les Duchesne, les Baluze et les Bollandistes. Infatigable au travail, il fouillait les vieilles bibliothèques, en tirait des trésors de science et les condensait dans des recueils précieux qui obtinrent, comme le lui écrit Sirmond, « l'approbation de tous les curieux et studieux. »

Pierre-François Chifflet enseignait les lettres sacrées à Dijon, où il passa de longues années. Il s'y consacrait en même temps à la direction des âmes, et c'est dans l'accomplissement de cette mission qu'il composa, comme son frère

Philippe, plusieurs ouvrages de dévotion, où l'on retrouve surtout le culte de la Vierge, si fort en honneur en Franche-Comté, et particulièrement dans la famille Chifflet.

Nous touchons ici à la théologie mystique. Ce champ de la littérature sacrée a été largement cultivé par un autre frère de Philippe, par le jésuite Laurent Chifflet, le dernier fils de Jean-Jacques. « Il nous apparaît, dit son biographe, comme un savant et un pieux religieux, surtout préoccupé du salut des âmes. »

C'est dans ce but qu'il publia de nombreux ouvrages de piété, au nombre de dix-sept, dont plusieurs furent traduits en latin et en espagnol. Six sont consacrés au culte de la Mère de Dieu, quelques uns sous ces titres un peu singuliers qu'on recherchait au XVIe et au XVIIe siècle. L'un d'eux est intitulé : *La pierre de touche pour bien invoquer la sainte Vierge*. Un autre a un intérêt historique pour notre province. On venait de publier, dans le diocèse de Besançon, la bulle apostolique qui déclare quelles sont les fêtes de commandement dans toute l'Eglise. « Alors, dit Philippe Chifflet, frère du jésuite, les trois Estats de la Comté de Bourgogne, désireux de conserver la solennité de l'Immaculée Conception de la Vierge, la choisirent, d'un commun consentement, pour patronne et advocate de tout le pays... J'invitay mon bien-aimé frère, le P. Laurent, de composer un office en l'honneur et mémoire de son Immaculée Conception. » — Telle fut l'occasion de ce livre qui eut un grand succès. Il fut le livre de prière adopté par les dames de l'association pieuse qui se réunissaient à Besançon, dans la chapelle de l'Immaculée conception, construite dans la rue Neuve (au n° 12) (1).

Un autre livre du P. Laurent Chifflet « doit son intérêt, nous dit son biographe, à des circonstances spéciales. C'est *La couronne de roses de la Royne du ciel*. L'impression de cet

---

(1) Cette chapelle fait aujourd'hui partie des appartements de notre honorable président, M. le comte de Soultrait.

ouvrage fut confiée à une petite imprimerie de campagne, organisée à Pin-l'Emagny, par Jean Verniér, curé de ce village. Cette imprimerie disparut bientôt au milieu des guerres. et l'ouvrage de Laurent est l'une des six impressions qu'on a pu recueillir comme spécimen de ces modestes presses. »

Il faut signaler encore, parmi les œuvres théologiques des Chifflet, un ouvrage curieux, dédié à Claude d'Achey, archevêque de Besançon. On sait quel zèle les confrères de la Croix mettaient à accompagner, à leur dernière heure, les condamnés à mort, « à leur faire donner assistance et consolation par gens d'église, » comme disaient les statuts. Cependant, tout en les réconciliant avec Dieu par la confession, on ne leur accordait pas, dans certains diocèses, la communion avant la mort. C'est contre cet usage que Jean Chifflet écrit un livre, où il expose la vraie doctrine de l'Eglise. En effet, dès le VIIe siècle, les conciles et les statuts ecclésiastiques réclament le viatique en faveur des criminels, « afin, disent-ils, qu'ils fassent servir à leur salut les angoisses de la mort et les terreurs du supplice. »

Je vous ai indiqué les points par lesquels les Chifflet ont touché au droit et à la théologie. Leurs travaux dans les autres branches des connaissances humaines sont bien plus étendus. Ils eurent d'abord un renom dans la médecine. Jean Chifflet et son fils Jean-Jacques s'étaient consacrés à l'exercice de cet art.

Au XVIe siècle, l'art médical en était encore aux tâtonnements. Il avait tous les défauts dont Paracelse avait prétendu le guérir, et qu'il n'avait fait qu'exagérer. Les Chifflet ont-ils échappé à ces défauts ? Je ne puis ni l'affirmer ni le nier. On ne s'élève pas facilement au-dessus de la routine de son siècle. Ce qui est sûr, c'est qu'ils étaient estimés comme habiles médecins; c'est que, délaissant, en certains points, les rêveries des archiatres du moyen âge, ils sont entrés dans la voie du progrès, ouverte sous l'impulsion de Vésale, qui avait mis en honneur la science de l'anatomie.

En effet, Jean Chifflet nous a laissé des observations anatomiques, et, en même temps, des dissertations sur les maladies nerveuses. Son fils Jean-Jacques fut nommé d'abord médecin de la ville de Besançon, puis de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie.

C'est de son temps que le quinquina fut introduit en Europe, en 1648, et vanté comme le fébrifuge le plus puissant. Ce spécifique nouveau eut ses partisans et ses adversaires. Jean-Jacques Chifflet fut du nombre de ces derniers. Il écrivit, en 1653, contre le quinquina. un livre intitulé : *Pulvis febrifugus... ventilatus* (la poudre fébrifuge éventée). Mais, comme le fait remarquer son biographe, « vers le même temps on se moquait avec esprit du café, et aujourd'hui, café et quinquina, malgré leurs spirituels détracteurs, sont fort en honneur. »

J'ai hâte d'arriver aux grands travaux des Chifflet, à ceux qui leur ont valu surtout la réputation de savants. Ce sont les travaux d'histoire et d'érudition.

Déjà les Chifflet du XVIe siècle, Laurent, Claude et Jean, avaient montré l'exemple des recherches savantes. Mais c'est Jean-Jacques surtout qui donna l'élan dans cette voie où les autres le suivirent et même le dépassèrent. « Il forma, dit son biographe, un centre autour duquel se groupèrent ses frères, et plus tard ses fils. C'est dans cette étroite communauté d'idées et d'études que se formèrent ces traditions de travail persévérant et de dévouement à la chose publique, auxquelles les Chifflet ont toujours été fidèles. »

Dans leurs travaux historiques, presque tous ont payé tribut à leur pays d'origine. Près de cette cour de Bruxelles où ils étaient en faveur, ils n'oubliaient pas la Franche-Comté, et les mémoires qu'ils ont laissés sur notre province sont encore aujourd'hui une mine abondante où puisent tous nos historiens.

Nous devons à Jean-Jacques le *Vesontio, civitas imperialis*. C'est la première histoire civile et religieuse de Besan-

çon. Ecrite dans un latin élégant, elle nous a transmis des documents qu'on ne retrouve plus ailleurs. Œuvre estimable et précieuse, malgré un étalage excessif d'érudition, malgré le manque de critique qu'on peut y signaler.

En face de cette œuvre patriotique de Jean-Jacques, on peut placer celle de son fils aîné, Jules, abbé de Balerne. Votre Académie a montré le prix qu'elle fait de cet ouvrage resté manuscrit, en le publiant dans sa collection de Documents inédits, sous le titre de *Mémoires sur la révolution du comté de Bourgogne*, 1668-74.

Entre ces deux œuvres importantes, il faut placer les écrits et les mémoires, manuscrits ou imprimés, que nous devons aux Chifflet sur l'histoire franc-comtoise. Je signalerai seulement parmi les travaux de Pierre-François, sa *Lettre sur Béatrix de Chalon*, encore fort appréciée de nos jours ; l'*Histoire de Tournus*, où nous trouvons des documents sur la querelle des chapitres de Saint-Jean et de Saint-Etienne ; les *Illustrationes Claudianæ*, publiées dans les Bollandistes après la mort de l'auteur, etc.

L'histoire de ce grand recueil des *Acta sanctorum*, auquel Bolland donna son nom, est fort curieuse. Dom Pitra l'a racontée dans une brochure intéressante. Il nous montre les Bollandistes fouillant partout, correspondant avec tout le monde des érudits, et entreprenant, pour découvrir quelques manuscrits des voyages, quelquefois fort périlleux.

Pierre-François Chifflet avait tout ce qu'il fallait pour entrer dans cette association de travailleurs. Il fournit, sur les saints de la Bourgogne, de nombreux documents que les Bollandistes ont insérés dans leur collection, en faisant maintes fois l'éloge de leur zélé collaborateur.

En dehors de l'histoire locale, les Chifflet ont étendu leurs recherches sur une foule de questions qui intéressent l'histoire de France, d'Espagne, de Bourgogne, et particulièrement des Pays-Bas, devenus pour eux comme une seconde patrie. Plusieurs de ces publications n'ont plus aujourd'hui

qu'un intérêt de curiosité. Pourtant on consultera encore avec fruit ceux de leurs ouvrages qui concernent certains usages intéressants, tels que la Toison-d'Or, la Croix de Saint-André ou quelque événement important, tel que le siège ou la prise d'une ville, ou des traités entre la France et l'Espagne, etc.

Ces divers ouvrages étaient jetés au vent de la publicité suivant les circonstances. Ce qui prouve qu'ils avaient leur influence et que le public les appréciait, c'est qu'on songea à les collectionner et à les éditer ensemble dans le même format. Ce projet, d'après le bibliographe Brunet, fut réalisé en 1688, et les œuvres mêlées des Chifflet (*Miscellanea Chifletiana*), furent publiées à Anvers en sept volumes in-4°. Cette collection réunissait vingt et un ouvrages divers, sur l'histoire de l'antiquité sacrée et profane, écrits par Jean-Jacques, Jules, Jean, Henri, Thomas, Claude et Pierre-François Chifflet.

Néanmoins ce qu'ils ont publié n'est qu'une partie de ce qu'ils ont écrit. La bibliothèque Nationale et celle de Besançon possèdent une riche collection de mémoires inédits, dus à la plume des Chifflet. Les sujets les plus divers y sont traités et les documents relatifs à la Bourgogne et à la Franche-Comté y sont nombreux et souvent intéressants.

En général, les Chifflet se préoccupaient assez peu. dans leurs écrits, de la forme littéraire. Ils ont le style des érudits, un peu lourd, quelquefois trop surchargé de documents. L'un d'eux pourtant, le jésuite Laurent, a publié l'*Essai d'une parfaite grammaire française*, « où le lecteur, dit-il, trouvera en bel ordre tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux et de plus élégant en la pureté, en l'orthographe et en la prononciation de cette langue. » Cet ouvrage, critiqué par les uns, loué par d'autres, fut en somme accueilli favorablement du public, et s'il n'atteint pas la perfection, il atteste néanmoins un progrès.

Le dernier des Chifflet, celui que nous avons tous connu,

était éminemment artiste. Si ses ancêtres n'avaient pas eux-mêmes cultivé les beaux-arts, ils les avaient aimés et protégés. Pour orner leurs ouvrages, ils avaient sollicité le concours des meilleurs graveurs de leur temps. Presque tous ont signalé leur zèle en recueillant les débris des arts anciens, dont ils formèrent nos premiers musées archéologiques. « Leur amour de l'érudition, dit leur biographe, se révèle sous toutes les formes. Pour l'un, c'est l'étude des pierres gravées ; pour l'autre, la numismatique ; pour d'autres, enfin, l'archéologie et les intéressantes collections qu'elle provoque. »

Ces collections précieuses, déjà mentionnées par Pierre-François Chifflet dans une lettre à Baluze, furent continuées jusqu'à nos jours dans cette famille, et « chaque génération nouvelle se faisait un devoir de les augmenter. »

Cet amour des arts s'est révélé d'une manière plus vive encore chez le dernier représentant de cette famille, notre cher confrère Ferdinand Chifflet, mort en 1879. Je ne recommencerai pas son éloge, si bien tracé déjà dans cette enceinte par la plume habile d'un ami. « Sa mort, nous dit son biographe, fut un deuil pour la Franche-Comté ; car avec lui disparaissait un nom qui était, depuis plus de trois cents ans, l'honneur de la province. »

J'ai essayé, Messieurs, de vous tracer une esquisse du tableau que vous avez demandé en mettant au concours cette question que je répète : *Rôle et influence de la famille Chifflet en Franche-Comté, au point de vue des lettres, des sciences et des arts.*

Un seul mémoire vous a été envoyé. A-t-il rempli les conditions de votre programme ? Votre commission, chargée d'examiner ce travail, y a rencontré des qualités et des défauts que je viens vous signaler ; elle a pris, en conséquence, une décision que je viens également vous soumettre.

On lit dans l'Art poétique d'Horace le portrait d'un ouvrier qui savait admirablement imiter en bronze le poli

des ongles, la souplesse des cheveux; artiste imparfait cependant, dit le poète, puisqu'il ne peut exécuter un ensemble.

> Infelix operis summa, quia ponere totum
> Nesciet.

Tel est en résumé le jugement que votre commission a porté sur le mémoire qui lui était soumis.

L'auteur est un laborieux ouvrier. Il a presque épuisé chaque partie de son sujet, Il a fait passer devant lui, les uns après les autres, tous les écrivains de cette famille Chifflet, et nous a raconté ce que chacun d'eux a fait pour s'instruire et pour communiquer au public le fruit de ses recherches.

Tous ont leur biographie, dont les détails sont confirmés par des notes exactes, souvent aussi étendues que le texte. Vient ensuite la bibliographie de chaque écrivain. « C'est, nous dit l'auteur, un catalogue aussi complet que possible des ouvrages imprimés ou manuscrits dus à la famille des Chifflet. » Il y indique les titres de leurs ouvrages, le lieu et la date des éditions, le nombre de volumes et de pages, les personnages auxquels ils sont dédiés, les bibliothèques où ils se trouvent en manuscrits.

Tous ces documents sont certainement intéressants, mais ils ne sont que l'accessoire du travail que vous demandiez. Ainsi, sur 240 pages que renferme ce mémoire, le texte proprement dit, c'est-à-dire l'introduction et la conclusion, n'occupe que 22 pages; plus de 200 pages sont remplies par les catalogues, les notices biographiques et les pièces justificatives. Imaginez Bossuet, remplaçant le magnifique tissu de son *Discours sur l'histoire universelle* par une collection de textes tirés des auteurs qu'il a consultés pour remplir le plan de son ouvrage.

Nous dirons donc de l'auteur de ce mémoire ce qu'Horace dit de son artiste. Il sait admirablement étaler les détails, les développer, les appuyer de preuves solides. Il n'a pas su

toutefois en faire le travail d'ensemble que vous aviez demandé.

Je dois dire pourtant que l'auteur l'a essayé dans l'introduction et la conclusion de son mémoire. Mais ce n'est, comme il le dit lui-même, « qu'un coup d'œil d'ensemble. » Le récit est surchargé de notes. Les faits n'y sont qu'indiqués, et cette brièveté excessive en rend la lecture moins agréable. L'auteur a trop oublié qu'il s'agissait d'un concours d'éloquence, et qu'il était essentiel de faire ressortir, par un récit plus vif, plus nourri, plus substantiel, le rôle et l'influence des Chifflet dans notre province.

Permettez-moi, pour vous donner une idée de son style, de vous citer un passage de son mémoire où il indique sommairement et assez bien, l'influence des Chifflet en Franche-Comté.

« Les Chifflet, dit-il, apparaissent à la fin du règne de Charles-Quint, âge d'or de la Franche-Comté, pendant lequel fleurissent le secrétaire d'Erasme, Gilbert-Cousin, de Nozeray, le peintre Jacques Prévost, de Gray, et le jurisconsulte Pierre Loriot, de Salins : alors que le cardinal de Granvelle bâtit son palais de Besançon et l'enrichit de belles collections de livres et de tableaux.

» Ils recueillent précieusement les traditions de cette grande époque, et font du développement des lettres, des sciences et des arts dans notre province l'objet d'une sorte d'entreprise de famille, à laquelle chaque Chifflet contribue dans la mesure de ses forces.

» L'histoire est leur étude favorite; pour s'aider dans leurs travaux, ils sont unis par l'amitié aux érudits les plus éminents, Bolland, Sirmond, Baluze, Duchesne. Malheureusement ils n'ont ni le même jugement, ni le même sens critique; ils admettent trop facilement la légende à côté de l'histoire; ils préfèrent les détails et les questions secondaires aux travaux d'ensemble et aux œuvres importantes. Ils ont presque la manie des pièces curieuses; un rien, pour eux, motive un écrit.

» De là le grand nombre d'ouvrages historiques qu'ils ont laissés, à la juste admiration de leurs contemporains, et leur peu d'intérêt actuel. Ils aiment tellement l'érudition qu'ils vont peut-être jusqu'à l'abus.

» Les Chifflet se sont occupés de médecine, de théologie, de jurisprudence et de linguistique. Mais dans aucune de ces parties ils n'ont fait preuve d'un talent absolument original. Ces ouvrages sont utiles à consulter pour connaître les opinions courantes à cette époque ; mais au point de vue de la science, leur valeur actuelle est discutable. L'exécution s'est trouvée inférieure à l'intention. »

Après un examen sérieux de ce travail, votre commission en a reconnu le mérite sous le rapport des recherches et des documents réunis par l'auteur; elle a été cependant unanime à considérer la forme de ce mémoire comme ne répondant que faiblement au programme de l'Académie.

Elle a signalé, au cours de l'ouvrage, des fautes de détail, des incorrections de style, des dates inexactes qu'il est facile de faire disparaître. En résumé, elle déclare que le concurrent aurait mérité le prix d'érudition, mais qu'il n'a pas complètement mérité celui d'éloquence.

En conséquence, la commission propose à l'Académie d'accorder au mémoire n° 1 portant la devise *Nil sine labore*, une médaille très honorable de la valeur de 200 francs.

M. DE MATTY DE LATOUR

ET SES

ÉTUDES SUR LA CONSTRUCTION DES VOIES ROMAINES

RAPPORT PRÉSENTÉ

Par M. Jules GAUTHIER

VICE-PRÉSIDENT

Au nom d'une Commission spéciale (1) chargée d'examiner les manuscrits légués à cette Compagnie par un de ses membres honoraires feu M. de Matty de Latour, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.

(Séance du 28 décembre 1882.)

Messieurs,

Au mois de janvier 1867, l'Académie inscrivait sur la liste de ses membres honoraires M. Napoléon-Grégoire de Matty de Latour, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Originaire du Var (2), sorti en 1825 de l'Ecole polytechnique, M. de Matty avait, pour ainsi dire, débuté comme ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Gray, il y séjourna de 1838 à 1842, et c'est de cette époque que dataient les relations affectueuses et les travaux sérieux d'archéologie franc-comtoise qui préparèrent et justifièrent pleinement son entrée dans votre Compagnie. C'est à Gray que le jeune ingénieur était devenu archéologue, en entreprenant, sur le conseil d'Amédée Thierry, alors préfet de la Haute-Saône, l'exploration et l'étude de la voie romaine de Besan-

---

(1) Cette Commission, élue en novembre 1882, se composait de MM. Druhen, *président*, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel*, Castan, l'abbé Chatelet, Ducat, Gauthier, Mieusset, le comte de Soultrait et le chanoine Suchet.

(2) M. Matty de Latour était né à Lorgues (Var), le 20 mai 1804.

çon à Langres, dont les imposants vestiges avaient vivement frappé dans sa tournée administrative le spirituel auteur de l'*Histoire des Gaulois*. « Savez-vous, écrivait Amédée Thierry à l'ingénieur de Gray, que l'Hercule tyrien, la grande personnification des races phénico-carthaginoises, est aussi fréquemment ingénieur que navigateur et conquérant? C'est lui qui a tracé et exécuté la route des Alpes-Maritimes par le col de Tende :

Scindentur nubes frangenturque ardua montis;
Spectarunt superi!

» De telles croyances produisaient de grands hommes : les ingénieurs émérites avaient le ciel pour retraite et l'Olympe devenait un conseil royal des ponts et chaussées (1). » Ces encouragements, des conseils précis que l'érudit, égaré un instant dans la préfecture de la Haute-Saône, donnait avec une légitime autorité, imprimèrent aux recherches de M. de Matty une telle impulsion, qu'en dehors comme au milieu des travaux publics dont il dirigea la construction, la question des voies romaines devint en quelque sorte la passion dominante de sa vie et le but constant de ses études. Après avoir exploré et relevé dans ses moindres détails la grande voie de Langres à Besançon, en y pratiquant, dans la traversée de la Haute-Saône, plus de trois cents fouilles qui lui révélèrent les secrets de sa structure, il pouvait déjà se flatter d'avoir ajouté à l'immortel ouvrage de Nicolas Bergier sur les voies antiques, les plus précieux des commentaires. Mais, profitant des déplacements successifs que sa nomination d'ingénieur en chef dans les Basses-Alpes, le Maine-et-Loire, la Vienne, l'Ille-et-Vilaine, lui imposa jusqu'à l'achèvement de sa carrière, il voulut ajouter au résultat de ses explorations franc-comtoises une étude comparée des principales voies antiques de la Gaule, et cinquante voies romaines des

(1) Lettre du 29 septembre 1838.

régions du Nord ou du Midi, étudiées et fouillées par ses soins, justifièrent complètement par leur témoignage les théories qu'il avait dégagées à propos de la voie d'*Andematunum* à *Vesontio*. En 1861, l'Institut de France qui, dès 1855, avait encouragé ses travaux par une mention honorable accordée à ses *Villes et voies romaines de l'Anjou,* lui donna sa plus haute récompense en couronnant un mémoire manuscrit où il avait résumé en corps de doctrine les conclusions de ses découvertes, sous le titre général de *Construction et entretien des voies romaines.* Malgré cette flatteuse adhésion, M. de Matty de Latour n'était point satisfait de la forme de son grand ouvrage ; il résolut de le refondre et de l'améliorer encore en y introduisant des idées personnelles qui semblaient à l'ingénieur le corollaire indispensable de ses théories. Après avoir divulgué les secrets oubliés, sinon perdus, de la construction des routes romaines, en avoir analysé et dosé la composition de la façon la plus rigoureuse, il était devenu enthousiaste, et en quelque sorte amoureux, des procédés tout à la fois simples et étonnants de perfection avec lesquels les anciens avaient doté l'univers d'un réseau merveilleux de voies de communication. Sa conviction sincère, mais peu flatteuse j'en conviens pour les constructeurs modernes, se résumait en ceci, c'est que les ingénieurs devaient puiser leur enseignement technique dans l'étude des grands chemins de l'Empire, et reproduire dans les nouvelles voies qu'ils étaient appelés à créer les dispositions générales qu'ils auraient apprises à cette école. La création d'un cours d'archéologie à l'Ecole des ponts et chaussées, transformée d'après cette donnée, l'établissement de la carte des voies romaines de France, prototype d'un réseau futur de nos voies régénérées, devenaient la conclusion formelle de ce système. Le ministre des travaux publics et le conseil supérieur des ponts et chaussées ne pouvaient accorder un patronage officiel à des conclusions semblables, qui, sur le terrain de la science pratique, donnaient aux ingénieurs romains une su-

périorité sur nos polytechniciens. Aux propositions de M. de Matty de Latour, qui demandait à l'Etat d'examiner ses projets et lui remettait même les programmes de son enseignement et le plan de continuation de son œuvre, le ministre, se faisant l'organe d'une commission d'inspecteurs généraux, répondit assez dédaigneusement « que ces travaux n'étaient pas sans intérêt pour l'histoire de l'art de la construction des routes, mais qu'il ne lui paraissait pas qu'il soit possible d'en tirer aucun renseignement d'une utilité appréciable pour les progrès de l'art de l'ingénieur (1). » En présence de cette décision qui brisait une de ses plus chères espérances et ôtait à ses travaux la consécration pratique qu'il espérait leur voir donner, le vieil ingénieur hésita à poursuivre seul la suite de ses recherches et à publier un exposé de doctrines dont l'objet n'était plus qu'une froide étude du passé. « J'aurais bien dû, écrivait-il sous l'impression du découragement causé par la lettre de M. Béhic, oublier que j'appartenais aux travaux publics et m'adresser de préférence au ministre de l'instruction publique. Une bonne cause a été ainsi compromise et les résultats qu'on devait attendre seront ajournés, sinon pour toujours, du moins pour un temps indéfini (2). » Sa carrière s'achevait, du reste, couronnée par un brevet d'officier de la Légion d'honneur, amplement mérité par une laborieuse existence. Retiré à Rennes, M. de Latour y consacra ses loisirs à reproduire en double exemplaire l'œuvre favorite qu'il renonçait à publier en son entier, mais dont il espérait au moins vulgariser les résultats en les condensant dans un abrégé qu'il n'eut pas le temps d'achever ; c'est vers cette époque qu'il vous adressa une brochure sur la station romaine de *Ségora*, dont il avait retrouvé l'emplacement et les ruines, et dont il restituait,

---

(1) Lettre de M. Béhic, 9 janvier 1865.

(2) Note autographe de M. de Matty de Latour à la fin du tome I de ses manuscrits.

avec la sagacité d'un maître, la topographie complète. En 1874, la perte cruelle d'un fils unique, juge suppléant au tribunal de Rennes, lui fit quitter une ville où il ne rencontrait plus que tristesse, il se retira à Saint-Servan. La mort de sa femme, dont le dévouement avait adouci, en les partageant, les amertumes de sa vieillesse, le laissa bientôt seul et infirme, n'ayant d'autre consolation que l'affection de quelques proches et de quelques amis, les secours de la religion, le souvenir des êtres chéris qu'il avait perdus. Il prit avec calme et résignation ses dispositions dernières, vous légua, comme un témoignage de sa haute estime, la minute originale de son précieux manuscrit sur les Voies Romaines, dont il réservait une copie à la bibliothèque de l'Institut. Quand la paralysie, puis la cécité, l'eurent privé de sa dernière jouissance : le travail, l'intelligence et la bonté survécurent inaltérables chez lui jusqu'à son dernier jour. M. de Matty de Latour est mort à Saint-Servan (Ille et-Vilaine) le 21 août 1882, à l'âge de soixante-dix-sept ans (1).

II

En vous retraçant à grands traits la biographie du confrère éminent que vous venez de perdre, je n'ai fait qu'acquitter une partie de la dette que votre Compagnie a contractée envers sa mémoire. En vous léguant ses manuscrits, M. de Matty de Latour a voulu rendre service, soit aux études locales, que vos publications et vos concours encouragent constamment, soit aux études générales, en procurant aux archéologues la faculté de les consulter (2). Il a paru à votre

---

(1) L'Académie doit une grande partie des renseignements qui ont servi à cette biographie à M. l'abbé Manfrédi, archiprêtre de Brignoles (Var), neveu de M. de Matty de Latour, qui, chargé de l'exécution des intentions de son oncle, a apporté dans cette mission une extrême courtoisie.

(2) « Le manuscrit de 1865 doit être réintégré à la bibliothèque de

commission que la publication d'une brève analyse de ces manuscrits répondrait aux dernières volontés de notre regretté confrère, dont vous vous proposez d'accomplir aussi largement que possible les libérales intentions.

L'œuvre manuscrite de M. de Matty de Latour se compose de sept volumes : cinq en format Album, deux en format in-4°; son titre est celui-ci :

Système de construction des voies romaines, révélé par les erreurs de ceux annoncés jusqu'à ce jour, démontré par l'étude des principales voies de l'empire romain, et confirmé par la composition intérieure des voies de la France, leur mode d'entretien.

L'exécution de cette minute originale et de 200 plans (coupes, profils dans tous les sens) qu'elle renferme, remonte à 1865. Comme toutes les minutes, elle est, au point de vue de l'exactitude du texte et de la précision des données réellement supérieure à la copie déposée aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Institut.

Le premier volume est consacré à des généralités sur les caractères, la construction et l'entretien des voies romaines, complétées : 1° par une théorie de l'application des procédés romains aux routes modernes; 2° par un projet de création d'un service d'études de la carte des voies romaines de France et d'un cours d'archéologie à l'Ecole des ponts et chaussées ; 3° par la correspondance officielle entretenue à l'occasion de ce projet par l'auteur et divers ministres ou inspecteurs généraux.

Les 2e, 3e, 4e et 5e volumes s'appliquent exclusivement à l'étude de la voie romaine de Langres à Besançon, en repro-

---

l'Institut, où il avait été primitivement déposé; il est une copie de la minute qui sera offerte à celle de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Les archéologues auront donc ultérieurement la facilité de prendre connaissance soit du manuscrit de 1865, soit de la minute de la même date. » (Note autographe de M. de Matty de Latour, en tête du tome Ier.)

duisant minutieusement, dans les tomes 2e et 3e, les plans et profils d'ensemble ou de détail de toute la voie en 73 grandes planches dessinées et lavées avec une grande perfection ; dans le tome 4e, les tableaux et calculs des matériaux employés pour la voie, avec 17 planches à l'appui ; enfin, dans le tome 5e, des renseignements archéologiques sur la région traversée par la voie en question, appuyés par 34 planches de dessins d'antiquités recueillies à Besançon, Membrey et Langres. (Notons en passant que la découverte des ruines de la ville et des mosaïques de la villa de Membrey fut la conséquence des explorations de M. de Matty de Latour, qui a publié, en 1847, dans les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire,* un mémoire détaillé sur Membrey).

Les 6e et 7e volumes sont remplis d'études de détail comparatives, empruntées à soixante-cinq voies romaines du Nord et du Midi, fouillées et étudiées par M. de Matty de Latour, comme moyen de contrôle des renseignements précieux recueillis sur la voie de Langres. Ils renferment 84 planches de profils et plans levés de Saint-Bertrand de Comminges à Arras, et de Rennes à Nîmes, sans négliger les régions intermédiaires. On peut, même sans être archéologue, se représenter la valeur de pareils renseignements, appuyés de chiffres et de dessins d'une rare perfection et d'une parfaite exactitude.

Pour résumer en quelques lignes les doctrines que M. de Matty de Latour a tirées d'un pareil corps d'observations, qui n'a d'analogue dans aucun ouvrage ancien ou contemporain, je me bornerai à rapprocher la théorie généralement admise sur les voies romaines antérieurement à ses recherches, des conclusions précises que ses fouilles lui ont permis de formuler.

On était d'accord, jusqu'ici, pour classer, suivant leur importance et leur largeur, les voies romaines en trois ou quatre classes, construites avec des matériaux de qualité variables,

suivant qu'il s'agissait de voies militaires ou consulaires, ou de chemins vicinaux et agraires. De Caumont, dans son *Abécédaire,* indique comme largeur moyenne des routes romaines 5 à 7 mètres et, d'accord avec les principaux des antiquaires qui ont étudié la largeur de ces grands chemins, fixe à quatre couches consécutives l'étagement de leurs matériaux.

Sur ce terrain vierge repose le *statumen* ou base de la route, composé de blocs à l'état natif, surmonté du *rudus,* composé de blocs de pierre déjà concassés ; vient ensuite le *nucleus*, entassement de gravois, enfin la *summa crusta* ou étage supérieur, composé, soit de béton, soit de dallages.

Les études comparées de M. de Matty de Latour lui ont permis de substituer à ce système des conclusions qui en atténuent singulièrement la portée.

Le classement hypothétique des voies romaines étudiées trop souvent jusqu'ici par des observateurs superficiels, disparaît devant les observations multiples de l'ingénieur. Suivant la nature des matériaux que fournit le sol, la contexture des voies romaines varie, mais leur largeur reste constante et ne dépasse jamais 5 mètres, en se maintenant d'ordinaire au chiffre moyen de 3 à 4 mètres, dimension de la voie de Besançon à Langres. On est loin des 7 mètres de Caumont, et des 10, 15, 20 mètres décrits complaisamment par tant d'auteurs doués d'un imagination créatrice.

Les quatre étages imaginaires du *statumen,* du *rudus,* du *nucleus* et de la *summa crusta,* s'écroulent également devant les fouilles innombrables de l'ingénieur-archéologue : pas d'épaisseur constante de chaussée, pas de remblais et pas de déblais, pas de ligne droite constante dans les trachés, pas d'étagement régulier des matériaux. Rien ne survit de la classification qui précède, sinon le blocage presque invariable qui forme la base de toutes les voies observées. Au point de vue de la surface supérieure, pas de règle absolue, quoique dans nos régions et dans la plupart des contrées de la France,

un béton souvent grossier, mais toujours résistant, la constitue (1); le dallage n'est qu'une exception. Ces quelques faits suffisent comme aperçu de l'intérêt général des découvertes et des consciencieuses observations de M. de Latour auxquelles, dans le rapport du concours d'antiquités nationales de 1861, l'Institut, par l'organe de M. Maury, avait rendu un légitime hommage.

Au point de vue de l'archéologie comtoise, le lever du plan et des profils de la route de Besançon à Langres est un inappréciable service rendu. Personne ne disposera jamais des moyens d'information que M. de Latour a épuisés pour éclaircir tous les points de cet itinéraire qui, dans la Haute-Saône seule, porte sur une étendue de 51 kilomètres. Il n'est pas un intervalle de 200 mètres sur lequel l'archéologue ingénieur n'ait précisé exactement le passage de cette grande voie, fragment du lien direct qui rattachait Rome à *Gesoriacum* (Boulogne-sur-Mer). On peut accepter toutes ses données comme exactes, et les rares conjectures qu'il se permet, à la réserve d'un pont romain qu'il suppose à Cussey et qui était, le fait est prouvé (2), remplacé par un gué pavé, sont toujours plausibles. Il est facile de comprendre l'utilité d'un pareil *criterium* pour discuter et rétablir le réseau de nos voies antiques toujours incomplet, malgré les travaux de dom Jourdain, de Perreciot, du président Clerc. Il ne sera pas moins utile pour déterminer la valeur de tous les lieux dits, et l'antiquité de tous les villages, châteaux ou camps

---

(1) Je signalerai aux Bisontins curieux de vérifier ce genre de béton, les tronçons de voie romaine actuellement très visibles à la sortie du hameau de la Chapelle des Buis (côté de La Vèze), au côté gauche du chemin qui passe au pied du fort de l'Est. Cette voie de la Chapelle des Buis, communication jadis unique de Vesontio avec les plateaux supérieurs, n'est qu'une voie gauloise, dont les ornières, creusées profondément dans le roc, ont été remplies et recouvertes de béton par les ingénieurs romains.

(2) Témoignage de M. l'abbé Chatelet, ancien curé de Cussey, membre de la Commission.

qui en côtoient le tracé ou en surveillent les abords. Cette étude de la *Voie romaine de Langres à Besançon* aura donc, au point de vue de l'histoire générale comme de l'archéologie provinciale, de très importantes conséquences.

Afin de remplir, autant qu'il sera possible, les intentions de M. de Matty de Latour, votre commission a l'honneur de vous proposer de publier à la suite de ce rapport sommaire : 1° la table analytique de ses manuscrits, telle qu'il l'a établie aux pages 5-14 de son 1er volume ; 2° le résumé de l'itinéraire précis de la voie romaine de Besançon à Langres. Cette table méthodique et ce résumé topographique de l'œuvre que je viens d'analyser, pourra servir aux érudits en leur permettant de consulter aux archives de l'Institut ou de l'Académie de Besançon le manuscrit qu'un généreux donateur a voulu mettre à leur disposition.

J'arrêterai ici les conclusions de ce rapport. La commission qui m'a chargé de vous le présenter est unanime à reconnaître la haute valeur du legs de M. de Matty de Latour, et à vous proposer d'adresser à la famille de notre regretté et éminent confrère, l'expression de la vive gratitude de l'Académie.

L'Académie, dans sa séance du 29 décembre 1882, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions, et a décidé qu'il serait imprimé avec la table des matières de l'œuvre inédite de M. de Matty de Latour, et qu'un certain nombre d'exemplaires, tirés à part du *Bulletin*, seraient adressés à sa famille, par les soins de M. le secrétaire perpétuel chargé de transmettre en même temps les remerciements de la Compagnie.

ANNEXES

I

TABLE DES MATIÈRES DE L'OUVRAGE INTITULÉ SYSTÈME DE CONSTRUCTION DES VOIES ROMAINES

Par M. DE MATTY DE LATOUR.

Ire PARTIE. — 1er Volume.

GÉNÉRALITÉS.

INTRODUCTION (p. 17). — Système de construction des voies romaines révélé par les erreurs de ceux annoncés jusqu'à ce jour, démontré par l'étude d'une des principales voies de l'Empire romain et confirmé par la composition intérieure des voies de la France. Leur mode d'entretien.

TITRE 1er. — DES VOIES ROMAINES. FAITS CARACTÉRISTIQUES (p. 39). — § 1. Importance et grandeur de l'entreprise des voies romaines. — § 2. Travaux des grandes voies mis au rang des ouvrages nobles. Dignités des personnages qui les construisaient ou les réparaient. Empereurs qui se sont le plus signalés. — § 3. Matières de la surface des grandes voies et leurs couches intérieures. — § 4. Composition du massif. — § 5. Détails de construction de deux voies principales — § 6. Des ponts sur les fleuves. — § 7. Bornes milliaires. — § 8. Statues des dieux placées sur les grandes voies. — § 9. Constructions élevées sur les bords des grandes voies.

TITRE 2e. — CONSTRUCTION DES VOIES ROMAINES (p. 45). — § 1. Considérations générales sur leur tracé : 1° *Tracé*. 2° *Inclinaison*. — § 2. Considérations générales sur le mode de construction du massif : 1° *Composition du massif*. Erreurs des divers modes de construction annoncés jusqu'à ce jour. Véritable système démontré par l'étude de la voie de Besançon à Langres, et confirmé par les résultats des fouilles faites récemment, sous la direction de l'auteur, sur un grand nombre de voies romaines de la France. 2e *Largeur*. — Planche concernant la composition intérieure des diverses voies romaines indiquées par

quelques auteurs, confirmant le système de construction de la voie romaine de Besançon à Langres (p. 58).

Titre 3e. — Mode d'entretien des voies romaines. — *Chapitre* 1. Nature de la surface des voies; son entretien à de grands intervalles. Nécessité d'un entretien à des intervalles moins éloignés afin de maintenir la viabilité (p. 60). § 1. Surfaces pavées. — § 2. Surfaces empierrées. — § 3. Entretien à de grands intervalles. — § 4. Entretien à des intervalles moins éloignés. — *Chapitre* 2. Avantages des modes d'entretien de la couche supérieure des voies romaines (p. 66). § 1. Couche supérieure pavée. — § 2. Couche supérieure en pierrettes, graviers ou pierres cassées liées par le mortier. — § 3. Couches supérieures en pierrettes, graviers ou pierres cassées, liées avec une matière d'agrégation autre que le mortier.

Note sur quatre des conditions caractéristiques des voies romaines applicables aux routes modernes pour obtenir de meilleurs systèmes de construction et d'entretien (p. 77). § 1. Avantages pour les nouvelles routes à largeur réduite, d'étendre l'empierrement sur les accotements, en réduisant son épaisseur. — § 2. Nécessité d'une fondation pour les chaussées modernes pavées et empierrées. — § 3. Emploi du mortier comme matière d'agrégation dans les chaussées modernes en empierrement. — § 4. Application de l'armée aux travaux publics.

[Projet]. — Création de services d'études des voies romaines de la Gaule et d'expériences à faire pour l'application aux routes modernes de leurs principales conditions caractéristiques et d'un cours d'archéologie à l'Ecole des ponts et chaussées (p. 87). — *Art.* 1. *Observations préliminaires* (p. 89). § 1. C'est aux hommes spéciaux que l'on devra la connaissance approfondie de l'art des constructions chez les anciens. Utilité pour eux, à l'entrée de leur carrière, d'un cours d'archéologie. Mystères de l'antiquité qui seraient dévoilés un jour par une étude approfondie exigeant les connaissances spéciales de l'art des constructions. — § 2. Des tracés des voies romaines de la Gaule. Leurs conséquences pour l'histoire nationale. Organisation d'un service spécial pour la confection de la *Carte des voies romaines de la Gaule*. Des autres voies de l'Empire romain. Exemple à suivre par les gouvernements des contrées qu'il comprenait. — § 3. De la construction des voies romaines. De l'utilité qu'il paraît y avoir que les ingénieurs fassent l'application de leurs principales conditions caractéristiques aux routes modernes. — *Art.* 2. *Projet d'arrêté concernant la création d'un service spécial d'études des voies romaines de la Gaule* (p. 100). — *Art.* 3. *Instructions pour l'étude d'une voie antique sous le rapport de l'art et de l'archéologie* (p. 104). — *Art.* 4. *Projet d'arrêté. Création d'un service spécial d'études et d'expériences concernant la construction et l'entretien des routes, dans le but de leur faire l'application des principales conditions caractéristiques des voies romaines* (p. 118). — *Art.* 5. *Instructions provisoires concernant des expériences*

par un service spécial pour l'application à la construction et à l'entretien des routes des principales conditions caractéristiques des voies romaines (p. 122). Emploi du mortier avec chaux et sable comme matière de liaison des matériaux des chaussées en empierrement. § 1. Des emplois-béton pour la construction et l'entretien des routes. — § 2. Application des emplois-béton à l'entretien des routes. — § 3. Influence des emplois-béton sur l'usure des chaussées en empierrement. — § 4. Expériences comparatives sur les dépenses des emplois-béton et des emplois ordinaires. — Des fondations de chaussées pavées et empierrées. § 1. Chaussées pavées. — § 2. Chaussées en empierrement. — Extension de l'empierrement sur les accotements des routes à largeur réduite. — *Art.* 6. *Projet d'arrêté concernant la création à l'École des ponts et chaussées d'un cours d'archéologie appliqué à l'art des constructions, et programme provisoire de ce cours* (p. 132). — Extraits de vingt-trois lettres relatives aux voies romaines et principalement à la création d'un service d'études, écrites et reçues par l'auteur, ayant pour but de faire connaître les efforts tentés par lui pour obtenir celle-ci (p. 137).

IIe PARTIE. — 2e Volume.

Etude d'une voie antique sous le rapport de l'art et de l'archéologie, et comparaison de son système de construction avec celui des autres voies de la Gaule. — Voie romaine de Besançon à Langres étudiée dans tous ses détails. Plan général de la voie antique de Besançon à Langres jalonnée par 300 fouilles ou coupures, et du chemin moderne correspondant (partie comprise dans la Haute-Saône, entre la rivière l'Ognon et la route départementale de Dijon à Bourbonne, 51 kilom.) (p. 7). — Profils en long comparés de la voie antique et du chemin moderne (p. 11). — Plans et fouilles, profils en long et en travers comparés de la voie antique de Besançon à Langres, et du chemin moderne dans l'étendue de la Haute-Saône, faisant connaître sa nature, sa largeur, son épaisseur, celle des couches de matériaux divers qui la forment, de la terre moderne qui presque partout recouvre sa partie supérieure, et le terrain sur lequel elle repose; sa direction, ses pentes après sa destruction plus ou moins grande, et celles primitives probables, comparées à celles du chemin moderne qui la remplace, et l'exhaussement et l'abaissement du sol à son emplacement, depuis sa construction jusqu'à nos jours, par l'effet du temps ou la main des hommes (depuis la rivière d'Ognon jusqu'à la Saône, 31 kilom. 1/2) (p. 15). — Renseignements généraux et signes conventionnels concernant : 1° les plans comparés de la voie antique et du chemin moderne; 2° les profils en long et en travers; 3° les dessins des fouilles; 4° le texte correspondant (p. 17).

Suivent les 63 premières feuilles de dessins (p. 39-290).

IIe PARTIE. — 3e Volume.

Etude d'une voie antique (*Suite*). — Voie romaine de Besançon à Langres étudiée dans tous ses détails. — Plans et fouilles, profils en long et en travers, etc. (Partie comprise depuis la Saône jusqu'à la route départementale de Dijon à Bourbonne, 20 kil.) — Renseignements généraux et signes conventionnels (V. le 2e volume, p. 17).

Suivent les 40 dernières feuilles de dessins (p. 13 à 172).

Résumé du système de construction de la voie de Besançon à Langres. Il est le même que celui des autres voies romaines de la France (p. 75).

IIe PARTIE. — 4e volume.

Etude d'une voie antique (*Suite*). — Voie romaine de Besançon à Langres étudiée dans tous ses détails. — *Tableaux récapitulatifs*. — Plan des exhaussements et des abaissements du sol, à l'emplacement de la voie et des rectifications partielles. Cartes spéciales. Tableau comparatif des inclinaisons fortes de la voie antique et du chemin moderne (p. 9). — Tableaux récapitulatifs concernant : 1° les pierres de fondation et des couches intérieures de la voie; 2° les diverses espèces de béton; 3° la nature des terres, 4° les épaisseurs de la voie, l'exhaussement et l'abaissement du sol antique à l'emplacement des fouilles: 5° la comparaison du mode de construction de la voie de Besançon à Langres avec celui des autres voies de la France. N° 1. Tableau comparatif des pierres de fondation et de celles intérieures (position, grosseur et matière de liaison) (p. 15). — N° 2. Tableau comparatif des diverses espèces de béton (p. 29). — N° 3. Tableau de la nature des terres: I. celles du sol sur lequel repose la voie; II. celles de ses couches intérieures, autres que la fondation; III. celles formant le terrain moderne, qui recouvre sa partie conservée (p. 43).— N° 4. Tableau comparatif des couches de matériaux sans mortier (gravier, pierrettes, pierres cassées, sable et terres), leur nature, leur épaisseur, leur couleur (p. 53). — N° 5. Tableau comparatif des épaisseurs de la voie, des exhaussements et abaissements du sol antique (supposé au niveau du dessus de la fondation), complétant les renseignements du plan général des exhaussements (p. 63). — N° 6. Tableau comparatif, au point de vue de la circulation des voitures, de la voie antique et du chemin moderne (p. 75). — Tableau de comparaison du mode de construction de la voie antique de Besançon à Langres et des autres voies de la France démontrant que ces modes sont les mêmes (p. 83).

Plan des exhaussements et des abaissements du sol, à droite et à gauche de la voie romaine, et des rectifications partielles de cette voie, ou plan de la voie romaine considérée par rapport au sol antique, après seize siècles, démontrant qu'elle a été construite sans déblais ni remblais en terre, et qu'elle comporte plusieurs rectifications partielles

de tracé ou plan topographique donnant par les inclinaisons et la nature du terrain sur lequel s'est fait l'écoulement des eaux, l'explication des encaissements de la voie à droite et à gauche, à l'emplacement des fouilles et des abaissements du sol qui pourraient faire croire les uns à des déblais et les autres à des remblais ; la facilité de tracer les rectifications partielles suggérées par le relief du terrain, dessiné par des courbes de niveau de 2 mètres en 2 mètres (p. 105).

Renseignements généraux concernant ce plan (p. 109).

Suivent 17 feuilles de dessins (p. 113 à 180).

Plan entre Besançon et Langres, montrant la voie antique et les voies modernes entre ces deux villes et quatre autres directions indiquées par l'étude du terrain, paraissant, sous le rapport des directions et des pentes, préférable aux routes exécutées (p. 185).

Comparaison des divers tracés de route exécutés ou projetés entre Besançon et Langres avec celui de la voie antique (p. 189)

Tableau et carte géologique de la zone de terrain qui comprend la voie romaine de Besançon à Langres dans la Haute-Saône, d'après la statistique minéralogique et géologique dressée en 1833 par M. Thirria (p. 203.)

Voie antique de Rome aux confins de la Grande-Bretagne, par Milan, Boulogne, Londres et Edimbourg, dont faisait partie celle de Besançon à Langres ; avec les tracés des principales voies anciennes et modernes qui s'y rattachent (p. 207).

IIIe PARTIE. — 5e Volume.

Etude d'une voie antique (voie de Besançon à Langres) sous le rapport de l'archéologie.— Renseignements historiques et archéologiques concernant la zone de la voie antique, les stations de celle-ci, ses divers embranchements, ses principaux monuments

Chapitre 1. La Séquanie et le pays des Lingons (p. 9). Art. 1er Les Séquanais et les Lingons. — Art. 2. Besançon. — Art. 3. Langres. — Art. 4. Autres villes. — Art. 5. 1° Aqueducs ; 2° bains ; 3° villas ; 4° mosaïques. — Art. 6. 1° Camps ; 2° retranchements ; 3° champs de batailles et tombeaux. — Art. 7, Inscriptions. — Art. 8. Divers objets. — Art. 9. Voies romaines. — Art. 10. Fixation des stations Segobodium et Varcia de la voie, indiquées par les itinéraires anciens. — Art. 11. § 1. Tableau archéologique. § 2. Carte archéologique de la Séquanie et du pays des Lingons, indiquant ses villes ruinées, ses villas, ses camps, ses retranchements, ses champs de batailles, ses tombeaux et ses voies romaines.

Planches du chapitre 1 (p. 53 à 69).

Chapitre 2. Monuments et objets divers concernant la voie antique (p. 91). Divers objets trouvés dans l'intérieur de la voie, médaille, couteau, fer à cheval. — Monuments situés sur la voie même. § 1. Arc

de triomphe de Besançon. § 2. Arc de triomphe de Langres. § 3. Pont de Battant. — Monuments situés tout près de la voie, § 1. Porte taillée. § 2. Edifice de Membrey (Haute-Saône) près de Seveux, sur la voie de Besançon à Langres. Description des ruines de Membrey. Date de leur découverte; leur situation. Etendue et dispositions principales. Pièces diverses des ruines; leur nombre, leur forme et leurs dimensions. Pavés des chambres, leur nature, leur épaisseur et leur surface supérieure. Différence de niveau des pavés des chambres. Des murs, leurs enduits, leur maçonnerie. Particularités de l'édifice. Canaux divers. Chambres basses à piliers en briques. Chambres à foyers ou calorifères. Objets trouvés; objets ayant fait partie de l'édifice. Objets n'ayant pas fait partie de l'édifice, tels que petits meubles. Destination de l'édifice de Membrey. Les ruines paraissent être celles de thermes de construction romaine. Premiers indices fournis par quelques débris de l'édifice et objets trouvés. Autres indices d'un établissement de bains fournis par quelques particularités de l'édifice. Enfin, on peut retrouver dans l'édifice de Membrey les dispositions d'ensemble des bains antiques. Cause et époque de la destruction de l'édifice. Conclusion.

Planches du Chapitre 2e (p. 141 à 175).

IVe PARTIE. — 6e Volume.

Etude d'une voie romaine, etc. *Voies romaines de la France comparées à celle de Besançon à Langres.* — Fouilles et coupures de 65 vois romaines de la France avec texte, confirmant le système de construction de la voie antique de Besançon à Langres. — Carte des voies romaines du nord de la France, sur lesquelles des fouilles ont été pratiquées par M. Rousseau, sous la direction de M. de Matty de Latour (p. 9).

Fouilles et coupures : Voie romaine d'Arras à Thérouanne (pl. 1); — voies romaines, l'une traversant Bavay, et l'autre de Bavay vers Ostende (pl. 2); — voie romaine de Bavay à Reims (pl. 3); — d'Amiens à Bavay (pl. 4); — de Coutances à Cherbourg, par le littoral ouest du département de la Manche (pl. 5); — de Beauvais à Amiens (pl. 6); — de Metz à Trèves (pl. 7); — de Reims à Mouzon (pl. 8); — de Soissons à Reims (pl. 9); — de Lisieux à Lillebonne (pl. 10); — de Coutances à Cherbourg, par le littoral ouest de la Manche (pl. 11); — de Metz à Reims (pl. 12); — de Paris à Rouen (pl. 13); — de Coutances à Cherbourg, par Valognes (pl. 14); — de Bayeux au Mans (pl. 15); — de Lisieux à Paris (pl. 16); — de Bar-le-Duc à Toul (pl. 17); — de Lisieux à Paris (pl. 18); — de Corseul à Vannes (pl. 19); — de Carhaix à Erquy (pl. 20); — de Rennes à Jublains (pl. 21); — de Rennes à Avranches (pl. 22); — de Jublains au Mans (pl. 23); — du Mans à Alençon (pl. 24); — d'Angers à Carhaix (pl. 25); — de Jublains au Mans (pl. 26);

— de Jublains à Angers (pl. 27); — d'Angers à Rennes (28 et 29); — de Strasbourg à Besançon (pl. 30); — de Besançon à Langres (pl. 31-34); — de Nantes à Rennes (pl. 35); — d'Angers à Carhaix (pl. 36-38); — de Mandeure à Besançon (pl. 39); — d'Angers à Nantes (pl, 40); — de Tours à Angers (pl. 41); — de Besançon à Luxeuil (pl. 42); — de Besançon à Langres et de Besançon à Luxeuil (pl, 43); — de Besançon à Pontarlier (pl. 44); — de Bourges à Cosne pl. 45); — de Bourges à Nevers (pl. 46); — d'Autun à Auxonne (pl. 47) (p. 15 à 318).

IVe PARTIE. — 7e Volume.

(Suite du volume précédent.)

Etude d'une voie antique. *Voies romaines de la France comparées à celle de Besançon à Langres.* — Fouilles et coupures de 29 voies romaines du sud de la France, avec texte, confirmant le système de construction de la voie antique de Besançon à Langres. — Carte des voies romaines du sud de la France sur lesquelles des fouilles ont été faites par M. Rousseau, sous la direction de M. de Matty de Latour (p. 9).

Fouilles et coupures : Voies romaines d'Autun à Macon et d'Autun à Auxerre (pl. 48); — d'Autun à Chalon-sur-Saone (pl. 49 et 50); — d'Autun à Decize (pl. 51); — de Poitiers à Angers (pl. 52); — de Bourges à Decise (pl. 63); — de Bourges à Néris (pl. 54); — de Bourges à Argenton (pl. 55); — de Bourges à Poitiers (pl. 56); — de Macon à Chalon-sur-Saone (pl. 57); — d'Argenton à Poitiers (pl. 58); — de Chateau-Meillant à Argenton (pl. 59); — de Saintes à Poitiers (pl. 60); — de Limoges à Poitiers (pl. 61); — d'Autun à Ahun (pl. 62); — de Feurs à Néris (pl. 63); — de Lyon à Autun (pl. 64); — de Clermont-Ferrand à Ahun (pl. 65); — de Lyon à Limoges par Clermont (pl. 66); — d'Angoulême à Saintes (pl. 67); — de Périgueux à Angoulême (pl. 68); — de Saint-Paulien à Clermont-Ferrand (pl. 69); — de Périgueux à Limoges (pl. 70); — de Lyon vers Toulouse (pl. 71); — d'Avignon à Orange (pl. 72); — de Toulouse à Cahors (pl. 73); — d'Arles à Sisteron (pl. 74); — de Nimes à Beaucaire (pl. 75-77); — d'Antibes à Riez (pl. 78); — voie domitienne (pl. 79-81); — de Narbonne à Toulouse (pl. 82); — de Carcassonne à Toulouse (pl. 82); — de Carcassonne à Toulouse (pl. 83); - de Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges (pl. 84) (p. 15 à 244).

Conclusion des 6e et 7e volumes.

II

ITINÉRAIRE DE LA VOIE ROMAINE DE VESONTIO A ANDEMATUNUM (LANGRES).

(Extrait de l'ouvrage de M. de Matty de Latour).

Partant de Besançon par Miserey et Auxon, la voie atteignait Cussey-sur-l'Ognon où elle traversait une rivière. De Cussey à Oiselay elle se confond presque aujourd'hui avec la route départementale appelée autrefois de Besançon à Neufchâteau. Elle se confond d'Oiselay à Pierrecourt au moment où elle entre dans la Haute-Marne (territoire de Frettes), avec un chemin de grande communication.

Voici la série des villages ou hameaux traversés, dressée à vue des sondages pratiqués de 150 mètres en 150 mètres par M. de Matty de Latour.

Cussey (passage de l'Ognon), Etuz, Bonnevent, Velloreille-les-Choye, Oiselay, Grachaux, Mont-les-Etrelles et Etrelles, la Chapelle Saint-Quillain, *la Vaivre*, Seveux (double passage de la Saône), Vaite, Larret, *Aumônières* et Pierrecourt (entrée dans la Haute-Marne).

LE CŒUR

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le docteur COUTENOT.

(Séance publique du 26 janvier 1882.)

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans surprise et sans une grande émotion que je me suis vu appelé à prendre place dans votre savante Compagnie.

Cette haute faveur, je crois la devoir, non à ma personne, mais à la médecine, à cette science d'observation dont je suis le disciple et qui, outre l'art de guérir, s'applique encore à l'étude de la condition humaine et à l'amélioration sagement progressive de ses destinées.

Cette distinction m'est d'autant plus précieuse qu'elle me vaut l'honneur d'appartenir à une société d'élite, qui compte dans son sein les hommes remarquables de notre pays, les notabilités du sacerdoce, de la magistrature, les représentants de la littérature, de la science, des arts; gens de lettres, gens du monde; tous, hommes distingués dans les diverses branches des connaissances humaines, amoureux de leur ville, de leur pays, et qui consacrent à la patrie comtoise tout ce qu'ils ont d'intelligence et de savoir.

En lisant les recueils nombreux de votre si riche bibliothèque, j'y trouve, d'une manière sans cesse renouvelée, l'expression des sentiments les plus élevés, la fidélité aux traditions, l'attachement immuable à la religion, le culte de la philosophie vraie qui moralise le cœur en éclairant l'esprit, celui de la poésie, la science de l'histoire, l'amour de l'art et du beau, la passion du bien, l'admiration pour la vertu,

l'activité pour le progrès, enfin le souci de la cause humanitaire, de la chose sociale, autrement dit l'étude de l'homme dans ses aspirations au bien-être physique et moral, et tout cela, avec cette véritable liberté qui n'obéit à aucune passion et cette quiétude de bon goût, cette sagesse que ne peuvent toucher ni les intérêts divers, ni les mobilités de l'opinion ni les préventions instantes des temps.

Mais ce qui m'a le plus charmé dans ce séduisant voyage à travers vos œuvres académiques, ce qui m'a rendu particulièrement doux ce commerce de quelques mois avec les membres de la Compagnie, c'est le sentiment affectif. N'est-ce point un des caractères distinctifs de votre société ? L'affection règne dans tous ses ouvrages, son histoire conserve mille souvenirs précieux, et ceux qui ne sont plus vivent encore parmi vous, sans craindre l'inexorable oubli. L'estime que l'on se porte mutuellement se rehausse souvent d'une sympathie affectueuse qui fait de cette Académie non seulement une réunion de savants, de littérateurs, de philosophes ou d'artistes, mais aussi une assemblée d'hommes de cœur.

Dans la bouche du médecin, le mot cœur comporte toujours avec lui une double idée, cœur moral et cœur physique, tant il nous est naturel d'identifier le sentiment avec l'organe auquel nous le rapportons comme à l'un des centres de notre vie.

Permettez-moi, Messieurs, de payer aujourd'hui ma dette de reconnaissance, en employant mes premières paroles au milieu de vous, non pour un discours académique que vous ne pouvez attendre de moi et qui exigerait autant de goût que d'élégance, mais pour vous entretenir de cette qualité ; du cœur moral dont beaucoup sauraient mieux parler et aussi de ce cœur physique, que vif ou mort, sain ou malade, nous ne touchons qu'avec crainte et respect pour tout ce qu'il exprime et tout ce qu'il rappelle.

Les Grecs, ce peuple de poètes et de lettrés, avaient trois

mots pour désigner le cœur : καρδία, le cœur de chair, κέαρ, le cœur moral et plus élégamment par contraction κῆρ employé en poésie.

Avec cette trilogie, ils savaient exprimer tout ce que, par lui, ils comprenaient de sensible et d'intellectuel, traduisant ainsi le langage de l'humanité entière qui, depuis le premier homme, en faisait le siège de l'âme, l'inspirateur de tous les sentiments, le confident de toutes les sensations.

Cette croyance instinctive et originelle persiste, malgré les précises et irrécusables dénégations de la science ; les poètes, les romanciers, les moralistes, disent toujours que c'est par le cœur qu'on aime, qu'on hait, qu'on souffre, qu'on est en joie ou en larmes, que c'est par lui que le désespoir frappe, et par lui qu'on s'ouvre à l'espérance ; à lui est dévolu le rôle sentimental de notre existence.

La science nous enlève-t-elle radicalement cette illusion ? Sommes-nous l'esclave d'une entière et pure fiction ? La masse des humains doit-elle abandonner à jamais le langage consacré par tous les temps, par tous les lieux, par toutes les langues et qui exprime si vivement nos sensations ou nos passions ?

Je ne le crois pas.

Devant une pareille prétention, les savants, d'un regard de pitié, me traiteront d'enfant égaré de la science, errant à l'aventure par les chemins de l'imagination folle des poèmes et des romans.

Ils se tromperont.

Pour le prouver je ne m'appuierai point sur les données de précision mathématique que la science démontre par la sanction des formules. C'est là, il est vrai, la vérité fondamentale ; mais de cette base fécondante s'élève tout un ensemble de faits et d'observations que ne règle plus la loi du chiffre, étant du domaine exclusif de la vie ; de la vie, cette puissance et non ce résultat, comme on se plaît à la définir, qui ne saurait être ni isolée, ni calculée, ni dosée, qui gouverne e

domine tous les organismes, ne relevant que d'elle même, échappant à la main du chimiste, à celle du physicien, et ne voulant ressortir à notre sensibilité et à notre jugement que pour léguer ses secrets aux sens du médecin.

Voilà pourquoi celui qui étudie ou qui enseigne la science de la vie doit être un savant, plus encore, il doit être un observateur, un homme d'expérience, un philosophe.

C'est sur ce terrain que s'établira ma démonstration.

J'hésiterais certainement à soutenir une proposition qui peut sembler téméraire, si je ne me sentais fortifié par la voix la plus autorisée, la plus glorieuse et aussi la plus honnête de la science contemporaine. Claude Bernard ne craint pas d'avancer, sur ce sujet, qu'il ne croit point à la contradiction complète et péremptoire entre la science et le langage des peuples ; que la vérité ne saurait différer d'elle-même, la vérité du savant être une, et autre celle du romancier, du poète, du moraliste.

Je vais donc tenter de restituer au cœur la part qui lui revient dans l'être moral et le relever de l'abaissement où le réduit certaine physiologie.

Comme préliminaires obligés, je crois devoir rappeler à mes bienveillants auditeurs, que le Créateur a tout d'abord départi à la formation du cœur un luxe d'éléments et d'organes qui, après l'avoir uni à tout l'ensemble, lui permet ou de vivre avec une certaine indépendance, ou de subir toutes les influences de l'extérieur ou encore de manifester le résultat de sa propre vie.

Le cerveau et la moëlle lui envoient des nerfs nombreux, qui, s'anastomosant, c'est-à-dire, se mêlant, s'entrecroisant, s'unissant ou échangeant entre eux leurs nombreux filets, viennent former un réseau, sorte de centre particulier que l'on nomme le *plexus* cardiaque. Ce groupe nerveux, qui est propre au cœur, le met en communication par ses milliers de fils avec toute l'économie ; celle-ci lui envoie ses nouvelles de tout genre, il s'empresse d'y répondre, lui dépêche les

siennes, échange d'impressions et de mouvements qui est d'une multiplicité infinie et que favorise la constitution si remarquable des nerfs de ce *plexus* dont les variétés individuelles d'origine, de volume, de direction et de rapport sont si nombreuses, que ce caractère anatomique ne se trouve nulle part, dans toute l'économie, aussi accusé que pour le cœur.

Ceci aide déjà à comprendre l'infini des actions du cœur sur toutes les parties du corps et réciproquement, l'infini des actions de toutes les parties du corps sur le cœur.

Outre ces communications avec tous les départements de l'organisme, le cœur a à lui en toute propriété, un foyer nerveux, un petit trésor d'innervation dont il dispose quand il lui plaît, libre de tout impôt, et qui lui permet de vivre quand les révolutions des autres territoires lui donnent quelque embarras. Ce sont des amas de cellules nerveuses comparables à celles du cerveau et de la moëlle ; ils servent à accumuler et à tenir en réserve une somme d'influx, formant un centre indépendant et actif, capable de percevoir l'impression, puis de réagir proportionnellement. Cet accumulateur d'un genre tout spécial donne au cœur une sorte d'autonomie dont la physiologie nous fournit elle-même des preuves.

Apprécions maintenant en quelques mots les fonctions du cœur.

Les anciens, par leur ignorance, ont été conduits à penser que les parties centrales du corps (cœur, estomac, poitrine), faisaient un tout, qu'ils ont nommé cœur et qui aussi est devenu pour eux, synonyme de nos affections, partie sentante et aimante de l'âme ; usage et fonctions qui, depuis l'antiquité, n'ont pas cessé d'être pour le commun des humains.

Aristote, l'illustre maître d'Alexandre, constate que les principaux vaisseaux sanguins partent du cœur ; il ne donne qu'une attention très légère au cerveau, dont il semble ignorer

l'usage. Galien au contraire saisit déjà sa fonction ; pour lui c'est le siège de la pensée. Tout le moyen âge marchait autour de cette première vérité, quand Harvey, au dix-septième siècle, découvrit la grande circulation. De ce moment, le cœur se voit subitement réduit à un emploi purement mécanique.

Aujourd'hui on sait, sans hésitation, que le cerveau est le centre de nos pensées et de nos affections morales, qu'il est le siège de toutes les facultés de l'intelligence et l'unique point de communication dans notre corps avec notre esprit. On le sait depuis plus d'un demi-siècle ; on sait également que le cœur est l'organe de la circulation sanguine, qu'il envoie à tout le corps le sang dont il a besoin, qu'il n'est ni la source ni la mesure du courage, de l'amour, de nos passions, qu'elles soient pour le bien ou pour le mal.

On le sait, et cependant :

Pourquoi des trois organes indispensables à la vie, le cerveau, le cœur et les poumons, le cœur a-t-il été choisi comme représentant de la vie ?

Pourquoi dans le langage universel continue-t-il à désigner la partie sentante et noble de notre âme ? Pourquoi les langues appellent-elles toujours *hommes de tête* les hommes d'esprit, *hommes de cœur* les âmes tendres et courageuses ?

Ce pourquoi et ce toujours, je vais essayer de l'expliquer avec des raisons d'observation et de science.

Le cœur est plus qu'un muscle creux, plus qu'une pompe aspirante et foulante; son rôle n'est pas restreint à une distribution hydraulique et ses maladies à un défaut de canalisation.

Ses attaches aux centres cérébral et spinal, les amas nerveux qui lui sont propres, en font un organe à part, doué de privilèges qui touchent aux honneurs et lui assignent, après le cerveau, le premier rang dans la disposition harmonique de toutes les parties constituantes de l'homme.

Comment lui refuserait-on de représenter la vie ? quand c'est par lui qu'elle commence, par lui qu'elle finit.

Un jour, dans une nombreuse et illustre réunion de savants, un jeune physiologiste, un ardent explorateur des sources et des secrets de la vie, se présente à l'assemblée, tenant dans la main un œuf comptant moins de vingt-six heures d'incubation. Ce n'est qu'une masse encore informe, molle, d'aspect inerte. Il désigne à l'œil et aux instruments un point à peine perceptible où l'on décèle du mouvement. On cherche avec une vive curiosité ; c'est un tube à peine formé pour les uns ; pour les autres c'est une sorte de renflement ; pour tous, c'est un mouvement indépendant, actif, d'un rythme continu et régulier ; chacun le saisit, tous veulent le contempler de nouveau, et en présence de ce sublime commencement de la vie, un cri d'admiration s'échappe de la poitrine de ces hommes habitués à scruter la nature dans ses régions les plus inconnues, et une salve d'applaudissements salue la démonstration si saisissante du docteur Laborde.

C'était le cœur à sa naissance ; le cœur seul fonctionne en même temps qu'il se développe, c'est-à-dire avant que les caractères d'éléments musculaires ou nerveux soient distincts. Preuve topique de la primauté originelle du cœur dans la vie, et de son autonomie fonctionnelle.

Plus encore, l'étude ultérieure de ce rudiment de mouvement vital démontre que la pulsation commence par la partie veineuse, celle qui sera plus tard l'oreillette. C'est cette même partie qui cesse de battre la dernière dans la mort du cœur.

L'*ultimum moriens* de l'illustre Bichat est donc en même temps le *primum se movens* du jeune expérimentateur.

Le cœur, représentant de la vie, n'est donc point une illusion, mais une vérité démontrée.

Mais pourquoi cette erreur de rapporter au cœur notre partie sensible et passionnelle de l'âme ?

Ici j'emprunte les paroles de l'éminent physiologiste que j'ai déjà cité, Cl. Bernard.

« La science, dit-il, nous apprend que, d'une part, le cœur reçoit réellement l'impression de tous les sentiments, et que, d'autre part, le cœur réagit pour renvoyer au cerveau les conditions nécessaires de la manifestation de ces sentiments, d'où il résulte que le poète et le romancier qui, pour nous émouvoir, s'adressent à notre cœur, font des métaphores qui correspondent à des vérités physiologiques. »

Il y a en l'homme deux parties non séparées et cependant différentes, l'une secrète, presque insensible, immobile, invisible, c'est l'*esprit,* il habite le cerveau ; l'autre apparente, étendue partout, mêlée à tout notre corps, infusée dans nos organes, mobile, sensible, qui se manifeste à l'extérieur de mille manières, c'est le *sentiment.* Cette partie avait besoin d'un nom ; on a dit le *cœur* dans certains cas, et par extension on a dit les *entrailles.* Est-ce une erreur? Peut-être absolument parlant ; néanmoins ces deux parties constituent l'*homme complet,* l'être qui possède et l'esprit et le sentiment (docteur Debrou).

Quand le cœur est *brisé* par la douleur, c'est qu'avec ce sentiment il y a des phénomènes réels dans le cœur. La main qui s'y porte y tremble sous ses sourds frémissements.

Quand on a le cœur *gros,* c'est que la sensation angoisseuse répond à une modification fonctionnelle de l'organe, la poitrine, remplie comme de tristesse, se soulève difficilement ; au dernier degré de l'anxieté, elle se gonfle et semble prête à se rompre.

Si c'est la joie qui vous surprend, si elle est soudaine surtout, le cœur s'anime, se dilate, bondit même ; ses palpitations vibrent dans tout le corps où tout s'active et s'amplifie.

Si c'est la crainte, la colère, il s'agite et palpite aussi,

mais il tressaille avec un mode et des effets bien différents ; tout se contracte, le pouls petit, inégal, se serre en se précipitant.

Les palpitations ne sont donc pas les mêmes pour toutes les émotions, unes pour la crainte, l'effroi, la colère, l'attente douloureuse, autres pour l'espérance, l'amour, la joie, le délire du bonheur.

Telles les cloches, ces grandes voix de l'Eglise, sonnent à toutes volées pour les fêtes comme pour les deuils, mais empruntent aux bras qui les dirigent, aux Noëls et aux baptêmes des airs de gaieté qui n'échappent point à la sagacité des sens impressibles et délicats.

Le cœur, par son action, témoigne donc de notre vie morale. Cette manifestation de nos sentiments est plus que dans nos mœurs, elle est encore dans nos instincts, et c'est ce que vient d'exprimer le docteur Debrou, dans une remarquable et récente étude sur la coutume de léguer son cœur après la mort :

« Tout le long de l'existence, on se défend, on lutte contre les périls, contre les menaces, et quand on aperçoit la mort qui avance, qui vous effleure et vous touche de sa main froide ; alors, par cette volonté de ne pas mourir, qui est un de nos instincts, on essaye de prolonger sa vie par un artifice. On donne quelque chose de soi, la partie qu'on estime le plus, le cœur ; ce don, outre qu'il est instinctif, prend sa source dans notre nature morale ; c'est un souvenir d'affection que l'on transmet comme un objet visible. C'est qu'on ne peut pas oublier que cet organe a été, comme un ami fidèle, le compagnon de nos tristesses et de nos joies, de nos espérances, et qu'il a été, pendant notre vie, le témoin assidu de toutes nos tendresses. »

Le *cœur organe* exprime par la parole, et l'auscultation nous donne les moyens de l'entendre. Ses deux bruits, qui sont ses deux notes syllabiques, vives ou languissantes, lentes ou précipitées, bruyantes souvent, quelquefois muet-

tes, traduisent à notre oreille ses impressions et ses émotions physiologiques.

C'est avec une attention inquiète que nous l'interrogeons d'habitude; chaque exploration entraîne un intérêt allant quelquefois jusqu'à la surprise et à l'étonnement.

Quoi de plus saisissant que la recherche de ce langage chez le jeune enfant encore renfermé dans le sein de sa mère, à laquelle nous affirmons qu'il a vie, qu'il a santé et à laquelle quelquefois, trop hâtif à la satisfaire, nous osons prédire qu'il s'appellera fils ou fille! En ce moment, combien de fois, dans le regard avide de cette jeune mère, n'avons-nous pas entrevu un reproche ou un dépit jaloux, pour avoir surpris le premier ce battement amoureux qui lui appartient à elle seule et dont nous semblons lui avoir ravi la primauté!

La science nous offre d'aller plus loin encore, et s'engage à sténographier le langage du cœur. Marey et Chauveau nous ont mis en main une plume qui, par l'écriture, inscrit fidèlement sur le papier le monde de ses émotions contractiles. Le pouls, son fidèle interprète, traducteur éloigné de son travail, enregistre lui-même ses actions intrinsèques dans ses plus minutieux détails, et livre pour ainsi dire à la publicité l'histoire étrange de ses merveilleux secrets.

Bientôt il nous sera donné de noter en caractères musicaux les bruits et les sons qui, nés au centre circulatoire, puis prolongés le long des vaisseaux, promènent au loin les chants du cœur, mélodie plus souvent triste que joyeuse, voix touchante qui enseigne à qui sait la comprendre, le lieu, la nature, la cause même de ses souffrances.

Le cœur a donc ses maladies; elles sont nombreuses, elles lui viennent de tant de sources! Quand il n'était qu'une machine obéissant à une force étrangère, sans participation à la vie morale, on ne lui connaissait que les maladies des rouages; maintenant que les causes morales ont été justement reprises et affirmées, les médecins observateurs et

expérimentés, tout en faisant route avec la science, qui leur prête aujourd'hui un concours aussi loyal que désintéressé, répètent avec Cl. Bernard : « Que ce n'est pas impunément que ce muscle *paradoxal* bat, avant l'apparition du premier rudiment du système nerveux et jusqu'à la mort, d'un rythme régulier, involontaire, et que les grandes et vives passions ou émotions de l'âme doivent fatalement produire en lui des altérations incurables de sa matière et de ses forces. »

Le médecin de Napoléon, Corvisart, avait donc raison le premier et après lui les grands cliniciens, les Bouillaud, les Chomel, les Bernheim et tous ceux qui fouillent la Genèse et la formule initiale de nos grands maux.

Après les causes physiques et médicales, ils ne craignent pas d'accuser les mécomptes, les espérances déçues, les efforts inutiles, les vengeances inassouvies, l'inconstance des affections, les séparations cruelles et douloureuses, le bouleversement des fortunes, les terreurs de tous genres et les chagrins continus ; bien rarement les joies immodérées ou quelque félicité durable.

Il est donc des maladies du cœur qui ne connaissent pas de lésion et qui n'atteignent que son foyer vital. Elles ne sont pas les moins cruelles, ni les moins fatales.

L'histoire de la première maladie du cœur, sans lésion, pierre fondamentale de cette classe de névroses, touche trop à notre pays et à l'Académie pour que je néglige de la rappeler aujourd'hui.

Il y a longtemps, c'était le 23 février 1768, au soir, au milieu d'une brillante réunion, un capitaine de cavalerie du régiment Dauphin, succombe dans les bras de ses amis à l'intensité d'une douleur déchirante siégeant à la région du cœur.

La mort de cet officier, fils du recteur magnifique de l'Université, d'une famille chère à notre ville, fut tout un événement pour Besançon.

Le docteur Rougnon, peu après, publia la relation détaillée et la description didactique de cette maladie dans des lettres imprimées à Besançon et adressées au docteur Lorry, l'un des plus savants médecins français, fondateur de la Société royale de Médecine, dont il était le membre le plus actif.

Mais il eut le tort de ne pas lui donner un nom.

L'année n'était pas expirée, lorsque Guillaume Heberden, de Cambridge, en présentait une observation au collège de Londres sous la dénomination d'*Angor pectoris* et se donnait dans l'étude de l'Angine de poitrine une priorité qu'il conserve encore, quoique, dans ces derniers temps, justice ait été rendue à notre compatriote par les historiens français.

Sur toute terre sans nom, l'Anglais ne fait-il pas toujours pavillon, la déclarant appartenir de droit à Sa Majesté britannique ?

Nicolas Rougnon était l'un de mes plus illustres prédécesseurs ; il fut pendant quarante ans médecin en chef de l'hôpital, professeur de médecine à l'Université de Besançon, et j'ai peut-être aujourd'hui dans cette enceinte l'insigne honneur de tenir le fauteuil qu'il a occupé si noblement il y a plus d'un siècle.

Je termine, Messieurs, en vous remerciant de votre si patiente attention, m'excusant de mes longueurs, inséparables de la nature d'un sujet qui réclamerait bien d'autres développements.

Sans substituer à la vérité positive une conception trop libre, ou aventureuse, sans avoir touché à la toute puissance du cerveau, et tout en laissant à César ce qui appartient à César, j'ai voulu, relevant le cœur, condamné à une négation systématique, lui restituer sa participation au sentiment moral, comme organe, traduisant au dehors nos passions sans en être ni la cause, ni la source ; comme organe, rendant témoignage de nos affections, témoin assidu, involon-

taire, infaillible, demeurant l'esprit des pauvres déshérités de l'intelligence.

Solution à la fois scientifique et métaphysique, parce qu'elle peut être démontrée et comprise, et que, par conséquent, elle existe et revendique sa place dans les œuvres du génie et de la patiente persévérance de ces hommes, libres, indépendants et soucieux du vrai qui, depuis près de trois mille ans, s'attachent à l'étude de la nature humaine.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Au discours de réception de M. le docteur COUTENOT.

Monsieur,

Depuis longtemps déjà, votre place était marquée dans notre Compagnie, toujours empressée d'ouvrir ses rangs aux hommes, distingués par leur savoir ou par leur talent, que possède Besançon.

Personne plus que vous n'était digne de la distinction que nous avons été heureux de vous offrir, car à tant de titres que vous avez déjà à vous asseoir parmi nous, vous venez d'en ajouter de nouveaux que nous ne connaissions pas.

Nous avions donné nos suffrages au savant, au médecin habile, au professeur distingué; nous ne savions pas que nous recevions un littérateur élégant, un adepte de la vraie philosophie, de la philosophie chrétienne.

Le discours si attachant que nous venons d'entendre vous fait connaître à ce double point de vue.

Les gens du monde, Monsieur, sont curieux des choses de la médecine; mais pour qu'ils prennent plaisir aux enseignements de la science, il faut que ces enseignements soient présentés d'une manière agréable, qu'ils soient revêtus des élégances du style. L'attention du public d'élite qui vous a écouté, les applaudissements dont il a salué vos paroles, prouvent combien vous l'avez intéressé par cette histoire à la fois physiologique et psychologique du cœur, auquel vous avez rendu sa véritable place dans notre organisation physique et morale.

Vous avez vengé ce véritable et noble organe de notre vie,

de nos émotions douces ou tristes, dédaigneusement qualifié de muscle creux, de pompe aspirante et foulante par certaine école.

Vous vous êtes montré le digne et éloquent représentant de l'école médicale spiritualiste et chrétienne. L'Académie est heureuse de vous en féliciter.

Vous le dites gracieusement, Monsieur, notre Compagnie est composée d'hommes bienveillants, sympathiques les uns aux autres, ennemis de toute lutte discourtoise. A ce point de vue encore, elle doit se réjouir de vous compter parmi ses membres.

Nous aimons à nous faire honneur de nos confrères et, dût votre modestie en souffrir, je dois rappeler ici, en quelques mots, ce que fut votre carrière, déjà longue et si bien remplie.

Vous êtes, Monsieur, de vieille race bisontine et vous avez voulu rester bisontin.

C'est à Besançon que vous avez commencé vos études médicales; vous y êtes revenu comme interne de ce grand et bel hôpital dont, jeune encore, vous deveniez, il y a 23 ans, le médecin en chef, alors que, depuis deux ans déjà, vous y professiez la clinique.

Vos travaux scientifiques, insérés dans les revues spéciales les plus autorisées, furent toujours remarqués; ils eussent été, sinon plus importants, du moins plus nombreux, sans les utiles labeurs d'une pratique savante et sans tous les devoirs que vous impose ici votre haute position médicale.

On se méfie quelquefois du talent professionnel des médecins qui écrivent beaucoup; et l'on n'a peut-être pas tort. Vous n'avez jamais sacrifié la pratique à la théorie; vous avez sagement agi. Et cependant votre intéressante communication est bien de nature à faire regretter les loisirs de votre plume.

Maintenant que vous nous appartenez, Monsieur, vous

n'oublierez pas que si nous sommes une Compagnie scientifique, nous sommes surtout une Académie littéraire ; et nous espérons que vous enrichirez souvent nos volumes de mémoires, pensées et écrits comme celui qui vient d'obtenir un si légitime succès.

PIÈCES DE VERS

Par M. Jules SAUZAY

MEMBRE HONORAIRE.

(Séances publiques des 26 janvier st 20 juillet 1882.)

I

LE PAYSAN FRANC-COMTOIS.

Je ne crois pas qu'il soit au monde
Rien de plus fin, de plus matois,
D'une tactique plus profonde,
Que le paysan franc-comtois.

Il cache, sous son air candide,
Sous son parler épais et lent,
Sous sa marche gauche et timide,
Le plus prodigieux talent.

Dans sa grosse tête d'hercule,
Qui le fait courber sous son poids,
Sans cesse il combine, il calcule
Et tisse ses filets adroits.

C'est le chercheur infatigable,
Le chasseur toujours en arrêt,
Avec un flair incomparable
Au service de l'intérêt.

Il est grave dès sa jeunesse,
Peu bruyant, pas trop emporté,
Et laisse entrevoir la tristesse
Au fond même de sa gaîté.

S'il chante, à travers la clairière,
Le bon vin, la France ou Baucis,
Sa chanson joyeuse ou guerrière
Prend tout l'air d'un *De profundis*.

Au seul jour de folâtrerie
Qu'il paye au plumet de conscrit,
C'est pour ne pas trembler qu'il crie,
C'est pour ne pas pleurer qu'il rit.

A pas comptés il suit sa voie,
Faisant tout sans être pressé,
Tout, jusqu'au salut qu'il envoie
Au passant lorsqu'il est passé.

Fort ménager, il ne dépense
Même les mots qu'en retenant.
Jamais on ne sait ce qu'il pense ;
Il vous épouvante en donnant.

Ce qui lui plaît dans sa compagne,
C'est moins l'amour ou la beauté
Que les bons champs qu'elle lui gagne
En s'attelant à son côté.

Il sait ce que vaut son adresse,
Son art de ne rien dépenser.
Il sent presque de la tendresse
En la voyant le dépasser.

Sans doute avec sa vieille blaude,
Ses gros sabots dressant le bec,
Sa face terreuse ou rougeaude,
Il rappelle fort peu l'art grec.

Mais qu'il est beau, les jours de foire,
Quand, pour vendre un mauvais cheval,
Il montre un génie oratoire
Qui n'a peut-être point d'égal !

Comme il sait transformer sa bête !
Comme il gémit de la quitter !
Comme il exalte la conquête
Du nigaud qui va l'acheter !

On a trop vanté l'éloquence
Du Normand et du Bourguignon :
C'est au Comtois seul que la France
Doit le pur et vrai maquignon.

Qu'il rencontre un digne adversaire
Et vous verrez les plus beaux coups.
Que d'art, que de ruses de guerre
Déployés souvent pour vingt sous !

Si la fameuse bande noire
Lui joua plus d'un tour cruel,
Moins ardent, il bat avec gloire
La tribu même d'Israël.

Il aime trop la procédure;
Mais, pour embrouiller un débat,
Ce simple enfant de la nature
En remontre à son avocat.

Il fait grand cas de la science,
Qu'il entend prôner si souvent;
Car sa plus vive jouissance
Est de prendre au piège un savant.

Mais il en est un qu'il révère
Et dont certes il ne rirait pas;
C'est l'artiste vétérinaire,
Le grand arbitre du trépas.

On comprend fort bien qu'il en fasse
Plus qu'un pontife et qu'un docteur,
Quand on sait le rang et la place
Que ses bêtes ont dans son cœur.

S'il voit dans sa progéniture
Certain air rêveur et câlin,
Il lui ramone la figure
Et l'envoie au pays latin.

Le gars bûche et bientôt dépasse
Les petits citadins surpris :
Pendant qu'on rit du gros bonasse,
Il râfle tous les premiers prix.

Puis sans bruit il poursuit sa route,
Rien ne le distrait de son but ;
Si bien qu'un jour, sans qu'on s'en doute,
On le retrouve à l'Institut.

Mais le plus souvent il n'a guère
L'amour du livre ou du cahier.
Combien, sur la foire, il préfère
Apprendre les tours du métier !

La foire, c'est sa grande école,
Son club, son Eden plein d'appas.
C'est là que, jeune, il caracole,
Vieux, il traîne ses derniers pas.

Tout y court, la mère et la fille,
L'aïeul, le père et le garçon ;
L'un, comme on dit, pour une aiguille,
Et les autres pour un bouton.

Si quelque ambition le pique,
Si l'argent est rare au pays,
Il ne part point pour l'Amérique,
Il s'en va tout droit à Paris.

Abandonnant les gros ouvrages
Au Savoyard, à l'Auvergnat,
Il cherche d'heureux ermitages
Dans les prébendes de l'Etat.

C'est toujours le même bonhomme,
Calme, discret, ne brusquant rien,
Mais encore plus économe
Et jaloux d'arrondir son bien.

Paris, dit-on, voit avec crainte
Cet essaim muet et sournois
Se faufiler dans son enceinte,
Et surtout aux meilleurs endroits.

Que Paris ne soit point en peine.
Notre rustique, en vrai Caton,
N'aspire, quand sa bourse est pleine,
Qu'à retourner dans son canton.

Pour les progrès de la culture
Un peu froid, il laisse au voisin
L'honneur d'en tenter l'aventure
Et d'y manger son saint-frusquin.

Est-il fermier, il vient, tout blême,
Narrer ses éternels malheurs,
En poursuivant le grand problème
De ne payer qu'avec des pleurs.

Avec quel plaisir je l'écoute,
Quand il vient pour me soutirer !
Je ne puis plus, quoi qu'il m'en coûte,
Me défendre de l'admirer.

Songeant aux guerres homicides,
Au torrent de calamités
Où des diplomates stupides
En Prusse, un jour, nous ont jetés,

Je me dis : « Ah ! pourquoi la France
A leur place n'eut-elle alors,
Au lieu d'une si sotte engeance,
L'un de nos paysans retors ! »

Tout fin qu'était le politique
Qui régnait en casque à Berlin,
Il eût, sous ce sarreau rustique,
Trouvé quelqu'un d'aussi malin.

Eh! n'est-ce pas de nos bourgades
Que l'Espagne tira longtemps
Ses plus heureux chefs d'ambassades,
Ses chanceliers les plus prudents!

Campagnards de pauvre origine,
Nos Perrenots, nos Bonvalots,
Quand leur roi les couvrait d'hermine,
Quittaient à peine leurs sabots.

Ces hauts et puissants personnages,
D'un esprit si sûr et si fin,
Presque tous ont dans nos villages
Laissé plus d'un petit-cousin.

Notre homme, après chaque campagne,
Sait si bien vous subtiliser,
Que, soit qu'il perde, soit qu'il gagne,
Il faut toujours l'indemniser.

Electeur, souvent il nous frappe
Par des choix d'un goût moins parfait;
Mais ne croyez pas qu'on l'attrape
Et qu'il ne sait pas ce qu'il fait.

Il sait très bien qu'il tourne à gauche
Et se garde bien, le madré,
Quand il veut faire une débauche,
D'aller consulter son curé.

Lassé d'un double patronage,
Il goûte le plaisir nouveau
De narguer, sans peur ni dommage,
Le presbytère et le château.

Mais laissez poindre quelque orage
Et vous le verrez, dès demain,
Redevenir même trop sage,
Sans ombre de respect humain.

Alors il n'a plus de colère
Que contre les aventuriers,
Et, dès qu'on parle de la guerre,
Il adore les marguilliers.

La *Marseillaise* en vain l'engage
A former de beaux bataillons;
Le sang impur, comme arrosage,
Lui plaît fort peu pour ses sillons.

Une voix rauque en vain proclame
Que la force prime le droit;
Il croit plutôt, comme sa femme,
Que l'empire est au plus adroit.

Puisque le nouvel an qu'on fête
Nous invite à former des vœux,
Daignez souffrir que je souhaite
A tous vos fils ou vos neveux,

Avec le sort le plus prospère
Et les emplois les plus brillants,
Tout l'esprit et le savoir-faire
D'un de ces humbles paysans.

II

LES APOTRES DE LA RAISON.

« Adieu, croyances d'un autre âge,
« Sombre défroque du passé,
« Dogmes, mystères, vieux bagage
« Tout vermoulu, tout défoncé !
« Trop longtemps vos tristes entraves
« Ont mis le génie en prison.
« Nous ne voulons plus être esclaves ;
« Notre seul maître est la raison.

« Oui, désormais, la raison pure,
« Nous dirigeant par sa splendeur,
« Fera régner dans la nature
« L'accord parfait et le bonheur.
« Plus de rixes, de brigandage,
« De cachots ni de pendaison.
« Le plus gredin devient un sage
« Au seul aspect de la raison. »

Tel est le cri plein d'allégresse
Qui retentit en ce moment,
Dans les mille échos de la presse,
Et, dit-on, jusqu'au Parlement.
Chacun nous promet des merveilles,
Et dans les cafés, à foison,
On voit naître, au bruit des bouteilles,
Les apôtres de la raison.

Au premier rang je vois Jocrisse,
Fidèle à tout soleil levant.
Il semble même qu'il grandisse,
En prenant des airs de savant.
Il montre des pitiés exquises
Pour les croyants, ce pauvre oison,
Et dit vingt fois plus de sottises,
Depuis qu'il joue à la raison.

Clitandre s'est mis à la mode,
Comme de droit, l'un des premiers.
Il y trouve un culte commode
Et sans préceptes tracassiers.
Mais on a le cœur vif et tendre,
Et les caprices de Suzon
Sont, pour l'inflammable Clitandre,
Les oracles de la raison.

Pochard y met tant d'éloquence,
Qu'il sue et s'échauffe beaucoup.
Il faut donc, à chaque séance,
De temps en temps boire un bon coup.
Souvent la mesure est trop pleine,
Et, pour regagner sa maison,
Parfois il a bien de la peine,
Notre apôtre de la raison.

Tabacus, pour ce grand principe
Se montre des plus acharnés :
Même il y consacre sa pipe,
Sa tabatière et son gros nez.
Sans cesse il prise, il chique, il fume,
Et cette triple exhalaison
Est l'encens pur dont il parfume
L'autel sacré de la raison.

Certain maçon dont la puissance
Semble envahir le monde entier,
Pourrait mettre avec assurance
Son faux outillage au grenier.
Pourtant, dans ses temples laïques,
Je vois toute une cargaison
D'ustensiles cabalistiques
Offenser encor la raison.

Voulant que tout soit raisonnable,
Gaster, après plus d'un malheur,
Voudrait l'être lui-même à table;
Il l'a bien promis au docteur.
Mais, devant les flots du champagne,
Les truffes et la venaison,
Son péché mignon le regagne;
Bonsoir, madame la raison !

Adonis, la fleur des sceptiques,
Ne croit qu'à l'éternel printemps
Garanti par ses cosmétiques,
Et les flacons des charlatans.
En vain il se ride, il s'affaisse :
Rien ne convainc le beau grison.
La peur qu'il a de la vieillesse
Met aux champs sa propre raison.

Ratapoil entend qu'on se range
Sous les lois du raisonnement;
Mais, s'il raisonne, il trouve étrange
Qu'un autre raisonne autrement.
Bientôt il fait le diable à quatre
Et cède à la démangeaison
De tout pourfendre ou de tout battre
Pour faire honneur à la raison.

Brelan montre la même flamme,
Tout en jouant, au lansquenet,
Ses biens et la dot de Madame,
Dans le fond d'un estaminet.
Il n'en sort plus ; mais on s'explique
L'irrésistible inclinaison
Qu'il a vers la dame de Pique ;
C'est qu'il la prend pour la Raison.

Crispin débarrassait son maître
D'un superflu peu fraternel.
Il voit les gendarmes paraître
Avec leur chapeau solennel.
Invoquant Proudhon qu'on honore,
Crispin crie à la trahison,
Et c'est à peine si Pandore
Au brigadier donne raison.

Aussi volage que sincère,
Doctor suit tour à tour Cousin,
Les Ecossais, Laromiguière,
Kant, Schopenhauer et Darwin.
On le voit changer de système
Au moins quatre fois par saison ;
Mais toujours le dernier qu'il aime
Devient l'infaillible raison.

Bertus exalte la science
Et la raison, son fondement,
Avec un feu qui le dispense
D'en parler très correctement.
Sans doute, un jour son biographe
Expliquera la liaison
De tant de fautes d'orthographe
Avec les droits de la raison.

Pour cette œuvre philosophique,
Trénitz, l'amateur de ballets,
Rêve un peu d'art chorégraphique,
Avec quelques jolis mollets.
Une piquante bachelette,
En voltigeant sur le gazon,
Décrirait, par une pirouette,
Le *Triomphe de la Raison.*

Brutus a de tout autres armes
Pour écraser l'antique erreur.
Il a les lois, il a les larmes
Et les prisons de la Terreur.
Si son beau plan se réalise,
Bientôt, en pleine floraison,
Nous reverrons, dans chaque église,
Trôner la déesse Raison.

Pour nos grands prophètes, Cléante
N'a qu'un mépris fier et moqueur.
Mais le vendredi l'épouvante;
Mais ses songes lui font grand'peur;
Mais à table si l'on est treize,
Notre homme tombe en pamoison,
Et je le vois fort mal à l'aise
Pour en expliquer la raison.

Le chef de ces missionnaires
Est un journaliste raté
Qui, sur les écueils ordinaires,
A perdu plus que la santé.
Son confesseur en médecine
Poursuit en vain sa guérison,
Et, s'il n'est plus qu'une ruine,
Nul n'en méconnaît la raison.

O noble foi de l'Evangile,
Mère des saints et des grands cœurs,
Voilà donc l'imposant concile
De sages, de profonds penseurs,
Qui t'accuse d'abaisser l'âme,
De rétrécir son horizon,
D'abêtir l'enfant et la femme,
En foulant aux pieds la raison !

La raison ! mais de quel usage
Pour eux est-elle, hors du discours ?
Quelle est sa part dans leur ménage,
Dans leurs plaisirs, dans leurs amours ?
Ah ! souvent quelle pétaudière !
De travers quelle garnison !
Combien dont l'existence entière
N'est qu'un outrage à la raison !

La raison ! mais qui nous convie
Avec plus d'instances que toi
A modeler toute la vie
Sur sa forte et divine loi ?
Que sont le jeûne et la prière,
Et l'abstinence et l'oraison,
Sinon la voix trop nécessaire
Qui nous rappelle à la raison ?

Mais sans toi, sans tes patenôtres,
Leur monde brutal et grossier
Bientôt avec ces bons apôtres,
Périrait au fond du bourbier.
Du mal vengeur qui le dévore
Toi seule es le contre-poison,
Et c'est à toi qu'il doit encore
Ce qui lui reste de raison.

LES
ORIGINES DE BELLEVAUX

Par M. l'abbé FAIVRE

ASSOCIÉ RÉSIDANT.

(Séance du 21 décembre 1882.)

Bellevaux cesse d'être prison : il verse sa partie pénitentiaire dans la maison cellulaire construite à la Butte, près du Champ-de-Mars. C'est une transformation profonde de ce vaste établissement, dont le nom est si connu et la porte si redoutée.

Une page de son passé n'est pas sans intérêt.

A Bellevaux se rattachent, en effet, de nombreux souvenirs. L'infortune, le crime et surtout la vertu s'y sont rencontrés. Aucun établissement en France, disons dans le monde entier, ne ressemble encore à Bellevaux. Toutes les misères humaines, éparses ailleurs dans des maisons spéciales, étaient ici réunies.

La province entière a contribué à sa création ; depuis bientôt deux siècles il est l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics.

Ses commencements, si modestes, furent bientôt suivis de développements considérables au triple point de vue des bâtiments, de la population, des finances.

Plusieurs fois son existence fut compromise; il s'affermit dans la lutte : il était indispensable.

N'avait-il pas le cachot pour l'homme dangereux, l'hôpital pour le malade, l'asile pour l'enfant et le vieillard ? La femme débauchée et la fille malheureuse ne venaient-elles pas demander, les unes la guérison d'horribles plaies, les

autres des ténèbres pour leurs faiblesses ? Quel autre asile dans la province pour l'aliéné, l'idiot, l'épileptique et autres infortunés? A côté du condamné le plus obscur ou le plus redoutable, nous avons vu souvent l'homme de haute condition, le fonctionnaire de tout rang, un maire de grande ville, un préfet, un député, un sénateur! Le mendiant et l'homme de la haute finance, l'illettré et l'homme de lettres, poète, pamphlétaire, journaliste, ont vécu sous le même toit.

Nous avons eu ce spectacle pendant un demi-siècle, nous avons entendu la douce prière de l'innocence, les cris de rage de la haine et du désespoir : la pensée nous est venue de montrer ces murs témoins de tant de douleurs, de crimes, de vertus.

Au commencement du XVIe siècle, François Ier fonde les secours à domicile, institue le bureau général des pauvres, fait ouvrir des ateliers de travail et édicte des peines contre les mendiants valides refusant le travail ; il établit la surveillance dans les hospices et les hôpitaux.

Au milieu du siècle suivant, les truands, piètres, malingres, etc., formaient une armée redoutable pour la sécurité des citoyens ; ces vagabonds portaient, sous divers noms, la même terreur dans la capitale et dans les provinces.

La charité multiplie ses secours en même temps que le pouvoir édicte des mesures de police.

Par un édit royal de 1656, Paris a son hôpital général ouvert aux nécessiteux ; par une déclaration du roi d'août 1685, publiée le 3 septembre suivant, Besançon a le sien.

Entrant dans les vues de cette déclaration; Messieurs du magistrat ordonnent à tous les mendiants étrangers de quitter le ville, et enjoignent aux gardes de police et aux *gardes de charité* établis par MM. les curés, d'arrêter et d'emprisonner les contrevenants.

Quelques années plus tard, le 29 mars 1701, un bureau d'Aumônerie générale est projeté, conformément à la décla-

ration du 21 décembre 1698, portant règlement général pour les hôpitaux et l'administration des biens des pauvres (1). L'aumônerie générale n'est définitivement établie dans la *cité royale* de Besançon qu'en mai 1708.

Son but était, dit le P. Prost, de venir au secours « des pauvres de la ville qui ne peuvent plus gagner leur vie, ou trop chargés de famille ; on prend les jeunes gens dès l'âge de sept ans, et on les élève à l'hôpital de la Charité jusqu'à treize ; aux autres on distribue du pain tous les dimanches matin (2). »

« La direction, ajoute le P. Dunod, fut établie ; l'on fit des gardes qui, allant et venant tous les jours par les rues, arrêtent tous les mendiants de la ville, qu'ils mettent en prison. »

Le but principal du bureau est toutefois de soulager les pauvres honteux.

Par ses lettres patentes du 23 décembre 1712, le roi confirme l'établissement de ce bureau, établi pour faire soulager les pauvres, « dans leurs maisons et familles, disent les lettres, et pour faire absolument cesser la mendicité et la fainéantise, les désordres et les scandales des mauvais pauvres, pourvoir autant que possible à leurs plus pressants besoins, spirituels et temporels. »

Il l'autorise à acquérir des places ou maisons pour y renfermer les mendiants et les y occuper à des manufactures. Il règle son administration et ses privilèges, lui accorde l'amortissement des terrains et bâtiments que les directeurs viendraient à acquérir dans l'intérieur de la ville pour le but proposé.

Malgré cette sollicitude et cette action du pouvoir, la misère et la paresse redescendent sans cesse dans la rue ; le 17 avril 1720, le garde des sceaux mande à l'intendant de Franche-

---

(1) Archives du département, Intendance, Carton 21.

(2) P. Prost, *Histoire manuscrite de Besançon*. (Bibl. de Besançon.)

Comté, M. de Neuville, de faire sans retard choix des lieux où il faudra renfermer les mendiants, de prendre les fonds de leur subsistance dans la caisse de la Compagnie des Indes, et d'en arrêter les états tous les mois; ce qui demeura sans exécution.

Avec l'année 1724 commence Bellevaux hospitalier.

Le 31 janvier de cette année, Monseigneur le contrôleur général demande des éclaircissements dont l'objet est, conformément aux ordres de 1720, d'établir dans chaque province et en nombre nécessaire des *maisons* ou *hôpitaux*, dans lesquels « on pourrait renfermer ceux des mandians valides qui, après le terme qui leur auroit été prescrit pour se retirer chez eux et vivre de leur trauail, seroient surpris mandiant contre les deffenses, et y retirer aussy ceux des mandians qui par leur age ou leurs infirmités seront hors d'état de gagner leur vie et sont sans retraite et sans secours. Les premiers y seront exactement renfermés, et on employera les uns et les autres a trauailler a différents ouvrages proportionnés a leurs forces, a leur industrie et au commerce ou aux besoins de la prouince, et le produit de leur trauail pourra servir en partie a l'entretien et a la subsistance de la maison et de ceux qui y seront renfermés.

» Pour estre en etat de prendre auec connaissance un party sur cette affaire je vous prie de demander s'il y a quelques anciens chateaux ou autres maisons apartenans au domaine dans l'etendue de vostre departement qui pussent estre employés à cet usage. »

A défaut de pareilles maisons, l'intendant désignera celles qu'il jugera le plus convenables pour le but indiqué. Ces maisons devront être placées autant que possible dans les lieux où sera le plus utile le travail de ceux qui y seront renfermés.

Le 18 mars suivant, l'intendant répond (1) :

---

(1) Intendance, C. 31.

« Qu'il serait inutile de faire les frais de l'establissement d'une maison destinée à renfermer des mendiants qui n'existent point. »

M. de Neuville se donnait ainsi un brevet d'incomparable administrateur; pendant que les mendiants se montraient partout ailleurs, ils étaient inconnus dans la province confiée à ses soins.

On ne tient pas compte de son affirmation, on presse; la déclaration royale doit sortir son effet.

Le 7 juillet, nouvelle instance du contrôleur général; nouvelles instructions; j'analyse : le roi veut faire servir les hôpitaux à renfermer les mendiants, sauf à prendre quelques maisons voisines. Il serait trop coûteux, trop difficile, trop long de construire de nouvelles maisons pour les renfermés et les manufactures. On dressera un état de tous les hôpitaux du département, de leur situation actuelle, du nombre des pauvres invalides qu'ils peuvent contenir, et de celui des mendiants qui pourront y être renfermés; ces derniers n'y devant être renfermés que pendant un temps, et par forme de correction, couchés sur la paille et nourris au pain et à l'eau, y tiendront moins de place.

La dépense sera prise sur les revenus des hôpitaux jusqu'à concurrence de ce qu'ils y pourront fournir, le surplus étant à la charge du roi.

Dans une autre instruction du 30 du même mois, le contrôleur général recommande de ne pas engager à la légère les fonds du roi, « qui demandent, dit-il, un extrême ménagement, » ni de jeter les hôpitaux dans la détresse. Ordres très exacts seront donnés aux maréchaussées pour l'arrestation des mendiants. On se concertera avec les administrations des hôpitaux pour ménager leur susceptibilité en fait d'attributions.

On ne tient donc aucun compte de l'observation de M. de Neuville : il faut la maison de *renfermement*.

Aussi le 21 août suivant, dans une autre réponse, M. de

Neuville ne s'oppose plus à l'exécution de la déclaration royale; mais il ne s'abstient pas de nouvelles observations : « Le projet, dit-il, paroît d'une difficulté presque insurmontable, parce que nous n'avons point d'hôpitaux qui soient arrangés sur ce pied, ny aucun qui ayt assés de bâtiments, ny mesme de revenus suffisants pour sa dépense ordinaire. » Mais, ajoute-t-il, avec les expédients et les secours que M. le contrôleur fait espérer, les plus grandes difficultés disparaissent. « J'ay projetté a cet esgard par raport a une maison que je fais louër. »

Cinq jours après, autre lettre à M. le contrôleur général. En voici des termes : « Il y a dans cette ville deux hôpitaux; le premier, appelé l'Hôpital general, sert pour les malades tant bourgeois et habitants de la ville que soldats de la garnison, ce qui fait quelquefois un nombre de deux à 300, outre lesquels on y entretient toujours au moins 150 pauvres, depuis l'âge de 9 ans jusqu'à 18, de manière qu'il n'y reste point de place dont on puisse disposer; il n'y a aussy aucune maison voisine qu'on puisse louër, cet hospital étant environné de monastères, de la rivière, des fortifications, et d'une promenade publique (1). »

« La chose en cet état, je me suis retourné du côté de l'autre hospital appelé Saint-Jean-l'Aumônier (2), où il n'y a véritablement qu'une maison d'une petite estendue qui n'est point encore achevée, et seulement pour contenir de 25 à 30 vieillards ou pauvres invalides, lesquels, en attendant, logent dans de vieux bâtiments peu spacieux et qui doivent estre desmolis quand on sera en estat d'achever cet hôpital naissant.

» Mais ayant remarqué qu'une grande maison voisine, ap-

---

(1) On reconnaît ici l'hôpital Saint-Jacques.

(2) Chapelle actuelle de Bellevaux et bâtiments occupés par l'aumônerie et les jeunes garçons ; ce quartier retient le nom de Saint-Jean-l'Aumônier.

partenant aux abbé et religieux de l'abbaye de Bellevaux, qui n'en font d'autre usage que de la louër pour des magasins de fourrages et autres choses de cette nature. estoit d'autant plus propre a la destination qu'on se propose, qu'elle est dans le meilleur air de la ville, seituée a une de ses extrémités, auprès d'une de ses portes, ou il y a toujours un corps de garde et une sentinelle, ce qui fait la seureté ; bordée de la rivière qui coule le long des murailles du jardin, chose excellente pour les lescives et pour la propreté d'un hôpital ; ayant de beaux sousterrains voutés, spacieux, secs et esclairés, parce que, quoyque sousterrains, ils sont d'un costé au niveau de la cour et du jardin (1). »

On ne pouvait dépeindre plus exactement les lieux : ces beaux souterrains existent encore et sont occupés actuellement par la boulangerie et les caves.

D'où vient à cet établissement le nom de Bellevaux ?

L'ordre de Citeaux, réforme de celui de Saint-Benoît, avait plusieurs abbayes dans le diocèse de Besançon ; il en existait douze pour les hommes, quatre pour les femmes.

Bellevaux sur l'Ognon (*Bella Vallis* dans d'anciens titres) fut une des premières filles de Citeaux.

Citeaux avait été fondé par saint Robert en 1098 ; la fondation de Bellevaux est du 23 mars 1119 ; elle était due aux libéralités de l'archevêque Anseric et du seigneur de Roche-sur-l'Ognon. Bellevaux reçut dans la suite des dons considérables de la part des seigneurs de Rougemont, de Châtillon-Guyotte, de Montmartin et de Roulans, qui tous eurent dans l'église de cette abbaye des chapelles et des tombeaux de famille. Saint Pierre, archevêque de Tarentaise, est mort à l'abbaye de Bellevaux (2).

---

(1) Intendance, C. 31.

(2) M. de Marnésia, abbé, *Almanach historique de Besançon*, année 1785.

Les grandes abbayes possédaient autrefois, dans la capitale de leur province, des maisons, sortes d'hôtelleries ou d'hospices, gardées par un ou plusieurs religieux, et destinées à recevoir le prieur, le procureur, et autres membres de l'ordre, quand leurs affaires les y amenaient.

Souvent une chapelle existait dans ces maisons.

Besançon en avait plusieurs de ce genre, entre autres celle de Bellevaux, dont le nom, reçu de l'abbaye mère, a traversé les âges. Voici sa naissance :

Les religieux de Bellevaux sur l'Ognon achètent, par Bernard, leur abbé, un terrain près de la porte de *Baptant*, moyennant le cens de *trois sols*. L'approbation de cette acquisition par Eberhard, archevêque de Besançon, est de 1176.

L'érection d'une chapelle dans le bâtiment élevé par les religieux est autorisée par le pape Honorius III en 1223.

Notre tâche n'est point de faire l'histoire de l'abbaye de Bellevaux mère. Nous prenons notre Bellevaux de Besançon à l'époque où, sortant de la main des religieux, ses premiers propriétaires, il reçoit une destination de bienfaisance publique.

Le jour où l'intendant arrête ses vues sur la maison abbatiale de Bellevaux pour renfermer les mendiants, celle-ci était amodiée au sieur Maffey; on lui demandera de céder son bail, qui a encore seize années à courir. Il consent à le céder aux directeurs de l'hôpital moyennant une indemnité de 1,500 livres et un prix annuel d'amodiation de 395 livres 16 sols 8 deniers.

L'intendant avait exactement décrit et justement loué les souterrains de la maison, mais il n'avait rien dit de la vétusté et de la caducité des bâtiments.

Ils avaient peu d'étendue à cette époque : ils ne comprenaient qu'un pavillon sur la rue du Petit-Battant et un petit bâtiment en retour sur le jardin, occupé aujourd'hui par les bureaux et les cuisines.

Une modeste chapelle, réfectoire aujourd'hui des prisonniers, était en applique, dans la cour, audit pavillon (1).

Excepté les souterrains, tout était en grand délabrement dans les bâtiments de l'abbaye.

Sur les ordres de l'intendant, une visite minutieuse des lieux est faite par l'ingénieur du roi, qui donne un devis estimatif des réparations à faire.

Néanmoins, on recevra des mendiants dans la quinzaine.

Le 26, même mois, l'intendant porte une ordonnance pour attribuer la maison de l'abbaye de Bellevaux à l'hôpital de Saint-Jean-l'Aumônier.

Le 10 septembre, le contrôleur général demande le devis des réparations, et approuve le choix, fait par l'intendant, de la maison de Bellevaux.

Les pauvres ne commencent à venir en cet hôpital, dit des *Mendiants*, qu'à la fin d'octobre.

Le 20 novembre, le contrôleur général mande de faire arrêter les mendiants dans toutes les villes, les y faire mettre en prison pour les conduire ensuite dans l'hôpital nouveau, lorsqu'il y en aura un nombre suffisant.

Le 3 janvier 1725, il approuve « infiniment » tout ce que l'intendant a fait.

Le P. Prost parle ainsi de cette création :

« Le Roy ayant donné ordre que tous les mandians et gens sans aveu fussent arrestés par tout le roïaume, et mis dans une maison establie pour cela, pour qu'après y avoir resté quelque temps, si on les trouvoit sages on put leur donner la liberté a condition de ne plus mandier, le magistrat de Besançon aïant reçu cet ordre, amodia de l'abbé de Bellevaux la maison de cette abbaïe, située au petit Battans, l'on commença à y en mettre quantité, il y en a ordinaire-

(1) M. Gauthier a relevé, sur quelques tombes laissées dans le pavé de ce réfectoire, des inscriptions qu'on peut lire dans le *Bulletin de l'Académie*, année 1881.

ment jusqu'à cent ou cent-cinquante : on leur donna du pain suffisamment, un peu de vin et de la viande ; il y en a qui ne voudroient jamais en sortir, plusieurs sï sont rendus deux memes, et se sont engagés à y demeurer toujours ; il y a des directeurs establis pour auoir soin de cette maison, un caissier ou secretaire pour enregistrer tous ceux qui entrent, qui sortent ou qui meurent ; il y a aussi un aumonier establi dans la maison pour leur dire la messe et pour leur administrer les sacrements. Le tout est aux frais du Roy, qui releve néantmoins cet entretien sur la paroisse, avec les impositions. »

Après vingt-deux ans d'occupation de Bellevaux par amodiation, le roi en fait l'acquisition le 23 juin 1744.

« La maison, dit l'acte d'acquisition, était fort ancienne et caduque, les directeurs se plaignent qu'elle tombe en vétusté, qu'elle menace ruine prochaine, ce qui serait déjà arrivé sans les réparations provisoires et dispendieuses qu'ils ont dû y faire successivement, ce qui aurait donné lieu à différentes contestations devant le commissaire départi de Sa Majesté entre les directeurs de cet hôpital, qui prétendaient que c'était aux abbés et religieux de Bellevaux à payer les réparations et remettre en bon et dû état ladite maison et ses dépendances, puisqu'ils en percevaient le loyer ; ceux-ci s'y opposaient et voulaient expulser les mendiants et rentrer dans leur maison pour en faire ce qu'ils jugeraient à propos, dont Sa Majesté ayant été informée, pour faire cesser toutes ces discussions et empêcher la destruction d'un établissement aussi utile que ledit *hôpital de mendiants* dans cette ville de Besançon, Elle fit savoir à M. de Vannoles, alors intendant de cette province, qu'il s'employât par voie de négociation ou autrement, à déterminer lesdits abbé et religieux de Bellevaux à vendre cette maison, à leur faire entendre qu'ils ne pouvaient faire choses plus agréables à Sa Majesté. »

On se mit d'accord : les directeurs devaient payer auxdits abbé et religieux une somme de 15,000 livres, et, en outre,

celle de 2,000 livres pour leur tenir lieu et les indemniser d'une partie de droits possibles d'amortissement.

Le roi approuve ; le contrat sera immédiatement passé, les maisons et dépendances seront rétablies et préparées aux frais de l'hôpital des mendiants, ainsi qu'il sera jugé plus convenable par les directeurs, sous les ordres de l'intendant. L'immeuble est déclaré amorti ; don des droits du roi est fait audit hôpital, sans préjudice toutefois des droits des seigneurs particuliers.

Le 18 avril 1744, enquête de *commodo* et *incommodo* est opérée par R. dom Ponce Jeunet, abbé de la Grâce-Dieu, en sa qualité de vicaire-général de l'Ordre de Citeaux dans cette partie de la Bourgogne, de laquelle enquête il conste que la maison et les dépendances sont « extrêmement ruineuses » et en très mauvais état pour cause de vétusté, et que leur valeur n'est portée qu'à 13,000 livres par les experts.

Par suite, un décret du vicaire-général autorise les abbé, prieur et religieux de Bellevaux à passer contrat avec les sieurs directeurs de l'hôpital des mendiants, à charge et condition toutefois de traiter avec le bon plaisir et approbation de M. le révérendissime abbé de Morimont, l'un des premiers pères de l'ordre supérieur-majeur des ordres et chevaleries de Calatrava, Avez, Montèze et Christ, et père immédiat de l'abbaye de Bellevaux.

A l'acte devant notaire royal sont présents : dom François Dubois, prieur de l'abbaye N.-D. de Bellevaux, tant en son nom et comme procureur spécial, tant de messire Louis-Albert de Lezay de Marnésia, abbé commandataire de ladite abbaye et comte de Lyon, que de tous les religieux de l'abbaye.

Pour le Roy : MM. Jean-François Mareschal, seigneur de Longeville, et Claude Billerez, les deux professeurs de l'Université royale de Besançon, Pierre-Mathieu Mareschal, seigneur de Sauvagney, et Pierre-Léonard Richard, seigneur de Prantigny, les deux conseillers-assesseurs au ma-

gistrat, anciens vicomtes mayeurs de Besançon; Pierre-Philippe Brun de Maizière, chanoine, curé de l'église collégiale de Sainte-Marie-Magdelaine de Besançon; Charles-François Mareschal, curé de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste; Claude-César Richard, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre; Charles-Antoine Daloz, curé de l'église paroissiale de Saint-Maurice; Odile Munier, curé de l'église paroissiale de Saint-Marcellin; Nicolas Barre, avocat au Parlement; Antoine-François Pillot, prêtre semi-prébendé du chapitre de Sainte-Marie-Magdelaine; François-Joseph Guy, aussi prêtre; Antoine-Emmanuel-Joseph-Hyacinthe Borey, écuyer, avocat au Parlement; Antoine-Joseph Durand, écuyer, seigneur de Gevigney et Mercey, avocat au Parlement; Blaise-Joseph Racine, avocat au Parlement; Jean-Antoine Chalon, citoyen de Besançon, ancien notaire royal en ladite ville, et Hugues-Joseph Guillaume, aussi citoyen, procureur audit Parlement, tous directeurs ci-présents, composant l'entier du bureau de la direction dudit hôpital des mendiants, pour et au nom des pauvres du même hôpital, acquérant les meix, maison, jardin et dépendances où sont actuellement renfermés lesdits mendiants; comprise en la présente vente une autre maison y joignante, communément appelée le *fourg,* aussi avec ses dépendances.

Suivent les confins.

Lesdits meix, maison, jardin, fourg, aisances et dépendances sont déclarés être de franche condition et exempts de toutes charges, cens, lods, servitudes, hypothèques et obligations quelconques.

Prix : 17,000 francs.

Est introduite cette condition : remplacer ces fonds aliénés par d'autres, soit dans la ville de Besançon, soit dans un autre endroit à la portée de l'abbaye de Bellevaux, tel qu'il sera jugé par le supérieur majeur.

Les bâtiments étaient en effet caduques. En 1761, les murs sur la rue menacent tellement ruine, qu'on redoute une

catastrophe même pour les maisons voisines. Un déménagement est nécessaire, il se fait aussitôt.

On venait d'élever au milieu du jardin, qui aujourd'hui fait partie de la cour de la prison, une modeste construction, dite manufacture, ou ateliers pour le travail des mendiants renfermés : l'entassement des meubles et des personnes s'y fait avec précipitation, on y voit trois et quatre mendiants dans le même lit. A peine le bâtiment sur la rue est-il vide qu'il s'effondre.

On le relève en lui donnant les deux ailes qui subsistent encore dans la cour dont nous avons déjà parlé.

La pénurie d'argent entrava souvent les travaux.

D'autres pages diront les développements successifs de Bellevaux et ses destinées diverses.

Tel fut son premier jour d'existence.

Cette maison est saine, comme le disait au roi dès 1724 l'intendant de la province. Jamais, pendant un demi-siècle, je n'ai vu d'épidémie sérieuse dans une agglomération de toutes les misères humaines. Au temps où le choléra faisait tant de ravages en cette ville, aucun cas ne se déclara à Bellevaux.

Il est vrai, on y avait confiance en Dieu : le vent du doute n'y soufflait pas, nous avions encore la foi et la pratique religieuse. Les cérémonies du culte, les chants, la prière, inspiraient la sécurité : personne n'avait peur. Ce repos de l'âme, avec le concours des soins de l'administration, éloignait le péril.

Nous n'avons, dans ces lignes, qu'une première ébauche de Bellevaux. Nous avons une partie de son visage. Ce grand corps nous est inconnu.

Que d'épisodes douloureux, souvent consolants, dans ces dix-huit catégories de misères !

Que de familles retrouveraient là des souvenirs ! Le malheur, le vice frappent à tant de portes ! Que de secrets cachés dans ces murs !

Mais à côté des mystères de la honte, il y a ceux de l'honneur. La charité y produit des miracles, comme partout où ses œuvres s'accomplissent avec liberté.

Monthyon y découvrirait des têtes dignes de ses couronnes : une religieuse de la Charité y venait le 6 janvier 1811 ; elle n'en est jamais sortie. Vous la trouveriez encore aujourd'hui auprès des malheureux, qu'elle a toujours aimés comme la meilleure des mères aime ses propres enfants.

C'est là un de ces mérites dont Dieu se réserve la récompense.

Avant de fermer cette page, qu'il me soit permis d'évoquer un autre souvenir : il appartient aussi à l'histoire des hommes de bien, si nombreux dans notre province ; il se rattache à la mémoire d'un prêtre qui fût parmi nous, pendant une trop courte existence, l'ange gardien du soldat, la lumière des âmes, le consolateur par excellence des malheureux.

Honoré de son amitié, dirigé par ses conseils, je devins, en 1833, son modeste coopérateur auprès des soldats et des enfants de la charité, avant d'être, quelques années plus tard, son successeur à l'hôpital Saint-Jacques.

Il passait, en 1841, à la cure de Vesoul.

Vous avez nommé l'abbé Oudet.

Un jour de la retraite du grand séminaire, où nous attendions l'ordination, M. Oudet arrive haletant, m'enlève dans ses bras, inonde mon visage de ses larmes : « Mon cher, me dit-il, je suis jaloux. Je croyais avoir, à Saint-Jacques, le premier poste du diocèse : je me trompais. Vous serez, dimanche prochain, proclamé vicaire de Bellevaux. Or, si Notre-Seigneur descendait en cette ville, sa première visite serait assurément pour vous, car Bellevaux est, avant Saint-Jacques, le séjour des misères humaines. »

Voilà le jugement et l'ambition des hommes de foi.

Me laisserez-vous, après avoir parlé du passé, lire une page de l'avenir ?

Nos pères ne reconnaîtraient plus leur antique cité : Besançon est une ville nouvelle ; elle a grandi et il lui faut encore de l'espace.

Que sera dans quelques années ce Bellevaux dont nous avons commencé l'histoire ? Rien peut-être qu'un souvenir.

La prison s'en sépare.

Resteront des malades, une Maternité, que le corps médical désire rapprocher de son école ; des vieillards, des orphelins, des idiots, des épileptiques, qu'appelle l'air pur des champs, avec la liberté et le travail ; des mendiants, auxquels on peut donner un *renfermement* plus sain, plus économique.

Je vois donc ce vaste quartier, sis entre la rue du Petit-Battant, dont tout un côté, à peu de chose près, lui appartient, et le quai de Strasbourg, sur lequel il a une étendue considérable, dont on porte le prix à un chiffre très élevé, je le vois, dis-je, traversé par de gracieuses rues, couvert de magnifiques maisons, étalant de riches magasins, relié par un ou plusieurs ponts au centre de la ville.

Le grand marché, cédant aux besoins d'un accès facile, s'est assis auprès des eaux vives et abondantes du ruisseau de la Mouillère ; les remparts voisins, qui ne protègent que de hideuses fondrières et des marais infects, sont tombés ; la nouvelle ville des Chaprais donne la main à sa mère la grande cité.

Nos musées sont entourés d'un élégant square. De larges avenues facilitent l'accès des gares et des promenades des glacis. La porte de Battant, le pont de la Madeleine, sont dégagés, le grand Battant n'est plus une rue dangereuse.

Le Petit-Battant retrouve la richesse dont, depuis des années, il est déshérité. Bellevaux, dont le voisinage faisait sa défaveur, lui lègue la fortune en s'éloignant.

Cette page d'avenir n'est-elle qu'un vain songe ? Non, la force des choses s'impose.

En tout cas, je ne l'efface point, car elle sera au moins l'expression de l'amour que je porte à ma patrie adoptive.

Je me consolerais de l'œuvre des démolisseurs par la vue des trésors qu'ils feraient sortir des entrailles de Bellevaux, pour la ville, pour les particuliers et par les jouissances physiques et morales que trouveraient au milieu des champs les malheureux dont le sort nous inspirera toujours le plus légitime intérêt.

LES

MONUMENTS CIVILS DE LUXEUIL

Par M. le comte DE SOULTRAIT

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 20 juillet 1882.)

MESSIEURS,

C'est chose difficile d'écrire sur l'archéologie de manière à se faire lire ; les antiquaires possèdent à cet égard une médiocre réputation, et cependant je devais faire devant vous œuvre d'archéologue, puisque c'est comme archéologue que vous m'avez admis dans votre Compagnie. Je voulais vous entretenir de quelque monument franc-comtois, mais il fallait trouver un sujet inédit, et grâce à vos nombreux et savants travaux, il n'y a plus rien à dire sur les rares antiquités du Doubs, si parfaitement étudiées, classées et décrites.

J'ai dû chercher en dehors de ce département, sans toutefois sortir des limites de votre ancienne province, le sujet d'une étude digne de vous être présentée ; aurai-je réussi à vous intéresser en vous entretenant des édifices civils de Luxeuil ?

Si Luxeuil a de grands souvenirs historiques, cette petite ville offre aussi des antiquités romaines et de nombreuses constructions du moyen-âge et de la Renaissance, et la description complète de ses richesses archéologiques formerait un ouvrage fort intéressant, mais déjà ce travail est fait en grande partie. M. Ernest Desjardins, membre de l'Académie des Inscriptions, a résumé, dans une excellente notice, tout ce qui avait été écrit, et a dit tout ce qui restait à dire sur les

antiquités romaines ; et nous savons que le laborieux et savant curé de Luxeuil achève la monographie de son église.

Il ne me restait donc à explorer que les monuments civils : l'Hôtel de Ville et quelques anciennes maisons qui donnent à la cité franc-comtoise une physionomie toute particulière, un aspect si pittoresque.

J'ai étudié ces monuments et je vais essayer de vous les faire connaître; mais d'abord, je demanderai à M. l'abbé de Beauséjour la permission d'empiéter un peu sur son sujet en disant quelques mots de Luxeuil et de sa célèbre abbaye.

L'histoire du monastère de Saint-Colomban, devenu l'une des grandes abbayes bénédictines, a été écrite par D. Grappin ; le manuscrit du savant religieux, conservé dans la bibliothèque de Besançon, est resté inédit; mais il a servi aux écrivains qui se sont occupés de son histoire.

Ces historiens ont montré l'antique station thermale remplacée par la ville monastique; ils ont raconté comment de pieux cénobites étaient venus rendre la vie à cette contrée autrefois très habitée, instruisant ses habitants devenus à peu près sauvages, propageant chez eux non seulement les saintes doctrines de l'Evangile, mais encore les enseignements propres à les diriger dans la pratique de l'agriculture et de l'industrie, dont ils donnaient eux-mêmes l'exemple par la mise en œuvre de leurs savantes théories.

Les premières constructions de l'abbaye ont entièrement disparu ; l'église et les majestueux bâtiments claustraux que M. l'abbé de Beauséjour décrira en détail sont de beaucoup postérieurs aux origines du monastère.

L'abbatiale date en partie du XIIIe siècle, en partie du XIVe. Cette belle église serait admirée partout, mais elle doit être surtout remarquée dans un pays où les édifices du moyen âge ne sont pas communs. M. le curé fera ressortir sa valeur architectonique, dont je ne dis rien, me bornant à vous signaler les stalles qui garnissent le chœur, après avoir servi de sièges aux chanoines de votre ancienne église cathédrale

de Saint-Etienne (1). Ces stalles, assez simples, n'ont rien de bien remarquable : les formes hautes sont séparées par des cariatides dont les bustes, fort variés, émergent de gaînes cannelées et supportent des corbeilles de fleurs et de fruits. Aux extrémités, des figures d'hommes, à peu près nues, soutiennent de leurs bras levés des enroulements d'un bon style et d'une assez savante exécution.

Sous l'entablement, une frise décorée d'ornements dans le goût de la Renaissance, parmi lesquels on remarque des écussons, à bords contournés, dont le blason a été entièrement détruit, et plusieurs fois le mot PAX, accompagné du cœur et des clous de la Passion, symboles de l'ordre des Bénédictins qui furent ajoutés lorsque les stalles devinrent la possession des religieux de cet ordre.

Les autres boiseries de l'église, la chaire, d'une assez pauvre ornementation, qui vient de Notre-Dame de Paris, l'immense buffet d'orgue du XVIIe siècle, et les tombes gravées auront leur description dans la monographie que prépare M. de Beauséjour; mais ce que M. le curé de Luxeuil ne voudra sans doute pas dire, c'est que la vieille abbatiale doit en grande partie à ses soins, à sa savante direction, une restauration parfaitement comprise et la conservation des curieux monuments qu'elle renferme.

Je ne ferai que mentionner les trois galeries conservées du cloître, qui me paraissent dater du XIIIe siècle, mais qui ont été reconstruites dans la première moitié du XVe par l'abbé Pierreux de Lisle dont l'écusson, à une bande chargée de trois étoiles, figure, brochant sur la crosse abbatiale, à plusieurs clefs de voûte de ces galeries.

---

(1) Les stalles de la cathédrale Saint-Etienne, sculptées en 1545 aux frais de l'archevêque de Palerme Jean Carondelet, par Pierre Petitot et Guillaume Chenevière, menuisiers-sculpteurs bisontins, furent cédées vers 1675 ou 1676 à l'abbaye de Luxeuil par le chapitre métropolitain, qui les avait provisoirement abritées dans les cloîtres de Saint-Jean après la destruction de Saint-Etienne par Vauban.

J'arrive au sujet que je me suis promis de traiter, à l'architecture civile du moyen âge à Luxeuil.

Les études sur l'architecture du moyen âge ont eu pour premier objectif les monuments religieux, dont on s'occupe encore beaucoup plus que des monuments civils. Cela s'explique parfaitement. Les premiers se sont conservés en bien plus grand nombre; ils ont subi peu de modifications, les besoins du culte catholique étant restés les mêmes. Il n'en était pas ainsi des édifices de l'ordre civil, c'est-à-dire des constructions de toute nature dont l'homme a besoin pour s'abriter, pour élever sa famille, pour subvenir aux nécessités de chaque jour, pour exercer enfin les droits qu'il tient de la loi.

Ces besoins, ces droits s'étant modifiés par le travail de la civilisation, les monuments en question ont dû être reconstruits ou considérablement dénaturés. De là le manque de sujets d'étude. Et cependant de quel intérêt doit être pour nous tout ce qui peut aider à nous faire connaître la vie, les habitudes de nos pères, et nous initier à une foule de détails peu connus de leur vie publique ou privée!

« Dans l'histoire des nations, dit Hallam (1), le chapitre » consacré à l'architecture domestique serait sans contredit, » s'il était bien exécuté, celui qui ferait le mieux connaître » les progrès de la vie sociale. Dans les habillements, dans » les plaisirs, les modes tiennent en général au caprice, et ne » sont point susceptibles d'être ramenées à des règles cer- » taines; mais chaque changement dans les habitations des » hommes, depuis la hutte de bois la plus grossière, jusqu'au » palais le plus magnifique, a été dicté par quelque principe » de convenance, d'agrément, de commodité ou de magnifi- » cence. »

Il est donc important d'étudier avec soin et de bien faire connaître les rares monuments civils qui ont survécu, à peu

(1) *L'Europe au moyen-âge*, t. IV.

près intacts, à tant de causes de destruction et de modifications souvent nécessaires.

Certaines maisons de Luxeuil et, en particulier, son Hôtel de Ville sont dans ce cas, et méritent une attention toute spéciale.

Je commencerai par cet Hôtel de Ville, mais on me permettra de faire précéder ma description de quelques considérations générales sur les édifices municipaux.

Les pays du nord furent la terre classique des hôtels de ville du moyen-âge. On trouve encore en Belgique de ces constructions, avec vastes portiques et salles immenses dans lesquels pourrait tenir toute la population d'une ville, hauts beffrois dominant les clochers ecclésiastiques et les donjons féodaux. Il suffit de voir le plus beau de ces hôtels de ville, celui d'Ypres, pour se faire une idée de ce qu'étaient la puissance et la richesse de ces intelligentes cités flamandes, dont le commerce faisait la fortune, et qui savaient au besoin, elles en donnèrent souvent la preuve, défendre vigoureusement leur indépendance et la faire respecter de tous.

La Flandre française, les provinces d'Artois et de Picardie, qui touchent à la Belgique et dont une partie a vécu sous les mêmes lois que ce pays, possèdent encore quelques constructions importantes dues à l'esprit municipal. Mais à mesure que l'on s'avance au sud, on voit de moins en moins de traces de ces monuments, dont l'importance atteste le gouvernement du pays exercé directement par l'influence populaire, ou remis entre les mains d'une aristocratie bourgeoise.

Quelle était donc, en comparaison de l'importance des communes flamandes, celle des corporations municipales de Paris et de Lyon, pour citer seulement les principales, qui, avant le XVIe siècle, ne possédaient même pas un lieu de réunion fixe? Il en était ainsi dans presque toutes les villes du centre de la France; les hôtels de villes gothiques y sont fort rares, aussi celui de Luxeuil doit-il être décrit avec soin et détails.

Cet édifice s'élève au point culminant de la ville ; il était fort voisin de la partie nord des remparts. C'est une construction barlongue, une sorte de maison forte, mesurant en plan huit mètres vingt centimètres sur douze mètres vingt centimètres.

L'angle nord-ouest abattu, formant la cage d'escalier, se prolonge en une tour à pans coupés, flanquée d'une tourelle.

L'angle opposé joint une construction carrée, moins haute que la première, un peu dénaturée par des remaniements déjà anciens et en partie cachée par des maisons modernes. Je parlerai de cette construction intéressante, et je chercherai à prouver qu'elle fut un dé ces établissements de bienfaisance, auxquels ont peut appliquer le nom de *Donne*, sous lequel je la désignerai, afin de simplifier et de faire comprendre autant que possible les minutieuses et un peu longues descriptions que nécessite mon sujet.

La façade, fort bien conservée, est à l'ouest, formant l'un des petits côtés de l'édifice. Elle offre, dans une juste mesure, les charmants détails d'ornementation qui caractérisent les édifices civils de la dernière période gothique. Elle est divisée, au-dessus du rez-de-chaussée, en trois étages, dont des larmiers assez saillants accusent le niveau.

La cage d'escalier est percée de baies carrées disposées suivant la spirale du degré.

La tour octogonale dont j'ai parlé se dégage du toit ; ses deux étages sont couronnés par une plate-forme à créneaux que supportent des modillons en forme de machicoulis.

A la partie droite de la façade est appliquée une tourelle à trois pans, à demi engagée, qui monte du premier au troisième étage, et dont le riche encorbellement est décoré de moulures, de têtes humaines, de choux frisés, d'animaux et de fleurs sculptés en plein relief.

Au-dessus de l'encorbellement, une partie pleine, garnie de moulures dessinant des arcades trilobées, puis un étage

de petites baies carrées à colonnettes comprises, deux à deux, sous des arcades ogivales. La tourelle est surmontée d'un balcon de pierre à balustrade ajourée de deux rangs de compartiments d'un dessin élégant.

Entre l'escalier et la tourelle engagée, s'ouvrent les baies, qui permettent d'entrer dans l'Hôtel de Ville et qui l'éclairent.

Au rez-de-chaussée, à gauche, est la porte principale, comprise sous un arc en accolade décoré d'ornements et de crochets de choux frisés d'un travail soigné. Au-dessus de la porte, un cartouche carré, placé au XVIe siècle, renferme un écusson moderne aux armes de la ville, coupé du billeté au lion de Franche-Comté et d'un soleil. Deux fenêtres, l'une croisée l'autre très petite, sont à droite de la porte.

Une console, à l'angle gauche, supportait une statuette, sans doute de la sainte Vierge, qu'abritait un dais ornementé.

Les trois étages supérieurs sont ajourés chacun d'une grande baie à croisée de pierre, bordée de moulures et de colonnettes, encadrée sous une arcade en accolade à peu près pareille à celle de la porte.

L'ancien toit, dont l'inclinaison est marquée par un cordon de pierre visible sur la paroi de la tour, était plus droit que le toit actuel, sans doute refait au XVIIe siècle; ce toit est porté sur une corniche que soutiennent des corbeaux à trois retraites, pareils à ceux du couronnement de la tour.

Ces corbeaux imitent les machicoulis, dont dès le XVe siècle on avait reconnu l'inutilité à cause des progrès de l'artillerie, mais que l'on figurait encore au sommet des châteaux et des édifices importants, afin de donner à ces constructions une certaine apparence de force et de défense militaire. Peut-être ces corbeaux portaient-ils, dans l'origine, une galerie de pierre à jour, dans le genre de celle qui couronne les murs de l'hôtel de ville de Colmar, datant aussi du XVe siècle.

A trois des angles de la toiture se trouvent des échauguettes placées en diagonale, dont la saillie repose sur un encorbel-

lement mouluré porté par des corbeaux pareils à ceux de la corniche.

Viollet-le-Duc a signalé, dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture,* ces échauguettes de Luxeuil, offrant beaucoup de rapport avec celles qui flanquent les angles de l'entrepôt de Constance construit en 1388, mais qui, je le crois, ont été en partie rétablies, au XVIIe siècle, lors de la réfection du toit. Elles ont été alors disgracieusement coiffées de ces couvertures de fer blanc, en forme de carafe, que les architectes de l'est affectionnaient singulièrement autrefois. Un toit de même forme cachait, m'a-t-on dit, l'élégant couronnement de la tour; on a conservé celui de la petite tourelle qui lui est annexée.

La paroi nord de l'Hôtel de Ville n'a subi non plus aucune modification : elle est bien construite en pierre de taille et percée, à chacun de ses étages, de baies carrées à meneaux en croix, mais elle n'offre rien de cette riche ornementation gothique dont on se plut à parer la façade principale.

Dans le prolongement de cette paroi nord, on a bâti un mur, percé d'une porte surmontée d'un écusson à un soleil et de la date 1625.

La paroi sud a été grossièrement bâtie en moellon ; il semble qu'elle n'était pas destinée à être vue. Une maison moderne, qui en cache une partie, ne permet guère de se rendre compte de l'ancienne disposition de ce côté du monument. Mon opinion est qu'il y avait, à la place de la construction récente, une petite cour bornée, au nord par l'Hôtel de Ville, à l'ouest et au sud par des murailles et à l'est par la Donne, dont les deux étages montrent des galeries de pierre, prolongées à angle droit sur le bâtiment principal et mettant ainsi en communication les deux corps de logis.

Près de la paroi est, assez soignée comme construction, se trouve la Donne, que je décrirai après avoir parlé des dispositions intérieures de l'Hôtel de Ville, dans lequel nous allons entrer par la porte de l'ouest.

Cette porte franchie, on se trouve dans un vestibule étroit formant l'entrée de l'escalier. En face et à droite, deux portes : la première donne accès dans une pièce dénuée de tout caractère, qui devait être un corps de garde ; la seconde, surmontée de cette pieuse légende : AVE GRACIA PLENA gravée, comme toutes les autres inscriptions du logis municipal, en belles lettres minuscules gothiques sur un phylactère, ouvre sur une grande pièce, maintenant divisée en trois par de modernes galandages, au fond de laquelle une cheminée étale son manteau, large de quatre mètres et demi, portant cette inscription : REGINA · CELI · LETARE.

Cette grande salle, avec ses deux issues, devait être une sorte de parloir, un lieu de réunion pour les bourgeois, une espèce de Bourse.

Montons le bel escalier en vis, dont la cage a plus de quatre mètres de diamètre, et remarquons tout d'abord qu'au-dessus de chacune de ses fenêtres, suivant la spirale ascendante des marches, on lit un mot ou deux de la Salutation Angélique, en sorte que les personnes qui gravissent le degré dans toute sa hauteur, peuvent lire en entier cette prière à la sainte Vierge, dont le culte paraît avoir été particulièrement cher aux constructeurs de la maison commune de Luxeuil.

A chaque étage, une salle de même dimension que celle du rez-de-chaussée. La pièce du premier sert à la justice de paix ; elle a perdu son ancienne cheminée, dont les débris ornementés sont déposés dans une cour ; sa paroi sud-est percée d'une petite porte ouverte sur la galerie qui, à cet étage et au second, met en communication les deux corps de logis.

Au-dessus de la justice de paix est la salle renfermant la bibliothèque de la ville, communiquant avec la tourelle engagée dont je vous ai signalé la riche ornementation extérieure. L'intérieur de cette tourelle est une petite pièce voûtée sur croisées d'ogives toriques, partant d'un fleuron et ayant pour supports des colonnettes de même forme. Deux

consoles avec dais, soutenant sans doute autrefois des statuettes de saints, et une autre console, sur laquelle devait brûler une lampe, achèvent de caractériser l'oratoire qui se rencontrait toujours dans les hôtels de ville au moyen âge.

Une grande cheminée, sans ornements mais d'un fort bon style, occupe une partie de la paroi sud de la bibliothèque, dans laquelle les deux intelligents conservateurs, MM. Grandmougin et Soultz, qui malheureusement n'ont pas encore beaucoup de livres à conserver, ont eu l'excellente idée de recueillir quelques antiquités et objets du moyen âge trouvés dans le pays. Ils ont ainsi commencé une sorte de musée local que je n'entreprendrai pas de cataloguer ici, me bornant à signaler un buste en marbre de Lucius Verus, qui passe pour antique mais que je crois de la Renaissance et même de la Renaissance avancée; un fragment de sarcophage en pierre, du XIVe siècle, avec figures en bas-relief bien drapées, sous des arcades trilobées et quelques chapiteaux, dont un me paraît du XIe siècle.

Au troisième étage, une salle, pareille aux autres, en communication avec le balcon qui surmonte l'oratoire. On y remarque une belle cheminée et, dans les ébrasements des fenêtres, les bancs de pierre dont l'usage était général aux XIVe et XVe siècles.

Le grand escalier, continuant au-dessus du troisième étage, permet d'arriver aux combles. La charpente refaite n'a rien d'intéressant.

Le noyau de l'escalier se prolonge en une colonne ayant pour chapiteau une moulure tordue, d'où partent six nervures rondes, qui soutiennent la voûte et retombent sur des consoles à moulures engagées dans les parois.

Une balustrade de pierre, élégamment ajourée, ferme le palier supérieur, et une sorte de contrefort, je ne sais quel autre nom donner à ce membre d'architecture, ajouré de même manière, consolide le noyau de l'escalier et le réunit à la paroi de la tour, formant angle droit avec la balustrade.

Du palier, on s'engage dans la petite tourelle, dont l'escalier, de un mètre vingt centimètres environ de diamètre, conduit à une pièce occupant le dernier étage de la tour, puis à la plate forme.

Cette pièce, voûtée comme le haut de l'escalier avec nervures rondes dessinant sept compartiments, renferme une jolie cheminée. C'était la guette, parfaitement disposée pour l'usage auquel elle était destinée, car, de ses fenêtres, la vue s'étend sur toute la ville et les environs.

La plate-forme de la tour ne paraît pas avoir été couverte dans l'origine. Une banquette de pierre l'entoure, servant de base à ses inoffensifs créneaux.

La cave, sans caractère bien marqué, a été prolongée à l'est, sans doute lors de la réunion de la Donne à l'Hôtel de Ville. On voit parfaitement où commence la nouvelle construction.

J'arrive au bâtiment que j'ai nommé la Donne.

Le plan de ce corps de logis, élevé de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, est un rectangle de quatre mètres de côté, orienté comme l'Hôtel de Ville, dont son angle nord-ouest touche l'angle sud-est.

La façade nord offrait, à chacun de ses étages supérieurs, une galerie, portée sur des corbeaux moulurés, qui, se continuant à angle droit au nord-est, rejoignait une tourelle d'escalier par laquelle on montait à ces étages.

La tourelle, en partie démolie, se voit encore, de même que les corbeaux de la galerie, mais des constructions nouvelles occupent le derrière du mur qui porte les corbeaux, et je ne saurais former de conjectures sur l'ancienne disposition de cette partie de l'édifice.

Le rez-de-chaussée de la Donne est ajouré, au nord, d'une porte, d'une fenêtre assez large et de quatre petites baies ouvertes entre les corbeaux de la galerie qui desservait le premier étage.

Rien à dire du haut de cette façade ni des murs est et sud

de la Donne, qui sont masqués par des maisons modernes.

A l'ouest, les deux étages de galeries dont j'ai parlé mettaient en communication l'Hôtel de Ville avec la Donne, évidemment annexée après coup. La galerie du premier étage est portée par des corbeaux analogues à ceux du nord, celle du second repose sur un arc en anse de panier.

Des lieux d'aisances, établis sans doute au XVIIe siècle, occupent l'extrémité sud de chacune des galeries.

A chaque étage de la Donne, une seule pièce éclairée par une fenêtre. Le rez-de-chaussée est voûté sur croisées d'ogives primastiques; les retombées sont décorées de feuillages, de moulures et d'un marmouset; à la clef, un écusson ogival à deux fasces, entre lesquelles sont deux croisettes, et en chef, un lambel assez peu marqué, dont on ne voit que les trois pendants.

Ces armes sont celles de la famille de Jouffroy, qui ont été un peu modifiées depuis (1), avec une brisure de cadet.

Deux larges arcades, bouchées depuis longtemps, s'ouvraient dans presque toute la largeur des murs est et sud; la première, ornée de nombreuses moulures, d'un profil soigné, et de retombées de feuillages; l'autre plus simple.

La pièce du premier ne présente aucun caractère; dans celle du second se voit une cheminée dont le manteau, à arête médiane, est orné de deux écussons sculptés après coup : l'un aux armes de Luxeuil, coupé d'un billeté au lion brochant et d'un soleil, l'autre chargé de ces deux bâtons noueux réunis par un briquet, que l'on trouve parmi les emblêmes des ducs de Bourgogne du XVe siècle (2).

---

(1) La famille de Jouffroy porte : fascé d'or et de sable, la première fasce de sable chargée de deux croisettes d'argent, quelquefois fleuronnées ou patées.

(2) Les petites villes n'eurent en général pas de blason avant le milieu du XVIe siècle. M. Gauthier, dans son *Armorial municipal de la Franche-Comté*, cite seulement les armoiries des villes de Besançon, de Poligny et de Pontarlier comme se trouvant à une époque anté-

Ce bâtiment, qui date aussi du xve siècle, mais d'une époque postérieure de quelques années à la construction de l'Hôtel de Ville, ne faisait pas partie du plan primitif de l'é-

---

rieure à 1552. L'écusson de la cheminée que je viens de décrire serait donc l'un des plus anciens de la province, puisqu'il a dû être sculpté peu après 1552. Les armoiries de Luxeuil étaient alors, comme elles sont encore maintenant : coupé au premier de Bourgogne-Comté, au second de gueules, au soleil d'or, et cela suivant l'usage, adopté depuis par un certain nombre de villes de la province, d'abaisser leur blason propre sous un coupé de Bourgogne-Comté.

L'écusson de Luxeuil se trouve aussi portant le soleil seul, comme celui que j'ai indiqué avec la date 1625. Ce blason était parlant : il faisait allusion au nom de la ville (*Lux*, lumière). Quant à l'autre écusson, il s'explique aussi tout naturellement : on sait que les bâtons noueux, qu'il ne faut pas confondre avec celui que le duc Louis d'Orléans avait adopté, figuraient parmi les emblèmes des ducs de Bourgogne. Ils se voient, reliés par un briquet, sur le grand sceau du duc Philippe-le-Bon, et ils sont gravés, disposés en sautoir, sur l'armure de ce prince dans son portrait qui est aux archives de Bourgogne ; on les trouve enfin sur beaucoup de jetons des princes de la maison de Bourgogne. Un vieil historien bourguignon, Claude Jurain, dans son *Histoire des antiquitez et prérogatives de la ville et comté d'Ausonne* (Dijon, 1611), donne en ces termes l'origine de cet emblème : « Jean-» sans-Peur, fils de ce Hardy (de Philippe-le-Hardi), ayant entrepris » la guerre contre la maison d'Orléans environ l'an 1405 et pris un » rabot ou planon pour devise (d'autant que le duc d'Orléans s'estoit » devisé d'un baston noueux), fit forger au dit Aussonne des petites » pièces d'argent qu'on appelle en Bourgogne nicquetz, qui vaillent » un denier et demy, comme faisant la nicque aux menaces dudit duc » d'Orléans, et d'un costé y fit mettre deux bastons noueux, et au mi-» lieu un rabot en cette forme (ici un dessin représentant le briquet » qui se retrouve sur les sceaux et jetons des ducs de Bourgogne), et » de l'autre costé sont les armes de Bourgogne. » Je ferai observer en passant que Jurain commet une erreur en voulant jouer sur le nom des niquets ; ces petites monnaies furent sans doute ainsi appelées du nom d'un monnayeur. Les mêmes bâtons noueux en sautoir, soutenant le collier de la Toison-d'Or, se voient avec cette devise : *Je l'ay emprins autre naroi*, sur un jeton des finances du duc Charles-le-Téméraire. On les trouve aussi fort souvent associés aux armes ducales sur les bannières des villes de la Franche-Comté, dont quelques-unes les adoptèrent comme pièce principale de leur écu ; il est donc tout naturel que les magistrats de Luxeuil les aient fait sculpter comme pendant du blason municipal.

tablissement municipal, auquel il ne fut annexé que plus tard. Ce n'était certainement pas une habitation particulière. Qu'était-ce donc?

Je pense que c'était une *Donne*, et que ses étages supérieurs avaient pu servir de petit hôpital, de logis pour les passants valides pauvres, que les hôpitaux du moyen âge recevaient gratuitement pendant un ou deux jours, usage qui s'est encore conservé dans quelques villes.

On appelait Donne une fondation de secours, donnés aux indigents à certaines époques déterminées, due ou à la charité publique ou à une fondation particulière. Par extension, ce nom fut appliqué aussi au lieu où se distribuaient ces aumônes en nature.

Le rez-de-chaussée voûté que je viens de décrire me paraît avoir été affecté à une *Donne* fondée par un membre de la famille Jouffroy, dont il offre le blason à la clef de voûte. Les étages supérieurs auraient alors servi : le premier de magasin pour les denrées à distribuer, le second, muni d'une cheminée, de logis de passage ou de petit hôpital. Le rez-de-chaussée était une sorte de portique, ouvrant sur le dehors par deux larges arcades, devant lesquelles se présentaient les indigents qui venaient demander des aumônes.

J'ai tâché de faire comprendre le plan et les dispositions de l'hôtel de ville de Luxeuil et de son annexe; j'ai décrit, peut-être un peu trop minutieusement, l'agencement intérieur et l'ornementation des deux édifices; il faut maintenant esssayer de trouver à quelles époques et dans quelles conditions furent élevés les deux corps de logis et quand ils furent réunis. Il y a là un problème archéologique dont je vais proposer la solution.

Les historiens de Luxeuil s'accordent à dire que l'élégante construction que je viens d'essayer de faire connaître fut élevée, vers 1440, par Perrin Jouffroy, riche habitant de cette ville, où il jouissait d'une position que rendit encore plus considérable la haute fortune de son fils, le cardinal fa-

vori de Louis XI; que cet édifice servit d'habitation à divers membres de la famille de Jouffroy et qu'il fut acheté par la ville, en 1552, pour devenir le siège de l'administration municipale.

Le fait de l'acquisition est positif; je vais citer le texte des principales dispositions de l'acte, conservé dans les archives de la ville, qui consacra cette acquisition; mais je ne puis admettre ni l'époque de la construction, ni surtout l'ancienne destination que l'on a prêtée à l'Hôtel de Ville. Je discuterai ces deux questions, exposant les motifs qui me forcent à repousser l'opinion généralement admise à leur sujet.

Voici d'abord l'acte d'acquisition : « A tous soit notoire » comme puis nagueres par arret de la court souveraine de » parlement a Dole, et par auctorite et commis dicelle, tous » et singuliers les biens de feurent (défunts) Jehan et Thie- » bault Joffroy, a leur vivant de Lexeul, sont este ven- » duz et decretez; esquels biens entre aultres sont comprins » *certain meix, maison et tour, seans audit lieu de Luxeul,* » *dite communement la tour des Joffroy,* assise au bourg di- » celle, pres la porte de la Courvee touchant les meix » et maison des hoirs Jehan Bichou, devers leglise Sainct. » Martin et les meix et maison de feu Hugues Thiauldot » daultre part ferant (*sic*) par devant sur la rue commune; » item une grange seant audit bourg en la dicte rue, et daul- » tre part dicelle joignant a la maison neuve desdicts Joffroy » d'une part, et une ruelle allant sur les murailles de la ville » d'aultre part saufs leurs meilleurs confins, lesquels meix, » maison, tour et grange, apres plusieurs montes et re- » montes, furent joinctement et par ensemble vendues et » delivrees à honorable homme Guillaume Horry marchant » et bourgeois dudict Luxeuil, dernier appreciateur....., et » pour le prix et somme de six cent trente-cinq francs mon- » noie courante du comte de Bourgogne..... Ledit Guil- » laume Horry a ete prie et requis de la part des bourgeois

» de apprecier et acheter lesdits meix maison et tour suscon-
» fines *pour la vilte et communaulte dudit Luxeul et pour en*
» *faire leur hostel et maison de ville* ce que ledit Guillaume
» Horry en consideration qu'il est bourgeois et habitant
» dudit Luxeul promit et accorda fere. Or est que ledit Guil-
» laume Horry... a ete requis suivant sa promesse faite aux-
» dits bourgeois et habitans..... de les mettre en son lieu et
» achat desdits meix maison tour et grange pour diceulx
» faire leurdits hotel et maison de ville..... A quoi obtempe-
» rant et considerant par ledit Guillaume Horry que lesdits
» meix maison tour et grange sont grandement commodes et
» duisans pour le bien de la chose publique dudit Luxeul....
» constitue en son droit lieu et action de l'achat qu'il a fait
» desdits meix maison tour et grange en dessus confines
» aisances proprietes et appartenances dicelles lesdits bour-
» geois..... En tesmoignaige de verite des choses susdites
» lesdites parties ont obtenuz et fait mectre les scelz de lem-
» pereur nostre dit seigneur dont lon use au tabellione de
» Dole..... Presentes lectres faites et passees audit Dole le
» vingt cinquième jour de juillet lan mil cinq cens cin-
» quante deux. »

Voici les principales dispositions d'un autre acte, passé quelques jours avant celui que je viens de citer, relatif à la vente d'une rente due par la ville de Luxeuil, assise sur l'Hôtel de Ville; cette pièce est importante pour appuyer l'explication que je proposerai plus loin de la construction de la maison commune :

« A tous salut. Soit notoire et manifeste que pardevant
» Symon Grosiehan de Voisey, notaire jure de la cour
» monsieur lofficial de Besançon et coadiuteur ou tabellione
» d'Amont soubscrit et personnellement establiz et adce es-
» pecialement venans honorables hommes Symon Sainct
» Pere et Jehan Maingny bourgeois manans et habitans
» de Luxeul comme soit que le présent jour dhuy datte de
» cestes, ils ayent acquis et aichetes de honorables hommes

» Jehan Vuillemenot et Pierre Beaulmour couquatres (1) et
» eschevins de la ville et communaulte dudit Luxeul Vaul-
» bert Noidan Symon Aymonnet etc..... tous bourgeois
» manans et habitans de la ville et communaulte dudit
» Luxeu representans la plus grande et saine partie diceulx
» bourgeois manans et habitans et en ce nom la cense ou
» rente annuelle et perpetuelle de quarante huict francs
» monnoye courrant au conte de Bourgoingne payables a
» ung chacun jour de feste Marie Magdeleine par les dicts
» bourgeois manants et habitants et leurs successeurs aux
» dits Symon Sainct Pere et Jehan Mainguy acheteurs sus-
» nommes..... Le premier terme et paiement commencant
» au jour de feste Marie Magdeleine de lannee que lon dira
» 1553 prochain venant consequemment dan en an et de
» terme en terme, icelle cense ou rente assise mise et assi-
» gnee par iceulx bourgeois..... sur une maison size au
» Bourg dudit Luxeu appele la tour Joffroy..... et sur une
» grange aussi dite et appelee la grange Joffroy size audit
» Bourg les muralles de la dite ville par derrier par devant
» et de lung des coustel le communault dudit Luxeu et de
» laultre coustel une maison que souloit competer aus dits
» Joffroy. »

Les acheteurs de cette rente paient 635 francs, puis ils déclarent qu'ils « renoncent et transportent auxdits bourgeois et manans et habitans de la ville » la faculté de racheter la rente en payant aux acheteurs susnommés la somme de 635 francs. L'acte est du 19 juillet 1552.

Il est évident qu'il s'agit, dans les actes que je viens de citer, de l'Hôtel de Ville actuel. Cet édifice a-t-il pu servir de maison d'habitation? Je ne le pense pas, et, si l'on a bien

---

(1) On nommait *co-quatre* les quatre membres du conseil de la ville chargés de son administration. Il est question de ces magistrats dans le paragraphe XI de la charte des franchises accordées aux bourgeois de Luxeuil par l'abbé Thiébaud III, de Faucogney. Le 3 décembre 1291 : « Item. Les missions et li traitz de la vile doient estre jete par

compris ma description, on sera certainement de mon avis. En effet, où trouver dans ces grandes pièces, qui occupent seules chacun des étages, la place et les agencements nécessaires aux besoins de la vie d'une famille riche? Car cette construction fort soignée, luxueuse même, n'a pu être élevée que par des gens jouissant d'une grande fortune. Où aurait-on pu loger les domestiques et les services d'une maison nombreuse?

Comment enfin expliquer, dans une demeure privée, cette haute tour crénelée dominant la ville, cette sorte de donjon, dont le puissant titulaire de la grande abbaye bénédictine n'aurait sans doute pas souffert la tournure féodale?

Tout semble, au contraire, avoir été bâti pour les fonctions municipales, et les dispositions sont bien celles des hôtels de ville du moyen âge. Seul le beffroi, renfermant la cloche dont le son devait convoquer les bourgeois à leurs assemblées, manque à notre construction, car jamais la tour ne dut pouvoir renfermer une cloche; en effet, en Franche-Comté, la cloche municipale était généralement placée, non dans un beffroi, mais dans l'un des clochers de la ville. Celle de Besançon se trouvait, et se trouve encore, dans le clocher de l'église Saint-Pierre.

Enfin les hôtels de ville possédaient toujours un balcon fort saillant, une bretèche, d'où l'on pouvait parler au peuple assemblé, et une chapelle ou, tout au moins, un oratoire. La riche ornementation du balcon et de l'oratoire, que j'ai décrits, est encore une preuve de l'importance que les bourgeois de Luxeuil avaient voulu donner à ces parties constituantes, si je puis m'exprimer ainsi, de l'édifice siège du pouvoir populaire.

» III borgois ou IIII de la ville, qui seront eslu par les aultres borgois » et qui feront le sairement, en la main de l'abbe ou dou prevost, dou » jetier bien et lealment et les feront en la presence de l'abbe ou dou » prevost. » (*Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. VII.)

Je crois avoir prouvé que cet édifice ne put jamais servir de maison particulière, et qu'il fut construit pour être l'hôtel de ville de la cité. C'est peut-être même l'hôtel de ville du moyen-âge le plus complet, le mieux combiné dans ses modestes proportions et le mieux conservé qu'il y ait en France.

Comment alors l'édifice public a-t-il été élevé par un particulier et est-il resté la propriété de sa famille pendant plus d'un demi-siècle ?

Je vais essayer de l'expliquer.

J'ai dit qu'au moyen âge les villes de Franche-Comté, comme la plupart des villes du centre de la France, n'avaient pas de logis municipal, et que leur conseil s'assemblait là où il trouvait un lieu de réunion, qu'il amodiait. Je pense que Luxeuil fut dans ce cas, et que son hôtel de ville, spécialement construit pour cette destination, lui fut d'abord loué.

La famille Jouffroy jouissait à Luxeuil d'une grande position; Perrin Jouffroy avait acquis, pendant la première moitié du xve siècle. une fortune considérable qu'il partagea, par acte du 26 octobre 1452 (1), entre ses trois fils, Paris, Henry et Jean.

Paris eut pour sa part : « Les meix, maison, verger, curtil » et four acquis des héritiers Pourcelet et situés à Besançon » dans la Grande Rue. — *Item*, une vigne appelée Bonne- » foy, acquise d'Etienne Armeniet, seigneur de Voncourt, » et une autre vigne acquise de la femme du bastard de » Grammont, écuyer, toutes deux sises au territoire de » Beurre.— *Item*, tous ses acquets en vignes, prés et champs, » situés à Gy. — *Item*, une maison, appelée la Tour, sise à » Luxeuil, près l'église Notre-Dame, à condition que ledit » Paris sera tenu de décharger de l'hypothèque de 200 écus » pesant sur la maison de feu Henry, dès le traité de mariage

(1) Archives de la famille de Jouffroy.

» dudit Paris avec feu Jehanne, fille de feu Henry Clerc,
» jadis prévôt de Faucoguey. Enfin les rentes, cens et sei-
» gneuries, revenus, acquis de M. de Balançon, à Chaul-
» cenne et Pirey. »

Perrin donna à son fils Henry : « Les meix et chesal du
» Bourg de Besançon que Paris devra décharger de l'assi-
» gnat fait à sa deuxième femme Perrenette Maillardet. —
» *Item* toutes ses propriétés sises aux territoires de Luxeuil,
» Charriey, Vaivre, Noroy, Altville, Bruières, Brate et
» Bouclans. »

Jean Jouffroy, abbé de Luxeuil, le futur cardinal, eut l'usufruit des biens de Noroy, dont la nue propriété appartint à Henry.

Perrin fit son testament le 10 novembre 1457 (1). L'une des clauses de ce testament, dont voici le texte, est relatif à la chapelle de Notre-Dame de Luxeuil : « Une des clauses de
» noble Perrin Joffroi de Luxeuil, citoyen de Besançon, par
» laquelle il fonde et institue en l'église Notre-Dame de Lu-
» xeuil, à l'autel de la Trinité, une chapelle qu'il dote de la
» rente annuelle de quatre-vingt-un francs, qui lui est due
» par noble Nicolas Badoncourt, écuyer, seigneur de Pran-
» gey, pour avec en entretenir deux chapelains desservants,
» à la charge pour eux d'y dire une messe chaque jour de
» l'année. »

Le testateur, avec l'agrément de l'abbé de Luxeuil et de ses religieux, conféra la collation et provision de ladite chapelle à son fils cohéritier Henry Joffroy et à ses hoirs.

Perrin mourut peu de temps après avoir testé, et, malgré toutes les dispositions qu'il avait prises pour le règlement de sa succession, ses enfants eurent, avec leur belle-mère, des différends qui furent réglés par des arbitres le 23 septembre 1458 (2).

---

(1) Archives de la famille de Jouffroy.
(2) Archives de la famille de Jouffroy.

Il ressort des actes ci-dessus mentionnés que Paris Jouffroy eut les biens paternels situés à Besançon, où il s'établit et où il mourut en 1466 ou 1467. Il fut l'auteur des diverses branches de sa famille, et je pense qu'il n'est pas sans intérêt de donner une analyse de son testament fait à Gy le 6 décembre 1466 (1).

« Testament de noble Paris Joffroy, citoyen de Besançon » et seigneur de Gonsans, par lequel il fonde, en l'église pa- » roissiale de Saint-Pierre à Besançon, une chapelle, pour » la construction de laquelle, ainsi que du caveau mortuaire » en dessous, il donne deux cents francs. Cette chapelle de- » vra être bâtie près du lieu où est inhumé sage maître » Etienne de Grandvaulx. Elle sera dotée de quarante francs » annuels pour l'entretien d'un chapelain qui y dira la » messe basse tous les jours de l'année, et dont la nomination » est conférée aux enfants mâles du testateur, à tour de rôle, » à commencer par l'aîné.—Il lègue aux chanoines de Saint- « Jean-le-Grand et aux Carmes de Besançon, ainsi qu'à » l'abbaye de Luxeuil, à chacun cinquante sols de rente pour » l'anniversaire qu'il leur impose. »

« Quant à ses biens, l'un de ses héritiers aura la maison » de Besançon, acquise des Pourcelet, et encore la maison » de Gy, et l'autre aura les vignes de Beurre, la maison de » Luxeuil et le pré. — *Item*, il lègue à Geoffroy, son fils » aîné (auteur des branches de Gonsans, de Novillars et d'U- » zelles), la seigneurie de Gonsans en toutes justices et à son » fils Jacques (auteur de la branche d'Abbans), la seigneurie » de Citey, plus quatre-vingts francs de rente, acquis de » noble Jacques de Bornay. — *Item*, il lègue à Jehan et » Henry, ses autres fils, qu'il destine à l'église, cent francs » de rente à chacun jusqu'à ce qu'ils soient bénéficiés. — » Nomme lesdits Geoffroy et Jacques ses héritiers univer- » sels ; il les charge de marier et de doter chacune de leurs

(1) Archives de la famille de Jouffroy.

» sœurs de deux mille francs, dans le cas où le frère du tes-
» tateur, le très révérend cardinal d'Alby, ne s'en charge-
» rait pas lui-même. Enfin, il nomme pour ses exécuteurs
» testamentaires sa femme, Perrenette Maillardet, et messire
» Jehan de Montureux, chanoine de la Madeleine, à Besan-
» çon; Henry Joffroy, de Luxeuil, et Jehan Maillardet, de
» Poligny, frère de Perrenette. »

Le plus jeune des fils de Perrin, Henry, avait eu en partage les biens situés à Luxeuil, sauf la maison de la Tour, près de l'église Notre-Dame, qu'il ne faut pas confondre avec l'Hôtel de Ville, et il n'abandonna pas le berceau de sa famille, où il résolut de se bâtir une demeure en rapport avec sa position. Il éleva donc la belle maison que je décrirai plus loin, puis il songea à utiliser le reste de son domaine.

Les placements d'argent n'étaient pas faciles alors, et je suppose qu'il proposa à la ville d'élever à ses frais, sur son terrain, une maison commune dont le loyer lui serait payé jusqu'à ce que la municipalité fût en mesure d'en acquérir la propriété.

La seconde des pièces des archives de Luxueil, dont j'ai donné le texte, est relative à la vente d'un cens de 48 francs, qui était probablement le loyer payé annuellement par la ville aux Jouffroy.

J'attribue à Henry Jouffroy la construction de l'Hôtel de Ville et de la grande maison qui lui fait face, parce que cet Henri devait, seul de sa famille, être fixé à Luxeuil dans le dernier quart du xve siècle, époque dont ces édifices offrent tous les caractères archéologiques. Les points de comparaison avec des monuments à date certaine de cette époque me font défaut pour prouver ce que j'avance; je pourrai toutefois citer la jolie chaire gothique de la cathédrale de Besançon, sculptée en 1467 (1), dont la fine ornementation se rapporte

(1) Cette chaire fut donnée à la cathédrale de Besançon par Pierre Garnier, chanoine de cette église et archidiacre de Luxeuil; elle fut

tout à fait à celle de la tour engagée du logis municipal lexovien.

Une autre raison m'engage à attribuer aussi à Henry la Donne, peut-être un peu plus moderne que les autres constructions : j'ai signalé l'écusson des Jouffroy à la clef de voûte de cette Donne ; ce blason est chargé d'un lambel, brisure héraldique de cadet, qui ne pouvait convenir qu'au troisième fils de Perrin ; l'aîné ayant sans nul doute porté les armes pleines de sa famille, dont il devenait le chef après son père, et le cardinal n'ayant pu adopter de brisure vu sa qualité d'ecclésiastique. Les généalogies de la famille de Jouffroy ne s'accordent pas au sujet de la descendance d'Henry, à qui elles donnent pour femmes : 1° Isabeau de Vaudrey, 2° Jeanne de Corravillers. Selon les uns, ces deux unions furent stériles ; selon Labbey de Billy, la seconde des femmes d'Henry ne lui aurait pas donné moins de sept enfants : trois filles, un moine bénédictin et trois fils nommés Perrin, Henri et Elie.

Les trois filles et le religieux ne m'intéressaient guère, mais je tenais à retrouver positivement les autres héritiers du fondateur de l'Hôtel de Ville, me fiant peu à Labbey de Billy, dont l'inexactitude, parfois voulue, est notoire en matière d'histoire et de généalogie. M. Gauthier m'a communiqué, avec son obligeance habituelle, la table des testaments de l'officialité de Besançon de D. Berthod, où j'ai trouvé les renseignements cherchés. Les trois frères, désignés dans le testament de leur père, se nommaient en réalité : Henri, Jean et Thiébault. Henri, sans doute l'aîné, est qualifié écuyer, seigneur de Purgerot, dans un document de 1527 ; les deux autres sont les personnages mentionnés dans l'acte de 1552. Ils avaient possédé l'Hôtel de Ville, qui fut

---

placée en 1469. (*Notice sur la vieille chaire de la cathédrale de Besançon*, par J. Gauthier, dans les Mémoires de l'Académie de Besançon, an. 1874.)

HÔTEL DE VILLE DE LUXEUIL.

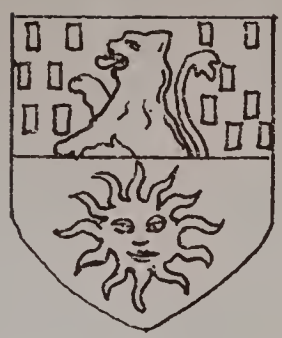

E

d

a

D

F

A

B

C

LÉGENDE

A. Hôtel de Ville (4 étages)
B. Tour-escalier (6 étages)
C. Oratoire-balcon (2e et 3e étages)
D. Donne (3 étages)
E. Ancienne cour de la Donne (Aujourd'hui couverte)
F. Cour avec galerie.
a. Cheminée à double écusson (2e étage)
b. Croix de St-André (Embl. de Bourgogne).
c. Armes de Luxeuil.
d. Clé aux armes des Jouffroy.

Échelle de 0,0013 pour mètre.

PLAN DE L'HÔTEL DE VILLE DE LUXEUIL.

vendu après leur mort. Il est probable que cette branche des Jouffroy, omise par les généalogistes, se continua à Luxeuil jusqu'au XVIIe siècle.

Voici donc la ville en possession de son logis communal et de la Donne, dont la partie inférieure servit peut-être encore à des distributions d'aumônes, mais dont les étages supérieurs, reliés à l'Hôtel de Ville, en devinrent des dépendances, rendues nécessaires par la complication des services municipaux.

La ville respecta les armoiries des Jouffroy, mais elle marqua sa prise de possession en faisant sculpter son blason et l'autre écusson aux bâtons noueux dont j'ai parlé, sur la seule cheminée de sa nouvelle acquisition.

Une communication existant alors entre les deux corps de logis, on laissa tomber, on démolit peut-être le petit escalier tournant qui donnait autrefois accès aux étages de la Donne, puis, en 1625, on renferma, par le mur dans lequel s'ouvre la porte surmontée de l'écusson au soleil seul, l'espace compris entre la tourelle de l'escalier et le mur est de l'ancien logis communal.

Mon système pour l'explication du bizarre accouplement des deux parties de l'Hôtel de Ville actuel repose seulement, je le reconnais, sur une hypothèse, mais on m'accordera que cette hypothèse est parfaitement soutenable.

Le curieux monument dont j'ai donné une description peut-être difficile à comprendre, n'est pas le seul édifice civil intéressant que renferme la ville, encore remplie de maisons, plus ou moins dénaturées, du moyen-âge et de la Renaissance. Aucune de ces maisons ne m'a paru antérieure au XVe siècle qui fut, n'en déplaise aux historiens de Luxeuil, l'époque la plus florissante de la petite ville franc-comtoise, bâtie et agrandie sous le bienfaisant patronage de l'abbaye de Saint-Colomban.

Je ne parlerai point de toutes ces constructions, je me bornerai à signaler et à décrire sommairement les quatre mai-

sons les plus importantes, qui sont aussi les mieux conservées, types de toutes les autres.

L'une, nommée maison de *la Baille,* ou maison Clerc, située sur la place, au nord de l'abbaye, me paraît avoir eu dans l'origine une destination officielle, ce qu'indique une des dénominations qu'elle a conservées et la présence d'une tour d'escalier, à plate-forme crénelée, garnie de machicoulis figurés, semblable, dans de moins grandes proportions, à celle qui couronne si fièrement la tour municipale. C'était dans l'origine, dit-on, le siège du bailliage abbatial, ou *la Baille.*

Cette maison se compose de trois corps de logis, renfermant une cour, dont le quatrième côté est une muraille percée d'une porte charretière.

La façade extérieure, qui regarde l'abbaye, est richement ornementée, dans le même style que l'Hôtel de Ville, dont ce logis me paraît tout à fait contemporain. Ce sont sans doute les mêmes ouvriers qui ont élevé les deux édifices, décorant la porte et les deux étages de fenêtres de la Baille de ces élégantes accolades à choux frisés que j'ai montrées à la façade de la maison commune.

Deux écussons se voient au milieu de cette ornementation : l'un, tout à fait fruste, au-dessus d'une fenêtre ; l'autre, de la fin du XVIe siècle, au milieu d'un cartouche sculpté sur une pierre encastrée dans le mur. Ce dernier blason, avec casque et lambrequins d'un bon style, est fort mutilé ; il m'a semblé toutefois y distinguer les deux faces, ou la jumelle, des armes de la famille Clerc, l'une des plus marquantes de la ville de Luxeuil, à laquelle elle a donné un abbé au XVIIe siècle, et qui aurait acheté la maison que je décris quand cette maison cessa d'être le Bailliage.

On voit encore sur la cour les galeries qui desservaient les appartements de deux des corps de logis. L'une de ces galeries a conservé la balustrade en pierre, ajourée de dessins flamboyants, de la construction primitive, mais elle est portée par des consoles substituées aux anciennes, dont l'une

est datée de 1573. Toute la maison, en effet, a été remaniée dans la seconde partie du XVIe siècle, sans doute lorsqu'elle devint la propriété de la famille Clerc.

A l'angle du corps de logis nord, s'élève la tour crénelée à pans coupés, renfermant l'escalier en vis.

A l'intérieur, des boiseries et des cheminées peu remarquables des XVIe et XVIIe siècles.

Cette maison, l'une des mieux conservées de Luxeuil, offre, ainsi que celle dont je vais parler, le type des logis des principaux bourgeois de la ville au moyen-âge et à la Renaissance.

J'ai dit qu'Henry Jouffroy s'était fait construire une maison en même temps qu'il élevait l'Hôtel de Ville. Je vais décrire cette maison, d'une belle apparence, mais fort dénaturée à l'intérieur par des arrangements successifs, qui fut la dernière habitation des Jouffroy à Luxeuil.

La façade gothique a conservé son caractère, malgré certaines modifications de la Renaissance. Le rez-de-chaussée offre encore les baies carrées, à accolades peu marquées, de la construction première, garnies de moulures, les unes rondes, les autres prismatiques, dont le mélange est d'un bon effet. L'ancienne porte d'entrée a été remplacée par un grand portail du XVIIIe siècle ; quelques baies ont été changées.

Au premier étage règne, dans presque toute la largeur, un balcon à balustrade de pierre ajourée de dessins flamboyants, dont le dessous est garni d'un élégant réseau de délicates nervures prismatiques, avec clefs pendantes et retombées sculptées de sujets divers. On y voit : une sirène, un fou armé de sa marotte, un ange tenant un écusson au monogramme gothique de Notre Seigneur, divers animaux hybrides, des feuillages, enfin les trois lapins disposés en triangle, et n'ayant à eux trois que ce même nombre d'oreilles, dans lesquels certains archéologues, peut-être trop amoureux du symbolisme, ont voulu voir un emblème de la sainte Trinité.

Ce balcon menaçait ruine au XVIe siècle; on eut alors l'idée, fâcheuse mais peut-être nécessaire, de le soutenir par quatre colonnes de bon style, qui feraient fort bien ailleurs, mais qui, là, nuisent singulièrement à l'aspect de l'édifice.

Les six fenêtres du premier étage, munies de croisées de pierre, sont disposées d'une manière irrégulière.

Un larmier fort saillant marque le niveau du second étage, ajouré seulement de quatre baies à meneaux en croix.

La corniche est supportée par des modillons, à moulures en retraite, assez semblables à ceux de l'Hôtel de Ville, mais ne visant pas, comme ces derniers, à simuler des machicoulis. Une belle gargouille, en forme de dragon, garnit l'angle gauche de cette façade, projetant ses eaux sur une élégante tourelle, ajoutée à l'angle de l'édifice dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Cette tourelle en encorbellement, ou cette échauguette, car on pourrait aussi bien lui donner ce nom, est à pans coupés et entièrement décorée de masques, de cartouches, de tous ces ornements gracieux et variés dont la Renaissance sut faire un si charmant emploi. Au milieu des sculptures, j'ai remarqué un monogramme, composé d'un C et d'un I, qui doit être celui d'un Claude Jouffroy, marié en 1545, petit-fils d'Henri, dont M. le comte de Jouffroy m'a signalé l'existence.

Au-dessus des baies carrées, à encadrements d'oves, de rais de cœur et de grecques, de trois des côtés de la tourelle, se profile une corniche interrompue par de jolies petites têtes en ronde bosse. Le toit de pierre en calotte, orné d'imbrications et de masques de lion, a pour amortissement un lion accroupi tenant un écusson vide.

Dans l'alignement de la façade, à gauche, un mur, percé d'une porte charretière du XVIe siècle, renferme l'une des cours du logis, dont le mur nord, construit avec peu de soin, a cela d'intéressant que l'on y remarque la trace des nombreuses baies que des aménagements successifs ont ouvertes, puis bouchées pendant quatre siècles. La porte d'entrée prin-

cipale donne sur un passage voûté du XVIe siècle, dont les nervures retombent sur des consoles.

L'hôtel Jouffroy a subi deux remaniements complets qui ont ôté à son intérieur tout caractère de la construction primitive. Il reste de l'un de ces remaniements, de la fin du XVIe siècle, la jolie petite voûte de la tourelle d'angle et trois cheminées, dont la plus importante se trouve dans une pièce du premier étage qui devait former une partie de la grande salle de l'habitation. Le large manteau de cette cheminée offre un bas-relief d'un dessin assez médiocre, mais d'un certain style, représentant la séduction d'Ève, et l'ange qui, brandissant un glaive, va chasser nos premiers parents du paradis terrestre. Des colonnettes accouplées, à chapiteaux ioniques, encadrent le manteau, porté par des pieds droits en forme de consoles, dont l'ornementation, à chutes de fruits et de fleurs, accuse le style des dernières années de la Renaissance.

Une autre cheminée historiée de même style, et probablement aussi de la même main que la première, se voyait au second étage ; elle a été achetée par M. le marquis de Loray, qui l'a fait placer dans une salle de son beau château de Cléron. On y voit la scène de l'ivresse de Noé, accostée de deux cariatides, qui remplacent, avec avantage, les colonnettes accouplées de la cheminée du premier.

Les autres cheminées, beaucoup moins remarquables que celles dont je viens de parler, me semblent aussi un peu plus modernes.

J'ai dit qu'il m'avait été impossible de retrouver les descendants des petits-fils de Perrin Jouffroy, restés à Luxeuil; je ne sais donc quels furent les possesseurs de l'hôtel Jouffroy jusqu'à la fin du XVIIe siècle, époque où il devint la propriété de la famille de Saint-Mauris, qui le remania à son tour, achevant de lui faire perdre, à l'intérieur, tout caractère ancien. Le blason des Saint-Mauris : d'argent, à deux fasces de sable, figure encore au-dessus d'une grille.

La maison appartient maintenant à M. Freyssigne, ancien chef d'escadron d'artillerie, qui sait apprécier sa belle demeure, dont il a bien voulu me faire les honneurs avec la plus parfaite amabilité.

Deux maisons de la Renaissance sont aussi à voir.

La plus belle, dite maison du Juif ou de François Ier, paraît dater du règne d'Henri II. Élle se trouve dans la Grande-Rue, à peu près en face des bâtiments de l'ancienne abbaye.

L'édifice repose sur trois arcades, en anse de panier très surbaissé, qui ont elles-mêmes pour supports de fort piliers garnis de colonnes doriques partant d'un stylobate. Des mascarons d'un joli travail décorent les clefs dés arcades, au-dessus desquelles règne une frise portant de longs cartouches, flanqués de palmettes, qui devaient sans doute recevoir des inscriptions.

Aux deux étages supérieurs, sont appliquées des colonnes engagées à chapiteaux, ioniques au premier, composites au second.

Les fenêtres carrées, garnies de moulures, sont divisées chacune en six ouvertures par deux meneaux perpendiculaires que croise un meneau horizontal. Sous les arcades, des arcs doubleaux plats soutiennent un simple plancher.

Cette maison, fort élégante dans sa simplicité, m'a rappelé par quelques détails le palais Granvelle de Besançon.

La même superposition de trois ordres de colonnes engagées décore la façade d'une maison de la place située au nord de l'abbaye, moins importante et moins bien conservée que la première.

Je ne puis oublier, dans cette énumération des monuments civils de Luxeuil, un bâtiment, je ne sais trop par quel nom le désigner, actuellement englobé dans des maisons modernes du quartier du Chêne, ancien faubourg de la ville, au sud de l'abbaye.

On est généralement porté à voir une église ou une cha-

pelle dans toute construction du moyen âge voûtée, et les habitants de Luxeuil pensent que les deux nefs de trois travées, voûtées sur croisées d'ogives prismatiques, dont je parle, ont servi au culte. Telle ne fut certainement pas la destination de cette salle, que j'aurais attribuée au logis des hôtes que les grands établissements religieux avaient en dehors de leurs murs, sans la signification toute bourgeoise des clefs de voûte où figurent, avec le soleil et la lune, si souvent représentés au moyen-âge, et des feuillages, deux chiffres : l'un formé d'un 1 et d'un C, l'autre offrant un A surmonté d'un 4, qui ressemble à une marque de commerce. La date 1570, inscrite sur l'une de ces clefs, est sans nul doute celle d'un remaniement, car la construction offre tous les caractères de la fin du xve siècle.

CAUSERIE

SUR

CHARLES VIANCIN

Par M. Charles THURIET

MEMBRE CORRESPONDANT.

(Séance publique du 26 janvier 1882.)

« Ses gais refrains vous égalent en nombre,
» Fleurs d'acacias qu'éparpillent les vents. »
(BÉRANGER sur Emile DEBRAUX.)

MESSIEURS,

Vous m'avez accordé une attention si bienveillante, lorsque, il y a peu de temps, j'ai essayé de rappeler quelques souvenirs de la vie et des œuvres d'un de nos poètes Franc-Comtois (1), que j'ose encore aujourd'hui me risquer dans une causerie semblable sur un de ses émules, qui a occupé dans cette compagnie une place importante, et qui a joui, parmi nous, pendant plus de cinquante ans, d'une popularité d'autant plus louable qu'elle était basée sur l'estime du caractère de l'homme, autant que sur la sympathie inspirée par son talent.

Je viens vous parler, messieurs, d'un de vos amis, de ce Charles Viancin qui, j'ose le dire ou plutôt le répéter, fut votre poète le plus fidèle et le plus fécond. Je ne viens pas faire le récit détaillé de sa vie, qui vous est bien connue, qui s'est passée presque entièrement au milieu de vous, et qui fut si belle et si honorable dans sa simplicité. Ce que je veux

---

(1) Richard-Baudin, sur lequel une notice a été lue à la séance publique du 29 août 1880.

faire avec vous, c'est une revue rapide de ses œuvres, une histoire très abrégée de sa longue carrière poétique.

Je rappellerai seulement quelques détails biographiques indispensables.

Charles Viancin est né le 7 décembre 1788, à Semur en Auxois, où son père était receveur des douanes. Celui-ci était originaire de Mouthier, dans la vallée de la Loue (1).

C'est à Mouthier que Charles Viancin a passé son enfance, et il a su nous le dire en de fort beaux vers, dans sa jolie pièce sur le *vallon d'Ornans* (2).

« Que j'aime à revoir ce rivage,
« Ces coteaux, ces rochers, ces bois
« Où m'ont égaré tant de fois
« Les doux rêves de mon jeune âge !...
« Dans le passé, dans l'avenir,
« Mon âme en ces lieux se balance
« Du souvenir à l'espérance,
« De l'espérance au souvenir. »

Ce fut là que, de bonne heure aussi, son imagination de poète put s'émouvoir et s'enrichir aux récits de cette bonne cousine Hélène, qui lui narrait si bien toutes les histoires merveilleuses de la vallée et à la mémoire de laquelle il a consacré un de ses chants les plus beaux (3).

Il fit ses études classiques à l'école centrale de Besançon, où l'on dit qu'il rimait déjà des couplets espiègles et de petites pièces de circonstance, genre dans lequel il excella toute sa vie.

Il fit ensuite ses études de droit à Dijon, où, sans négliger le cours du savant maître qui se faisait le protecteur et l'ami de tous les étudiants Franc-Comtois (4), il savait divertir ses

---

(1) Il était né dans un vieux chalet, appelé la *Grange-Carrée*, situé plus haut que Mouthier.

(2) *Bulletin de l'Académie de Besançon* du 26 août 1835, p. 85.

(3) *Bulletin de l'Académie de Besançon* du 28 janvier 1836, p. 90.

(4) Le doyen Proudhon.

camarades, aux heures de loisir, en leur faisant part de ses essais poétiques.

Reçu licencié en droit, Viancin prêta serment à Besançon et s'y fit inscrire sur le tableau des avocats. Il plaida quelques causes avec succès, notamment celle d'un perruquier de village qui avait été traduit en cour d'assises sous la prévention d'avoir tenu dans sa boutique et répandu au dehors des *propos séditieux*.

Le défenseur eut l'art de tourner en dérision un sujet aussi grave alors, et il le raconte lui-même d'une façon fort plaisante dans une épitre au poète agénais Jasmin, qui, lui aussi, était coiffeur.

Voici de quelle manière il égaya l'auditoire :

On fait sur mon client une frivole histoire,
Messieurs, osai-je dire, et je ne sais comment
Il en pourrait subir le moindre châtiment.
Il est barbier, causeur, car tout homme qui rase,
A la ville, au village, est un homme qui jase;
Pour amuser son monde, il se fait colporteur
Des nouvelles du jour, s'il n'en est l'inventeur;
Mais il a beau parler quelquefois politique,
Contre un gouvernement que pourrait sa critique?
Rien. Tout ce qu'il débite et brode à sa façon,
N'est pas plus consistant que bulles de savon...
Celui-ci qu'on soupçonne un peu bonapartiste
N'est qu'un pauvre artisan qui sera royaliste
Des plus zélés, un jour, pourvu que dans sa main
Vienne à mousser dix ans savonnette à vilain.
Je répondrais de lui; qu'on le mette à l'épreuve!
Il n'est déjà pas tant pour l'empire; et la preuve
Qu'il ne fait pas grand cas de l'Aigle et de l'Aiglon,
C'est qu'il coiffe son maire en ailes de pigeon.
S'il est de son endroit l'ambulante gazette,
S'il a pu répéter d'une voix indiscrète
Quelques propos en l'air d'abord peu malveillants,
Mais qu'ont envenimés de très chauds surveillants,
Le trône restauré n'en est pas plus fragile :
Soyez sûr que le roi n'en dort pas moins tranquille...
Notre homme est bien puni par trois mois de prison,
Le pain depuis ce temps manque dans sa maison.
Des murs de la justice il est bien temps qu'il sorte :

Sa femme et ses enfants l'attendent à la porte.
Daignez donc l'élargir ; vous en serez bénis
Par lui, par d'autres cœurs à son cœur réunis.
On peut pour l'engager à contenir sa langue,
Avec sévérité lui faire une harangue,
Lui donner un *savon* des mieux administrés
Et même une *perruque* à marteaux bien serrés.
Vous verrez que dès lors mon chétif personnage
N'aura plus le *toupet* de ne point rester sage.

Ce plaidoyer badin de bon goût fut trouvé,
Tout le monde avait ri, le client fut sauvé (1).

Malgré ce beau succès, Viancin ne resta point au barreau ; il quitta la robe pour suivre de 1814 à 1816 la carrière administrative comme secrétaire du préfet du Jura (2), où il connut Rouget de l'Isle, retiré dans le modeste domaine de sa famille, au village de Montaigu, près de Lons-le-Saunier.

Attaché en 1816 au bureau de son père, qui était devenu secrétaire-général de la mairie de Besançon, Viancin lui succéda dans cette fonction en 1817, et, pendant plus d'un demi siècle, il en remplit les devoirs.

C'est encore dans son épitre à Jasmin qu'il fait connaître cette circonstance de sa vie :

Mon bizarre destin, m'éloignant du barreau,
Cloua mon existence au siège d'un bureau ;
Et, ce que j'ai pu voir sans trouble et sans envie,
Pendant que la fortune élevait dans la vie
Mes amis de collège à de hauts échelons,
Moi, mon avancement se fit à reculons.
D'abord garçon préfet, je devins garçon maire ;
Je suis d'une cité très humble secrétaire.

Il ne faut pas croire, Messieurs, que ce travail journalier

---

(1) *Bulletin* du 30 novembre 1848, p. 69 et suivantes.

(2) Pendant l'invasion de 1814, Ch. Viancin, sous prétexte qu'il entretenait sur la marche des alliés et la conduite des fonctionnaires une correspondance secrète avec son préfet, qui, dans l'attente des événements, s'était retiré vers Paris, fut envoyé de Lons-le-Saunier à Ornans, par mesure de police militaire, pour y rester sous la surveillance de l'autorité autrichienne jusqu'à la levée du blocus de Besançon.

et quelque peu mécanique dans les bureaux d'une municipalité soit anssi contraire qu'on a pu le dire aux visites et aux inspirations de la Muse. J'estime même que si Charles Viancin fût resté avocat et fût devenu homme d'affaires très occupé, il eût eu le sort de tant d'autres avocats fameux que nous avons connus; il n'aurait pu produire aucune œuvre littéraire et, comme eux, il serait mort pour nous tout entier. Il avait de longs loisirs le soir, la nuit, le matin. Il savait en profiter pour se recueillir dans le calme de son cœur et la gaieté sereine de son esprit.

Deux nuits, disait-il, lui suffisaient pour composer un morceau de poésie, tel qu'une fable, un conte, une chanson, une pièce de circonstance. Ainsi, sur la demande du préfet du Doubs, fit-il à l'âge de 84 ans sa pièce sur les orphelins de la guerre, lue par lui le 9 janvier 1873, à la séance publique tenue par le sous-comité du Doubs, à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de Son Eminence Mgr le cardinal Mathieu.

Chaque soir, quand ses collègues quittaient leurs bureaux, notre poète restait dans le sien et s'y enfermait jusqu'à une heure tardive pour méditer et écrire ces récits qui faisaient ensuite le charme de tous ceux qui les entendaient. Un petit nombre d'intimes venaient parfois frapper discrètement à cette porte qui s'ouvrait pour eux seuls. Avec quelle confiance alors votre confrère faisait part à ses amis jeunes et vieux de tout ce qu'il avait achevé et même de tout ce qui était encore sur le métier. Aucun poète peut-être n'a écouté avec tant de patience et de bonhomie les observations des critiques même les moins éclairés. « Il y a toujours, disait-il, quelque profit à faire des impressions du vulgaire sur une œuvre d'art ou de littérature. Rappelez-vous l'histoire de la servante de Molière. »

Pendant l'occupation des alliés, à la chute du premier empire, Viancin avait composé trois couplets sur l'intempérance proverbiale des soldats allemands.

Ces trois couplets obtinrent en raison de leur actualité, non-seulement à Besançon, mais à Paris et dans toute la France, un véritable succès populaire. *Habent sua fata libelli.* Comme l'auteur était peu connu, on ne tarda pas à attribuer à d'autres ce qui était la légitime propriété de notre compatriote. Ainsi, dès la fin de 1815, les trois couplets aux *Buveurs de la Germanie* furent attribués tantôt à un poète de la ville de Laon, tantôt à un chansonnier anonyme de la Champagne ou de la Lorraine. Un jour même à Dijon, dans une grande table d'hôte, un voyageur qui se trouvait par hasard assis en face de Charles Viancin, se mit à fredonner le premier couplet aux *Buveurs de la Germanie.* On applaudit le chanteur, bien qu'il eût estropié plusieurs vers du couplet. Alors Charles Viancin demanda au voyageur, d'un ton fort poli, s'il connaissait l'auteur de cette chanson. Celui-ci répondit effrontément : « C'est moi, monsieur, est-ce que cela vous étonne ? — Point du tout, répondit Viancin en souriant, comme je l'ai faite moi-même, vous avez fort bien pu la faire aussi. Seulement je serais heureux de savoir de quelle manière vous avez encore fait les autres couplets de la chanson. — Ah ! fit le voyageur quelque peu troublé, je ne savais pas qu'il y en eût d'autres. » Alors, à la demande générale, et avec cette voix souple et agréable qu'il a su conserver jusqu'à sa vieillesse, Viancin chanta sur l'air des *Chevilles* de maître Adam :

Buveurs de la Germanie,
Quand partirez-vous enfin ?
Avez-vous conçu l'envie
D'avaler tout notre vin ?
C'est, je crois, la seule affaire
Qui vous retient parmi nous ;
Mais soit dit sans vous déplaire,
Nous le boirons bien sans vous.

Protégez toujours la France,
Comme vous l'avez promis ;
Et comptez sur sa constance
A vous traiter en amis.

Nous formons des vœux sincères
Pour être en paix avec vous ;
Vivons toujours en bons frères,
Mais restons chacun chez nous.

Sans vous nous serions encore
Sous un régime oppresseur ;
Mais la soif qui vous dévore
Trouble un peu notre bonheur.
Vous rendez à la patrie
Un roi longtemps regretté ;
Mais laissez-nous, je vous prie,
De quoi boire à sa santé.

Après cela, on devine aisément ce qu'il advint du pauvre voyageur, et quelle dut être sa confusion.

Cependant Viancin continuait à chanter pour ses amis, qui étaient nombreux et distingués, et il semblait ne pas aspirer à une gloire plus éclatante que celle qu'il recueillait dans ces petites réunions de parents et d'intimes, dont il était l'âme et la vie. Ce n'était pas à vrai dire un homme du monde, mais c'était un homme de bonne compagnie, dont on recherchait beaucoup la société, parce qu'il possédait mille ressources dans son esprit, pour communiquer et entretenir une gaieté de bon aloi dans une fête de famille, comme dans une solennité académique.

L'Académie de Besançon lui ouvrit ses rangs de bonne heure, aussi put-elle jouir des communications de cet aimable poète pendant 53 ans. Reçu dans votre sein le 14 août 1820, il a enrichi vos mémoires de 170 pièces de poésies, dans tous les genres : odes, élégies, épîtres, satires, contes, fables, chansons, épigrammes et pièces de théâtre. On peut presque dire que toutes ses œuvres se trouvent dans les mémoires de l'Académie de Besançon, depuis son *Discours sur la poésie*, qui date du 25 janvier 1821, jusqu'à sa fameuse chanson du *Progrès*, augmentée de couplets nombreux, car elle n'en compte pas moins de trente-deux dans le Bulletin du 25 août 1873.

Il serait à désirer que quelqu'un entreprît de réunir, ne

fût-ce que dans un volume, les œuvres choisies de Viancin, qui seraient certainement accueillies avec faveur, et qui constitueraient, pour notre province, un titre de plus à l'estime du monde lettré.

On l'a dit (1) avec vérité, c'est par ses fables, ses contes et ses chansons que Viancin a surtout conquis la faveur du public. Mais pour pouvoir donner ici une idée approximative du mérite de notre poète, il faudrait posséder comme lui cet art merveilleux de diction, à l'aide duquel il savait donner un charme particulier à tout ce qu'il lisait (2). A défaut de ce talent enchanteur que Viancin possédait comme Nodier et Weiss, et qu'ils ont emporté avec eux dans le tombeau, nous tâcherons de choisir, parmi de nombreuses productions, ce qui nous paraîtra de nature à rappeler le mieux l'homme et le poète.

Comme l'oiseau, il avait en quelque sorte bâti son nid sous le feuillage. Qui de nous n'a suivi quelquefois le chemin conduisant à sa modeste demeure, et n'y a été accueilli avec cette politesse du cœur qui en rend le souvenir si cher ? C'est là qu'était cette *tonnelle* qu'il a chantée (3), parce que tant d'amis dignes de lui étaient venus s'y asseoir. Il les énumère : c'étaient Ch. Nodier, notre maître à tous ; Jouffroy, le philosophe, le plus poète des métaphysiciens ; Dusillet, le chantre d'Iseult ; Xavier Marmier, aujourd'hui l'un des quarante de l'Académie française ; Pauthier, l'orientaliste, qui fut poète avant de devenir sinologue ; Francis d'Allarde, le joyeux et fécond vaudevilliste ; puis tant d'autres, et enfin Charles Weiss, qu'il nomme le dernier en ajoutant bien vite

---

(1) M. Vernis, *Bulletin* du 23 août 1874.

(2) L'abbé Devoille, qui croyait écrire pour la postérité, et qui était, je crois, quelque peu jaloux du succès des lectures publiques de notre poète, disait un jour avec humeur en parlant de lui : « Il est plus acteur qu'il n'est poète, je vous l'affirme. C'est un charmeur, un *dupeur d'oreilles*. Tout cela meurt avec l'homme. »

(3) *Bulletin* du 24 août 1837.

que ce *dernier* est depuis longtemps le *premier* dans son cœur.

Sa muse légère et rieuse trouvait, dans les moindres événements, une occasion de composer de spirituels couplets. En 1829, par exemple, il s'agit du baptême d'une cloche, du bourdon de la cathédrale de Saint-Jean. Cette fête lui inspire une de ses plus jolies chansons, peut-être même son chef-d'œuvre en ce genre :

« Quelle fête solennelle
Aujourd'hui prépare-t-on?
Au pied de la citadelle
On marche au bruit du clairon.
D'une éclatante victoire
Célèbre-t-on la mémoire?
Non, non, non, non,
On baptise un gros bourdon,
Ding don ding don!

Moncey, que Dieu le protège,
Des vieux braves le patron,
Marche en tête du cortège
Avec son large cordon.
Au laurier qui le décore
Va-t-il ajouter encore?
Non, non, non, non,
Il est parrain du bourdon.
Ding don, ding don !

Guerriers sans peur, sans reproches
Soutenez votre renom;
Volez aux fêtes des cloches,
Comme aux fêtes du canon.
Aux hasards de cent tempêtes
On n'expose plus vos têtes,
Non, non, non, non,
C'est le règne du bourdon,
Ding don, ding don! »

On comprend le succès que cette chanson, interprétée par l'auteur lui-même, dut obtenir dans la cité métropolitaine. Le bruit en vint même aux oreilles du cardinal de Rohan, auquel on avait conté que cette pièce renfermait les allusions

les plus malveillantes à l'égard de l'Eglise et du gouvernement.

Mais Mgr de Rohan, qui était un grand seigneur de beaucoup d'esprit, et qui connaissait Viancin, le pria de venir lui chanter sa chanson, en ayant soin d'y ajouter quelque trait à l'adresse du cardinal lui-même, personnage nécessaire dans la cérémonie. A table donc, à l'archevêché de Besançon, sous le règne de Charles X, en présence du duc de Rohan, cardinal, et d'une nombreuse réunion, Viancin chanta le baptême du bourdon, en y ajoutant ce couplet :

« Un duc portant crosse et mitre
Après casque et ceinturon,
Sait exercer son chapitre
Encore mieux qu'un escadron.
Ne croyez pas qu'il regrette
Le signal de la trompette,
Non, non, non, non,
Il est fou de son bourdon,
Ding don, ding don! »

Jamais peut-être le cardinal de Rohan n'avait ri de si bon cœur.

Le couplet contre la cour, qui n'avait pas daigné assister au baptême, fut improvisé dans la même circonstance. Il ne vaut pas les autres comme style, mais le trait final en est singulièrement aigu :

« Magistrats en robe rouge,
Craignez le qu'en dira-t-on.
Quoi! pas un de vous ne bouge?
C'est avoir fort mauvais ton.
Mais n'importe, votre absence
Ne fait pas un vide immense,
Car sans vous, près du bourdon,
On compte plus d'un dindon,
Ding don, ding don! »

La même année, le 24 août, Viancin vous lisait son ode *A un jeune poète*, dans laquelle il a prouvé, dit un appréciateur d'alors, qu'il était digne d'adresser des conseils à la jeunesse,

touchant un art difficile dont il a si bien approfondi tous les secrets.

En 1830, Ch. Viancin fit, en qualité de président annuel de votre compagnie, un remarquable discours sur l'*esprit de dénigrement considéré dans ses effets sur la littérature*. Les pensées justes y abondent, ainsi que les remarques les plus judicieuses, celle-ci entre autres : « On comprend difficilement dans le monde la vocation de l'homme de lettres, et peut-être cette profession est-elle moins que jamais respectée. Il est vrai que dans l'immense multitude de ceux qui font aujourd'hui métier d'écrire, beaucoup mériteraient de s'entendre dire : *Soyez plutôt maçon*. N'importe, ce sont eux qui se présentent fièrement dans la carrière, tandis que de modestes aspirants, plus dignes d'y paraître, n'osent y mettre le pied ou ne s'y montrent qu'en tremblant. Ils auraient besoin d'un coup d'œil qui les rassurât, d'une main amie qui se plût à les guider dans un sentier glissant. Mais souvent on détourne les yeux de leurs premiers pas, ou, si l'on consent à les regarder de loin, c'est peut-être avec l'espoir de les voir broncher dans la lice et de s'égayer des chutes auxquelles ils s'exposent. » Et il ne craint pas de dire qu'en Franche-Comté nous ne sommes point exempts de ce défaut. Il fallait en effet que ce penchant fût bien fort chez nos pères au temps du cardinal de Granvelle, lequel, écrivant à son oncle, lui peignait comme un des traits les plus caractéristiques des naturels de notre province, leur constante habitude de médire les uns des autres.

Je ne vous parlerai, messieurs, ni de sa traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ*, tentative assurément très digne d'un chrétien convaincu comme l'était notre poète, mais dans laquelle le grand Corneille lui-même est souvent au-dessous de son génie; ni de ses imitations des mélodies irlandaises de Thomas Moore, genre quelque peu démodé aujourd'hui, ni de son poème sur la mort de Socrate, qui date à peu près de l'époque où le même sujet a été traité divine-

ment par un des deux plus grands poètes de notre siècle (1).

J'arrive à l'*épître* qu'il adressa, le 28 janvier 1837, à son ami Weiss : « Tu veux donc, lui dit-il, qu'une seconde fois encore, et encore avec toi, je fasse le voyage de Paris. »

« Eh bien! je t'y suivrai : sans toi qu'irais-je y faire?
Paris, moins que jamais, m'attire et me séduit.. ..
Voir Paris une fois, c'est bien pour qui l'ignore;
Mourir sans l'avoir vu me semble mieux encore. »

Il convient que Paris est la cité des merveilles, le foyer des beaux-arts : « Honneur donc, s'écrie-t-il, à cette capitale où tous les grands talents se donnent rendez-vous, et il ajoute aussitôt :

« Mais depuis les jongleurs, les faiseurs d'horoscopes,
Jusqu'aux savants titrés, armés de télescopes,
Et tant d'autres qui font la pluie et le beau temps,
Combien ce grand théâtre abonde en charlatans!...
Quel vaste champ d'intrigue et de succès infâmes!
Combien la soif de l'or y dessèche les âmes!
Oh! quel monceau de fange et d'opprobre, à côté
De cet amas de gloire et de célébrité! »

Son antipathie contre la grande ville perce dans chaque vers. Son ami Weiss partageait le même sentiment; et il faut convenir que ce dédain de leur part a été pour nous une bonne fortune.

En 1840, Viancin fit paraître les *Carillons francs-comtois*, recueil de poésies légères et de chansons fort spirituelles, où l'esprit d'observation de notre poète aime à se cacher quelquefois sous des formes populaires. On y trouve, dit un critique du temps (2), avec un grand nombre de traits plaisants, qui ont déridé le front de plus d'un lecteur, cette abondante facilité, qui semble tenir moins chez Viancin de l'art que de la nature. On le croirait de l'école de Désaugiers. Il tient à

(1) Lamartine.
(2) Pérennès.

lui par la tournure de l'esprit et par la verve. Sans tomber dans certains défauts du maître, il l'égale souvent dans ses qualités. Je pourrais donner en exemple l'odyssée comique de ce citoyen de Besançon qui, étant sorti fort tard et fort aviné du cabaret, s'égara dans les rues de la cité et ne put retrouver son domicile que le lendemain matin. Ce malheureux prétendait que s'il lui était arrivé tant de mésaventures cette nuit-là, ce n'était point de sa faute, ce n'était point parce qu'il avait trop bu, mais parce que la ville était trop mal éclairée. « Tout cela, s'écriait-il, c'est de la faute du maire et de l'adjoint. »

La chanson du *Progrès*, qui figure dans ce recueil, a obtenu partout un grand succès. Elle avait été publiée, pour la première fois, dans la *Revue des deux Bourgognes*.

Nous ferons pourtant deux reproches à cette facétie : la forme n'en est pas littéraire, et la pièce est d'une longueur interminable. En vain, pour l'excuser, dira-t-on que le sujet est d'une inépuisable fécondité et que chaque jour fournit quelque chose de neuf et partant matière à couplet. Il ne faut pas vouloir tout dire, surtout dans une chansonnette. Un grand secret de l'art, qui a été formulé par Béranger lui-même, consiste non-seulement à trouver toutes les pensées du sujet, mais à les bien choisir. Plus le sujet est vaste, plus les idées qu'il suggère sont abondantes, plus le poète, qui est guidé par ce flambeau de l'esprit qu'on nomme le goût, doit se montrer difficile dans ce choix.

Laissons donc de côté cette chanson du *Progrès* que nous avions cependant tant de plaisir à entendre de la bouche de son auteur. Ecoutons plutôt quelques mots de sa réponse à une épître flatteuse de son ami le baron de Saint-Juan :

Vous croyez que la muse à tous mes vœux docile
M'a rendu familier l'art le plus difficile.
Que votre erreur est grande! Ami, détrompez-vous;
Le métier de rimeur ne me fut jamais doux.
Beaucoup de vers coulants n'ont pas coulé de source,
Et tel petit couplet qu'on croit fait à la course,

Et qu'un œil indulgent peut trouver sans défaut,
A coûté de travail cent fois plus qu'il ne vaut. »

Il se plaint de cette indifférence que le siècle professe généralement pour les vers et la poésie :

« Quels chants sont écoutés? dans quelle âme choisie
Descend pour l'émouvoir la sainte poésie?
Le culte de la lyre, enseignement usé,
S'éteint comme la foi dans un monde blasé;
Adieu rythme et césure, on ne vit que de prose;
La foule des lecteurs ne veut plus autre chose. »

Plus d'un vrai poète, après quelques essais, a dû en effet immoler ses penchants au goût de son époque. Et, pour ne parler que d'un seul Franc-Comtois, Charles Nodier, qui sut lire un des premiers dans notre siècle, renonça aux vers pour se rendre esclave de la prose :

« Mais, sur le moindre écrit, par son style animé,
Le cachet du poète est encore imprimé. »

Combien de choses encore dignes d'être citées dans cette épître et dans cette ode à son fils intitulée : *Oubli de Dieu*, qui contient les plus excellents conseils qu'un père sage puisse donner à son fils bien-aimé. C'est une note plus grave, le morceau diffère de ces chants légers et gracieux qui semblent échapper sans efforts à son imagination.

Il en est de même de sa pièce qui porte pour titre le millésime de **1840**, année que l'on annonçait comme devant être la dernière du monde. Dans cette ode, couronnée à l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse le 1er mai de l'année suivante, on a fort remarqué cette strophe encore applicable peut-être à d'autres temps :

« Au forum, au Sénat, à la double tribune,
Babel renaît, Babel est notre œuvre commune,
L'interminable tour, le honteux monument,
Où toujours confondant langues, travaux, mâtières,
Vieux et jeunes maçons posent pierres sur pierres
Et jamais durable ciment. »

Et celle-ci contre le fléau de la guerre :

« Nommera-t-on toujours honneur de la patrie
L'homicide fléau né de la barbarie,
Cette aveugle fureur du meurtre sans remords,
Cette soif des combats, des sanglantes conquêtes,
La guerre enfin, la guerre et ses horribles fêtes,
Et ses champs tout couverts de morts? »

Il apostrophe particulièrement la France et s'écrie :

« Nation toujours vaine, inconstante, frivole,
Aujourd'hui relevant l'idole
Qu'hier elle foulait aux pieds. »

On dit que les anciens confondaient dans la même idée celle de poète, de prophète et de musicien. Je vous le demande, est-il possible à un prophète de prédire d'une manière plus positive, en 1840, la restauration du second empire qui ne s'opéra que douze ans plus tard? Ecoutez ces deux strophes à l'adresse du peuple français :

Si, pareil au Phénix, renaissait le despote,
On te verrait bientôt prosterné sous sa botte,
Peuple né courtisan qu'on nomme souverain!
Oui, jusque-là ton front pourrait encor descendre;
Que cherches-tu, courbé sous ton César de cendre (1)?
Un autre maître, un joug d'airain!

Tu l'auras! oui, j'en crois tes incessants vertiges,
Tes transports délirants pour tous les vains prestiges,
Tes étranges clameurs, ton désordre exalté;
Car tu ne connais pas de sage indépendance,
Et ta bruyante fougue, habile à la licence,
Ne comprend pas la liberté. »

Combien je passe d'œuvres intéressantes, par exemple son ode sur la poésie(2), ce *Sursum corda* adressé aux poètes qu'il rappelle à leur tâche divine sur la terre en leur disant :

« Rendez la poésie à sa noble origine,
Elle descend du ciel et doit y remonter. »

---

(1) On venait de ramener de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon Ier.

(2) *Bulletin* du 24 août 1843.

afin d'arriver plus vite à une fort belle épître à Molière, à propos de sa statue (1). Il l'invoque, non pas comme Boileau pour avoir le secret de la rime, mais pour lui demander l'art de trouver la raison. « Viens, Molière, lui dit-il,

« Viens m'enseigner à bien dire
Quelque bonne vérité
Qui, s'il se peut, tourne au rire
Plutôt qu'à la gravité.
Le rire nous abandonne,
Et certes je m'en étonne
Tous les jours, à chaque pas :
Car les nouveaux ridicules,
Des anciens frappants émules,
Dieu merci! ne manquent pas.
Certains de tes caractères,
Plus que jamais sont tranchants.....
. . . . . .
Diafoirus près du malade
Qu'il va voir soir et matin,
Fait toujours docte parade
Et de grec et de latin.
. . . . . .
Il vit toujours l'hypocrite,
Sujet de ton grand tableau.
Dieu sait tout ce qu'il abrite
Sous les plis de son manteau.
Tu crois avoir de l'avare
Quelque peu chargé les traits;
Mais son type n'est pas rare;
Il a ses vivants portraits;
Et dans la classe opulente
Où la soif d'or est brûlante,
Je sais plus d'un Harpagon
Qui mourrait sur sa cassette,
De peur de payer sa dette
Au successeur de Purgon.
. . . . . .
A ton bourgeois gentilhomme
Il manque un pendant, je crois;
C'est ce type que je nomme
Le gentilhomme bourgeois.....
. . . . . .

(1) *Bulletin* du 28 janvier 1844.

Que n'avons-nous ton Sosie
Dans notre monde nouveau !
De piquante poésie
Déborderait son cerveau.
Hauts comiques et grotesques,
Scènes graves et burlesques,
Grossiraient son calepin.
Et des basses fourberies
Aux plus nobles tromperies,
Nous verrions monter Scapin. »

Passons l'intéressante épître sur la *Fin du monde*, adressée à ses confrères des académies de province (1); l'ode sur *Les chemins de fer* (2); la belle épître *A un journaliste de département* (3), qui lui valut une deuxième couronne à l'Académie des Jeux-Floraux, et plusieurs autres pièces, pour revenir encore à celle dont nous avons déjà dû parler, à cette épître au poète agénais Jasmin (4), ce coiffeur troubadour qu'il a dépeint d'une façon brillante :

« Rimant, rasant, chantant et faisant tour à tour
Epurer vers sur vers, embellir maint visage,
Rajeunir ses chalands comme son vieux langage. »

Le poète bisontin voudrait avoir à se transporter sur les rives de l'Adour, afin de visiter en passant le restaurateur de la langue romane, d'autant plus à propos, dit notre compatriote, alors âgé de 60 ans,

« . . . . . Que déjà sur ma tête
Le temps, bien malgré moi, fait plus d'une conquête ;
A mon menton le blanc vient se mêler au noir.....
Sans être abbé ni clerc, je porte une tonsure
Qui tend à s'élargir, hélas ! outre mesure. »

Cette épître à Jasmin, qui a encore remporté le prix du genre aux Jeux-Floraux en 1848, est véritablement une des

(1) *Bulletin* du 28 janvier 1845.
(2) *Bulletin* du 28 janvier 1846.
(3) *Bulletin* du 28 janvier 1846.
(4) *Bulletin* du 29 novembre 1848.

meilleures de notre poète. Il s'y dépeint lui-même, non-seulement au physique, mais encore au moral.

« . . . . . Sensible, aimant, capricieux,
Troublé, charmé d'un rien, d'un rien triste ou joyeux,
Tantôt plein de langueur et de mélancolie,
Tantôt d'une gaîté qui tient de la folie,
Je passe en un moment des plaisirs aux douleurs,
Et je mêle parfois le rire avec les pleurs. »

Combien il faut que je laisse dans l'ombre du tableau de fables, de satires, d'odes et de chansons dignes cependant d'être relues, pour me borner à mettre en relief la fable qui a encore mérité la couronne de Clémence-Isaure en 1851, qui porte ce titre l'*Insomnie d'un avare*, et qui valut à son auteur la gloire d'être fait *Maître ès Jeux-Floraux* (1):

Quoique un peu longue peut-être pour une fable, sorte de poème qui a toujours affecté dans sa forme une certaine brièveté, cette pièce a toujours eu à mes yeux un réel mérite. Je crois que les *Mainteneurs* toulousains ne se sont pas mépris non plus sur sa valeur. Vous allez en juger :

« Un avare est peu fait pour se rendre raison
De ses nuits sans sommeil; souvent il en murmure,
Et parfois il s'en prend à toute la nature.
Au fond d'un riche pavillon
Habitait un propriétaire,
Véritable vautour, disciple d'Harpagon,
Et chez lui, l'insomnie était chose ordinaire.
Un rossignol, pour lui fort mauvais locataire,
Dans un riant bosquet, voisin de la maison,
Célébrait ses amours et la belle saison.
Ce n'était jour et nuit que brillantes roulades,
Soupirs flûtés, longues tirades,
Cadence sur cadence et chanson sur chanson.
Importuné d'un tel ramage,
L'avare s'irrita contre ce voisinage :
« Ce détestable oiseau ne veut donc pas finir !

(1) Ce titre, qui ne peut se conquérir que par un certain nombre de succès dans les concours, a été déjà obtenu dans ce siècle par trois poètes franc-comtois : Victor Hugo, Richard-Baudin et Viancin.

Se disait-il, la sotte bête!
Même durant la nuit, me rompre ainsi la tête
C'est vraiment à n'y pas tenir.
Oh! mais je saurai bien te forcer à te taire;
Je te tuerai, maudit criard,
Et quand j'aurai fait ton affaire,
Je m'endormirai tôt ou tard. »
La menace n'était point vaine :
Voilà notre hideux sournois
Qui s'arme d'un fusil, sort, retient son haleine,
S'avance, arrive en tapinois
Jusque sous le gosier flexible
Qu'un rayon de Phœbé lui rendait trop visible,
Et d'où ruisselaient éclatants,
Les sons que prodiguait le chantre du printemps
Le coup part, l'oiseau tombe au milieu du bocage,
Et l'affreux meurtrier rit d'un rire sauvage;
Il rentre émerveillé d'avoir le coup d'œil sûr,
Se couche triomphant, tourne le nez au mur,
Croit qu'il va bien dormir et ferme les paupières.
Au même instant des chats rôdant sur les gouttières,
Et ne songeant guère aux souris,
Se mettent à gronder, à pousser de longs cris,
A miauler enfin de toutes les manières :
« Corbleu, dit le vautour, de nouveau courroucé,
Voici bien une autre musique.....
Et je supporterais ce concert diabolique!
Oh! non, je n'y suis pas forcé.
Voyons, il faut de cette engeance
Que j'aille aussi tirer vengeance;
Aussi bien maître Rodillard,
Outre qu'il me devient un sujet d'insomnie,
Ne fait-il bien souvent que me voler mon lard :
Me défaire de lui c'est une économie. »
Ainsi dit, ainsi fait : de son arme à deux coups
Notre homme se saisit, charge de bonne sorte,
Franchit tout doucement sa porte,
Et sans nul bruit se place à l'affût des matous,
Les yeux sur son manoir, bien braqués vers le faîte,
Il eut bientôt fait chasse en foudroyant son chat,
Qui dans un fort piteux état
Faillit lui tomber sur la tête.
Il pensait n'en pas rester là
De son adroite fusillade;
Mais trop lestement détala
L'autre acteur de la sérénade.

Du moins le bourreau s'applaudit
De son nouvel exploit, puis se remet au lit.
Dans ses draps il s'allonge à peine,
Qu'il entend près de lui trotter,
Grimper, descendre, grignoter
Une souris qui se promène.
Un moment il croit qu'un voleur
En veut à sa lourde cassette,
Et va, tout saisi de frayeur,
La retâter dans sa cachette;
Il revient rassuré; de son perçant œil gris,
Au clair de lune, il voit s'ébattre la souris
Et cherche à l'écraser, comptant sur son adresse;
Mais de feu Rodillard il n'a pas la prestesse :
La trotteuse, qui sait par où
De sa retraite elle est sortie,
Esquive le chasseur et rentre dans son trou.
Dans l'espoir que longtemps elle y sera blottie,
Le pauvre riche encor songe à fermer les yeux;
Mais rien ne permet qu'il sommeille :
Une puce aussitôt vient lui mordre une oreille,
Lui glisse entre les doigts et le rend furieux;
Puis, tout en le narguant, elle ose de son mieux
Lui donner leçon de morale.
Comme ont parlé jadis la fourmi, la cigale,
On conçoit qu'une puce ait pu parler aussi :
« Qu'as-tu donc, lui dit-elle, à te morfondre ainsi,
Quand plus d'un indigent repose?
Ni rossignol, ni chat, ni souris n'en sont cause;
Ton mal vient d'un autre souci :
C'est l'avarice qui t'obsède,
Qui te ronge toutes les nuits;
Tu dormirais sans doute et malgré tous les bruits,
Sans le vice qui te possède.
Moi qui suis si fâcheuse au cupide usurier,
Je ne le deviens guère à l'honnête ouvrier :
Il est piqué dix fois, vingt fois sans qu'il s'éveille;
Mais un avare tel que toi,
Dût-il ne rien souffrir de moi,
A toujours la puce à l'oreille (1). »

---

(1) *Bulletin* du 22 août 1851. — Reçu maître ès Jeux-Floraux, Viancin a fait le voyage de Toulouse, afin de lire lui-même en séance publique les remerciements qu'il adressait à ses juges, devenus ses confrères. Jamais, même à Besançon, il ne fut applaudi aussi chaleureusement.

Plus notre poète avançait en âge, plus ses productions se multipliaient; et c'est assurément de 1853 à 1873, c'est-à-dire pendant les vingt dernières années de sa vie, que son bagage littéraire s'est le plus augmenté. C'est à cette période de son existence que nous devons notamment les sept couplets sur le *Chic*, le conte de *L'Anglais qui a mangé ses Bottes*, la pièce sur *Les Parvenus*, la chanson sur *Les Tard venus*, les *Fruits prématurés*, le placet de *Jean Nonnotte*, etc., etc.

En s'en allant un soir de la porte de Charmont à sa maison de Fontaine-Ecu, il fit rencontre d'un marchand de fromages, qui le prit pour un épicier de la rue Battant. Notre poète laissa cet honnête étranger dans son erreur et écouta sa conversation. Le marchand de fromages parla surtout avec beaucoup de chaleur et d'animation de la hausse de sa marchandise survenue depuis la restauration de l'empire. Le lendemain, une jolie chanson était éclose sur *Les fromages de l'empire*, sujet assurément peu poétique au premier abord. Les critiques et les allusions malignes que cette chanson contenait contre le nouveau gouvernement, ne permirent pas alors son insertion dans les bulletins de notre prudente compagnie; mais il serait vraiment regrettable qu'elle ne fût pas recueillie et placée au nombre des meilleures. Il n'y a, je présume, ni imprudence, ni inconvenance à relire aujourd'hui ces couplets :

« Qui parle encore de liberté ?
Il s'agit bien d'un pareil songe :
Egalité, fraternité,
Tout cela n'était que mensonge.
Ces vains mots sur les murs tracés
N'ont amené que des orages;
Mais, depuis qu'ils sont effacés,
On vend bien plus cher les fromages.

Grand peuple, peuple souverain,
Ta sagesse a fait des merveilles;
Te voilà tranquille et serein
Après des terreurs sans pareilles.

Deux jours ont fini bien des maux.
Par tes intelligents suffrages.
Jouis du fruit de tes travaux
Et mets à profit tes fromages.

Enfin la tribune est à bas !
Ne vantons plus son importance :
C'étaient souvent grossiers débats
Mêlés à pompeuse jactance;
Et qu'ont fait depuis Mirabeau
Nos plus éloquents personnages?
Jamais le discours le plus beau
N'augmenta le prix des fromages.

L'aigle succède au coq gaulois :
Cela doit être en bonne règle.
Le coq n'est qu'un oiseau bourgeois;
A tout César il faut un aigle.
C'est le témoin des jours fameux,
C'est l'envoyé des grands présages;
Il est d'un entretien coûteux;
Mais il fait haussser les fromages.

Depuis que tout est redoré
Dans le palais des Tuileries,
L'éclat du trône restauré
Vaut le soleil aux métairies.
Il fait remplir tous les greniers,
Féconde tous les pâturages,
Si bien que les moindres fermiers
Font fortune avec leurs fromages.

Quel règne n'invite à chanter,
Quand surtout il pousse à la danse?
On ne parle que de sauter;
Tous les pouvoirs vont en cadence.
Tout danse, la cour, le Sénat,
Nos législateurs les plus sages,
Et jusqu'aux plaisirs de l'Etat,
Tout marche en faveur des fromages.

Le cours de nos prospérités
Chaque jour éclate à la Bourse.
On spécule de tous côtés;
Du crédit s'élargit la source.
L'or ruisselle..... Un air de bonheur
Est empreint sur tous les visages.
Crions tous : Vive l'empereur!
Vive la danse et les fromages! »

Le temps me manque pour parler comme il conviendrait de le faire, de la comédie très piquante et très morale que Viancin a composée sous ce titre : *Le Miroir du Diable*. Le fond de cette pièce en trois actes et en vers est tiré d'une nouvelle de Mme Anaïs Ségalas. Elle a été représentée pour la première fois à Besançon le 14 février 1865, et a obtenu un succès bien mérité. Vous avez voté l'impression de cette comédie qui figure avec honneur dans votre bulletin du 24 août 1854, où on la retrouvera toujours pour la lire avec plaisir, car elle n'a nul besoin du talent de l'acteur pour se soutenir; elle gagne peut-être plus encore à être lue et étudiée dans le silence et le recueillement.

La critique pourrait faire à l'œuvre de Viancin un reproche général qui porterait plutôt sur la forme que sur le fond de ses compositions. On pourrait l'accuser quelquefois de négligence; relever, même dans ses meilleures pièces, bon nombre de tournures peu élégantes, des expressions vulgaires, et souvent trop de diffusion. Mais ceux qui le jugeront avec impartialité lui reconnaîtront, entre autres mérites, beaucoup d'originalité et en même temps beaucoup de logique dans l'esprit, une parfaite honnêteté dans les sentiments, une grande élévation dans les idées religieuses et morales. Je dirai même, à sa louange, qu'il ne laisse pas une pièce, pas un vers, pas une seule expression dont sa mémoire ait à rougir, ou qui puisse faire injure à quelqu'un de ses contemporains. Si, dans plus d'une occasion, il a manié avec énergie le fouet de la satire contre les travers et les vices des hommes, il n'a du moins jamais, pour blesser une personne en particulier, coiffé sa muse en Némésis.

Qu'il est agréable de rencontrer un octogénaire jouissant de la plénitude de ses facultés et pouvant encore, comme Charles Viancin, charmer par son esprit et sa bonne humeur cette dernière étape de la vie que les *conscrits* ne font pas, surtout d'un pied aussi léger que lui.

Moi, dit-il dans une de ses dernières pièces sur *Les différents âges d'un conscrit* (1) :

« Moi, qui viens d'entrer sous l'empire
De cet âge où tout dépérit,
Dans moins d'un an je pourrai dire :
Me voilà quatre fois conscrit.

Quoi! c'est là de la vie humaine
Le maximum, ou peu s'en faut!
Si du moins, quand Dieu nous y mène,
Nous n'avions plus aucun défaut!
Mais la mort seule nous délivre
De tous les travers de l'esprit :
On n'a pas même appris à vivre
Lorsque l'on part cinq fois conscrit. »

Charles Viancin est mort le 26 janvier 1874, dans sa 86e année. La veille encore, il vous lisait un poème « empreint des plus purs souvenirs de son enfance(2). »

Le matin du 27 janvier, vous assistiez à ses obsèques, et le jour même vous teniez une séance publique à laquelle il ne manquait que lui. Faut-il qu'aujourd'hui encore il nous manque cette autre voix amie (3), qui vous disait alors dans sa pieuse inspiration :

« Il n'est point parmi vous, et chacun l'attendra ;
Mais c'est attendre en vain, personne ne viendra
Remplir sa place accoutumée.
Le poète a subi la rigueur du destin ;
Hier la mort le prit; la tombe ce matin
Sur lui pour jamais s'est fermée! »

Et il me semble que c'est le cas, en terminant cette causerie, de répéter ces belles paroles que Charles Viancin prononçait ici lui-même le 24 août 1844, à l'occasion de la mort de Casimir Delavigne :

« . . . . . Le vrai poète
» Illustre son pays. . . . . .

---

(1) *Bulletin* de janvier 1868.
(2) Discours de M. Vernis, *Bulletin* d'août 1874.
(3) M. l'abbé Pioche.

» Verse dans l'univers les trésors de son âme,
» Fait éclore et grandir aux rayons de sa flamme
» Des poètes nouveaux.

. . . . . .

» Son passage est marqué d'une trace profonde;
» Il éclaire, embellit, civilise le monde
» Et s'éteint sans mourir. »

JEAN DE MAIRET

AGENT DIPLOMATIQUE ET NÉGOCIATEUR A PARIS

Par M. Henri TIVIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 27 avril 1882.)

L'auteur de la Sylvie, ce spirituel essai d'un écrivain de dix-huit ans, et de Sophonisbe, la première en date des tragédies françaises dignes de ce nom, Jean de Mairet, ne fut pas seulement un écrivain longtemps célèbre, ou même un poète ayant eu son heure de véritable inspiration, ce fut un citoyen courageux, un diplomate expérimenté, qui comme mandataire du parlement de Dole à Paris et défenseur des intérêts de la Franche-Comté, fit briller d'un nouvel éclat le nom qu'avaient honoré par des vertus et des services publics son père et son aïeul. Cette partie de sa vie est restée dans l'ombre. On sait que dans l'ordre politique il compte parmi les serviteurs les plus éclairés, les plus dévoués de son pays natal, mais ses biographes, même les mieux renseignés, ne parlent qu'en termes vagues et sommaires de la manière dont il remplit ce rôle et des difficultés qu'il eut à vaincre pour s'en acquitter heureusement. Sa correspondance, dont une partie subsiste encore, donne sur ce point des renseignements dignes d'intérêt, en ce qu'ils jettent quelque lumière sur le caractère et la vie du poète, sur l'histoire de la province et sur l'état de la société française à l'époque de la Fronde. Permettez-moi de vous communiquer ce que j'ai pu en extraire, grâce à l'obligeance de notre savant collègue M. l'archiviste du Doubs; ce sera la suite et le complément naturel d'une vie du poète Mairet, composée au dernier siècle

par M. l'avocat-général de Frasne, et insérée sous la date du 28 janvier 1754 dans les mémoires inédits de l'Académie de Besançon. M. Bizos, professeur au lycée de cette ville, en a tiré parti pour une thèse intéressante, et qui lui a valu les honneurs du doctorat.

Sans redire après lui ce qui concerne la naissance de Mairet, dont il a pourtant ignoré la date précise (1), son éducation brillante au collège des Grassins, et ses premiers succès littéraires, il faut revenir un instant sur les hautes relations qui en furent la suite et qui devaient lui frayer l'accès de la carrière diplomatique. Ces relations étaient l'effet naturel d'une réputation littéraire prématurément conquise et solidement établie. La Sylvie, improvisée ou peu s'en faut sur les bancs du collège, avait passé pour une merveille, et les dialogues semés de pointes de cette prétentieuse pastorale, faisaient les délices de la cour et l'ornement de toutes les mémoires. Après s'être exercé dans ce genre maniéré, il avait abordé la haute poésie dramatique et frayé la route à Corneille. Il était un des *cinq auteurs* qui travaillaient sous les ordres du cardinal de Richelieu, mais avant de remplir auprès du redoutable ministre cet emploi de collaborateur à gages, il avait eu pour protecteur Henry de Montmorency, dont il honora toujours la mémoire et ne craignit jamais de rappeler les bienfaits, puis le comte d'Averton de Belin, qui le recevait en ami dans son château voisin de Blois, et le prince de Condé. Sa querelle avec Corneille au sujet du Cid, en montrant Mairet trop sensible à l'offense et trop acces-

---

(1) L'auteur de l'*Etude sur la vie et les œuvres de Jean de Mairet* le fait naître au mois de janvier 1604. Voici son acte de naissance, ou plutôt celui de baptême, qui à cette époque en tenait lieu. « Joannes filius Joannis Maret (*sic*) et ejusdem uxoris Mariæ Clerget, baptisatus fuit die decima may anno Domini millesimo sexcentesimo quarto, cujus patrinus fuit dominus doctor Sauget et matrina Joanna Cler. » (Extrait des registres de baptême de la paroisse Saint-Pierre — Mairie de Besançon.) Si le baptême a eu lieu, suivant l'usage, au lendemain de la naissance; Mairet est né le 9 mai 1604.

sible à la jalousie, montre aussi sa réputation assez solidement assise pour que la lutte ne parût point inégale entre ces deux adversaires, et s'il y mit de l'emportement, nul ne le taxa de présomption. Un reproche plus fondé pèse sur sa mémoire. On s'étonne qu'un fils de la Franche-Comté se soit tenu loin du théâtre de la guerre, et qu'il ait joui sans remords de l'hospitalité d'une nation dont les armes firent tant de mal à son pays pendant la funeste guerre de dix ans, ce lugubre épisode de la guerre de trente ans, si énergiquement retracé par Girardot de Blanchemin. On peut répondre qu'il était né à Besançon, l'une des trois villes relevant directement de l'empire, et qui n'entra sous la domination de l'Espagne, comme partie intégrante de la Comté, qu'au traité de Westphalie. On peut ajouter que le patriotisme plus subordonné que de nos jours aux questions dynastiques et aux droits personnels des souverains, revêtait alors d'autres formes qu'aujourd'hui, et se manifestait d'une autre manière. L'exemple de notre poète suffirait à le prouver. Volontairement étranger aux maux de la province ravagée par la guerre, il fut, après le rétablissement de la paix au traité de Westphalie, l'habile négociateur des pactes de neutralité qui devaient en assurer le bienfait à la province et le vigilant gardien de son repos mal assuré.

Ce rôle lui fut déféré d'un commun accord par les plus fidèles et les plus vaillants défenseurs du pays. M. de Bauffremont, baron de Scey, gouverneur-général de la Comté, le proposa comme négociateur et agent accrédité auprès du gouvernement français, au marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas Espagnols, et transmit cette proposition à la cour de France. Le baron de Lisola, savant publiciste qui devait opposer son *Bouclier d'Etat et de justice* aux revendications de Louis XIV et aux apologies anticipées de la conquête, obtint de Mairet son assentiment à ce projet. Le président Boyvin agit dans le même sens.

En le pressant d'accepter ce rôle pour le repos de sa terre

natale, si horriblement foulée et dévastée par la guerre de Trente ans, Boyvin ne dissimule point à Mairet qu'il doit chercher pour la sécurité de la province des garanties plus solides, et en traiter à des conditions moins onéreuses que par le passé. Dans sa lettre datée du 1er février 1648, il lui prescrit de « s'attacher à obtenir la neutralité plutôt qu'une » simple suspension d'armes que l'on mettait d'ailleurs à un » si beau prix, et que l'on faisait acheter si cher à la pro- » vince, qu'elle n'était plus en état d'y pourvoir. » Il se montrait d'ailleurs plein de confiance dans « l'adresse et le zèle du négociateur », et l'événement justifia ses prévisions.

Le 3 mars 1649 fut arrêté et signé par Mairet, et le maréchal de Villeroy, général de l'armée française en Lorraine, un premier traité dont les effets devaient subsister jusqu'à la fin de l'année 1651. Le prince de Condé en fut l'intermédiaire, et le bienfait de son intervention fut reconnu par un don de cinquante mille livres. Quand il s'engageait en retour à maintenir la Franche-Comté à l'abri de toute dévastation, le héros de Rocroy, le vengeur de l'autorité royale et le vainqueur de la Fronde, promettait ce qu'il pouvait tenir. On pouvait compter de sa part sur l'efficacité d'une protection loyale, une sécurité complète du côté de la Bourgogne, et les bons effets d'un crédit alors prépondérant. Il n'en fut plus de même après « cette fatale prison » dont, au témoignage de Bossuet, Condé lui-même a dit « qu'il y était entré le plus innocent de tous les hommes, et qu'il en était sorti le plus coupable. » Quel appui la Comté pouvait-elle attendre du prince annihilé par sa disgrâce et son emprisonnement de treize mois, ou absorbé depuis sa mise en liberté par des pensées de vengeance et de redoutables intrigues? Elle-même était suspecte de « branler au manche (1) » et d'être accessible à des influences qui, partant des Pays-Bas espagnols, la portaient du côté de la Fronde. La situation devint

(1) C'est ainsi que parle Mazarin dans un de ses carnets.

plus tendue encore en 1651, lorsque Condé, se souvenant de l'appui donné à ses partisans dans le Midi de la France, et de l'asile que sa femme et son fils avaient trouvé à Bordeaux, demanda à échanger ses gouvernements de Bourgogne et du Berry contre celui de la Guyenne, déjà retiré au duc d'Epernon. Mairet sentit le péril de cette substitution et se hâta d'en prévenir les gouverneurs par la lettre suivante :

A Paris, ce 19 may 1651.

Messeigneurs,

« Après beaucoup d'irrésolutions et de changements d'opinions dans le Conseil et dans les affaires du Roy très chrestien, enfin il est aujourd'huy constant que monseigneur le prince de Condé a presté le serment de fidélité en qualité de nouveau gouverneur de Guyenne, et que monsieur le duc d'Epernon s'est veu contraint, par un effait ou de sa mauvaise conduite ou de sa mauvaise fortune, d'en faire autant pour le duché de Bourgogne : mais dans l'eschange de ces deux gouvernements, il y a cette notable différence que Son Altesse de Condé retient toutes les places dans lesquelles il avoit mis garnison pour le Roy, sans en excepter mesme le chasteau de Dijon. C'est une nouvelle, messeigneurs, de laquelle j'ay creu estre obligé de vous donner advis incontinent, ainsy que je feray tousjours fort soigneusement de toutes les choses de par deçà qui regarderont le service de la province ou le vostre, n'ayant point de plus forte ny de plus légitime passion que celle de me tesmoigner à toutes épreuves,

Messeigneurs,

vostre très humble et très obéissant serviteur,

MAIRET.

Quelque modération que s'impose ici Mairet, quelque soin qu'il apporte à ne pas se prononcer sur les causes de l'échange opéré entre M. le prince et M. le duc d'Epernon,

on voit assez qu'il n'était pas à l'avantage de ce dernier ni à celui de ses nouveaux administrés. D'Epernon avait laissé en Guyenne un renom détestable (1). Cette province avait lassé la cour et le Parlement de Paris des députations qu'elle leur envoyait pour obtenir sa révocation. On ne pouvait oublier ni le Parlement de Bordeaux constamment humilié par le père, et les coups de canne donnés à l'archevêque Escoubleau de Sourdis, ni l'orgueil du fils, sa hauteur et sa rapacité. Soupçonné du meurtre de sa première femme, fille naturelle d'Henri IV, ayant affiché pour la seconde, Marie de Cambout, nièce du cardinal de Richelieu, le plus scandaleux mépris, objet d'une haine héréditaire dans son ancien gouvernement, Bernard de Nogaret s'annoncait à la Franche-Comté comme un voisin dangereux et d'un commerce difficile. Mairet en jugea ainsi dès la première entrevue qu'il eut avec lui à Paris. Se posant comme un intermédiaire naturel entre la province limitrophe de la sienne et le gouvernement français, principal intéressé d'ailleurs dans les conflits que ce voisinage pouvait faire naître et les transactions destinées à les prévenir, d'Epernon s'offrait, sinon pour continuer la mission de pacificateur accomplie par Condé, du moins pour en recueillir les bénéfices qu'il prétendait ériger en droits acquis, et il appuyait ses prétentions sur des menaces. Mairet sut éluder les unes et tenir tête aux autres, et le compte qu'il rend de cette entrevue aux gouverneurs, par sa lettre du 28 août 1651, peint à merveille les deux hommes,

---

(1) On en trouve la preuve indirecte dans le compliment de bienvenue que Bossuet lui adressa du haut de la chaire, au début de son premier sermon sur la Providence, prêché à Saint-Bénigne de Dijon en 1656. Parlant des « trophées » élevés en Guyenne à la gloire de d'Epernon, « l'envie, disait-il, n'a jamais pu les abattre. Elle les a peut-être couverts pour un temps, mais enfin tout le monde a ouvert les yeux. L'éclat solide de votre vertu a dissipé l'illusion de quelques années. » L'envie équivaut ici sans doute à l'*invidia* des Latins; elle désigne la haine publique désarmée, selon toute apparence, par la disgrâce et le départ de celui qui l'avait longuement provoquée.

l'avidité arrogante de l'un, le tact et le savoir-faire de l'autre.

A MESSEIGNEURS DU PARLEMENT, A DOLE.

A Paris, ce 28 août 1651.

Messeigneurs,

« Depuis celle que je me donnay l'honneur d'escrire à la compagnie par la voye du sieur Faletans, j'ay gardé le silence jusques à cette heure que je le romps pour vous donner advis qu'ayant rendu la depesche des treize cantons (1) à Monsieur le duc d'Espernon, il me pria de venir le trouver, affin de m'entretenir plus particulièrement de ses intentions et de ses intérêts au subject de ma négotiation.

« Après quelques voyages faits inutilement à son hostel pour cet affaire, enfin j'eus hyer au matin paisible audience de ce seigneur, dans sa gallerie, et pour faire court, la conclusion de son discours fut qu'il prétendoit de nous le mesme traitement que nous avions fait à Monseigneur le prince de Condé, c'est-à-dire en bon françois la mesme somme de cinquante mille livres, et que c'estoit un droist acquis au gouverneur du duché de Bourgongne, qu'il ne pourroit céder sans se faire tort. Je luy remontray fort respectueusement que nous n'avions jamais rien donné à feu M. le prince durant la vie duquel on avoit fait deux ou trois traitez d'une année chascun, et que l'argent dont il parloit, Monseigneur son fils ne l'avoit jamais exigé de nous comme un droit acquis aux gouverneurs du duché, mais que nous le lui avions offert en tiltre de gratification et de reconnaissance pour les advantages que son altesse avoit voulu nous procurer et mesnager dans le conseil du Roy, tant par le rang qu'il y tenoit que par son crédit auprès de leurs Majestés. C'est

(1) Les Suisses intercédaient en toute occasion pour la Comté nécessaire à leur bien-être par ses produits, comme à leur repos par sa situation.

pourquoy, Monsieur (luy dis-je), si Votre Altesse veut employer sa faveur et ses raisons envers Leurs Majestés, de telle sorte que nous en ressentions utilement les effaits, ainsy qu'elle en est priée et sollicitée par les seigneurs des ligues suisses, je luy promettois de vous en escrire, Messeigneurs, avec une assurance de ma part plus que morale, qu'un présent de trente mille livres lui tesmoigneroit la gratitude de la province et de ceux qui la gouvernent, proportionnément à l'estendue de leur petit pouvoir, pourveu qu'il me fit mettre en main la ratification d'un traité tel que je le demandois raisonnablement et soubs des conditions que je luy proposay alors et lesquelles je passe icy soubs silence pour cause, remettant à vous les dire de vive-voix, adjoustant de plus que ladite somme ne luy pourroit estre payée qu'avec celle dont il seroit convenu pour les coffres du Roy. Je luy protestais que je proposois cet expédient de mon chef, comme l'unique moyen que je trouvois dans mon esprit pour le satisfaire sur cet article là.

« Il me respondit assez froidement qu'il n'estoit pas marchand, qu'il n'entendoit point cette façon de traiter, et que Monsieur le prince avoit bien héu cinquante mille livres, et que s'il n'avoit rien héu, il aymeroit mieux estre mort que de nous rien demander, que mondit sieur le prince avoit véritablement Verdun, Saint-Jean-de-Laune et Bellegarde, mais pour luy qu'il avoit Auxonne. Il me dit ces dernières paroles en se retirant et comme par menace. Je le rejoignis et le priay encore une fois de penser à la proposition que je venois de luy faire, et me dire s'il auroit agréable que j'en escrivisse aujourd'huy. Il n'est pas besoin de cela (me dit-il), cela n'en vaut pas la peine. Alors je pris le temps de luy dire aussy : Et bien, Monsieur, puisqu'ainsy va, je suplie très humblement Votre Altesse de ne trouver pas mauvais, si rencontrant désormais l'occasion de conclure mes affaires avec le Roy, je ne la laisse pas eschapper. Faites, me dit-il, je n'y trouve rien à redire, mais souvenez-vous que je suis

maistre d'Auxonne. Monsieur, luy répliquay-je, en soubsriant, Dôle n'en est qu'à deux lieues; cela n'iroit guaires bien ny pour les uns ni pour les autres; mais les roys y donneront ordre. Au sortir de là je m'en allay chez la personne que vous savez, Messeigneurs, à laquelle je fys un fidelle rapport de cette conversation. Il se prit à rire, approuva mon procédé, me promit d'en entretenir la Reyne, et me conseilla de dresser au plus tost les articles de mon traité. qui sont desia digérés et examinés, en façon qu'il ne reste plus que l'article du temps, contre lequel on forme toujours de puissantes raisons d'Estat. Je fais pour les vaincre une chose qui peut-estre me réussira, moyennant l'assistance de Dieu. Je réserve cette dernière tentative pour quand je présenteray à la Reyne les lettres des cantons dont on fait tousiours icy fort peu de cas. Il y a des personnes qui travaillent puissamment et de bonne grâce pour nostre repos. Le prochain courrier vous apprendra toutes choses, et les difficultés ny les menaces des grands ne rebutent point,

Messeigneurs,

votre petit, mais très humble et très obéissant serviteur,

MAIRET.

« Au nom de Dieu, Messeigneurs, ne vous estonnez non plus que moy pour le bruit, Tenez vostre bourse à deux mains. Donnez-vous un peu de patience et Dieu vous donnera un peu de repos. Il y a tousiours des épines parmy les roses. Je me deffie avec raison que l'on n'intercepte ma lettre au passage d'Auxonne, d'autant que celuy qui porte les paquets du Comté est le courrier de Brisac (1); c'est pourquoy je prie

(1) On verra plus loin que la garnison de Brisach et son commandant Chastenois réclamaient à la Comté un subside autrefois payé par la province aux garnisons impériales qui les défendaient de ce côté. Cette ville fut prise par Weymar en 1638, « et, dit un historien com- » tois, se trouva notre Bourgongne comme une isle au milieu de ses » ennemys ne pouvant plus estre secourüe d'aucune part : aussi, peu

le révérend père Dom Jacques d'envoyer un homme exprès à Dôle, où l'on aura soin de le satisfaire de ses peines. Les Gascons sont fort curieux et les Comtois sont deffiants. »

Le Gascon si curieux de lire les lettres qui ne lui sont point adressées, c'est le duc d'Epernon toujours prêt à exploiter dans son intérêt la peur qu'il inspire ou les secrets interceptés. Quant à la personne qui rit de ses fanfaronnades et qui déjouera ses menées, c'est évidemment le comte de Brienne, secrétaire d'Etat et membre du conseil, avec lequel Mairet, en ce moment, arrêtait les bases du traité qui devait faire suite au précédent, et en renouveler les effets pour une période d'années déterminée. Le texte, que nous donnons plus loin, de la convention signée le 24 septembre, fixe le terme de cette période à l'époque où sera conclue la paix générale entre les deux couronnes. Cette détermination, si large et si précise à la fois, épargna bien des maux à la province et lui garantit une sécurité suffisante jusqu'à la paix des Pyrénées, ou plutôt jusqu'à l'année qui devait, en ouvrant la succession de Philippe IV, marquer pour la Franche-Comté la fin de son autonomie. Si les derniers jours de son existence indépendante s'écoulèrent dans une tranquillité relative, elle le doit au négociateur qui fit introduire dans le traité de 1651 cette clause tutélaire et ne cessa d'en réclamer l'application.

Pour mener à bonne fin cette entreprise, Mairet dut s'assurer des auxiliaires. Les plus actifs furent la comtesse de Brienne, née Louise de Béon de Luxembourg, et Dom Jacques, chartreux à Dijon. On ne sait rien de ce dernier; son nom même est resté inconnu. Le catalogue des prieurs, procureurs et religieux du monastère, depuis sa fondation

---

» avant le siège de Brisach, un seigneur de France qui alloit à cette » entreprise et passoit par la Lorraine, dit, en discourant de son » voyage, qu'il alloit à Brisach *quérir les clefs de Bourgougne.* » (Girardot de Noseroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, l. XI, ii.)

jusqu'en 1782, mentionne un certain Jacques Brisconi, comme ayant prononcé des vœux à la fête de l'Assomption de l'année 1610. Etait-ce le collaborateur de Mairet? Il est impossible de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, en 1650, au moment où Mazarin conduisit en Bourgogne la reine-mère et le jeune roi, pour assurer, par la prise de Seurre ou Bellegarde, la pacification de cette province, un procès fut intenté aux Chartreux par la ville de Dijon, pour la possession d'une source et la clôture d'un étang qui, sans doute, en absorbait les eaux. Le maire de Dijon, dans un mémoire qu'il fit paraître sur ce sujet et qui fut imprimé en 1674, alléguait en termes assez emphatiques, à l'appui de sa réclamation, « la nécessité de conserver la santé et la vie à tout un peuple. » Les chartreux, ajoutait-il, sentirent la force de cette raison et pour éluder l'argument, mirent en œuvre « le crédit qu'avait ce fameux Dom Jacques sur l'esprit de la Reyne, à laquelle il promettait des récompenses éternelles pour en recueillir de temporelles. » Cette épigramme, qui paraît dictée surtout par le besoin de produire un effet oratoire, atteste au moins l'influence que le religiéux exerçait sur l'esprit de la Reine-mère. Il en usait au profit de son couvent, mais il savait aussi la mettre au service du bon droit et de l'humanité. Non content de faire passer la correspondance de Mairet à l'abri des indiscrétions du gouverneur de la Bourgogne, il paraît avoir pris une part très active aux négociations; il en attendait le résultat avec impatience, et en fut informé le premier par la lettre suivante :

Au R. P. Dom Jacques, chartreux a Dijon.

Mon très bon Père,

« Enfin, les prémisses de la paix ne seront point troublées puisque votre fidèle assossié s'en retourne après avoir achevé son affaire heureusement, quoy qu'avec beaucoup de peines et de difficultés qu'il a fallu vaincre. Nous pouvons croire

que les personnes que vous savez s'y sont employées de la bonne sorte. Il en faut rendre grâce à Dieu. C'est un effet de la bonté du Roy et de la Reyne, dont elle a bien sujet d'attendre de ces messieurs du Comté quelque reconnaissance et discrétion pour être employée à quelque chose qu'elle m'a dit. M. Mairet en est chargé de bouche et je ne doubte point qu'il n'en prenne soin ainsy que du reste. C'est un habille et zellé négociateur. Il vous dira toutes nouvelles, et moi je vous diray seulement que je suis,

Mon très bon père,

Votre très obéissante fille et servante,

Louise de Béon.

Ce 25 septembre 1651, à Paris.

La paix signée aux conditions qu'avait stipulées Mairet et les ratifications échangées, l'œuvre du diplomate n'en était encore qu'à son début, et l'exécution du traité allait soulever des difficultés toujours renaissantes. Appuyé des mêmes auxiliaires, toujours prompt à intéresser les amis de son pays au maintien de la paix, à prévenir l'effet des collisions qui la compromettent, à rappeler les engagements d'honneur qui lient le gouvernement français, à écarter les soupçons que peuvent faire naître ses relations ou celles de ses commettants, à circuler entre les lignes de l'armée royale ou de celle des princes pour obtenir la réparation des injures commises ou les ordres qui en préviendront le retour, Mairet déploya, dans l'accomplissement de cette partie de sa tâche, une activité d'autant plus méritoire que sa voix était couverte par le bruit des armes, et ses démarches constamment entravées par les désordres de la guerre civile, comme il s'en plaint dans la lettre suivante, datée du 21 juin 1652 :

« Je ne cesse de réitérer mes instances et mes escritures auprès de Monsieur le Comte de Brienne qui respondant ne respond point à pas une de mes lettres. Hyer en présence du

R. P. Dom Jacques, je fis encore une recharge et envoyay votre dernière depesche, qui marque la continuation des courses et pilleries que font sur nos terres les mauvaises garnisons du Roy qui nous avoisinent, à Madame la comtesse de Brienne avec très humble et pressante prière de la faire voir à la Reyne et à M. son mary... le P. dom Jacques en escrivit amplement et dans un style véhément à ma dite dame de Brienne et à Mme la marquise de Senecay, en attendant qu'il puisse aller auprès de la Reyne qui le demande et le désire ; il faut attendre en patience l'effait de ces dernières lettres. »

Mme de Brienne ne se montrait ni moins active ni moins dévouée. Quelques jours plus tard, le 28 juin, elle écrivait à son tour « à Messieurs de la Cour du parlément de Dôle » et leur rendait compte comme il suit des efforts tentés par elle, de concert avec Mairet, pour le maintien de la paix fragile et menacée qu'avait signée son mari :

« J'ay esté bien ayse de me rencontrer à la Cour pour apuier de mes solicitations celles de M. Mairet et maintenir comme j'ay fait de tout mon possible la justice de votre cause auprès de leur Majestés et particulièrement la Reine, laquelle a eu la bonté de faire recommander au Roy et de recommander elle-même la pronte exécution des lettres que j'ay remise es mains de M. Mairet tant pour Monsieur le duc d'Epernon que pour Monsieur le marquis duxelles par lesquelles il me semble Messieurs que les volontés de Sa Majesté pour la continuation du repos des deux bourgogne et lexacte observation du dernier traité sont expliquées en des termes si presis qu'il y a tout subject de croire que vos en seres pleinement satisfais ainsy que je souhaite.

Votre très humble et très affectionné servante,

Louise de Béon de Luxembourg.

Le même jour, Mairet annonçait aux gouverneurs qu'il

avait reçu les lettres indiquées dans celles de M^mo^ de Brienne, et rendant un nouveau témoignage au dévouement de ses auxiliaires il ajoutait :

« Le R. P. Dom Jacques partit hyer avec les députés du parlement pour aller encore une fois exhorter leurs Majestés à la paix que les deux tiers du monde m'ont assurée en cette ville. Le reste en doute avec plus de raison. Je suis du nombre des derniers, bien que je sois des premiers à la souhaiter. Mais il m'est impossible de la croire que je ne voye leurs Majestés dans Paris et M. le Cardinal hors du royaume. Il y a bien des choses à dire là-dessus. Pour revenir à nos affaires voyez, Messeigneurs, qu'il y a des gens de bien auprès de leurs Majestés qui sont bien persuadés de la sincérité de nostre conduite et de la justice de nos plaintes contre ceux qui nous ont attaqués. S'il y a encore quelque diligence à faire vous me trouverez tousiours prest à servir ma chère patrie et à suivre vos ordres sans réserve, etc. »

Le nom de Dom Jacques se retrouve encore dans une lettre datée du 14 juillet, où Mairet nous le montre prêt à partir avec lui pour rejoindre la cour à Melun, en traversant au péril de sa vie des campagnes infestées de brigands (1), et y faire entendre des plaintes auxquelles l'autorité publique, paralysée par le désordre universel, n'était pas toujours en état de satisfaire.

En revanche elle était fort exacte à réclamer, tantôt avec la courtoisie d'un solliciteur besogneux (2), tantôt avec la

---

(1) « Si nonobstant les passeports, écrit ailleurs Mairet, la licence effrénée des gens de guerre, tant de l'un que de l'autre party, et le désespoir des paysans ne faisoient souvent courir fortune de la vie à tous ceux qui vont et viennent de Paris à la cour, à moins que d'avoir une puissante escorte de cavalerie, je fusse allé moy-mesme faire vos plaintes à leurs Majestés; mais après les funestes accidents que nous voyons arriver journellement à toutes sortes de personnes; je n'ay pu faire mieux que de remettre mon paquet au fils de M. le comte de Brienne. » (Lettre du 7 juin 1652 [Arch. du Doubs.)

(2) « Outre la cy-jointe de M. le comte de Brienne, j'ay reçeu depuis

rudesse d'un créancier qui ne veut pas attendre, l'annuité de 100,000 livres promise par le traité du 24 septembre. Le baron de Scey, gouverneur de la Comté, d'une part, Mairet, de l'autre, ont fort à faire pour expliquer les délais de paiement et faire opérer les versements en mains sûres ou en tirer de valables quittances (1). Cette grosse dette acquittée, de nouvelles exigences se produisent. C'est la reine-mère qui, comme l'écrivait Mme de Brienne annonçant à Dom Jacques la conclusion du traité, « attend de ces Messieurs de la Comté quelque reconnoissance et discrétion. » Une *discrétion* c'était, en diplomatie comme au jeu, la somme à payer au gagnant, selon la générosité du partenaire. Celle-ci fut de 10,000 livres, somme fort acceptable même pour une reine, surtout en des temps de calamité. Mme de Brienne en reçut le double (2) comme prix de son intervention. Le comte de Brienne, à son tour, ne dédaigna pas de tendre la main. La Franche-

---

» une heure seulement, une lettre de cachet du Roy très-Chrestien, » par laquelle Sa Majesté me mande que je luy feray chose très- » agréable et importante à son service, si sans retardement et en » conséquence des conditions portées dans le dernier traité d'accom- » modement que j'ay signé avec M. le comte de Brienne, je fay déli- » vrer les cent mille livres que nous devons, à Lyon au porteur de la » présente. » (Lettre du 5 avril 1652.)

(1) Par une lettre au parlement de Dole, datée de Scey-sur-Saône, le 13 mars 1652, le gouverneur, M. de Bauffremont, charge Mairet de faire observer à la cour de France que le retardement dont on se plaint ne doit pas être attribué aux gouverneurs de la Comté, car ils ont donné les ordres nécessaires au paiement de la somme promise. « Ce » retardement proviendra, ajoute-t-il, de ce qu'on ne nous a pas en- » core fait savoir de la part du comte de Brienne ni d'ailleurs à qui il » avoit donné pouvoir de recevoir en la ville de Lyon la somme dont » il s'agit et en faire bonne et valable quittance. »

On voit par deux lettres de Mairet, du 12 et du 13 avril, que cet intermédiaire fut « un sr Colbert, dit de Vandière, homme de condition, » qui parait avoir été le père du grand ministre.

(2) J'ay reçu par les mains de M. Mairet vint mille livres et les mille pistoles pour la Reyne. — A Paris, ce cinquième novembre 1651. — Louise de Béon. (Quittance conservée aux archives du département du Doubs.)

Comté y déposa une gratification dont on ne dit pas le chiffre, mais que son sage et avisé représentant ne veut délivrer qu'en échange des dépêches de la cour qui contiendront sa réponse aux doléances des gouverneurs (1). La comtesse, qui n'oubliait personne, obtint pour un M. de Brisacier. qui travaillait sous les ordres de son mari, 219 pistoles d'Espagne ou 2,500 livres. Divers autres employés reçoivent 50 pistoles (2).

Les dépêches de la cour, que Mairet réclamait en échange de la gratification promise à M. de Brienne, étaient trois lettres de cachet, assurant de trois côtés la sécurité de la province. L'une était adressée au maréchal de la Ferté pour la Champagne, la seconde au comte d'Harcourt pour la Lorraine, la troisième au maréchal de Villeroy pour le Lyonnais; le tout devait être expédié aux gouverneurs par l'entremise du chartreux Dom Jacques. Je prends cette voie, disait Mairet, dans la lettre du 5 janvier 1652 « *Ad majorem caute-*

---

(1) Lettre du 1er janvier 1652.

(2) Le moins bien traité dans toute cette affaire fut le négociateur lui-même. Après un premier à-compte de 50 pistoles, touchées à Dole le 2 juillet, il reçut en octobre le complément d'une somme de 500 pistoles. Il en donna quittance par ce billet qui trahit un certain désappointement :

Je soussigné, confesse avoir reçu de M. Pautheret greffier du parlement la somme de quatre cent-cinquante pistoles d'Espagne qu'il m'a comptées par ordre de la cour, en attendant qu'il plaise à Messeigneurs les conseillers-gouverneurs de m'ordonner une récompense plus digne d'eux et des services que j'ay rendus à la province.

Fait à Dôle, ce 17 octobre 1651.

Jean de Mairet.

Sa plainte fut sans doute entendue, car on trouve aux archives du Doubs un billet daté de Dijon, le 22 octobre 1651, pour une somme de mille pistoles d'Espagne en espèces de poids, payables à M. Mairet, gentilhomme, ou à son ordre, et un reçu de mille livres d'Espagne signé *Mairet*, et délivré à la même date, à M. Guillaumart, banquier et bourgeois de Paris.

La pistole d'Espagne valant un peu plus que celle de France, environ onze livres, Mairet a touché à peu près 18000 livres.

lam, » c'est-à-dire par crainte du duc d'Epernon, qui semble avoir voulu, par ses mauvais procédés, tenir les Comtois dans une salutaire inquiétude, et leur faire payer le plus cher possible sa déférence aux ordres du gouvernement. Il est vrai de dire que le gouvernement semblait l'y autoriser, en reconnaissant que le plus sûr moyen d'obtenir que ses ordres fussent accomplis, était d'en payer l'accomplissement à celui qui était chargé de les faire observer. Si Mairet annonce, le 20 mars 1652, une lettre du roi au duc d'Epernon, lettre qui, sans doute, avait pour objet de réprimer son humeur entreprenante, une autre lettre du comte de Brienne, datée du jour suivant, fait savoir aux gouverneurs que « le » roi a été très content d'apprendre ce qu'on se propose de » faire pour M. d'Espernon, et qu'il le témoignera en assu- » rant le repos de la Comté. » Ainsi, Sa Majesté commande à son représentant de respecter les traités, pourvu qu'au préalable on ait acheté son obéissance. Il faut ajouter qu'il ne la mettait pas à si haut prix que la première fois. Ce fier duc, qui s'était vanté de ne pas être marchand, consent pourtant à un rabais, et son intendant Thévenin vient, au commencement de l'année 1653, déclarer à Mairet que son maître veut bien accepter les offres qu'on lui a faites pour le don gratuit, c'est-à-dire apparemment les 30,000 livres que celui-ci avait pris sur lui d'offrir au nouveau gouverneur du duché de Bourgogne, en prévision des services qu'il pourrait rendre pour la conclusion de la paix. Le négociateur du traité de 1651 applaudissait à cette façon d'en assurer le maintien, et volontiers il se fût écrié :

Voici dans cette affaire un accommodement.

« M. de Brienne, écrit Mairet à la date du 10 janvier 1653, » témoigne qu'il seroit ravy que la province, pour son propre » repos, donnât contentement à M. d'Espernon, affin de lui » oster par là tout sujet de plainte contre nous. »

Ainsi rançonnée du côté de la Bourgogne, la Franche-

Comté se voyait menacée de l'être du côté de l'Alsace. Elle avait entretenu de ses deniers la garnison de Brisach, au temps où cette ville, appartenant à l'empire, couvrait sa frontière de l'Est et lui assurait du côté de l'Allemagne de précieuses communications. Conquise par Bernard de Saxe-Weimar en 1638, elle passa pour quelques années au pouvoir de la France. De même que le duc d'Epernon réclamait, à titre de précédents et de droits acquis, l'équivalent des sommes payées à Condé pour de réels services, le gouvernement français exigeait pour la garnison de Brisach et son commandant, M. de Chastenois, le même traitement qui avait été fait à leurs devanciers, et réclamait de ce chef des arrérages s'élevant à la somme de 15,000 livres (1). Les salines de Franche-Comté paraissaient un trésor inépuisable, et chacun voulait y puiser. Un peu plus tard, le 21 février 1654, c'est le maréchal de la Ferté-Senecterre qui réclame 1,200 pistoles en termes cavaliers. « La raison de vos indigences, » écrit-il aux gouverneurs, n'étant point valable auprès » d'une personne qui connoit vos puissances comme moi ; » puis il ajoute : « Quoique ce ne soit pas ma coutume de men- » dier les choses que je crois mériter en quelque façon, je » ne laisse pas de vous envoyer le sieur de Neuville pour » recevoir les 1,200 pistoles. » Celui-ci vient les prendre avec un présent pour lui-même. Le prétexte ou le motif de cette largesse était un accommodement qui devait éloigner les

(1) Le comte de Brienne écrit aux gouverneurs, le 21 mars 1632 : « Ceux de la garnison de Brisak m'ont fait entendre que la Comté était redevable aux garnisons d'Alsace d'une somme de quinze mille livres. » — Mairet, dans une lettre datée de la veille, rappelle un mémoire adressé par lui à ce sujet au comte de Brienne, trois mois auparavant. Il sollicite du parlement l'envoi d'un second mémoire analogue et il ajoute : « Je sçay bien que nous fondons notre refus sur la paix de l'Empire et l'évacuation des garnisons de Montbéliard où estoit le bureau des contributions que nous payions alors à l'Alsace. » *Alors* c'est sans doute avant le traité de Westphalie, quand l'Alsace protégeait la Comté contre les ravageurs d'outre-Rhin.

troupes du comte d'Harcourt du voisinage de la province. On voit par une autre lettre du 24 mars 1654, adressée aux gouverneurs par leur agent de Salins, que le comte de Bouteville (le futur maréchal de Luxembourg), qui occupait Bellegarde pour le prince de Condé, son cousin, s'était fait livrer directement quatre mille pistoles par le caissier des saulneries.

Ainsi s'écoulait en prélèvements, opérés de gré ou de force, le plus clair des revenus de la Franche-Comté, ce qui faisait déjà dire au président Boyvin, dans sa lettre du 1er février 1648, que la « province n'étoit plus en état d'y fournir. » En vérité, dans l'état de dépendance où la tenaient les exigences des uns et les menaces des autres, sans compter les appréhensions d'une future conquête, elle aurait pu s'appliquer en un certain sens ce que Tacite a écrit de la Bretagne : *Servitutem suam quotidie emit, quotidie pascit* (1).

Tous ces sacrifices, consentis ou ratifiés, ne protégeaient qu'imparfaitement une paix toujours caduque. La ville de Seurre, ou Bellegarde, en particulier, par sa forte position sur les bords de la Saône, en amont de Dôle, était pour la province un perpétuel sujet d'inquiétude et donnait lieu à des plaintes partant des points les plus opposés. Tantôt c'est le parlement qui fait dénoncer par son résident à Paris les ravages de la garnison ; tantôt c'est d'Epernon, chargé par le roi d'assiéger cette place, en état de rébellion pour la cause des princes, qui se montre fort irrité des secours qu'elle a reçus ou qu'elle attend du côté des Comtois, et qui les menace de reporter « la guerre au cœur de la province avec tous les malheurs qui la suivent (2). » Bellegarde et Auxonne re-

---

(1) Tacite, *Vie d'Agricola*, 30.

(2) Lettre du 18 mai 1653. — Le duc d'Epernon, à qui des soldats sortis de Bellegarde ont dit qu'on y attend des secours de Franche-Comté, écrit au parlement : « De quelque façon que cette place rebelle puisse tirer du secours du Comté de Bourgogne, c'est déclarer la guerre au Roy mon seigneur et vous attirer de la perte et un préjudice très notable. » — Il écrit de nouveau, le 28 du même mois : « ..... J'ai su

paraissent incessamment au cours de la correspondance, comme des foyers d'où partent à chaque instant des étincelles capables de rallumer la guerre. Lorsque la première de ces villes a été reprise sur les partisans de Condé, le marquis de Saulx-Tavanes-Mirebel, qui l'occupe au nom du roi, écrit à son tour : « à MM. du parlement du comté de Bourgogne » pour leur demander compte de l'appui donné aux maraudeurs qui ravagent les environs de Belfort (1). Un peu plus tard, au mois de septembre, il oppose au progrès du mal une proclamation qui s'adresse indistinctement à tous les fauteurs de désordre et les rappelle au respect de la neutralité jurée (2).

Les dissentiments et les collisions ne cessaient sur la frontière de Bourgogne que pour renaître du côté de la Lorraine. Après le marquis de Saulx-Tavanes, c'est le maréchal de la Ferté-Senecterre, gouverneur de Lorraine et Barrois, qui fait entendre ses plaintes à M. de Bauffremont et à MM. du parlement de Dosle « tuuchant les infractions qui ont été faites à la neutralité par les Franc-Contois, et les subjects

---

que M. le baron de Savoyeux devait entreprendre la chose. De quelque façon qu'on veuille donner ce secours, soit par hommes détachés des garnisons du Comté, soit par nouvelles levées, il est impossible que vous n'ayez la guerre dans le cœur de votre province, etc. »

(1) « Y ayant quelque genre d'hommes disposés naturellement à être gouvernés populairement, et d'autres par des personnes principales, je vous écris en l'opinion que le païs ou vous rendez la justice estant de ce dernier, vous y avez le pouvoir d'y maintenir ou rompre l'entienne neutralité..... Nous savons que il y a quelques gens assemblez audelà de vos confins au château de Belfort, et aussy les moyens, sy ils ce avancent de les empescher de faire plus grand effet que de causer de la mésintelligence entre nous..... etc. De Seurre, ce 13 août 1653. »

(2) Cette proclamation datée de Seurre, le 23 septembre 1653, fait défense « à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, sur les frontières du duché et du Comté de Bourgogne d'y faire aucune course ny chose qui y puisse intéresser la suspention d'armes consentie entre les deux couronnes..... » Elle enjoint « aux prévosts des mareschaux, communautés, syndics et habitans des villes et villages de s'y saisir de tous mutinez, déserteurs, vagabons, bandis, voleurs, et où ils ne le pourront, de... donner avis de leurs retraites et passages... »

qu'il a de s'opposer à la continuation de la dite neutralité (1). » Décidément l'œuvre du négociateur était fragile et menacée. Mairet multipliait ses efforts pour la préserver et conjurer un péril toujours renaissant. On le voit tenter chaque jour de nouvelles démarches auprès des protecteurs intéressés au maintien de la neutralité promise et si mal observée, ou même s'efforcer de parvenir jusqu'à la reine-mère et à son fils pour leur faire entendre lui-même le gémissement des peuples affligés, mais de tous côtés les obstacles se dressent devant lui. Il lui faut affronter, ou le « désespoir des pay-

---

(1) Voici l'énoncé de ses plaintes et griefs tels que les formule une pièce non datée de l'année 1654.

1° On lève en sureté des troupes, et l'on prend le temps de son absence pour passer en Lorraine hostilement, comme il y a deux ans le baron de Lestoille ;

2° Les Franc-Comtois favorisent les ennemis du roy en toute rencontre ; ils ont donné il y a trois ans retraite aux fuiarts des troupes du conte de Ligneville après que M. le maréchal de Laferté les eut desfaites en Loraine, et aux troupes commandées par le baron du Chastelet après la bataille de Rhétel ;

3° La Loraine est quasi déserte par le refuge que les habitans de la Franche-Conté donnent dans leur pays aux Lorains qui s'y retirent pour y vivre à leur aise et qu'ainsy le pays n'est plus en estat de payer des contributions ni de fournir des quartiers d'hiver aux trouppes du roy, et demeure absolument ruiné et dans l'impossibilité de payer ce qui leur est ordonné pour les trouppes de Sa Majesté.

On voit que le maréchal de la Ferté ne pouvait pardonner aux Comtois leur hospitalité, ni aux Lorrains le crime impardonnable de se dérober à ses exactions. Si tel était le style du chef suprême d'une armée française, celui des capitaines était moins courtois encore, témoin le billet suivant :

Laforest à Mme de Molincour.

De Saint-Loup, 2 janvier 1655.

« Tous les habitans de Bollignie se sont retirés chez vous avec tous leurs biens. L'espéranse que lon ma donné aujourdhuy qui retornerois (qu'ils retourneraient) au lieu a empeché qui n'est pas en pousier (qu'il ne soit réduit en poussière). Sinon, je vous promest que je coureray votre village de Monlincour et feray assommé tout se que je trouveray devant moy. » Telle était la guerre, même sous le régime protecteur de la neutralité garantie par des traités.

sans, » ou la violence des gens de guerre « qui pillent indifféremment toutes sortes de personnes, » ou les complications produites par l'approche des troupes de Lorraine qui passent la Seine à Charenton pour se joindre à l'armée de la Fronde (1). Ne pouvant obtenir justice et protection du côté de la cour, le négociateur se retournait du côté de Condé, il le priait d'intervenir pour réprimer l'humeur agressive de la garnison de Seurre (2), jusqu'à ce qu'enfin, las de tant d'efforts impuissants et de promesses éludées, découragé par le silence obstiné des uns, par l'impuissance avérée des autres, il fût réduit à penser que dans le désordre universel chacun devait pourvoir à sa propre défense et repousser la force par la force. Le 7 juin 1652, il écrivait aux gouverneurs de la Franche-Comté : « C'est à votre prudente conduite de pourvoir » désormais à la sûreté de vos frontières, soit en repoussant » l'injure par la force, soit en vous mettant en état de ne » plus la souffrir impunément. » Mais il revenait bien vite aux moyens connus pour arrêter les actes d'hostilité de ceux qu'il appelait « nos mauvais voisins et encore plus mauvais » sujets du roi très chrétien, puisqu'ils obéissent si mal à » ses ordres (3). » Il proposait d'intéresser au succès d'une nouvelle requête des Comtois opprimés « quelque personne puissante dans le Conseil où les négoces de semblable nature ne peuvent arriver à leur fin que par cette voye (4), » c'est-à-dire par la voie des largesses et gratifications. Il assiégeait le comte de Brienne de ses sollicitations « pour l'affaire d'Epernon ; » il mettait en œuvre le crédit de Mme de Brienne auprès de la régente et pouvait écrire le 21 février 1653 « qu'elle avoit vu la reine et lui avoit déduit bien au long les » pilleries et violences que les trouppes du duché faisoient à » nos pauvres peuples. »

---

(1) Lettre du 7 juin 1652.
(2) Lettres du 23 août 1652 et du 29 octobre 1653.
(3) Lettre du 14 juillet 1652.
(4) Lettre du 21 février 1653.

La Franche-Comté ne donnait-elle lieu à ces attaques incessantes que par sa faiblesse et sa proximité ? On devine assez, par la correspondance de Mairet qu'elle était soupçonnée de pencher du côté des princes et d'avoir, comme tant d'autres provinces d'une fidélité chancelante, quelques affinités avec la Fronde. Il est certain que dans le tableau que Mairet a tracé de ses opérations, tableau très exact et qui correspond parfaitement au récit qu'en a fait le savant historien de la minorité de Louis XIV, M. Chéruel, son impartialité n'exclut pas une certaine préférence. Protégé de Montmorency, l'oncle de Condé, très bien vu de celui-ci dont il reçut, le jour même où il quittait Paris pour s'engager sans retour dans le parti de la révolte, un accueil très bienveillant et la promesse de faire respecter la neutralité violée par la garnison de Seurre, Mairet note avec un soin qui trahit quelque sympathie, les succès de la rébellion (1). Il s'intéresse au duc

---

(1) « Le propre jour que M. le prince de Condé sortit de cette ville, je pris le temps de l'aborder au palais d'Orléans, comme il y estoit pour prendre congé de S. A. R. et luy fis voir la lettre par laquelle vous me faisiez vos plaintes touchant les emportements de sa garnison de Bellegarde dont dabord il me tesmoigna par son geste et par les paroles qu'il estoit extrêmement déplaisant, et m'asseura qu'il en feroit escrire a M. le comte de Bouteville son cousin. En effait, Messeigneurs, je rencontrai le lendemain Girard (ancien secrétaire du prince chargé d'écrire cette lettre), etc.

P. S. « La manière d'agir du Couseil du roy, jointe à la retraite de son A. d'Orléans et au retour de son Eminence, ne donne pas aux Parisiens toute la satisfaction qu'ils s'estoient promise de la venue de Sa Majesté, de qui la déclaration sur l'Amnistie générale a été accompagnée à l'instant d'une autre qui chasse et interdit quantité de personnes de condition tant de l'espée que de la robbe, M. le duc d'Orléans se retire à Blois avec une manière d'accomodement plastré qui ne promet rien de solide ni de durable. Toutes les forces de Flandres ont joint M. le prince en Champagne qui commande seul une armée de 23 mille hommes effectifs. Celle du Roy n'est pas de 8 mille. Mademoiselle est allée trouver M. le prince. On appréhende les Anglois. Barcelonne s'est rendu dès le 15. Casal est perdu comme vous devez savoir. On dit même la citadelle. Avec tout cela j'apprends que M. le comte d'Harcourt nous attaque. Il est foible et quereleux. Si je recoy

de Nemours passant la Seine à Mantes, pour rejoindre en Beauce le duc de Beaufort et l'armée du duc d'Orléans, pendant que « la cour est à Saumur fort empêchée de sa contenance (1). » Il les retrouve à Vendôme empêchant le roi de passer à Orléans; il montre cette ville refusant obstinément ses portes au cardinal Mazarin, et « la cour fort incommodée et embarrassée du refus des Orléanois qui tire à conséquence (2). » Il note la marche de Condé en Guienne, et dans le Nord celle des troupes ou des bandes formidables que le duc de Lorraine amenait au secours des princes (3).

La Franche-Comté n'était pas, nous l'avons vu, à l'abri du soupçon de favoriser ces mouvements. Le marquis de Saint-Martin, héritier et neveu d'un gouverneur de ce nom, de vaillante et querelleuse mémoire (4), recevait de Bruxelles des lettres où le comte de Fuensaldagne le poussait à d'imprudentes prises d'armes. Ces lettres interceptées donnèrent beaucoup de peine à Mairet pour détruire, avec l'aide du comte de Brienne, les soupçons qu'elles faisaient naître sur les intentions pacifiques et la loyauté de son gouvernement (5).

---

vos plaintes sur ce faict, je les pousseray bien loin, » (Lettre du 29 octobre 1652.)

(1) 1er janvier 1652.

(2) 20 mars 1652.

(3) Lettres du 18 avril, du 24 mai, du 7 juin et du 14 juillet 1652.

(4) Celui dont un ambassadeur d'Espagne à Vienne écrivait en 1637 « que le Roy donneroit un gouverneur à la Bourgongne qui parleroit hors de ses dents. » (Girardot de Beauchemin, *Histoire de dix ans*, etc., l. VIII, 1.)

(5) Une lettre de Mairet, datée du 9 mai 1659, laisse assez entendre qu'il existait déjà des projets de conquête auxquelles les imprudentes provocations du marquis de Fuensaldagne pouvaient offrir l'occasion de se manifester. Il n'était pas dupe des protestations de désintéressement qu'on opposait à ses craintes, et témoignait de sa clairvoyance à ce sujet, tout en attestant avec énergie la fidélité de ses commettants à respecter leurs engagements. « Il (M. de Brienne) me jura que s'il découvroit quelque chose qui tendist à la rupture de nostre accommodement, il l'empescheroit de tout son pouvoir, et mesme qu'il me donneroit advis en homme de bien, s'il apprenoit qu'il se tramast quelque

Au milieu de ces embarras et de ces appréhensions, les intérêts de son pays lui étaient toujours présents, et dans le désordre croissant des événements, il cherchait à tirer avantage pour la Comté de toutes les solutions possibles. Il écrit, le 19 juillet, après le massacre de l'Hôtel-de-Ville : « Les affaires » se disposent de plus en plus ou à la paix générale ou à la » continuation d'une forte guerre civile, de sorte que l'une » ou l'autre doit faire le repos de notre province. Je sou- » haite et prie Dieu que ce soit par la première voye, afin que » tout le monde y trouve son compte et sa satisfaction. » Il voit approcher cette solution, hâtée par « la déclaration » du Roi touchant l'éloignement sans retour et sans équi- » voque du Cardinal Mazarin hors du royaume, accompa- » gnée d'une amnistie générale et de l'éloignement des » troupes, tant de Paris 'que des environs de Bordeaux (1). » Mais l'amnistie est soumise à des réserves qui remettent tout en question (2). Le clergé de France et le légat s'émeuvent en faveur du cardinal de Retz, le parlement pour ses membres exilés, Bordeaux traite avec les Anglais, on met la soumission à des conditions inacceptables ; Mairet s'étonne avec raison de ces emportements, avant-coureurs des révolutions de l'avenir. « On appréhende, écrit-il le 9 mai 1653, que le » corps de ce grand Etat ne souffre en plusieurs endroits so- » lution de continuité, principalement du costé de la » Guyenne, du Poitou et de la Champagne. Les dogues » d'Angleterre sont surtout à craindre et la députation solen- » nelle de Bordeaux à Londres est d'une étrange et redou- » table conséquence. » Il revient, le 16 mai, sur l'alliance

---

surprise ou supercherie contre la province. Sur quoy je luy repartis en soubsriant : Monsieur, je ne doute point de la sincérité de vos paroles, mais le passé nous rend un peu deffiants pour le présent et pour l'advenir ; et de plus je pense que ceux qui voudroient entreprendre de troubler notre paix sans aucun sujet de nostre part le feraient sans votre participation, estant trop bien instruit de notre probité. »

(1) Lettre du 23 août 1652.

(2) Lettre citée plus haut du 29 octobre 1652.

présumée des Bordelais et des Anglais, coïncidant avec la dissolution du long parlement de Cromwell. « Encore une » fois, conclut-il, je vous annonce que la campagne sera ter- » rible et les révolutions seront rapides et surprenantes en » ce royaume. Dieu nous donne une bonne paix, c'est le sou- » hait de tous les gens de bien. »

C'était le sien surtout, mais il ne lui fut pas donné d'en voir l'accomplissement comme témoin immédiat et partie intéressée. Mazarin était rentré à Paris le 3 février 1653. Le sort de la Franche-Comté était fixé. En 1654, Mairet fut banni de France sous un prétexte frivole. Il avait défendu l'honneur du roi d'Espagne, accusé de n'avoir recueilli Condé que dans l'intention de le trahir. Peut-être le soupçonneux ministre redoutait-il dans Mairet un familier de la maison de Condé, et sentait-il comme un levain de Fronde sous cet empressement à défendre son chef coupable et disgracié. Peut-être aussi, en prévision des événements que l'avenir pourrait faire éclore, et qui offriraient peut-être à la couronne de France l'occasion de reprendre au sujet de la Franche-Comté la politique d'annexion trop violemment inaugurée par Richelieu, Mazarin voulait-il se défaire d'un surveillant incommode, en éloignant celui que ses services désignaient pour le poste élevé de résident de l'empereur d'Allemagne à Paris. Mairet était, en effet, indiqué au choix de ce prince, et sollicité par le président Lhuillier, le baron de Scey et le baron de Lisola d'accepter un emploi que nul n'était plus capable de bien remplir ; c'est pourquoi, sans doute, son ordre de rappel fut exigé par le tout-puissant ministre. Mairet protesta contre cet injurieux procédé par une belle et noble lettre du 3 mars 1634, où il rappelait que le cardinal Richelieu s'était montré plus généreux envers le protégé du duc de Montmorency (1). Cet appel à la générosité de Mazarin resta sans réponse. Il fallait écarter un serviteur

(1) On peut voir cette lettre citée *in extenso* dans le travail de

de la maison d'Autriche plus capable que tout autre de pénétrer l'arrière-pensée de la maison de France. Elle se fait jour dans quelques lettres conservées aux archives du Doubs. Dans l'une de ces lettres, la Reine-mère recommande un comte de Coux au parlement de Dole, à l'occasion du procès qu'il devait soutenir devant cette compagnie. « Nous aurions cru lui faire tort, dit Anne d'Autriche, si nous n'avions joint notre recommandation à celle du Roi, pour vous témoigner la joie que nous aurons d'apprendre l'issue favorable de son procès, vous conviant de lui conserver toute la justice qu'il peut espérer de son bon droit, *ne doutant point de votre zèle et de votre affection* (1). » Ce langage flatteur et prévenant peut s'expliquer par l'origine espagnole de la Reine. Mais dans une autre occasion le roi écrit à son tour en termes empreints d'une bienveillance encore plus engageante, pour obtenir l'extradition de quelques meurtriers, et l'on devine en lisant cette lettre combien, sous le couvert de la neutralité, l'annexion morale a déjà fait de chemin. La requête est rédigée en style officiel, mais le désir de plaire et d'inspirer la confiance perce à travers les formes convenues du protocole. Rien n'est plus simple que de réclamer d'un peuple voisin son consentement à l'exécution d'une sentence judiciaire, mais en demandant cet acte de justice internationale aux membres du parlement de Dole, Louis XIV semble déjà les traiter comme siens (2). Rapprochée de la lettre du comte de

---

M. Bizos (*Etude sur la vie et les œuvres de Jean de Mairet.* Thorin, Paris, 1877, pages 58 et 59).

(1) Lettre du 30 mars 1656.

(2) *A Mess. les Présidents et Conseitters du Parlement de Dôte.*

Très chers et bien amés. Désirant que l'assassinat commis en la personne du feu sieur Jugurta Dorologne et sur ses enfants, vivants nos subjetz, ne demeure impuny, et que les sentences données par notre prevost des mareschaux et bailly d'Angers obtenues par feu M. François Julliet, vivant notre conseiller magistrat au siège présidial de notre ville de Chaumont en Bassigny, pour dame Catherine

Brienne citée plus haut, celle-ci laisse entendre que l'on considère les Comtois comme des sujets acquis à la nationalité française et qu'on entend même les traiter en sujets privilégiés. Le langage du jeune roi laisse pressentir l'annexion future, et a bien l'air d'une prise de possession anticipée. La conquête était faite et ratifiée d'avance, au moins dans l'esprit des Comtois les plus avisés et les plus prêts à escompter les bénéfices d'une annexion désormais inévitable. Mairet ne fut pas de ce nombre, il n'imita point l'empressement peu décent du marquis de l'Aubespin et de l'abbé de Watteville. Avec l'abbé Boisot, il appartint au grand parti des résignés. De retour en Franche-Comté, il y survécut pendant de longues années à sa gloire littéraire en même temps qu'à son passé politique. Son rôle dans la diplomatie avait duré huit ans, de 1645 à 1653. Dans cet intervalle, deux traités préparés et signés par lui avaient garanti la neutralité de la province. Il en avait, par de laborieux et continuels efforts, assuré l'exécution. Il pouvait rentrer le front haut dans sa ville natale et y jouir de la reconnaissance publique. Il ne reparut à Paris qu'un instant après la paix des Pyrénées, pour y recevoir d'Anne d'Autriche le prix d'un sonnet à sa louange ; puis il rentra dans l'oubli, d'où le fit sortir pour un moment une allusion flatteuse de Corneille à sa *Sophonisbe*. Il obtint en 1668 de l'empereur Léopold de nouvelles lettres de noblesse qui confirmaient ses droits aux armoiries que

---

d'Orologne, sa veuve, et le *pareatis* que nous leur en avons accordé soyent pleinement exécutés contre les cy-desnommez, nous avons bien voulu vous escrire cette lettre dans la certitude qui nous a esté donnée qu'ilz sont dans votre juridiction, pour vous prier de laisser exécuter les sentences de *pareatis* selon leur forme et teneur, permettant d'arrester les condamnés et d'agir à l'encontre d'eulx par la voie accoutumée ; a quoy nous assurant que vous serez bien disposez puisque vous savez la chose qui nous sera très agréable, nous prions Dieu qu'il vous ait, très chers et bien amez, en sa s^te^ garde. Ecrit à la Fère, le XX juillet 1656.

Louis.

nous reproduisons d'après son cachet, à la suite de ce travail. Il vit s'accomplir, comme un fait prévu et nécessaire, l'annexion qu'il avait contribué pour sa part à préparer, par ses longues relations avec l'élite de la société française, tout en faisant constamment preuve d'une loyauté irréprochable et d'un dévouement désintéressé (1) aux intérêts de son pays. Il était né à Besançon en 1604, il y mourut le 31 janvier 1686, emportant avec lui l'estime de ses compatriotes et leur léguant un nom doublement honorable, soit par l'éclat prématuré de son talent littéraire, soit par les services rendus à la cause de l'indépendance et de la tranquillité publique.

---

(1) Nous avons dit (p. 248) que Mairet avait touché environ 18000 livres, après la conclusion du traité de 1651. C'était un à-compte, suivi de quelques autres envois, à titre d'indemnité plutôt que de récompense. Par sa lettre du 16 février 1652, il accuse réception d'une lettre de change de 2500 livres, « somme inférieure de près de 300 livres à celle qu'on lui avait promise. » Le 9 mai 1653, il remercie d'un envoi de 2000 livres en rappelant qu'on avait promis davantage et qu'il « dépense beaucoup à Paris où le retient le seul amour de la patrie. »

TRAITÉ DE NEUTRALITÉ ENTRE LA FRANCE ET LA FRANCHE-COMTÉ.

Le comte de Brienne, conseillier du Roy en ses conseils, chevalier de ses ordres, secrétaire d'Estat et des commandements de Sa Majesté, ayant esté par elle commis pour examiner et resouldre les conditions de neutralité ou suspension d'armes proposée et demandée par le sr Jean de Mairet, gentilhomme bourguignon de la cité de Besançon, envoyé exprès en cour par les srs Commis du Roy catholique au gouvernement de la Franche-Comté de Bourgongne, ayant d'eux suffisant pouvoir, a accordé les traittés et articles suyvants soubs le bon plaisir de Sa Majesté dont il a promis de fournir l'acte de ratification en bonne forme dans un mois.

Qu'il y aura neutralité ou suspension d'armes entre ceux du duché de Bourgongne, Bresse, Bassigny et aultres pays adjacents du gouvernement dudit duché, et ceux de la Franche-Comté de Bourgogne (Besançon compris) jusqu'au terme et temps qu'il plaise à Dieu nous donner la paix générale entre les deux couronnes de France et d'Espagne.

Que les troupes et gens de ladite Majesté, de quelque nation qu'elles puissent estre, soit en corps d'armée ou aultrement, n'entreront point dans ladite Franche-Comté de Bourgongne (Besançon compris) et n'y feront aucune course, siège, surprinse de place ny pillage ou vexation quelconque, et ne s'y commettra aucun acte d'hostilité, et le semblable sera religieusement observé par ceux de la Franche-Comté, ainsy que tout a esté cy-devant executé de part et d'aultre par les traittés précédents.

Que Sa Majesté s'employera sérieusement envers ses alliés, à ce qu'ils ne nous troublent point aussy le repos et la tranquillité de ladite Franche-Comté de Bourgongne.

Et d'autant qu'en faveur et en conséquence du dernier traitté d'accommodement qui expire au dernier jour de la présente

année, il s'en est fait un autre en forme de déclaration et par lettres patentes des deux Roys qui permet la jouissance mutuelle des biens des vassaux et subjects des deux partis, situés en France et dans la Franche-Comté,

Sa Majesté d'une part et lesdits s^rs^ Commis au gouvernement de la Franche-Comté de l'aultre, consentent la continuation de ladite jouyssance réciproque.

En considération desquelles choses ledit s^r^ de Mairet promet et s'oblige, en vertu de sa procuration, de payer la somme de cent mille libvres tournois par chascun an, par forme de contribution, en un seul payement qui se fera par advance à la manière accoustumée dans la ville de Lyon, d'année en année, le premier jour du mois d'apvril de chascune desdites années, à commencer le premier payement par l'année prochaine mil six cent cinquante deux.

Et a raison et en faveur de ladite somme et contribution générale faitte au Roy, toutes les autres contributions particulières cesseront et demeureront compensées et amorties, et à l'esgard du chasteau de Courlaon, il est convenu que lesdits Comtois luy donneront la somme de trois cent libvres par mois, pour l'entretient et subsistance de la garnison que Sa Majesté y veut estre entretenue.

Lesdits s^rs^ Commis par Sa Majesté catholique au gouvernement du Comté de Bourgongne pourront tenir dez à présent, si bon leur semble, soit à la cour ou à Paris, une personne de créance en qualité de résident, tant pour les interests particuliers de la province dont il aura soing, que pour avoir l'œuil à tenir la main à l'observance plus exacte des conditions, circonstances et dépendances du présent traitté.

Et en cas que la paix ou la trefve à longues années entre les couronnes de France et d'Espagne soit signée et rattifiée, lesd. Comtois seront tenus quittes et deschargez entièrement des payements qui resteroient à faire, bien que l'exécution des articles de ladite paix ne suyvit pas incontinent la rattification d'icelle qui suffiroit en tous cas à les acquitter de la contribution à laquelle ils sont obligez par le présent traitté duquel ledit s^r^ de Mairet promet fournir aussy la ratification en bonne forme dans un mois après celle de Sa Majesté.

Fait à Paris, le vingt-quatrième jour de septembre mil six cent cinquante et un, signé sur l'original de Brienne et J. de Mairet et scelé à double sceau de cire d'Espagne.

S'ensuyt la rattification du traitté cy-dessus (*Explicit*)..... en témoignage de quoi lad. Majesté a signé la présente de sa main et y a fait apposer son sçel secret à Paris le vingt-cinquième jour de septembre mil six cent cinquante et un. Signé sur ledit original Louys et son sçel royal y apposé et au bas d'iceluy la signature de de Guénegaud.

Cachet de Jean de Mairet.
(Grandeur double de l'original.)

RAPPORT

SUR LA

VIE DE SŒUR MARIE-AGNÈS DE BAUFFREMONT

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 25 novembre 1882.)

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte d'un opuscule dont l'Académie a reçu l'hommage et qui intéresse l'histoire religieuse de la Franche-Comté. C'est une *Notice sur sœur Marie-Agnès de Bauffremont, religieuse de la Visitation de Besançon*. Cette notice est écrite d'après les documents authentiques recueillis et mis en ordre par une religieuse de la Visitation d'Ornans.

Un grand nombre de monastères avaient autrefois le louable usage de rédiger régulièrement leurs annales. L'ordre de la Visitation en particulier suivit fidèlement cette coutume. Au décès d'une religieuse on écrivait ordinairement une lettre circulaire renfermant la biographie de la défunte. Grâce à ces documents nombreux, la Visitation possède des annales étendues, dont la publication remonte déjà à 1689, et qui viennent d'être réimprimées (en 1865-1870) en douze volumes, sous le nom d'*Année sainte de la Visitation*.

Cette multitude de notices se ressemblent toutes un peu. Plusieurs cependant ont un intérêt particulier, et quelques-unes des religieuses qui y sont mentionnées ont été jugées dignes d'une notice imprimée à part.

Telle fut Mlle Claude de Bauffremont, dite de Vienne, dé-

signée en religion sous le nom de sœur Marie-Agnès, et qui fut une des fondatrices de la Visitation de Besançon. Sa vie commence comme une intrigue de roman et se termine comme une légende de saint. Les sources principales où l'auteur a puisé son récit sont les mémoires de la Mère de Chaugy et les archives de la Visitation d'Ornans. Le style de ces documents originaux porte le cachet de cette époque littéraire dont saint François de Sales est le plus parfait modèle. C'est la naïveté unie à la grâce. C'est cet art de parler simplement, tout en semant dans le récit les fleurs d'une riche imagination. Les disciples du saint évêque de Genève, sainte Chantal et la Mère de Chaugy ont gardé ce parfum du style de leur maître, et nous en retrouvons les traces dans la biographie de sœur Agnès de Bauffremont.

Avec quelle candeur la Mère de Chaugy nous raconte la vocation religieuse de cette pieuse fille qui, à la vertu, unissait la beauté, la richesse et un des plus beaux noms de la noblesse franc-comtoise ! Elle avait à peine dix-huit ans que plusieurs prétendants demandèrent sa main. Deux fois on voulut la marier. La seconde fois, dit son historien, « elle en eut plus de joye qu'elle n'en témoigna, ayant une forte inclination naturelle à ce seigneur qui estoit son cousin germain. » Cet heureux prétendant était le marquis de Colligny, fils du marquis de Cressia.

Mais tous ces projets d'alliance furent interrompus par une maladie de la jeune fille, pendant laquelle elle lut les règles de la Visitation. Après cette lecture qui l'avait charmée, elle dit à la supérieure « qu'il estoit difficile de voir un si beau chemin sans avoir désir d'y entrer. »

Elle voulut y entrer, en effet, quand elle fut guérie, malgré les plus puissantes oppositions. La noblesse, le Parlement, l'archevêque, la cour de Bruxelles, la cour de Rome elle-même intervinrent dans la décision de cette vocation. On fit subir à la postulante des épreuves qui mirent sa vertu en relief. Son interrogateur juridique écrivit : « J'ai esté esleu

pour interroger une novice, et j'ai ouy parler un ange. »

Enfin, Mlle de Bauffremont fit ses vœux au monastère de Besançon en 1633, et on lui donna en religion le nom de sœur Marie-Agnès, qui répondait si bien à la modestie et à la douceur de cette âme d'élite.

Peu de temps après, l'auteur de la notice nous la montre réfugiée à Fribourg, en Suisse, où elle se rendit en 1635. Elle y resta pendant la guerre de Dix ans pour former, avec d'autres religieuses franc-comtoises, une nouvelle communauté au milieu des difficultés les plus grandes.

En 1649, après quatorze ans d'exil, elle revint à Besançon, selon le désir de l'archevêque Claude d'Achey, son cousin germain. La guerre avait cessé, et la province commençait à respirer. Sœur Marie-Agnès, rentrée dans le monastère où elle avait fait profession, y fut témoin d'un changement important. C'est en 1650 que sa communauté quitta la maison étroite et incommode qu'elle habitait jusqu'alors, pour s'installer dans la maison spacieuse de la rue de la Lue, vendue à l'ordre de la Visitation par le baron de Scey, gouverneur de la province.

C'est là que sœur Marie-Agnès passa le reste de sa vie, édifiant, non seulement ses compagnes, mais toutes les personnes de la ville qui la connaissaient. En racontant les actes de sa piété et de son dévouement, la *Notice* nous donne d'intéressants détails sur la nouvelle installation des Visitandines, sur les personnes de marque reçues dans la communauté, sur les constructions nouvelles, et en particulier sur l'oratoire de *Notre-Dame de Bellesource,* bâti par la piété de sœur Agnès, en l'honneur de la Vierge, dans l'enclos du monastère devenu aujourd'hui une caserne.

Pendant les longues années que sœur Marie-Agnès passa à Besançon, elle eut à supporter de grandes épreuves. Une des plus dures lui vint de sa famille. Son petit-neveu, Claude-Paul de Bauffremont, marquis de Listenois, mécontent du gouvernement espagnol, avait levé l'étendard de la révolte,

sous prétexte de rendre au comté de Bourgogne ses anciennes franchises. Obligé de passer la frontière, il se mit au service de la France. Toute sa famille, devenue suspecte à l'Espagne, fut bannie de la province en 1673.

La révolte du marquis de Listenois fut suivie de la conquête de la Franche-Comté. Sœur Marie-Agnès partagea, avec ses compagnes, les alarmes du siège de 1674, dont la *Notice* fait le récit d'après les documents laissés par les anciennes religieuses de la Visitation.

Sœur Marie-Agnès mourut au monastère de Besançon, le 7 février 1686, à l'âge de soixante-douze ans. Une de ses compagnes écrivait d'elle après sa mort : « Le nom de doux *Agneau* luy convenoit, et j'espère qu'elle prie pour vous et pour moi au ciel où les amitiés se perfectionnent. »

Cette notice intéressante est suivie, dans le même opuscule, de l'*Abrégé de la vie de sœur Marie-Louise de Bauffremont, religieuse de la Visitation de Gray*. Sœur Marie-Louise était la sœur consanguine de sœur Marie-Agnès. Elles furent toutes les deux l'honneur de l'ordre de la Visitation, aussi bien que de l'illustre maison des princes de Bauffremont-Courtenay.

Ces deux notices sont suivies de pièces justificatives tirées des archives de la maison de Bauffremont, de celles de la Visitation d'Ornans, et de celles des départements du Doubs et du Jura.

M. VICTOR HUGO

EST-IL VÉRITABLEMENT NÉ PLACE SAINT-QUENTIN?

Par M. le docteur LEBON

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 21 décembre 1882.)

On se souvient encore à Besançon de l'animation que présentait notre ville le 27 décembre 1880. Dès le matin, les quartiers populeux, et surtout les demeures des horlogers, se pavoisaient de drapeaux. Les habitants des campagnes affluaient comme aux jours des fêtes nationales; les enfants se paraient d'épingles et de cocardes au chiffre H V. A l'Hôtel de ville, les ouvriers, par un temps affreux, se hâtaient de garnir de lampions la façade de la mairie, tandis que d'autres élevaient sur la place Saint-Quentin une estrade surmontée d'un baldaquin de vingt mètres d'élévation et l'entouraient de toutes parts de draperies au monogramme H V; vis-à-vis cette estrade, un rideau voilait momentanément un monument que l'on devait bientôt découvrir officiellement.

Midi avait à peine tinté à l'horloge de l'église Saint-Pierre, que l'on voyait sur la place de l'Hôtel-de-ville se développer, en longue file, le corps municipal, escorté des pompiers aux casques étincelants, suivi des autorités civiles et militaires, de toutes les administrations, auxquelles s'étaient joints la Société de gymnastique, le Cercle démocratique, la Société de tir, la Société nautique et un peuple immense. La fanfare des Chaprais, celle des canotiers, la musique militaire faisaient, sur tout le parcours, entendre alternativement leurs accords.

Enfin, pour donner encore plus d'autorité, si c'était pos-

sible, à cette cérémonie, M. le ministre de l'instruction publique avait délégué, pour le représenter à cette fête, son chef de cabinet, un enfant de la cité, élevé à Besançon, M. Rambaud, professeur d'histoire à la Faculté de Nancy.

Où se rendait donc ce cortège ?

Sur la place Saint-Quentin. Là, le sénateur-maire montait sur l'estrade et proclamait que dans la maison en face, portant le numéro 140, le 27 février 1802, était né le plus grand poète du XIXe siècle, M. Victor Hugo; que, sur ce point, aucun doute ne pouvait exister, puisque son acte de naissance se trouvait inscrit dans le registre de la première section, où se trouvait la place du Capitole, aujourd'hui place Saint-Quentin.

Après ce discours, M. Oudet, en sa qualité de maire de la ville, faisait tomber le voile qui, jusqu'à cet instant, avait masqué le monument commémoratif de la naissance du grand poète.

Le cortège reprenait sa marche, se rendait au théâtre où, après plusieurs discours, comme dans toute bonne fête, commençaient les réjouissances qui préludèrent par un concert, suivi d'un banquet, où chaque convive reçut photographié sur son menu le *fac simile* de l'acte de naissance de M. Victor Hugo et du cartouche de la place Saint-Quentin. Le soir, l'illumination de l'hôtel de ville et de la maison 140 terminait la fête.

Il semble donc qu'on ne pouvait établir d'une manière plus certaine que M. Victor Hugo avait bien vu le jour sur la place Saint-Quentin. Et cependant, lorsqu'on se mêlait aux masses compactes qui suivaient le cortège à son retour, et que l'on prêtait l'oreille aux conversations, on s'apercevait bientôt que les Barbisy et les Compar, ces vieux types du gros bon sens franc-comtois qui, tout en frondant les défauts de nos aïeux, avaient obtenu de si légitimes succès dans nos vieilles farces populaires, n'avaient pas encore complètement disparu de nos murs.

On pouvait, en effet, entendre le Barbisy contemporain dire à son ami Compar que tout ce bruit, tous ces discours ne lui paraissaient pas de bien bon aloi, que le pauvre peuple lui paraissait payer bien cher un méchant cartouche qui ressemblait à une enseigne de maréchal-ferrant, qu'une simple plaque de marbre aurait été bien plus digne et surtout bien moins coûteuse.

D'autant plus, reprenait Compar, que rien n'est moins certain que M. Victor Hugo soit né sur la place Saint-Quentin, on prétend même que le monument de M. Victor Hugo n'a été que le prétexte et non le but véritable de cette manifestation.

Et, disait un autre interlocuteur, c'est si vrai, que j'ai souvent entendu raconter autrefois à un vieil avocat qui passait au barreau pour un malin, que M. Victor Hugo était né au numéro 14, rue des Granges, dans la maison que lui-même habitait alors (1).

Quant à moi, ajoutait Barbisy, ma vieille grand'mère m'a toujours dit qu'il était né sur la place de l'Etat-Major. En tout cas, lorsqu'un fait n'est pas plus certain, pas besoin n'est de dire tant de paroles et surtout de verser tant de champagne aux frais du pauvre monde.

Quatre jours se passaient, et Besançon reprenait la même animation, mais cette fois on célébrait la nouvelle année 1881, on ne pensait plus aux fêtes du 27 ni aux critiques des mauvaises langues des Barbisy et des Compar; tout le monde, et moi le premier, je tenais pour certain que M. Victor Hugo était bien né place Saint-Quentin, et surtout on m'eût bien étonné si l'on m'avait annoncé qu'un moment viendrait où je serais amené à me demander si toutes les critiques que j'avais entendues le 27 décembre 1880 avaient réellement quelque fondement.

Or, voici que, le 31 octobre dernier, je reçus la lettre sui-

---

(1) L'avocat Lamy, ancien bâtonnier de l'ordre.

vante, d'un de mes amis, Edmond Biré, un vrai chercheur : « Je désire, m'écrivait-il, avoir une copie exacte et intégrale de l'extrait de baptême de Victor Hugo, il doit vous être facile de vous procurer cet acte. »

Rien, en effet, ne me paraissait plus simple, connaissant la complaisance à toute épreuve de l'archiprêtre de Saint-Jean, M. le chanoine Suchet, notre savant collègue, dont la science historique, sur tout ce qui touche à la Franche-Comté, n'est un secret pour personne dans la province.

M. l'archiprêtre, aussitôt qu'il connut le but de ma visite, me dit : « Vous ne trouverez rien, j'ai moi-même cherché en vain plus d'un an cet acte de baptême ; cependant, comme on a contesté le lieu de naissance de M. Victor Hugo, vous feriez bien de feuilleter les registres des autres paroisses. »

J'ai donc tenu avec la plus grande exactitude tous les registres paroissiaux de Besançon, sans plus de succès que notre cher confrère. Je voulus alors vérifier par moi même à sa source l'acte de naissance de M. Victor Hugo, et quel ne fut pas alors mon étonnement en trouvant qu'en 1802 la ville de Besançon était divisée en huit sections, ayant chacune leur registre de naissance ; malheureusement ces registres ne contenaient aucun nom de rue, ni la circonscription des sections, mais seulement le numéro de la section.

Heureusement M. Suchet put me procurer l'almanach des *Sanculottes* pour l'an III de la République (1), où je trouvai : *La dénomination des rues, places et promenades publiques, arrêtée ensuite des ordres du représentant Lejeune.*

J'obtins alors avec la plus grande bienveillance de M. le maire de Besançon l'autorisation de faire des recherches dans les archives municipales, pour retrouver l'arrêté du représentant Lejeune, je le recherchai vainement, soit qu'il ait disparu, soit que l'almanach des *Sanculottes* ait confondu un

---

(1) A Besançon, chez la veuve Sainte-Agathe et fils, libraires, rue de la Réunion.

simple conseil avec un arrêté. Il est vrai qu'à cette époque un conseil de représentant du peuple en mission valait bien un arrêté.

Mes recherches du moins n'ont pas été stériles, car j'ai découvert l'arrêté municipal qui prescrivait le changement de nom de sections.

Cet arrêté est libellé dans le style le plus pur de l'époque ; il est rédigé avec un sentimentalisme qui ne le cède qu'au parfum clérical, signe manifeste que l'auteur a dû appartenir à un ancien chapitre.

Il m'a paru intéressant de vous faire connaître cette pièce. La voici intégralement :

Arrêté n° 30.

Arrêté de la municipalité de Besançon, qui fixe la dénomination des sections. Séance du 6 ventose an second de la République française une et indivisible.

Tel est l'empire de la révolution sur nos esprits et nos cœurs, que partout nous désirons en voir les signes et les emblêmes : partout nous voulons retrouver et transmettre à nos neveux les marques de notre régénération. La cocarde tricolore orna nos têtes : nos drapeaux et nos pavillons portent les couleurs de la liberté ; son emblême sacré a été élevé sur l'une de nos tours ; nos places principales voient croitre et fleurir l'arbre régénérateur des François...

Mais il manque à notre désir une dénomination particulière pour la distinction des sections qui partagent cette commune.

Depuis longtemps nous avons reçu le vœu de nos concitoyens sur cette désignation civique ; nous devons remplir leur attente. Habitans des sections, la liberté a donné ses noms aux places où vos mains ont planté ses jeunes chênes ; que ces dénominations heureuses caractérisent les seules distinctions qui doivent être entre vous, et que dans les jours de nos triomphes, fraternisant ensemble, la douce égalité nous réunisse autour des chênes de nos places principales pour y chanter les bienfaits de la Liberté.

A ces causes : Nous Maire et officiers municipaux de la commune de Besançon, arrêtons ce qui suit :

La première section s'appellera section de l'Egalité.

La seconde, section du Capitole.

La troisième, section de la Loi.

La quatrième, section de la Montagne.

La cinquième, section de l'Abondance.

La sixième, section des Piques.

La septième, section de la Révolution.

La huitième, section de la Gloire.

Afin que ces dénominations soient connues de tous nos concitoyens, arrêtons que le présent sera imprimé, publié et affiché et envoyé à chaque section.

Marrelier, Maire.

Par la municipalité, Coste, secrétaire (1).

Ai-je besoin de vous dire que le citoyen-maire n'était autre que l'ancien chanoine de la métropole, Marrelier de Verchamps.

Maintenant que nous connaissons le nom des sections, voyons quelle était leur composition. C'est l'almanach des *Sanculottes* qui nous la fournira (2).

Noms anciens.	Noms nouveaux.
Grande Rue,	Rue de la Réunion, depuis le pont à la place du Capitole.
Rue des Granges,	Rue de l'Egalité, depuis la place de l'Abondance jusqu'à celle de l'Egalité.
Rue St-Vincent,	Rue de la Liberté, depuis l'arsenal jusqu'au dessous de Billon.

(1) De l'imprimerie de la veuve Simard.

(2) Nous donnons l'orthographe de l'*Almanach des Sanculottes* de l'an III.

Noms anciens.	Noms nouveaux.
PREMIÈRE SECTION.	
Rue St Paul,	Rue des Droits de l'homme.
Rue de la Lue,	Rue des Sans-Culottes, depuis la place de l'Egalité jusqu'à la porte Rivotte.
Rue de la Visitation,	Rue de Jemmapes.
Place Dauphine,	Place de l'Egalité.
DEUXIÈME SECTION.	
Place St Quentin,	Place du Capitole.
Rue des Martelots,	Rue Caton.
Rue St Maurice,	Rue Socrate.
Rue Ste Marie,	Rue Solon.
Rue Ronchaux,	Rue Helvétique.
Rue du Clos,	Rue Brutus.
Le Chapitre,	Rue des défenseurs de la patrie.
TROISIÈME SECTION.	
Rue du Clos St Paul,	Rue des Frères d'armes.
Rue Henry,	Rue Barras.
Rue de l'Arbalette,	Rue de la Montagne.
Rue des G^ds Carmes,	Rue Racine.
Rue St Pierre,	Rue Le Peletier.
Place St Pierre,	Place de la Loi.
QUATRIÈME SECTION.	
Promenade du Champ de Mars,	Champ de l'Egalité.
Rue de la Fédération,	Rue J.-J. Rousseau.
Rue des Chambrettes, des Ursules,	Rue Corneille, du puits du marché à l'Arsenal et rue du Collège.

Noms anciens.	Noms nouveaux.
Rue des Cordeliers,	Rue Fontenelle.
Rue du Collège et Béguines,	Rue du Muséum.
Rue Neuve,	Rue Voltaire, de la porte du Jura à l'Hopital.
Rue du Perron et du Porteau,	Rue Thémistocles.
Rue Ste Anne,	Rue des Thermopiles.
Rue St Antoine,	Rue Boileau.
Rue des Clarisses,	Rue Marat.

CINQUIÈME SECTION.

Rue Poitune,	Rue de la Fontaine.
Quai des Cordeliers,	Quai Charlier.
Quai du St Esprit,	Quai Simonneau.
Rue d'Anvers,	Rue Molière.
Rue du St Esprit,	Rue la Fraternité.
Place Labourey,	Place de l'Abondance.

SIXIÈME SECTION.

Place Bacchus,	Place des Piques.
Rue Battant,	Rue des Piques, depuis le pont jusqu'à la porte du Rhin.
Rue du petit Battant,	Rue de la Surveillance.

SEPTIÈME SECTION.

Rue de Chartres,	Rue de la Révolution, depuis le pont jusqu'à la porte.
Rue St Canat,	Impasse de la rue de la Révolution.
Rue Richebourg,	Rue Guillaume Tell.
Rue du petit Chamars,	Rue de Régulus.

Noms anciens.	Noms nouveaux.
HUITIÈME SECTION.	
Place St Jacques,	Place de la Gloire.
Rue Thiemantey,	Rue du Droit Canon.
Rue de Vignier,	Rue Décius.
Rue du Péteur,	Rue de la Gloire.
Rue de l'Ecole,	Rue Dagobert, général.
Rue d'Arènes.	Rue de la Confédération.

Il ressort avec la dernière évidence de l'examen de la composition des sections, que M. Victor Hugo n'a pas pu naître place du Capitole qui se trouvait, non dans la première, mais dans la seconde section, qu'il ne saurait y avoir une erreur de registre dans la rédaction de son acte de naissance, la place du Capitole n'ayant aucun point de contact avec la première section dans laquelle il a été enregistré.

Nous avons alors cherché s'il n'existerait pas encore une autre preuve que la maison 140, Grande-Rue, appartenait bien à la seconde section, et nous avons trouvé dans les archives départementales, fonds de la ville (L. 247-254), les huit registres des sections destinés à fournir les renseignements nécessaires aux réquisitions.

Ces registres offrent, pour résoudre la question qui nous occupe, des indications précieuses ; ils donnent en effet le numéro de chaque maison, ainsi que le nom de tous les locataires.

Or, au dos du registre de la seconde section est écrit, section du Capitole, et au n° 271 de ce registre, on voit que la maison, aujourd'hui Grande-Rue, 140, portait le n° 264, qu'elle était habitée par un sieur Baratte, apothicaire. Ce pharmacien remit en 1813 son officine à Maire, qui eut pour successeur M. Jacques, pharmacien, qui occupe encore la même pharmacie, remarquable par des boiseries et de vieilles poteries remontant à plus d'un siècle.

Soit donc qu'on consulte les registres des sections pour les naissances à l'Hôtel-de-Ville, soit qu'on interroge aux archives départementales les registres des sections servant de base aux réquisitions, on trouve toujours que la place Saint-Quentin, ou du Capitole, appartient exclusivement à la seconde section, et qu'il est par conséquent impossible que M. Victor Hugo soit né dans la maison 140, de la Grande-Rue, qui n'a jamais appartenu à la première section où l'état civil le fait naître.

C'est donc évidemment par suite d'une erreur matérielle incontestable que le monument commémoratif de la naissance de M. Victor Hugo a été placé où il se trouve aujourd'hui.

Cette erreur historique eût été cependant facilement évitée si, ne trouvant pas le nom de la section sur le registre de la section, mais simplement le numéro d'ordre, on eût consulté les registres précédents.

Il n'aurait pas fallu remonter bien haut, deux ans seulement auparavant en l'an VIII (1800); on aurait alors vu en tête de chaque registre de naissance, outre le numéro d'ordre, celui de la section, et l'on se serait ainsi convaincu que la première section était toujours la section de l'Egalité, que la seconde était bien encore la section du Capitole, et on n'aurait pas alors commis la faute grave de placer dans la première section la place Saint-Quentin.

Dès l'an VIII (1800), la chute de la République se pressentait; aussi par prudence, la municipalité avait cru devoir changer certaines dénominations qui paraissaient trop accentuées; c'est ainsi que la rue des Droits de l'Homme redevenait rue Paul, et celle du Clos des Frères-d'Armes redevenait rue Clos Paul; certaines sections avaient subi des modifications analogues, par exemple la septième section, section de la Révolution, avait reçu un nom beaucoup plus adouci; on l'appelait section de la Constitution. En 1802, au moment où M. Victor Hugo venait au monde, on avait conscience que

la République avait encore baissé, on sentait qu'elle agonisait; Bonaparte était premier Consul, et allait devenir Consul à vie ; on crut qu'il fallait se préparer aux événements que l'on attendait. Les registres d'état civil subirent de nouvelles modifications. On supprima aux sections leurs noms pour ne leur laisser que leur numéro d'ordre en attendant qu'on fit également disparaître les numéros d'ordre pour n'avoir plus qu'un seul registre d'état civil pour la commune de Besançon. Rue Clos Paul ou rue Paul ne parurent plus possibles, mais on crut prématuré également de mettre le mot saint devant Paul ou Anne; on tourna la difficulté en ne mettant plus sur l'acte de naissance que le numéro de la section sans même ajouter le numéro de la rue ; c'est ce qui explique pourquoi l'acte de naissance de M. Victor Hugo, comme tous ceux de la même époque, ne fournissent aucune indication pouvant servir à déterminer exactement le lieu de naissance.

C'est cependant l'acte de naissance de M. Victor Hugo qui paraît avoir été le point de départ de la légende qui le fait naître 14, rue des Granges, qui n'appartenait cependant pas à la première section. Cet acte est ainsi libellé à l'état civil (registre de la première section) :

Vingt unième folio.

Naissance. *Du huitième mois*
Garçon. *de ventose l'an dix de la*
République.

Acte de naissance de Victor Marie Hugo, né d'hier à dix heures demie du soir, fils de Joseph Léopold Sigisbert Hugo natif de Nancy (Meurthe), et de Sophie Françoise Trébuchet, native de Nantes (Loire inf^re^), profession de chef de bataillon de la 20e 1/2 brigade, demeurant à Besançon. — Mariés.

Présenté par Joseph Léopold Sigisbert Hugo, — le sexe de l'enfant a été reconnu mâle. —

Premier témoin. Jacques Delélée, chef de brig^de^, aide de camp

du g^al Moreau, âgé de 40 ans, domicilié au dit Besançon (1).

Second témoin. Marie Anne Dessirier, épouse du cit. Deleley — agée de vingt et cinq ans, domiciliée à la dite ville (2).

Sur la réquisition à nous faite par le cit. Joseph Léopold Sigisbert Hugo, père de l'enfant —

et ont signé Hugo *Delélée*

Dessirier épouse Delélé.

Constaté suivant la loi, par moi Charles Antoine Seguin, adjoint du maire de cette commune, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Ch. Seguin,
adj.

Les époux Delélée qui figurent comme témoins, étaient originaires de Besançon ; ils possédaient la maison n° 14, rue des Granges, qui ne sortit de la famille qu'après la mort de Mme Delélée, survenue en 1850. Il n'est donc pas étonnant que beaucoup de personnes se rappellent encore cette dame et ses conversations. Elle parlait en effet souvent et avec enthousiasme de son cher filleul.

Avec le temps les souvenirs se sont affaiblis, et lorsqu'il a été question d'élever un monument commémoratif de la naissance du grand poète, beaucoup de ceux qui avaient connu Mme Delélée se figuraient qu'il était né chez elle, 14, rue des Granges; cette erreur était d'autant plus facile à commettre, que lorsque le commandant Hugo vint à Besançon, il descendit chez ses amis, les Delélée, qu'il y demeura près de trois mois, et qu'il ne les quitta qu'au moment où il fit venir près de lui Mme Hugo, quelques semaines avant la naissance de M. Victor Hugo.

---

(1) Jacques Delélée, mort en 1810 à l'armée de Portugal, n'eut qu'un fils, Alexis Delélée, officier distingué, mort jeune encore à la suite d'un duel malheureux.

(2) Mme Delélée, morte le 17 février 1850, survécut à son fils ; elle avait un frère, le capitaine Dessirier, mort aux Chaprais en 1880.

En dehors des liens d'amitié qui unissaient les familles Hugo et Delélée, il n'existe aucun point qui puisse justifier cette légende.

La première section, ou de l'Egalité, je le rappelle, comprenait : la place Dauphine ou de l'Egalité, la rue Saint-Paul ou des Droits de l'homme, de la Lue ou des Sans-Culottes, de la Visitation ou de Jemmapes ; c'est donc, d'après l'état-civil, dans cette portion de la ville qu'a dû naître M. Victor Hugo.

L'opinion, ou la légende si l'on veut, qui le fait naître place Dauphine ou d'Etat-Major, me paraît seule vraisemblable, parce que d'une part, elle est d'accord avec l'acte de naissance, et que d'autre part, un logement situé place Dauphine paraît en effet avoir été très bien choisi pour un commandant, qui se trouvait ainsi à proximité des casernes où ses fonctions l'appelaient journellement.

D'ailleurs, dans cette section, si on excepte la place d'Etat-Major, il n'existait aucune maison qui pût offrir une habitation en rapport avec le grade du commandant Hugo. Aussi nous partageons l'opinion des personnes qui font naître M. Victor Hugo place Dauphine, tout en avouant qu'il nous a été impossible de trouver aucun document certain qui puisse nous fixer sur le numéro de la maison qu'a dû occuper le commandant Hugo.

Après avoir établi que M. Victor Hugo n'a pas vu le jour place Saint-Quentin, n'est-il pas bien naturel que nous soyons amené à nous demander pourquoi on ne trouve pas son acte de baptême, lorsqu'on sait que le grand poète, dans l'introduction de son livre *Actes et Paroles*, se félicite d'avoir, point d'ailleurs contesté, reçu des leçons de républicanisme de son *parrain* le général Lahorie, et que d'un autre côté, il est certain que Mme Delélée parlait souvent et avec enthousiasme de son cher *filleul* M. Victor Hugo.

Nous ferons tout d'abord remarquer qu'il est impossible de toucher à M. Victor Hugo, sans de suite se trouver en

présence d'une contradiction ; c'est là une vérité qu'on ne saurait mettre en doute après avoir lu dans le *Correspondant* les remarquables articles de M. Edmond Biré, sur : *Victor Hugo avant 1830.*

La première explication qui se présente à l'esprit, c'est que M. Victor Hugo n'a pas été baptisé de suite après sa naissance. Malheureusement cette hypothèse ne se soutient pas, en présence de la lettre écrite par le commandant Hugo au général Lahorie pour le remercier d'avoir bien voulu accepter d'être le parrain de son fils avec Mme Delélée pour *commère* et M. Delélée pour son représentant.

Dans cette lettre du 14 ventôse an x, c'est-à-dire huit jours après la naissance de l'enfant, le commandant écrit : « Nous sommes au huitième jour, l'un et l'autre se portent aussi bien qu'il est possible de désirer; nous avons nommé l'enfant Victor Marie, ce dernier nom est celui de Mme Delélée. » Il est évident, d'après cette lettre, que si le baptême avait dû avoir lieu, il était fait.

On pourrait prétendre qu'à cette époque les registres paroissiaux n'existaient pas. Ce serait là une erreur. En 1802 le culte n'était pas, il est vrai, reconnu officiellement, mais les églises étaient rouvertes et les pratiques du culte se faisaient ouvertement; les registres paroissiaux étaient reconstitués dans toutes les églises de Besançon. Ceux de Saint-Jean en particulier étaient tenus régulièrement. Cette paroisse comprenait alors dans sa juridiction, non seulement la place Saint-Quentin et sa circonscription actuelle, mais encore la première section, la paroisse Saint-Maurice n'ayant été constituée qu'en 1808.

Du reste, s'il pouvait sur ce point exister quelques doutes, on n'a qu'à feuilleter les registres de Saint-Jean pour 1802, et l'on trouvera au folio 8, inscrit, le 2 ventôse an x, l'acte de baptême d'Isidore-Narcisse Crisman ; le 11 ventôse, celui de Pierre-François Folletête, et le 13 ventôse, celui de Jean-François Borme.

Donc, si M. Victor Hugo avait été baptisé dans la première, et même dans la deuxième section, son nom sur les registres devrait figurer entre celui de Crisman et de Borme.

Il est vrai que ces baptêmes avaient été faits par un prêtre *jureur*, comme on disait alors, le citoyen Roy, curé constitutionnel, et l'on pourrait craindre que les parents de notre poète n'aient pas voulu d'un tel ministre pour conférer le sacrement à leur nouveau-né.

M. Victor Hugo se charge lui-même de détruire cette objection, lorsqu'il nous apprend dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, c'est-à-dire par lui-même, que « Sophie (c'est sa mère) n'était pas dévote ; » que par conséquent elle ne pouvait avoir de ces délicatesses de conscience.

Quant au commandant Hugo, comment aurait-il eu de tels scrupules, lui qui avait échangé son prénom de Léopold contre celui de *Brutus*, en signant comme adjudant-major, *Brutus Hugo*, le 10 juillet 1793, « au camp d'Angers près de la Vendée, » une adresse pour féliciter la Convention d'avoir expulsé de son sein les membres de la Gironde, adresse où on lisait : « Législateurs, nous sanctionnons cette sublime Constitution, et nous jurons d'en défendre les principes et de répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour écraser les tyrans, les fanatiques, etc. »

Le général Lahorie, étant à Paris, ne pouvait être consulté sur la question de baptême.

Reste donc les Delélée, mais il est encore bien évident que l'obstacle au baptême par un prêtre *jureur* ne pouvait venir de leur côté, puisque quelques jours seulement avant la naissance de M. Victor Hugo, Mme Delélée était marraine à Saint-Jean, devant le curé constitutionnel, ainsi que cela résulte du registre de cette paroisse, où nous trouvons, au folio 7, l'acte de baptême suivant : « Victor, fils du cit. Borderieu et de la cit^ne^ Jeannette Paquin son épouse, a reçu le baptême ce jourd'hui dix neuf pluviose de l'an dix, il a eu

pour parrain le cit. Mathieu Brac Dechales, et pour marraine la cit^ne Marie Anne Dessirier, épouse Delélée.

Signé : Roy, curé constitutionnel. »

Mais alors comment se fait-il que M. Victor Hugo appelle le général Lahorie son parrain, et que Mme Delélée nomme M. Victor Hugo son filleul? La solution de cette question me paraîtrait impossible aujourd'hui, mais en 1802 rien n'était plus simple.

A cette époque, en effet, comme de nos jours, beaucoup de parents, en choisissant des parrains, se préoccupaient plus de donner à leurs nouveaux-nés des protecteurs que des guides dans la foi, comme cependant c'est l'esprit de l'Eglise; aussi, lorsque pendant la tourmente révolutionnaire, le culte fut proscrit, on ne voulait pas perdre les avantages que pouvaient offrir des parrains bien placés, tout en ne les faisant pas baptiser, soit par crainte de la persécution, soit pour suivre le mouvement révolutionnaire. On tourna donc la difficulté en prenant pour parrains les témoins de l'acte de naissance.

C'est ce qui fait qu'en parcourant les registres de naissance à la municipalité pendant la Révolution, et même encore en 1802, on trouve très souvent pour témoins un homme et une femme, quelquefois le mari et la femme.

C'est à ce titre que M. Victor Hugo eut pour parrain le général Lahorie, et Mme Delélée pour marraine; il fut leur *filleul civil.*

C'est tellement le sens de ce parrainage, que dans sa lettre du 14 ventôse au général Lahorie, le commandant Hugo ne parle pas de baptême, mais écrit simplement : « Nous avons nommé l'enfant Victor Marie, ce nom étant celui de Mme Delélée. »

Pourquoi d'ailleurs aurait-on baptisé M. Victor Hugo? Est-ce que dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, M. Victor Hugo, en parlant du mariage de ses père et mère, ne nous dit pas : « Les églises étaient fermées dans ce mo-

ment, les prêtres enfuis ou cachés, les jeunes gens ne se donnèrent pas la peine d'en trouver un. La mariée tenait médiocrement à la bénédiction du curé, et le marié pas du tout. »

Après cet aveu, si quelque chose pouvait surprendre, ce serait de trouver un acte de baptême de M. Victor Hugo.

LES INSCRIPTIONS

DES

ABBAYES CISTERCIENNES

DU DIOCÈSE DE BESANÇON

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

Par M. Jules GAUTHIER

VICE-PRÉSIDENT

(Séance du 25 janvier 1882.)

Sur le territoire franc-comtois existaient, au début du XIIIe siècle, treize abbayes cisterciennes d'hommes, que les derniers jours du dernier siècle virent fermer et détruire; douze étaient situées dans les limites de l'ancien diocèse de Besançon ; une, Theuley, relevait du diocèse de Langres. Accueillis et dotés par la faveur générale du clergé séculier, de la noblesse et du peuple, les religieux de saint Bernard réunirent rapidement les ressources nécessaires pour élever, dans de superbes proportions, des cloîtres et des églises qui dépassèrent le luxe jadis célèbre des monastères bénédictins. L'église d'Acey, à demi conservée, les fragments de sculpture et d'architecture, visibles encore à Buillon, à Cherlieu, à Mont-Sainte-Marie, suffiraient, avec certaines descriptions qui nous restent, à donner une idée précise de ce qu'étaient nos monastères cisterciens, tous bâtis avec une magnificence que l'art religieux ne connaît plus. Sur ces données, bien restreintes par de nombreuses destructions, quelque amateur de notre archéologie provinciale pourra nous donner un jour un intéressant chapitre d'histoire et d'architecture monastiques ; il est grand temps de l'écrire ! Si les archives de la plupart des treize

abbayes ont échappé au désastre qui anéantit leurs bâtiments, si leurs manuscrits ont trouvé un asile dans les collections publiques ou particulières qui leur restituent chaque jour une part de leur état civil, leur mobilier, toujours précieux par l'art et l'antiquité, sinon par la matière, a disparu presque complètement, et l'on n'en retrouve dans quelques églises rurales que de rares épaves échappées à la recherche des brocanteurs. Si les statues, les tableaux, les boiseries ont été dispersés au loin, il n'en est pas de même d'un genre de meubles presque immobiliers, des tombes, qui se pressaient si nombreuses dans les nefs et les chapelles de l'ordre de Citeaux et qui, ou bien ont été anéanties dans une ruine commune avec les églises qui les abritaient, ou bien se retrouvent intactes ou à l'état de fragments à leur voisinage. Toute une catégorie de tombes de nos abbayes a péri sans laisser la moindre trace, je veux parler de ces monuments artistiques sur lesquelles des figures en pleine bosse coulées dans le bronze, taillées dans la pierre ou l'albâtre, reproduisaient la figure des bienfaiteurs ou des seigneurs les plus marquants. La Franche-Comté possédait, il y a cent ans, cent cinquante de ces monuments, dont cinquante environ dans les abbayes de l'ordre de Citeaux. A Cherlieu se voyaient le superbe tombeau d'Othon IV, dont les marbres mutilés couvrent à présent des tombes modernes à Morey, et la statue de cuivre gisante de la comtesse Alix que saluaient encore les bénédictins du Voyage littéraire; l'abbaye de la Charité comptait au moins une douzaine de statues couchées des sires de Ray et d'Oiselay. Lieucroissant montrait la sépulture magnifique de Thiébaud de Neuchâtel, analogue par la disposition et le fini merveilleux de ses statues, aux tombeaux des ducs de Bourgogne dont il fut le maréchal; Mont-Sainte-Marie s'enorgueillissait de garder les cendres des Chalon et de posséder six splendides figures de marbre qui rappelaient leurs traits, leurs dignités et leurs costumes. Une guerre impitoyable a été faite dans nos régions aux représentations de

ce genre : les figures de bronze sont allées à la Monnaie, les statues de marbre au four à chaux. Aujourd'hui, dix monuments à peine, ceux de Ferry Carondelet, à Besançon, de Mahaut de Chalon, de Renaud de Montbéliard et de Hugues de Vienne, à Baume-les-Messieurs, des frères d'Andelot, à Pesmes, d'un Vaudrey et d'une Vuillafans, à Bersaillin, de trois d'Arbois, de Choye, exilés au musée de Cluny, représentent seuls pour la Franche-Comté cette série particulièrement intéressante de monuments funéraires.

Heureusement, une seconde catégorie de tombes, les dalles, qui portent gravées, soit des inscriptions seulement, soit des figures d'abbés, de chevaliers ou de personnages plus modestes, ont, au moins en partie, échappé à la proscription qui pulvérisa les tombeaux somptueux des prélats et des princes. Utilisées comme pavage économique par les paysans voisins des abbayes détruites, elles dallent encore nombreuses leurs habitations et leurs granges ; on les y retrouve, soit par fragments, soit intactes, servant de seuils à des portes ou à des pressoirs, de marches à des escaliers. Grâce à de laborieuses recherches, j'en ai pu retrouver une centaine, et en y joignant les inscriptions recueillies aux derniers siècles par de prévoyants historiens, j'ai recueilli et classé trois cents inscriptions d'abbayes cisterciennes franc-comtoises, en grande partie inédites. J'en ai emprunté les deux tiers aux manuscrits de Palliot conservés par Bouhier ou Gaignières (1), aux recueils de Varin d'Audeux (2), de Jules Chifflet (3) et du président Philippe (4), aux compilations du P. André de

---

(1) *Bibl. nat.*, *Fonds Gaignières :* Abbayes, vol. 246. *Fonds Bouhier*, tome LIII.

(2) Ces recueils sont conservés à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque de Besançon, aux Archives du Doubs et dans la collection particulière de M. Droz des Villars.

(3) *Bibliothèque de Besançon.* « Menues observations pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne. »

(4) Le relevé des tombes d'Acey et de Bellevaux, dû à l'érudition du

Saint-Nicolas, de Doms Martène et Durand (1), du P. Dunand (2) et de Droz (3); enfin, grâce à quelques dessins des portefeuilles Gaignières, joints à quelques reproductions des dalles historiées qui subsistent, j'ai pu donner aux inscriptions cisterciennes leur complément naturel et nécessaire. Les inscriptions de Rosières et de Theuley ayant été déjà publiées par mes soins (4), le présent recueil ne contiendra que deux cents textes s'appliquant aux abbayes d'Acey, de Balerne, Bellevaux, Buillon, La Charité, Cherlieu, La Grâce-Dieu, Lieucroissant et Mont-Sainte-Marie ; je n'ai pu en recouvrer aucune concernant Clairefontaine. Rangées ainsi sous dix chapitres, les inscriptions sont uniformément classées dans l'ordre chronologique, précédées d'un titre sommaire qui récapitule les noms et les dates (ramenés à l'orthographe et au comput modernes), escortées d'un numéro d'ordre auquel renvoie une table unique des noms propres de lieux ou de personnes. Aucune note historique ou généalogique n'a été ajoutée au texte, non par embarras de les établir, car les documents abondent, mais par crainte d'ôter à ce recueil son véritable caractère de recueil de documents, et de donner à ce travail une étendue exagérée. Le plan est, on le voit, identique à celui des recueils déjà publiés par l'Académie de Besançon (5); le recueil des inscriptions cisterciennes a été établi avec la même patience et la même méthode ; je souhaite et j'espère que ce recueil de matériaux apportera un contingent utile à notre histoire provinciale.

---

président Philippe, a été publié dans Jongelin, *Notitia abbatiarum cisterciensium*, 1641.

(1) *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, 1717.

(2) *Bibliothèque de Besançon*. Tome XXX des mss. Dunand.

(3) Collection Droz des Villars.

(4) *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1879, p. 161-175. *Inscriptions de Rosières; — Les Tombes et les inscriptions de l'église abbatiale de Theuley*, 1883, Vesoul, Suchaux, br. in-8° avec pl. (tirage à part des *Mémoires de la Société d'agriculture de la Haute-Saône*).

(5) *Bull. de l'Acad. de Besançon*, 1880, p. 322-373 : 1881, p. 281-334.

RECUEIL

DES INSCRIPTIONS DES ABBAYES CISTERCIENNES

DU DIOCÈSE DE BESANÇON.

I. Notre-Dame d'ACEY.

Jongelin, dans sa *Notitia abbatiarum cisterciensium*, ch. LIX, donne une série d'inscriptions d'Acey; nous l'avons complétée d'après les manuscrits *Bouhier*, *Chifflet*, *Droz* et *Gaignières*, et les monuments originaux.)

1. DAMETTE, dame DE PESMES, et GUILLAUME DE PESMES son fils, vers 1270.

Pasmarum domina requiescit ibi Damirira
Est et ibi natus ejus Guillermus humatus.

(Chapitre).

2. JEAN D'APREMONT, fils de G[UILLAUME?], mort en Franconie, XIIIe siècle (2e moitié).

Hic jacet cor Joannis primogeniti G. de Aspero Monte defuncti in Franconia. (Chapitre. Ecus fleurdelisés).

3. HUMBERT DE RYE, seigneur de Beaujeu, août 1333 (alias 1363).

Cy giet messire Humbert de Rye chevalier seigneur de Beljuelz qui trespassa au mois d'aoust MCCCXXXIII *don Diex hait l'arme. Amen.*

(Devant le dernier degré du presbytère). (Jongelin, LIX, 103, donne pour date 1363).

4. JEAN D'ARGUEL, chevalier, seigneur de Roset, mai 1370.

✠ CY : GIST : MESSIRE : JEHAN : D'ARGUEL : CHEVALIER : SEIGNEUR : DU : ROSOIT :] QUI : TRESPASSA : OU : MOIS : DE : MAY : LAN : MIL : TROIS CENT : SEXANTE : ET : DIX : DONT : DIEU : AIT : L'AME : AMEN : QUE : DIEU : LAMENE :

(Dalle haute de 2 m. 15, large de 1 m. 11, servant de seuil à la grande porte de l'église abbatiale; on y distingue, fort effacée, l'effigie d'un chevalier vêtu de la cotte d'armes avec ceinture ornementée, les jambes couvertes de grèves de fer, les pieds chaussés de solerets aigus, posés sur le dos d'un lévrier couché. A droite et à gauche du personnage sont des colonnettes, qui devaient supporter une arcature au dessus de la tête du personnage, aujourd'hui complètement effacée ainsi que sa poitrine et ses bras; contour d'un écusson à sa droite, où l'on voyait jadis une étoile à 8 rais. Cette tombe était placée dans le chapitre.)

5. MARGUERITE DE ROUGEMONT, femme de MATTHIEU DE RYE, seigneur de Balançon, 4 février 1378.

L'an MCCCLXXVII *le* IIIIe *jour de febvrier trespassa dame Marguerite de Rougemont femme de feu Monsieur Mathey de Rye seigneur de Neufblans en partie et filz monseigneur Jehan de Rye seigneur de Balançon don Diex hait l'arme Amen.*

(Autrefois dans la grande nef. Devant le dernier degré du presbytère).

6. RICHARD DE MAILLEY, chevalier, 3 août 1382.

L'an mil trois cent quatre vins et doux le troizieme jour du mois d'aoust fust trapessez messy Richard de Meilley chevalier don Dieu ait l'ame cui Dieu l'otroie. Priez pour luy. (Chapitre. Ecu : trois maillets).

7. MATTHIEU DE RYE, dit DE NEUBLANS, seigneur de Balançon, 17 janvier 1420, et THIÉBAUD DE RYE son oncle, 17 février 1399.

Cy gisent nobles et puissans seigneurs messire Mathey de Rye dit de Neufblans chevalier et seigneur de Balançon qui trespassa le XVII *jour de janvier* MCCCCXIX. *Et messire Thiebault de Rye dit de Neufblans*

chevalier seigneur de Rye et oncle dud. messire Mathey qui trespassa le XVII *feb*URIER·LAN MIL CCC IIII^{XX} ET XIX PRIEZ DIEU POUR LEURS *asmes.* (Se voyait autrefois devant le maître-autel. Il en subsiste un fragment haut de 0 m. 75, large de 0 m. 85. On y voit la partie haute d'une tête d'homme, ayant à côté d'elle un casque avec visière vu de profil, au dessus un écu : *une aigle éployée brisée d'un lambel à* 5 *pendants*, à droite l'aile et une partie des draperies d'un ange agenouillé).

8. BÉATRIX DE VIENNE, dame de Balançon, 19 septembre 1422.

Cy gisl noble dame Bielrix de Vienne dame de Balançon qui trespassa le XIX *jour de septembre* MCCCCXXII *dont Dieu ait l'ame. Amen.* (Chapelle de Rye, devant le maître-autel).

9. ANTOINETTE DE SALINS, dame de Balançon et Corcondray, femme de JEAN DE RYE, 17 mars 1440.

Cy gisl noble el puissanle dame Antoine de Salins dame de Balançon et de Courcondray femme de feu noble et puissant seigneur messire Jehan de Rye chevalier autrement dit de Neufblans seigneur desd. Balançon el Courcondray laquelle trespassa le lundi XVII *mars* MCCCC XXXIX *donl Dieu ait son ame. Amen.* (Devant le maître-autel).

10. LOUISE DE RYE, dame de Poupet et d'Ougney, fille de MATTHIEU DE RYE et de BÉATRIX DE VIENNE, 24 mars 1440.

Cy gist noble dame dame Loyse de Rye dame de Poupet et d'Ougney fille de fut noble et puissant seigneur messire Mathey de Rye seigneur de Balançon et de noble dame Beatrix de Vienne qui trespassa le XXIIIIe *jour du mois de mars* MCCCCXXXIX. *Priés Dieu pour elle.* (Chapelle de Rye. Tombeau élevé).

11. ÉTIENNE PARDESSUS ou DESSUS-LES-AUTRES, écuyer, seigneur de « Chazel », 29 novembre 1459.

Cy gist noble homme Estienne dessus les Aultres escuier seigneur de Chazel en partie qui trespassa le XXIX *jour du mois de novembre l'an* MCCCCLIX. (Ecu : un aigle).

12. PIERRE DE SALINS, abbé d'Acey, 4 mars 1462.

Icy : giet : frère : Pierre : de : Salins : abbé : de : l'abbaye : d'Accey : et : de : la : profession : de : laditte :] ABBAYE : LEQUEL : FU : ABBE : LE : I : IOUR : DAOUST : *lan* M : CCCC : XXIX : [*et : trespassa : le* : IV° : *jour : de : mars : l'an* : M : CCCC : LXI : *requiescat : in : pace* : (Se voyait au chapitre, avec figure gravée d'un abbé, et des armoiries : un marteau; deux fragments insignifiants de l'inscription ont été recueillis par le R. P. prieur de l'abbaye actuelle d'Acey).

13. JEAN DE RYE, seigneur de Balançon et de Corcondray, 17 septembre 1462.

Cy gist noble et puissant seigneur messire Jehan de Rye chevalier jadis sieur de Balançon et de Corcondray qui trespassa le XVII *jour du mois de septembre* MCCCCLXII. (Devant le maître-autel).

14. JEAN DE SALIVES, conseiller au parlement de Bourgogne, 25 septembre 1469.

Hic jacet clarus Johannes de Saliva in jure civili licentiatus ducalis consiliarius pro cujus et suorum requie animarum singulis veneris diebus missa in hac ecclesia celebratur. Obiit VII *kal. octobris anno* MCCCCLXIX.

Outre se lisent encore ces vers :

Aspice qui transis quid cras quid eris quoque quid sis
Limus eras cinis es huc et cito me secuturus
Quondam qui juris professor eramque ducalis
Consultor mundum vadens volitansque per omnem
Postea cum vitam mutassem in religionem
Jam seculo distractus aquis repente migravi
Pro solido solo tumulo recludor in isto
Vermibus esca datus sin continuo lacerandus
Judiciumque moror horrendum sit michi gratum
Te rogo posce Deum requiescam pace per evum
Me calcas pedibus me releves precibus.

(PALLIOT, *Parlement de Bourgogne*, p. 375-376).

15. LOUIS DE RYE, seigneur dudit lieu, et JEANNE DE SALINS sa femme, 27 mai 1477.

✠ CY : GISENT : NOBLE : ET : PUISSANT : : SEIGNEUR : LOYS : SEIGNE*ur* :

de : Rye : qui : trespassa : le : vendredy : des : quatre : temps : de : may : M : CCCC : LXXVII : *et : noble : dame : Jehanne : de : Salins : sa : femme* : QUY : TRESPASSA : LE : XXVII° : DE : MAY : PRIEZ : DIEU : POUR : EULX : (Fragment supérieur d'une dalle gravée large de 1 m. 52, haut de 0 m. 95. Arcade trilobée surbaissée avec panache central et retombée de voûte au milieu, à l'arrière plan ; sur les reins de cette arcade de chaque côté du pinacle, de part et d'autre 6 fenêtres cintrées à verrières losangées, deux colonnettes torses supportent les retombées de cette arcade et s'amortissent en élégants clochetons ajourés terminés en pyramides. Aux encoignures de la tombe, interrompant l'inscription en minuscule gothique sont deux écus : à dextre RYE (une aigle éployée), à senestre : parti de RYE et : un lion passant Sous l'arcade apparaissent la partie haute de deux coussins sommés, celui de gauche d'un heaume empanaché, celui de droite de deux écus : RYE et : un lion. Dépendances de l'abbaye actuelle).

16. JEAN DE RYE, seigneur de Balançon et Corcondray, 18 mai 1481, et JACQUETTE DE RUFFEY sa femme, 1er juin 1481.

Cy gisent nobles et puissants seigneurs messire Jehan de Rye sieur de Balançon et de Courcondray, qui trespassa le jeudy XVIIIe *jour de may* MCCCCLXXXI *et dame Jacques de Ruffey qui trespassa le jeudy* I *juin lan que dessus* MCCCCLXXXI. (Devant le maître-autel).

17. JACQUES DE DIJON, dit DE FOURNIELLE, abbé d'Acey, 24 février 1506.

Hic jacet Jacobus de Divione dictus de Forniela abbas hujus monasterii de Aceyo dudum religiosus et celerarius monasterii Cistercii qui rexit dictam ecclesiam Accey annis fere tredecim. Obiit autem XXIIIIa *die mensis februarii anno Domini M° quingentesimo quinto.* (Chapitre, Ecu : une bande chargée de trois coquilles).

18. JEAN BRETIN de Thervay, écuyer, 19 juillet 1520.

Cy gist Jehan Bretin jadis de Tervay escuier lequel après avoir fait fondation en la maison de céans trespassa le XIX *jour du mois de juillet* MVcXX. (Ecu : une fasce).

19. PIERRE DE LOUHANS, dit DE LA MICHODIÈRE, abbé d'Acey, 17 août 1525.

Hic jacet reverendus pater dominus Petrus de Lovinco dictus de la Michoudiere religiosus Cistercii qui postquam annis tredecim summa prudentia huic monasterio præfuit ejusdem cessit regimini. Obiit autem die XVII^a *mensis augusti anno Domini* MV^c XXV. (Chapitre).

20. GUILLAUME DU VERGIER, écuyer, seigneur de Chemilly, 2 juin 1530, et MARIE DU BRULARD, sa femme.

Cy gisent noble seigneur Guillaume du Vergier escuyer seigneur de Chemilly-sur-Cerin qui trespassa le IIe *jour de juin l'an* XV^c XXX *et damoiselle Marie du Brulard sa fee.* (Chapitre. Deux écus : un lion (DU VERGIER), et des coquilles de Saint-Jacques (DU BRULARD).

21. Frère LAURENT PUGET DE RANCEY, abbé d'Acey, 1er novembre 1545.

Hic jacet reverendus pater frater Laurentius Puget de Ranceyo religiosus deinde, abbas hujus monasterii de Acceyo qui obiit die prima mensis novembris anno Domini MV^c XLV. *Anima ejus requiescat in pace.* (Chapitre).

22. LOUIS DE RYE, évêque et prince de Genève, 24 août 1550.

(Cénotaphe contenant seulement le cœur du prélat.)

Ludovicus de Rye episcopus et princeps Gebennensis a vivis decessit vigesima quinta augusti anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo cujus corpus in sacello juxta templum de Tervay eleganti structura ejus dein jussu ac expensis dum adhuc superstes esset constructo sepultum est. Cæterum cor ejus hoc in loco est tumulus indicat requiescit. (Devant le grand autel. Un dessin du tome 942 du fonds Clairambault (Epitaphes, II, fol. 207 v°, Bibl. nat.) reproduit cette dalle partagée en deux compartiments égaux, au bas l'inscription gravée sur 11 lignes, au dessus dans un ovale inscrit dans un cadre rectangulaire à moulures, et soutenu d'une tête d'ange un écu : *une bande* (LONGWY) sommé d'une crosse).

II. Notre-Dame de BALERNE.

(D'après les manuscrits Droz.)

23. GAUCHER DE COMMERCY, vers 1280.

Valcherus miles jacet hic magne probitatis
Hic actus stabiles exercuit ac bonitatis
Pacis zelator existens ac dominator
Montis Rivelli sibi det Deus agmina celi. Amen.

(Eglise. Derrière le chœur du prieur au nord, devant la chapelle de Saint-Jean. Ecusson vide traversé d'une épée).

24. HUGUES DE PESMES, 27 décembre 1297.

Hic jacet dominus Hugo de Pasma miles. Anima ejus per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen. Obiit anno D. MCCXCVII VI° *KL. januarii. Hunc lapidem fecit fieri Haymo filius ejus.* (Eglise. Écu : *une bande vivrée accompagnée de dix croisettes pommetées, au pied fiché,* 3 *et* 2 *en chef et* 5 *en pointe* (mises en bande).

25. JEAN D'ARBOIS, abbé de Balerne, 1348.

« Sur une simple dalle du chapitre sont gravés : une crosse mise en pal sur une fasce et formant avec elle une sorte de croix, aux deux côtés de cette croix les sigles F[rater] J[ohannes]. »

26. PIERRE MARESCHAL, abbé de Balerne, 21 septembre 1456.

Hic jacet reverendus pater dominus Petrus Marescalli sacræ theologiæ professor quondam abbas hujus monasterii de Balerna qui obiit die XXI^a^ *mensis septembris anno D.* MCCCCLVI. *Oretis pro eo* (Chapitre. Les armoiries représentées sur cette tombe sont : une fasce... accompagné en chef de trois abeilles (ou trois raisins) et en pointe d'un croissant).

27. CATHERINE DE ROUGNON, 23 novembre 1494.

Cy gist damoiselle Catherine du Rougnon qui trespassa le XXIII *de*

novembre MCDLXXXXIIII. (Eglise. Écu : trois croisettes posées deux et une).

28. SIMON [FRIANT] DE FAVERNEY, abbé de Balerne, 15 février 1500.

Hic jacet reverendus pater dominus Simon de Favernay quondam abbas hujus monasterii de Balerna qui obiit die XV^a *mensis februarii anno Dni.* MCDLXXXXIX. *Anima ejus requiescat in pace. Amen.* (Chapitre. Portait d'azur à l'arbre de pin d'or portant deux pommes aussi d'or et un cœur de gueules duquel sortent trois larmes d'or. Sa devise était : AUXILIVM MEVM A DOMINO).

29. Inscription gravée sur le pupitre de bronze doré représentant Moïse tenant les tables de la LOI, donnée à la fin du xve siècle à l'abbaye par l'abbé Simon Friant de Faverney.

« Sur le pupitre que tient en ses mains Moyse, dont la grande figure ou représentation est de bronze ou d'airain, ou de cuivre, et où le sous-diacre va chanter l'épître, on lit les Dix Commandements de Dieu ainsi que s'ensuit :

Unum crede Deum, ne jures vana per ipsum
Sabbata sanctifices et venerare parentes
Ne sis occisor, fur, mœchus, testis iniquus
Vicinumque thorum resque caveto suas.

III. Notre-Dame de BELLEVAUX.

(Jongelin a donné une partie de ces textes, à lui communiqués (au xviie siècle) par le président Philippe. Cette série peut néanmoins être considérée comme presque inédite vu les compléments et remaniements considérables faits d'après les monuments ou les manuscrits Droz.)

30. PONCE, premier abbé de Bellevaux, vers 1152. (Restitution faite au xive siècle.)

⁝ HIC ⁝ JACET ⁝ PONTIVS ⁝ PRIMVS ⁝ ABBAS ⁝ BELLEVALLIS ⁝ (Chapitre; dalle haute d'environ 1 m., large de 0 m. 45; grange d'Aulx-lez-Cro-

mary; sur cette dalle, gravée au XIVe siècle, est figurée une crosse. L'inscription est en bordure d'un seul côté.)

31. MARTIN, abbé de Bellevaux, vers 1162. (Restitution du XIVe siècle.)

Hic jacet abbas Martinus. (Chapitre).

32. BROCARD, abbé de Bellevaux, [17 ou 19 avril 1164]. (Restitution du XIVe siècle.)

Abbas Brocardus (Chapitre).

33. SAINT PIERRE, archevêque de TARENTAISE, abbé de Tamié (Savoie), 1171.

Stirpe Viennensis fuit abbas Stamediensis
Maximus Alpensis presulque Tarentasiensis
Anno milleno centeno septuageno primo
Transivit ad celos Petrus.

(Devant le maître-autel).

34. GUY, abbé de Bellevaux, vers 1189.

Optimus hic Guido jacet abbas
Gloriæ compar in nihilo fallax
Celorum possidet aulas.

(Chapitre).

35. JEAN DE MONTFERRAND, 1241.

Anno Domini MCCCLI *obiit domino Joannes miles qui firmavit Montem Ferrandi. Cujus anima requiescat in pace. Amen.* (Cloître).

36. THIÉBAUD DE CICON, fils d'une dame de Ray, 1250; AGNÈS DE CITEY sa fille.

Theobaldus de Cycons dominus et fuit mater ejus filia domini de Ray obiit anno MCCL. *Et fut cy mis dame Agnés de Citex sa fille. Dieu hait leurs armes. Amen.* (Cloître).

37. ÉTIENNE, abbé de Bellevaux, vers 1277. (Restitution?)

Hic jacet abbas Stephanus, (Chapitre).

38. JEAN, seigneur DE LA ROCHE, 1290.

Cy giet messire Jehans sires de la Roche dou quel Dieu hait l'arme qui fut trespassé l'an Nre Seigneur corrant MCCXC. *Amen.* (Chapitre Saint-Pierre).

39. SIMON DE QUINCEY, chevalier, bouteiller du comte de Bourgogne (fin du XIIIe siècle).

CI : GIET : MESSI : SYMONS : DE : QVINCEY : CHEUALLIERS : BOTOILLIERS : LE : 9TE : DE : BORGOIGNE : DON : DEVS : HAIT : LAME : AMEN. (Grande nef; petite dalle large environ de 0 m. 60, haute de 0 m. 70; Cirey, grange appartenant à M. Sauzay; inscription gravée sur six lignes parallèles).

40. THIÉBAUD DE ROUGEMONT, vicomte de Besançon (fin du XIIIe siècle).

Hic jacet vir nobilis Theobaldus Rubei Montis et vice comes Bisuntinus. (Cloître).

41. CÉCILE, femme du vicomte de Besançon THIÉBAUD DE ROUGEMONT, (fin du XIIIe siècle).

Hic jacet nobilis mulier Cecilia domina et vice comitissa Bisuntinensis. (Cloître).

42. THIÉBAUD DE ROUGEMONT, seigneur du lieu, mars 12.. ou 13..

Au mois de mars fut cy mis genereux li noble genereux Thiebaz (al. *Thiere?*) *sire de Roygemont. Cretiens proiez por ly.* (Chapelle de Tous les Saints).

43. GIRARD DE BELFORT, abbé, (XIIIe-XIVe siècle?)

Abbas Girardus de Belleforti. (Chapitre).

44. RENAUD DE LARIANS, (XIIIe-XIVe siècle).

Dominus Renaldus de Larrians. (Chapelle Saint-Jean).

45. GUILLAUME, seigneur DE ROULANS, 1300.

Cy giet messire Guillaumes seigneur de Roulans chevalier qui trespassay l'an de grace MCCC. *Proiez Dieu pour l'arme de ly. Amen.* (Presbytère).

46. JEANNE DE VIENNE, femme de GUILLAUME, seigneur DE ROULANS, 1300 (?)

Cy giet madame Jehanne de Vienne femme de messire Guillaume seigneur de Roulans chevalier qui trespassay l'an de grace MCCC... *Proiez Dieux por elle. Amen.* (Presbytère).

47. PIERRE, seigneur D'ARGUEL, (commencement du XIVe siècle).

Cy giet messire Pierre sire d'Arguel filleux de S. Pierre de céans cui Deus fasse mercy. Amen. (Chapitre Nôtre-Dame).

48. PERRIN DE SORANS, (début du XIVe siècle).

Hic jacet Perrins de Sorans. Amen. (Chapelle Notre-Dame).

49. JEAN DE FONDREMAND, abbé de Daphni (Grèce), (XIVe siècle).

Hic jacet dominus Joannes de Fonte Romano abbas de Daffino cujus anima requiescat in pace. Amen. (Chapitre).

50. ISABELLE DE ROUGEMONT, sœur de THIÉBAUD DE ROUGEMONT, femme de JEAN DE LA ROCHE, 1304.

Cy giet Isabelle de] ROGEMOT ⁝ QUE ⁝ FUT ⁝ SUER ⁝ MOSI ⁝ THIEBAUT ⁝

SEIGNOUR ⁝ DE ⁝ ROGEMOT ⁝ [*femme messire Jehan seigneur de la Roche qui fut trespassé l'an Nre Seignour corrant* MCCCIIII. (Chap. Saint-Pierre. Dalle haute de 2 m. 40, large de 0 m. 90, presque complètement fruste; Aulx-lez-Cromary (granges).

51. PERRIN DE SORANS, 1305.

Cy giet Perrins de Sorans qui trespassa l'an de Nostre Seigneur M CCCV *don Deus ait l'arme. Amen.* (Chapelle Notre-Dame).

52. AGNÈS DE VARIGNY, dame DE ROUGEMONT, 1306.

Cy giet dame Agnes de Varigny dame de Roygemont cui Deus faice mercy, Amen. Et fut trespassié l'an corrant MCCCVI. (Chapelle de Tous les Saints).

53. PIERRE, prieur et cellérier de Bellevaux, 1308.

M semel C ter semel V simul I ter
P Prior hic dapifer sibi detur celitus ether. Amen.

(Presbytère).

54. ALIX DE LA ROCHE? dame DE MONTMARTIN, 1327, et MARGUERITE, dame DE BELVOIR sa mère, 1308.

✠ CI ⁝ GIET ⁝ HALAYS ⁝ DAME ⁝ DE ⁝ MONTMARTIN ⁝ [ET ⁝ FUT ⁝ CI ⁝ MISE ⁝ LAN ⁝ MCCCXXVII ⁝ ET ⁝ DAME ⁝ MARGVERITE ⁝ SA ⁝ MERE ⁝ DAME ⁝ DE ⁝ BEALVOIR ⁝ CUI ⁝ DEVX ⁝ FACE] ⁝ MERCI ⁝ AMEN ⁝ Q ⁝ TRESPASSAY ⁝ LAN ⁝ M ⁝ CCC ⁝ ET ⁝ VIII ⁝ AMEN ⁝ (Chapelle Saint-Antoine. Fragment trace d'arcade trilobée et de figure gravée. Ecu : LA ROCHE. Cirey (granges).

55. JEANNE DE LA ROCHE, dame de Gesans, (vers 1311).

Cy giet dame Jehanne de la Roiche dame de Gesand. (Cloître).

56. OTHON DE LA ROCHE, seigneur dudit lieu, 1312.

Cy giet messire Othes sires de la Roche frère monsire Jehan et [fut] sa mere de Roygemont qui trespassay l'an de Nostre Seignour corrant MCCCXII. *Amen*, (Chap. Saint-Pierre).

57. HUGUES DE VELLEFAUX, seigneur de La Rochelle (Haute-Saône), 1313.

L'an MCCCXIII *fust cy mis messires Hugues de Valefaz sires de la Roichelle don Dex hait l'arme. Amen.* (Cloître).

58. JEAN, seigneur DE MONTMARTIN, 7 septembre 1320.

Cy gist messire Jehan sire de Montmartin cui Dieu perdoint lequel trespassa l'an de Nostre Seigneur MCCCXX *le* VII *septembre don Dex hait l'arme. Amen.* (Chap. Saint-Antoine).

59. ODET DE LA ROCHE, seigneur dudit lieu, 1321.

✠ [CI : GIET : ODAZ : SIRES : DE : LA : ROCHE : F] : MON ; SIRE : OTHE : SEIGNOUR : DE : LA : ROCHE : ET : F : DAME : CLE[MENCE : DE : MONTFARRAT : QVI :] FVT : TRESPASSEZ : LAN : NOSTRE : SEIGNO[UR : CORRANT : M : CCC : XXI : AMEN : (Chap. de Saint-Pierre; V. cette tombe du Musée lapidaire publiée dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1880, p. 154 et pl. VI).

60. THIERRY, évêque de SUDA, 9 mai 1324.

Mille ter centenis junctis binis duodenis
Nona luces maii fertur ad ethera trahi
Domnus Thirricus presul Sudensis amicus
Christi catholicus qui sit ei medicus.

61. PONCETTE, femme de JEAN, maire d'Authoison, mère de JEANNIN, son fils et successeur dans cette mairie, mai 1325.

✠ LAN : M : CCC : XXV : DV : JOR : S ..... 13 : DE : MAY : FUT : CI :

TRESPESSE : [PONCETTE : FEME : IEHAN :] MAIRES : DAUTHOISO : MERE : IEHANI : MAIRES : APRES : QUI : DEVS : FAICE : MERCI : AMEN : (Chapelle des Trois-Rois; dalle haute de 1 m. 87, large de 0 m. 67, Rigney, grange Bécoulet, sans figure, inscription gravée en bordure).

62. JEANNETTE, femme de JEAN, maire d'Authoison, 30 mai 1325.

L'an MCCCXXV *lou penultieme jour de may fut cy mise Jeannette fame Jeannin maire d'Authoison laquelle Dieu mate en son paradis. Amen.* (Chapelle des Trois-Rois).

63. ALIX DE NANT, 3 octobre 1326.

L'an MCC[C]XXVI *landemain de la S. Legier fut cy mise dame Aylis de Nant cui Deus doint paradis. Amen.* (Chœur).

64. GUILLAUME DE CHATILLON, écuyer, 22 décembre 1328.

L'an MCCCXXVIII *landemain de S. Thomas l'apostre fut ci mis Guillames de Chastillon escuiers cui Deus fasse merci. Amen.*

65. PHILIPPE DE VELLEFAUX, seigneur de La Rochelle (Haute-Saône), 1331.

L'an MCCCXXXI *fut cy mis Phelippe de Vellefaz sires de la Roichellc don Deus hait l'arme. Amen.* (Chapitre).

66. HUMBERT, seigneur DE ROUGEMONT, 1331.

Cy giet messire Humbers sires de Roygemont cui Dieu faice mercy qui fut trespassé l'an Nostre Seigneur corrant MCCCXXXI. (Chapelle de Tous les Saints).

67. ODET DE NANT, fils de PIERRE DE CICON et de N. DE GRANGES, 5 août 1333.

Anno Domini MCCCXXXIII *nonas augusti obiit Odat de Nant filius*

Petri de Cycons et mater ejus de Granges. Sit cum Christo. Amen. (Cloître).

68. JEAN DE ROUGEMONT, chanoine et trésorier de Besançon, 1334.

✠ ⁝ ANNO ⁝ D*omi*NI ⁝ M ⁝ CCC ⁝ XXXIIII ⁝ FUIT ⁝ HIC ⁝ SEPVLTVS ⁝ IOHANNES ⁝ DE ⁝ RVBEO ⁝ [MONTE ⁝ CANONICVS ⁝] ET ⁝ THESAVRARIVS ⁝ BISUNTIN9 ⁝ REQ*ui*ESCAT ⁝ I*n* ⁝ PACE ⁝ AMEN ⁝ (Chapelle de Tous les Saints; sous une arcade en tiers point, un personnage vêtu de la casula, debout (fort effacé). Au dessus deux écus : à gauche ROUGEMONT (une aigle brisée d'une cotice), à droite, une aigle. Dalle haute de 1 m. 95, large de 0 m. 82; Cirey-lez-Bellevaux, grange appartenant à M. Sauzay).

69. Frère GIRARD VARIN, de Besançon, sous-prieur et sacristain de Bellevaux, 1334.

✠ ANNO : D*omi*NI : M : CCC : XXXIIII : OBIIT : FR*ater* : GIRARD : VARIN : DE : BISV*n*CIO : SOPP*ri*OR : ET : SAC*ri*STA : DOM*us* : HUI9 : CVIVS : A*nim*A : P*er* : D*e*I : MI*sericordi*AM : REQ*ui*ESCAT : IN : PACE : AMEN : (Chœur; dalle longue de 2 m. 04, large de 0 m. 69, sans figure, l'inscription sert de bordure; Rigney, grange Bécoulet).

70. ISABELLE DE DAMPIERRE-SUR-SALON, femme d'ODET, seigneur DE LA ROCHE, 1335.

⁝ CI ⁝ GIET ⁝ DAMOISELLE ⁝ YSEBE ⁝ FEME ⁝ ODAZ ⁝ SIRES ⁝ DE ⁝ LA ⁝ ROCHE ⁝ Q ⁝ FUT ⁝ FILLE ⁝ MOSI ⁝ RECHART ⁝ SEIGNOUR ⁝ DE ⁝ DAPIERRE ⁝ SU ⁝ SALO ⁝ ET ⁝ FILLE ⁝ DE ⁝ LA ⁝ SUER ⁝ LE ⁝ SEIGNOUR ⁝ DE ⁝ RAY ⁝ QI ⁝ FUT ⁝ TREPASSEE ⁝ LA ⁝ DU ⁝ SEIGNOUR ⁝ CORRANT ⁝ M CCCXXXV ⁝ (Chap. Saint-Pierre; dalle haute de 2 m. 30, large de 0 m. 90 (environ); Aulx-lez-Cromary (dans une grange). Figure drapée debout sous un arc trilobé; au dessus deux écus : LA ROCHE (effacés en partie).

71. PIERRE DE GY, abbé de Bellevaux, 1338.

Dominus Petrus de Gy jacet abbas hic tumulatus
Celorum regi cum sanctis sit sociatus. Amen.
Mille tercenteno duo die minus a quadrageno.

(Chap. Saint-Pierre).

72. ABOURGOGNE, fille de JEAN DE SORANS, femme de GIRARD, seigneur de SORANS, 1338.

✠ CI : GIET : DAME : ABOVRGOVNE : FILLE : IEHAM : DE : SORANS : FAME : MOSI : GIRAR : SIR : DE : SORANS : FUIT : CI : MISE : LAN : CORAT : M : C:C:C : XXX ⁝ VIII ⁝ PROIEZ ⁝ POUR ⁝ LEY ⁝ (Chapelle Notre-Dame ; dalle haute de 2 m. 36, large de 0 m. 91, sans figure ; inscription en bordure ; Rigney (Grange Bécoulet).

73. CATHERINE DE BROTTE, femme de FERRY DE LA ROCHE, écuyer, 1338.

Cy giet damoiselle Katherine de Brathes fame Freris seigneur de] ⁝ LA ⁝ ROCHE ⁝ ESCUIER ⁝ A ⁝ CE ⁝ TENS ⁝ [*qui fut trespassée lan* MCCC XXXVIII. *Amen.* (Chap. Saint-Pierre. Fragment à Aulx-lez-Cromary (granges).

74. HUGUES (ou PIERRE), seigneur DE MONTMARTIN, janvier 1340.

Cy gist messire Pierre (alias *Hugues*) *sire de Montmartin cui Deus fasse mercy qui fut trespassé lan* MCCCXXXIX *ou mois de janvier.* (Chap. Saint-Antoine).

75. JEAN DE NANT, chevalier, 15 septembre 1340.

Cy giet messire Jehan de Nant chevalier qui trespassa l'an de grace MCCCXL *le* XV*e jour du mois de septembre. Priez Dieu pour l'asme de lui. Amen.* (Chœur).

76. JEANNE DE VAUGRENANS, femme de FERRY DE LA ROCHE, 1340.

✠ CI ⁝ GIET ⁝ DAME ⁝ IEHANNE ⁝ FILLE ⁝ MO*n*SI ⁝ IEHA*n* ⁝ SEIGNOUR ⁝ DE ⁝ UAGRENAN ⁝ F*emme* ⁝ DE ⁝ MONSI ⁝ [FRERY] ⁝ SEIGN*our* ⁝ DE ⁝ LA ⁝ ROCHE ⁝ Q*ui* ⁝ TRESPASSAY ⁝ LAM ⁝ MCCCXL ⁝ AM*en* ⁝ (Chap. Saint-Pierre ; dalle en deux fragments, haute de 2 m. 38, large de 1 m. 43. Figure gravée, à demi effacée. Ecu : LA ROCHE. Aulx-lez-Cromary (granges).

77. HÉLOISE DE DAMPIERRE, femme d'HUGUES DE MONTMARTIN, 29 août 1345.

Cy giet dame Heluis qui fust femme messire Hugues (alias *Jean*) *seignour de Monmartin et fut fille messi. Richard sire de Dampierre sur Sellon fut cy mis lan de grace* MCCCXLV *le jour sainct Jehan Baptiste don Dieux hait l'ame. Amen.* (Figure en robe fourrée de vair. Dunod, III, 60).

78. CATHERINE DE NEUCHATEL, dame d'Usier et de Rougemont, 7 avril 1347.

L'an MCCCXLVII *le* VII° *jour du mois d'avril fut cy mise dame Katherine de Nuefchastel et dame d'Usey et de Roygemont don Dex hayt l'arme. Amen.* (Chap. de Tous les Saints).

79. JEAN DE NANT, abbé de Bellevaux, 22 octobre 1349.

✠ HIC : IACET : DONNUS : IOH*ann*ES : DE : NA*n* : ABBAS : BELL*evallis* : QUI : OBIIT : ANNO : D*omi*NI : MILLESIMO : TRESCENTESIMO ; QUADRAGES*imo* : NONO : I*n* : CRASTINO : XL : MILIU*m* : U*ir*GINU*m* : REQ*u*IESCAT : I*n* : PACE : AMEN :

(Chapelle Notre-Dame. Dalle haute de 2 m., large de 0 m. 80. Rigney (grange Bécoulet). Dans le champ une main sortant du côté senestre, vêtue d'une large manche et tenant une crosse, à côté un écu : une bande accostée de deux cotices (NANT). En 1595 on a gravé sur cette même dalle l'épitaphe de Philiberte d'Harbamey (v. n° 120).

80. GIRARD DE BOURGOGNE, chevalier, 30 novembre 1349.

✠ HIC : IACET : DOMINVS : GVIRARDVS : DE : BVRGV*n*]DIA : MILES : FIDELIS : AMIC9 : N*oste*R : QUI : OBIIT : ANNO : DOMINI : MILLESIMO : CCCXL : NONO : I*n* : DIE : BEATI : MALACHIE : EPI*scopi* : ET : 9FESSORIS : CUIUS : ANIMA : REQUIESCAT : IN : PACE : AMEN : AMEN : (Dalle haute de 1 m. 99, large de 1 m. 26, autrefois dans la chapelle Saint-Pierre, puis dans la grange Bécoulet à Rigney (Doubs), actuellement aux Archives du Doubs. Girard de Bourgogne est représenté debout vêtu de mailles, pot de fer conique en tête, une cotte d'armes serrée à la taille par une courroie qui soutient le fourreau de l'épée, et à droite une miséricorde. Il tient

de la main droite une épée, de la gauche un bouclier parti BOURGOGNE-NOUVEAU (un lion billeté) et BOURGOGNE-ANCIEN (une aigle). Au dessus de sa tête une arcade trilobée soutenue de deux colonnettes et accostée à la partie haute de deux écus pareils à celui du bouclier. Sur sa tête deux anges emportent dans une draperie son âme figurée par un petit personnage nu. A ses pieds deux chiens couchés dont l'un ronge un os). V. cette dalle publiée dans mon *Projet de musée lapidaire,* 1873, in-8.)

81. CLAUDE DE CHAUDENAY, femme de GUILLAUME DE VIENNE, 2 mars 1350.

Cy giet madame Claude de Chaudenois femme de feu messire Guillaume de Vienne chevalier que trespassay l'an de graice MCCCXIX *le* IIe (alias XII) *jour dou mois de mars. Proiez Dieu pour l'ame d'elle. Amen.* (Presbytère).

82. MAHAUT, fille d'HUGUES DE VELLEFAUX, seigneur de La Rochelle, (milieu du XIVe siècle).

Cy giet Mahay fille messire Hugue de la Roichelle Diex hait l'arme. Amen. (Cloître).

83. ALIX DE ROUGEMONT, femme de JEAN DE MONTMARTIN, (milieu du XIVe siècle).

Cy giet dame Heleis femme de monsire Jehans sires de Montmartin et fut fille monseignour Jehans sires de Roygemont don Dex hait l'arme. Amen. (Chap. Saint-Antoine).

84. JEAN D'AVILLEY, dit LE COUTRE, 13..

Cy giet Jehans chevaliers de Bourgoigne coutres d'Avilley cui Deus absolve. Amen. (Chap. Saint-Jean).

85. BIDAUD, seigneur de Roche-sur-Linotte? (milieu du XIVe siècle).

Cy giet messires Li Bidaut sires de Roche. Dieu hait l'arme. Amen. (Cloître).

86. GUILLAUME, seigneur DE ROUGEMONT, 1352.

✠ GI : GIET : MESSI : GILLAMES : SIRES : DE : ROYGEMONT : CUI : DEUS : FAICE : MERCI : QUI : FUIT : TRESPESSEZ : LAM : NRE : SEYGNOUR : CORRANT : MIL : CCC : LII : DOM : DEUS : HAIT : LARME AME[*n*]. (Chap. de Tous les Saints; dalle haute de 2 m. 05, large de 0 m. 86. Musée lapidaire. Chevalier revêtu d'une armure complète en mailles et d'une cotte d'armes, tenant un écu à ses armes, le pot de fer en tête, l'épée à la main, une miséricorde à la ceinture. Un lévrier sous ses pieds; au dessus de sa tête on voit un arc trilobé, deux anges portant son âme et deux écus à l'aigle (ROUGEMONT) brisé d'une bande chargée de trois besants).

87. ALIX DE BEAUMONT, femme de JEAN DE NANT, chevalier, 12 septembre 1360.

Cy giet madame Alix de Beaumont jadis femme de messire Jehan seignour de Nant chevaliers qui trespassa l'an de grace MCCCLX *le* XII *septembre. Proiez pour elle. Amen.* (Grande nef).

88. GUILLAUME DE VIENNE, chevalier, 1360.

Cy giet messire Guillaume de Vienne chevaliers qui trespassay l'an de grace MCCCLX. *Priez Dieu por luy. Amen.* (Presbytère).

89. GUY, seigneur de ROUGEMONT, 12 mars 1363.

L'an Nostre Seignour corrant MCCCLXII *le* XII*e jour du mois de mars fut cy mis messire Guy sire de Roygemont et de Nuefchastel don Dieux ait l'arme. Amen.* (Chap. de Rougemont).

90. ISABELLE DE VANDELANS, femme de PERRIN CHAMPION, de Châtillon-le-Duc, 1367.

✠ : CY : GIET : DAM]OISELLE : BELEIT : DE : VENDELANS : FAME : FUT : PERRIN : CHAMPION : DE : CHASTILLON : EL : DUC : QUI : FUT : TRESPESSEE : LAN : NOSTRE : SEIGNOVR : CORRANT : M : CCC :] SEXANTE : ET : SEPT : DIEX : HAIT : L'ARME : AMEN : (Cloître. Fragment mutilé trace d'arcade trilobée et écusson au côté dextre coupé de deux cotices en chef d'un lambel à six pendants en pointe. Dallé haute de 0 m. 67, large de 0 m. 51. Rigney (grange Bécoulet).

91. THOMAS DE ROMAIN-SUR-MEUSE, abbé de Morimond, vers 1370.

Hac sunt in fossa Thome venerabilis ossa
Nobilis in mundo Fuit abbas de Morimundo.
(Chapitre).

92. MARGUERITE, dame DE LA ROCHE, femme D'AYMON DE VILLERSEXEL, 7 mai 1375.

✠ CI : GIET : [DAME : MARGVERITE :] DAME : DE : LA : ROCHE : FOME : FUT : MOSSI : HA[YMES : DE : VELARSEXEL : QUI : FUT : TRESPESSEE : LE : VII : IOR :] DV : MOIS : DE : MAI : LAN : DV : SEIGNOR : COVRR : MCCCLXXV ✠
(Chap. Saint-Pierre. Deux fragments importants de cette dalle, côté droit. hauts de 1 m. 50, larges de 0 m. 80, traces de figure gravée et deux écus intacts LA ROCHE et VILLERSEXEL (Faucogney). Rigney (grange Bécoulet).

93. JEAN DE MONTMARTIN, 1390.

Ci giet messire Jehans de Monmartin eui Deus face merci qui trespassai l'an de grace MCCCXC. *Priez Dieu pour luy. Amen.*

94. Frère HUMBERT, de Granges, prieur de Bellevaux, 8 février 1390.

Anno Domini MCCCXC VIII° *mensis februarii obiit frater Humbertus de Granges prior domus hujus. Cujus anima per Dei miserieordiam requiescat in pace. Amen.* (Cloître).

95. JEAN DE VIENNE, seigneur de Roulans, amiral de France, 26 septembre 1396 (cénotaphe).

Cy giet messire Jehan de Vienne ehevaliers seignour de Roulans admiral de Franee qui trespassa l'an de grace MCCC[XC]. *Priez Dieu pour luy. Amen.* (Presbytère).

96. HUGUENET LE TUILIER, 29 janvier 1399.

Cy giet Huguenet li Tiellier qui trespassa le XXIX *jour de janvier* MCCCXCVIII. *Priez por luy.* (Grande nef).

97. ETIENNE, maçon, XIVe siècle.

✠ CI : GIET : ..... ES[TEV]ENINS..... DEUS : [LI : PDOINT :] PROIES : PER : LI (Dalle haute de 2 m. 20, large de 0 m. 88. Inscription fort usée, en bordure. Dans le champ sont gravés une équerre et un marteau. Rigney (grange Bécoulet).

98. HENRI DE LARRIANS et ISABELLE DE FILAIN, sa femme (XIVe siècle).

CI ⁝ GIET ⁝ MES ⁝ SIRES ⁝ HENRIEZ ⁝ DE ⁝ LERRIENS ⁝ [ET ⁝ DAME ⁝ YSEBEL ⁝ DE ⁝ FOLEINS ⁝ SA ⁝ FOME ⁝] (Chap. Saint-Jean. Fragment de dalle sans figure, haute de 1 m. 30 environ, large de 0 m. 50. Inscription en tête interlignée. Ecu : trois cotices. Aulx-lez-Cromary (devant une maison).

99. PERRETTE (XIVe siècle).

Cy giet Parate..... (Chœur).

100. GUILLAUME VARIN (XIVe siècle).

Domnus Guillelmus Varini requiescat in pace. Amen. (Chœur).

101. PERRIN D'AVILLEY, 1400.

Cy gist Perrin d'Avilley escuyer qui trespassa l'an MCCCC. *Priés Dieu pour ley qu'il en hait l'arme. Amen.* (Chap. Saint-Jean).

102. JEANNE D'OISELAY, femme de JEAN DE VIENNE, amiral de France, vers 1400 (cénotaphe probable).

Cy giet madame Jehanne d'Oisellez femme de messire Jehan de Vienne chevalier seigneur de Roulans admiral de France qui trespassa l'an de grace MCCC..... *Priez Dieu pour elle. Amen,* (Presbytère).

103. PERRENETTE DE SORANS, femme de THIÉBAUD DE BATTENANS-LEZ-AVILLEY, 7 avril 1402.

✠ CI : GIET : DAMOISALLE : PERRENATE : DAME : DE : SORANS : CUY : DIEU : PERDOINT : FEME : DE : THIEBAULT : DE : BATHENANS : ESCUIERS : QUI :

TRESPASSAY : LE : VII : IOUR : DAURIL : LAN : M : CCCC : ET : II : (Chapelle Saint-Sébastien. Dalle haute de 2 m. 10, large de 1 m. 20; autrefois chapelle, puis Rigney (grange Bécoulet), aujourd'hui aux Archives du Doubs. Sous une arcade multilobée, arc en tiers point sommé d'un pinacle avec choux sur les flancs soutenu de deux piliers ajourés amortis en élégantes pyramides; une dame est debout. Elle est vêtue d'une robe longue plissée avec surcot, et coiffée d'une sorte de diadème. Au dessus de l'arcade deux écus, à gauche BATTENANS : vairé de la croix de... à droite SORANS : de... à la face de...).

104. JEAN DE DIJON, notaire et citoyen de Besançon, 10 janvier 1410.

✠ : HIC : IACET : IOHES : DE : DIVIONE : NOTARIVS : ET : CIVIS : BISUT : RI : OBIIT : E.X : DIE : MENSIS : IANUARII : ANNO : DNI : MCCCC : PONAT : NONO : CVI : AIA : SIT : I : PACE. (Chapelle Notre-Dame. Dalle haute de 1 m. 70, large de 0 m. 82, inscription en bordure, sans figure. Rigney (grange Becoulet).

105. ISABELLE DE MONTBOZON, femme de PERRIN D'AVILLEY, 30 octobre 1410.

Cy gist damoiselle Isabelle dame de Montbozon femme Perrin d'Avilley eseuyer qui trespassa le penultieme jour d'oetobre MCCCCX. *Priez pour elle.* (Chap. Saint-Jean).

106. HUMBERT DE ROUGEMONT, seigneur dudit lieu et d'Usier, 26 mars 1413, et ALIX DE NEUCHATEL sa femme, 16 septembre 1414.

Cy gist noble et puissant seigneur messire Humbert seigneur de Roygemont et d'Usees qui trespassa le XXVI *jour de mars l'an Nostre Seigneur eorrant* MCCCCXII. *Cy gist noble dame Alix de Nuefchastel dame de Roygemont sa femme qui trespassa le* XVIe *jour de septembre l'an courant* MCCCCXIIII. (Chap. de Tous les Saints ou de Rougemont).

107. JEAN DE MAILLEY, abbé de Bellevaux, 25 janvier 1415.

Hie jaeet Joannes de Maillez abbas Bellevallis qui obiit anno Dni MCCCCXIIII *die* XXV *januarii eujus anima requiescat in paee. Amen.* (Chap. Notre-Dame).

108. JEAN DE SEMOUSTIER, seigneur de Sorans, et LOUISE D'ÉCRILLES sa femme, 11 novembre 1420.

Cy gist noble homme Jehan de Semotier sire de Sorans et damoiselle Loyse d'Escrilles sa femme elle trespassa l'an MCCCCXX *le onzieme jour de novembre.* (Chœur).

109. GUILLAUME DE GRAMMONT, seigneur dudit lieu, de Fallon et de Roche-sur-Linotte, et MARGUERITE DE FALLON sa femme, 1421.

CY . GISE*n*T . NOBLE . S^r^ . MESSIRE . [*Guillames . sgr . de . Grammont . de . Falon . et . de . Roche . sur . Lunotte . et . dame . Marguerite . de . Falon . sa . feme . dame . desdicts . lieux . et . trespassereut . lan* MCCCCXX . *le . venredy . aps . les . borde*]L . ET . MAD . DA . VIII . JO . APS. (Chap. des Trois-Rois. Fragment haut d'environ 0 m. 60, large de 0 m. 70. Dans le champ deux écus : GRAMMONT sommé d'un casque de face timbré d'un chapeau entre deux vols abaissés avec lambrequins et FALLON (trois quintefeuilles deux et une). Mêmes écus aux angles supérieurs. Aulx-lez-Cromary (granges).

110. JEAN DE NANT, archevêque de Vienne, puis évêque de Paris.

Hic jacet R. P. dnus de Nantho quondam archiepiscopus Viennensis postea episcopus Parisiensis qui obiit anno Dni. MCCCCXXVII *mensis octobris die* VII^a^. *Anima ejus requiescat in pace. Amen.* (Chœur).

111. MARGUERITE DE NANT, dame de « Clera », novembre 1427.

HIC IACET DOMINA MARGARETA DE NANTO DOMINA DE CLERA QUE OBIIT ANNO DOMINI MCCCCXXVII... DIE MENSIS NOVE*m*BRIS ANIMA EIUS REQUIESCAT IN PACE. AMEN. (Dalle haute de 2 m. 07, large de 1 m. 90. Musée lapidaire. Aux encoignures supérieures dans des quadrilobes : à gauche un écu parti d'une fasce (?) et NANT (bande entre deux cotices), à droite NANT. Sous une arcade multilobée une femme debout la tête coiffé d'une résille à touffes latérales, avec un large manteau drapé sur les épaules. V. pl. I).

112. ÉTIENNE DE MONTBOZON, abbé de Bellevaux, vers 1430.

✠ HIC . IACET . FRATER . STEPHAN9 . DE . MO*n*TE . BOSONE . 9DA*m* .

ABBAS . BELLEVALIS . AIA . EI9 . REQUIESCAT IN PACE . AMEN. (Chapelle Notre-Dame. Dalle haute de 1 m. 84, large de 0 m. 81. Inscription tracée sur plusieurs lignes en haut de la tombe; plus bas une main sortant du côté senestre et tenant une crosse. Rigney (grange Bécoulet).

113. JACQUES-ANTOINE DE GRAMMONT, seigneur dudit lieu, Roche-sur-Linotte, Fallon et Châtillon-Guyotte. 3 octobre 1460.

Cy gist noble seigneur messire Jacques Anloine chevaller seigneur de Grammont et de Roche sur Lunotte, de Falon et Chatillon Guiotte qui trespassa le III*e jour d'oclobre* MCCCCLX. (Al. (Jongelin) 1440?) (Chap. des Trois-Rois).

114. ALIX, femme de JEAN DE MONTMARTIN, petite fille du seigneur de RONCHAMP, 25 novembre 1481.

Cy giet dame Alis qui fut femme monsire Jehan seigneur de Montmartin et fut sa mere filte dou seigneur de Ronchamp, laquelle trespassa le jour de saincte Katherine l'an MCCCCLXXXI. *Amen. Priez pour elle.* (Chap. Saint-Antoine).

115. LOUISE DE COURTELLERY, femme de LOUIS MOUCHET, seigneur d'Avilley, 4 octobre 1498, et FRANÇOISE, leur fille, femme de JEAN D'ACHEY, seigneur de Vereux, 22 octobre 1532.

Cy gisent damoiselle Loyse de Cortellery femme Loys Mouchet escuyer sieur d'Avillez qui déceda le IV*e d'octobre* MCCCCXCVIII *et Françoise leur fille femme de Jehan d'Achey seigneur de Vereul le* XXII *d'octobre* M V*c* XXXII. *Amen.* (Chap. de Saint-Jean).

116. ANTOINE DE NANTHON, abbé de Bellevaux (auparavant de Vaux-la-Douce), 22 avril 1529.

Hic jacet reverendus pater dnus. Antonius de Nanton hujus domus antistes qua paupere inventa a se postea ampliter aucta spatio XXXVIII *annorum coadjutoreque facto R. P. dno. Marco Cussemenet nunc ipsius domus antistite animam egit die* XXII *mensis apritis* 1529. *Amen.* (Chœur).

117. SIMONETTE FALLETOT, femme de CLAUDE DESCHIN, maître de forges, 20 avril 1567.

Cy gist Simonete Falletot femme de maistre Claude Deschin a son vivant natif de Manault en France laquelle deceda le 20e *jour du mois d'avril* 1567. *Dieu ait son asme. Amen.* (Chœur).

118. CLAUDE DESCHIN, de Rivet en France, maître des forges de Cirey (Haute-Saône), 27 avril 1567.

CY . GIST . MAISTRE . CLAUDE . DES . CHIM . DE . RIVET . EN . FRANCE . A . SON . VIVA*n*T . MAISTRE . AUX . FORGES . DE . CIRÉ . QUI . DECEDA . LE . XXVII . DAURIL . 1567 . DIEU . AYT . SON . AME . AMEN . (Chœur Dalle haute de 2 m. 05, large de 0 m. 94, à Rigney (grange Bécoulet). Figure gravée d'un personnage âgé imberbe, portant un costume de riche artisan, longue houppelande venant à mi-jambe, avec col rabattu, bouffants et manches fendues, fraise et manchettes empesées, serrée à la taille par une courroie soutenant une escarcelle. (V. pl. II).

119. LOUIS DU TARTRE, évêque de Nicopolis, suffragant de Besançon, vice-chancelier de l'Université et abbé de Bellevaux, 28 septembre 1584.

Hic jacet reverendus dnus. Ludovicus du Tartre episcopus de Nicopoli suffraganus bisuntinus vice-cancellarius almæ Universitatis Dolanæ abbas monasterii hujus Bellævallis] MULTIMOD . AD.....NOTISSIMV . AD D..... CVSTODIA . ET CVRA. OSSIVM..... PRECV . SOLANIVM MORTVVS EST 4 K . OCTOB . AN . DN . 1584. (Devant le maître-autel. Figure du prélat crossé et mitré. Eglise de Cirey, bras gauche du transept, devant l'autel de Saint-Pierre de Tarentaise. Dalle haute de 2 m. environ, large de 0 m. 95).

120. PHILIBERTE D'HARBAMEY, 25 décembre 1595.

CY GIST DAMOISELLE
PHILIBERTE D'HARBAMEY
A SON VIVANT SEVR DV
SIEVR REVERAND ABBE DE
CEANS QVI DECEDA LE XXV
JOVR DV MOIS DE DECE*m*BRE
1595 DIEV AYT SON AME. A.

(Chap. Notre-Dame. Un écu : une fasce (HARBAMEY) est placé au bas de cette inscription gravée dans le champ de la tombe de Jean de Naut, abbé de Bellevaux, 1349 (V. n° 79). Rigney (grange Bécoulet).

121. PIERRE D'HARBAMEY, abbé de Bellevaux, 26 août 1601.

Abbas d'Harbameus jacet de nomine Petrus
Sanguine clarus erat clarior ingenio
Totus erat monachis cunctis effusus egenis
Hinc animam merito sidera celsa beant
Anno Domini 1601 26 *augusti. Amen.* (Chœur).

122. Frère CLAUDE BESLIN, prieur de Bellevaux, 16...

Frere Claude Beslin prieur du monastère. (Chap. Saint-Sébastien).

IV. Notre-Dame de BITHAINE.

(D'après le tome XXX des manuscrits de P. Dunand.)

123. Inscription (renouvelée sans doute) D'AYMON DE FAUCOGNEY, fondateur de Bithaine, 1133.

Hic jacet Haymo dominus de Falconis qui Bethaniam fundavit anno MCXXX III° *kal. maii.* (Mss. Dunand, xxx, f° 90).

124. Dom VALENTIN PASTEL, de Dole, abbé de Bithaine, 1629.

Ista VaLentInVs PasteL saCra fana paraVIt
hInC DesIt pastor teCta CaDVCa noVans. (MDCXXIX).

Vouloir ne pas mourir c'est escheler les cieux
Attenter au décret d'une mort indomptable
Le roy y est sujet, le paistre y est sortable
Et le plus saint prélat n'y peut avoir du mieux
Naguères Valentin Pastel de ces saints lieux
Tutélaire pasteur logé sous ceste table
I a franchi le pas d'une heure inévitable
N'ayant pu évader son tranchant furieux

Pour sa vie elle étoit en son ordre exemplaire
Ayant longtemps été procureur et vicaire
Ses sujets honoroient sa débonnaireté
Très doux a ses enfans soigneur du saint service
Et a fort restauré cet ancien édifice
Le ciel lui soit siège a l'éternité. Amen.

(Cet anagramme et cet acrostiche sont tirés des manuscrits du P. Dunand, xxx, 90).

V. Notre-Dame de BUILLON.

(Il ne survit rien ni comme monument, ni comme relevé ancien des inscriptions de Buillon; pour combler ce vide nous donnons deux tombes d'abbés de Buillon inhumés en Bourgogne.)

125. VINCENT MARLET, abbé de Buillon, 10 juillet 1545.

✠*Hic . jacet venerabilis . pater Vincenti9 . Marletus . quondam . abbas Bte . Marie . de . Bullione . ordinis . cisterciensis . diocesis . Vesuntionensis . ac . prior . comendatarius . Magni . Vallis . Colium . ipsiu9 . ordinis , capitis : qui . obiit .* 10 *. julii .* 1545 *. Aia . ej9 . requiescat . in . pace . Amen.* (Dalle avec une bordure enserrant une inscription en minuscules gothiques. Dans le champ une crosse élégamment contournée, dessinée dans la chapelle Saint-Jean de l'église abbatiale de Citeaux par Palliot, au XVIIe siècle. — Fonds Gaignières, Abbayes, vol. 246, p. 255. *Bibl. nat.*).

126. JEAN MALYON. abbé de Buillon et du Val-des-Choux, 24 janvier 1548.

Cy gist reverend pere en Dieu frere Jchan Malyon en son vivant abbe de Buillon ou diocese de Besançon prieur du Grant Vaulx des Choulx ou diocese de Langres et chef dudit ordre lequel trespassa le XXIIII *de janvier* M^I V^c XLVII. *Dieu ait son ame amen.* (Dalle gravée représentant sous une arcade cintrée soutenue de deux élégants piliers, dont le cintre et les soubassements portent un écu parti sommé d'une crosse : écartelé de *deux bars adossés* (BUILLON) et *de.. au chevron accosté de trois mufles de lion posés de face* (MALYON). Sur chaque pilier est un ange assis ou agenouillé soutenant une écharpe drapée derrière l'écusson principal. L'abbé est représenté en costume de religieux cistercien de l'observance, entre ses mains jointes est retenue une crosse abbatiale appuyée à son épaule droite. (Dessin de Palliot, d'après la tombe visible autrefois dans l'église de l'Oratoire de Dijon. — Fonds Gaignières, vol. 246. *Bibl. nat.*) V, pl. III).

VI. Notre-Dame de LA CHARITÉ.

(D'après les manuscrits Chifflet et Droz et les monuments originaux).

127. THIÉBAUD, abbé de La Charité, 18 mai 1190.

Hic jacet Theobaldus abbas de Charitate anno MCXC. (Chapitre).

128. CLÉMENCE DE FAUCOGNEZ, femme d'ETIENNE D'OISELAY, 4 décembre 1267.

Cy giet dame Clemence de Facoigney feme de monseigneur Estiennes seigneur d'Oiseler. (Chapitre. Dalle en pierre de Sampans portant un écu à trois cotices).

129. BEATRIX DE CHALON, femme de SIMON, et mère de JEAN DE JOINVILLE, sénéchaux de Champagne, 20 mars 1261.

Cy : giet : dame : Béatrix : fille : lo : conte : Estevenas : dame : de : Marnay : et : de : Genville : (Chapitre. Figure d'une dame).

130. AMÉDÉE DE NEUCHATEL, seigneur de Frasne-le-Château, 12...

Hic jacet D. Amedeus de Novo Castro miles dnus. de Frayne. (Cloître).

131. JEANNE DE RUFFEY, femme de RICHARD DE NEUCHATEL, seigneur de Frasne-le-Château, 12...

Hic jacet domina Joanna de Ruffeyo uxor domini Richardi domini de Fraxino castro.

132. AGNÈS, femme du seigneur DE NEUCHATEL, seigneur de Frasne-le-Château, 12...

Hic jacet domina Agnes uxor domini de Novo Castro domini de Fraigne.

133. RENAUD DE MONT SAINT-LÉGER, (XIIIe-XIVe siècles).

Hic Renaldus erat..... [ana]
Mente decens sana gd. mundi gloria vana
Opes favor populi quondam amiserunt
Et in ista oculi duo unum limiserunt. (Cloître).

134. ALIXANS, dite CHERBIÈRE, dame de Vellexon, XIIIe-XIVe siècles).

Hic jacet domina Aliscans dicta Cherbiere domina de Vileson. (Entrée du cloître de collation).

135. Frère GUY D'OISELAY, 13...

Si probitas sensus virtutis gratia census
Nobilitas orti possint obstare morti
Non foret exstinctus frater Guido qui jacet intus. (Cloître).

136. GIRARD DE « LOU », 13...

Cy giet mes sires Girars chevaliers freres monseigneur Arnoul de Lou. (Ecu : une croix cantonnée en chef de deux étoiles à huit rais).

137. JEAN D'OISELAY, seigneur de Flagey, 6 mai 1313.

L'an Nostre Seignour MCCCXIII *lo mardi apres la feste S. Jaiques et S. Phelippe* I *may morut messi Jehans d'Oiseler sires de Flaigey. Proiez por luy.* (Figure d'un chevalier. Chapitre).

138. YOLANDE DE CHOISEU, la femme d'ETIENNE D'OISELAY, 5 décembre, vers 1330.

Hic jacet domina Iolans de Choiseul domina d'Oiseler. R. in pace. (Chapitre. Armoiries : OISELAY et CHOISEUL).

139. ROCH, connétable de Bourgogne, 1332.

Cy giet messire Roch diz connestable de Bourgongne MCCCXXXII.

140. ETIENNE D'OISELAY, chevalier, seigneur dudit lieu et de Seveux, 1335.

Hic jacet dominus Stephanus miles dominus d'Oisèler et Seveul anno Dni. MCCCXXXV. *R. in pace.* (Chapitre).

141. JACQUES DE VEZET, abbé de La Charité, 13 mars 1344.

Hic jacet frater Jacobus abbas domus hujus..... (Chœur).

142. MARGUERITE DE ROUGEMONT, femme D'ETIENNE D'OISELAY, 13 octobre 1350.

Cy giet dame Margueritte de Roygemont dame d'Oiseler feme d'Estienne seigneur d'Oiseler qui trespassay le XIII *d'octobre l'an* MCCCL. (Chapitre).

143. PHILIPPE DE SALINS, mère de JEAN VERJUS 1354.

Cy giet dame Felipe de Salins que fut mère Jehan Verguiz qui trespassa l'am MCCCLIIII. (Cloître).

144. ETIENNE DE NEUVELLE, abbé de La Charité, 25 septembre 1359.

Hic jacet frater Stephanus abbas de Charitate qui obiit VIII *kal.* [*octobris anno Dni.* MCCCLIX]. (Chœur).

145. LANCELOT D'ARGUEL, écuyer, 1364.

Cy giet Lacelez d'Arguel escuyer. Dex en hait l'arme. MCCCLXIV. (Cloître).

146. ETIENNE DE VAUX, abbé de La Charité, 9 octobre 1410.

Hic jacet Stephanus de Vallibus quondam abbas domus hujus sacre

pagine professor. [*Obiit anno Dni.* MCCCCX VII° *idus octobris*]. (Chœur).

147. ETIENNE DE MONT-SAINT-LÉGER, écuyer, 16 février 1409.

Cy gist Estienne de Mont Sainct Ligier escuyer qui trespassa le XVI *de fevrier lan* MCCCCVIII. (Chap. Saint-Bernard).

148. GUILLAUME DE BELLEGARDE, chevalier, gouverneur de Viry (xve siècle?).

Cy gist messire Guillaume de Bellegarde chevalier a son vivant gouverneur de Virey il mourut la veille de Pasques. (Chœur, côté de l'épître. Figure d'un chevalier représentée en relief et bien travaillée).

149. GUILLAUME DE SALINS, abbé de La Charité, 7 janvier 1461.

Guillelmus abbas suum diem clausit extremum de Salinis ortus sacre licentiatus pagine qui abbatisando annis triginta cenobium hoc variis exoneravit debitis cujus tegit corpus saxum anno MCCCCLX *die* VII° *januarii. Ejus anima requiescat in pace. Amen.* (Chapitre).

150. ANTOINE D'OISELAY, 25 juillet 1472, et JEAN D'OISELAY, 24 juin 1503 (tous deux seigneurs d'Oiselay et de Frasne-le-Château).

Cy gisent messires Anthoine et Jehan d'Oiseler chevaliers seigneurs dud. Oiseler et Frasne le Chastel qui trespassarent a savoir led. mat. Anthoine le XXV *de juillet lan* MCCCCLXXII *et led. mee. Jehan le* XXIIII *de juing. l'an* M V^c et III. *Dieu leur face pardon.* (Chapitre. Tombe à personnages vêtus d'armures).

151. JEAN DE LAUBESPIN, abbé de La Charité, 11 juin 1577.

Cy gist dom Jean de Laubespin jadis abbé de céans qui trespassa le 11 *juin* 1577. (Sacristie).

152. CLAUDE DE GRAMMONT, abbé de La Charité, 17 juin 1609.

Cy gist dom Claude de Grammont abbé de céans qui trespassa le 17 *juin* 1609. (Chapitre).

153. Frère SÉBASTIEN RICHARD, 29 décembre 1647.

Cy gist frère Sebastien Richard religieux de ceans qui deceda le 29 *Xbre* 1647. MORITURI ORATE PRO MORTUIS. (Chœur, entrée; devant l'autel Saint-Antoine).

154. JEAN DE WATTEVILLE, prince-évêque de Lausanne, abbé de La Charité, 21 juillet 1649.

Hic jacet illustrissimus et reverendissimus dominus dominus Joannes de Watteville episcopus et comes Lausannensis Sacrique Romani Imperii princeps qui fuit hujus domus antistes 26*us et rexit eam* 30. *Obiit* 21ª *julii* 1649. (Devant le maître-autel).

155. Rénovation de l'épitaphe de JEAN DE WATTEVILLE, 10 lig., 1737.

HIC JACET
EMINENTISSIMUS
IN CHRISTO PATER
RELIGˢ PR. [JOANNES DE WATTEVILLE]
EPISCOPUS ET COMES [LAUSANNENSIS]
SACRI ROM. IMPERII PRINCEPS
POSUERUNT
CARS. FR. D'HALLENCOURT
NICOLAUS THEODˢ KLELY
RELIGIOSI B. M. DE CHARITATE
1737
REQUIESCAT IN PACE.

(Dalle haute de 2 m. 01, large de 1 m. 02; au dessus un écu ovale fruste sommé d'un chapeau à dix glands. Chapelle du château de M. le baron Gourgaud, à La Charité).

156. Epitaphe collective des seigneurs de la MAISON D'OISELAY, gardiens de l'abbaye, posée vers 1737.

HIC IACENT
NOBILES ET ILLUSTRES
IOANNES STEPHANUS IOANNES
DOISELET
[ALIX] DE FROLOIS ET ELISABETH

MEMORES BENEFICIORUM [POSUERUNT]
CAROLUS FRANCISCUS D[HALLENCOURT]
NICOLAUS THEODORUS KLELY PRIOR
RELIGIOSI B[M. DE CHARITATE] NE MEMORIA PE[REAT]

(Dalle haute de 0 m 92, large de 1 m. 31 ; écu effacé ; chapelle du château de la Charité appartenant à M. le baron Gourgaud).

157. Inscription à la mémoire des comtes ÉTIENNE et RAYNAUD, et de la comtesse PONTIA, renouvelée en 1737, par Charles d'Hallencourt, abbé de La Charité.

HIC JACENT
CELSISSIMI PRINCIPES
STEPHANVS REGINALDVS ET PONTIA
COMITES ET COMITISSA
BVRGVNDIÆ
HVIVS ABBATIÆ BENEFACTORES PRÆCIPVI

MEMORES BENEFICIORVM POSVERVNT
CAROLVS D'HALLENCOURT ABBAS
NICOLAS THDRS KLELY PRIOR
RELIGIOSI B. M. DE CHARITATE
1737
REQVIESCANT IN PACE

(Dalle haute de 2 m. 04, large de 1 m. 02. Au dessus de l'inscription dans un cartouche un écu : une aigle (BOURGOGNE); chapelle du château de la Charité, appartenant à M. le baran Gourgaud).

158. CHARLES-FRANÇOIS D'HALLENCOURT, évêque et comte de Verdun, abbé commendataire de La Charité, aumônier du roi, 16 mars 1754.

HIC JACET
EXCELLENTISSI^{mus} ET REVERENDISSIMS
DOMINVS DOMINVS
CAROLVS FRANCISCVS
D'HALLENCOVR
EPISCOPVS ET COMES VIRODVNENS.
SACRI ROMANI IMPERII PRINCEPS
HVIVS MONASTERII AB ANNO 1706
ABBAS COMMENDATARIVS
REGIS NOSTRI CHRISTIANISSIMI
PRO TVNC ELEMOSINARIVS
AVGVSTODVNENS. EPISCOPVS
CONSECRATVS ANNO 1711
VIRDVNENSEM SEDEM
TRANSLATVS ANNO 1721
NATVS OCTOGINTA
OBIIT 16 MARTII 1754
REQVIESCAT IN PACE

(Dalle haute de 2 m. 25, large de 1 m. 05. Au dessus un écu bouchardé. Chapelle du château de M. le baron Gourgaud, Neuvelle-lez-la-Charité (Haute-Saône).

VII. Notre-Dame de CHERLIEU.

(Plusieurs de ces inscriptions ont été déjà reproduites dans l'histoire de Cherlieu, par Mgr Besson, 1847. Nous avons revu et complété, d'après les manuscrits Chifflet et Droz, cette curieuse série où l'on remarquera particulièrement l'inscription inédite d'Othon IV, n° 164.)

159. HUGUES DE CHALON, comte de Bourgogne, 1266.

Aspicis hunc lapidem pius Hugo quiescit ibidem
Hujus jam pridem patrie comes extitit idem
Hic juxta morem retinere quietis honorem
Postulat uxorem prolemque sequi genitorem
Obiit anno MCCLXVI.

(Derrière le maître-autel).

160. ALIX DE MÉRANIE, comtesse de Bourgogne, femme D'HUGUES DE CHALON, puis de PHILIPPE DE SAVOIE, 8 mars 1279.

Alta plagis Italis marchissa Sabaudialis
Et Burgundialis comitissa sub hic jacet Alis
M Semel et C ter sunt viginti duo preter
Ossibus hexameter locus hic anime patet iter
Octavo martis exuta fuit caro filamen
Artubus hic arctis hujus generet relevamen
In sancto patris requie sit ei laus. Amen.

(Derrière le grand autel).

161. MARGUERITE D'OISELAY, dame de Chauvirey et Soilley, 1290.

Cy giet ma dame Marguerite fille du seigneur d'Oiseler dame de Chauvirey et de Soitley qui trespassa l'an MCCIIII^{xx} et X. *Pries pour son ame.* (Deux écus : une fasce (CICON) et (OISELAY).

162. ACMES DE CHAUVIREY, 1298.

Cy giet damoiselle Agnes qui fut fille du seigneur de Chastel Neuf et de dame de Chauvirey qui trespassa l'an M CC IIII^{vx} et XVIII. *Dieu en ait l'arme. Amen.*

163. GÉRARD DE CHAUVIREY, vers 1300.

Hic jacet Girardus miles de Chavirey dominus
Annis divitiis plenus probitate quievit
Quos vivens sprevit moriens sibi conciliavit
Pacem dilexit pax sit eterna sibi.

« (Il ne porte point d'écusson si ce n'est que sur sa robe à gauche il y a la forme de trois quarrons entiers sur deux desquels au dessus et au dessous il y a six choses semblables qui sont flaméchés et deux demis, un desquels en a encore trois (définition maladroite de l'écu de CHAUVIREY. Une bande accostée de sept billettes). »

164. OTHON IV, comte de Bourgogne, 27 mars 1303.

Otto palatinus Francorum par et comes Atrebatum

Ac Burgundionum palatinus herus Salinarum
Heu ! quam justus fortis prudens moderatus
Corpore mente probus strenuo de sanguine natus
Et largus sobrius humilis mundusque benignus
Promptus corde pius obiit tamen hic ita dignus
Anno bis uno cum mille C ter Meleduno
Martis mense datus morti Lilio tumulatus
Annis octo pridem post nupta Mathildis eidem
Hunc ferri lapidem cum corpore fecit ibidem
Heres gnata fuit comitis hec Atrebatensis
Sedibus immensis sit tecum Virgo Maria.

(Dans la chapelle qui est derrière le chœur, on voyait un tombeau de marbre noir élevé, sur lequel était représenté le comte Othon habillé en guerrier, ayant à ses pieds un chien et à sa tête un ange et un religieux de marbre, avec l'inscription ci-dessus. Ce tombeau fut détruit en 1792-93).

165. OTHON IV, 1303-1310.

Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, on vit suspendue auprès du tombeau d'Othon IV l'inscription supplémentaire suivante, tracée sur une large tablette de bois :

L'an mil CCC *et deux le* XVIIe *jour de mars en la ville de Melun sur Seine alla de vie a trespas tres noble prince messire Otho conte d'Artois, conte de Bourgoigne, palatin et s^r de Salins de son heritaige, le corps duquel fut inhumé en l'abbaye de Lis pres Melun et y demoura ledit corps jusques le neuvième de février l'an* M CCC *et* IX. *Et de la fut apporté ledit corps a Saint Jomes pres Langres et y demoura jusqu'au tiers de may de l'an* M CCC *et* X. *Et de la fut apporté en l'église de Cherlieu monastere de l'ordre de Citeaux au diocese de Besançon devant l'autel de la Trinité le* V^e *jour du mois de may en la présence de trés noble dame ma dame Mahaut sa femme laquelle fit amener led. corps et le tombeau a ses propres frais et missions en la présence de l'archevesque de Besançon de l'evesque de Negrepont de l'evesque de Sude et de l'evesque de Tabarie.*

Item labbé de Celle, ceux de Lure, de Saint Vincent de Besançon, de Baulme et de Bèze tous abbez de l'ordre de Clugny.

Item les abbez de Cherlieu, de Mont sainte Marie. de Balerne, de Billon, de Beaulieu, de Clerefontaine, de Theulley, de la Charité, de Bitenne, de Licucroissant, de Rosieres et l'abbé de Vaulx la Doulee, tous de l'ordre de Citeaux.

Item les abbez de Saint Paul de Besançon, de Corneul, de Flabemont, ordre de Prémontré.

Item en la presence de monseigneur Regnault conte de Montbéliart.

monseigneur Hugues son frère et bien CCC *chevaliers desquels les* XXX *estoient bannereaux.*

Item III^m^ *aultres gentilshommes et gentils femmes.*

Item des Jacobins et Cordeliers, des frères de S. Augustin et hermites CCC.

Item l'abbesse de Baptant de Besançon de l'ordre de Citeaux.

Item des moines noirs et des moines blancs qu'on ne peut scavoir le nombre.

Item d'autré peuple a l'estimation de XV^m^.

Et au Ve *jonr dudit mois de may de l'an* MCCCX *fut inhumé le corps de monseigneur Jehan de Bourgoigne frere au dessusdit conte en l'eglise dudit Cherlieu devant l'autel Saint Martin.*

(*Voyage littéraire*, I, 139; mss. Droz, v° CHERLIEU).

166. AGNÈS DE BLAISY, femme de JEAN DE CHAUVIREY, seigneur dudit lieu, 15 juillet 1400.

Cy gist dame Agnes de Blaisi femme de feu messire Jehan de Chavirey chevalier seigneur du Chastel dessus qui trespassa le XVe *jour de juillet l'an* MCCCC.

167. JACQUOT D'AMONCOURT, écuyer, seigneur de Lieffrans, 31 octobre 1428.

Cy gist Jaquot d'Amoncourt escuyer seigneur de Lieffrans qui trespassa le dernier jour du mois d'octobre l'an de grace courant mil quatre cens XXVIII. *Dieu ait son ame.* (Ecu : un sautoir chargé en cœur d'une étoile).

166. N. DE CHAUVIREY, veuve de GUILLAUME DE CHAUFFOUR, 15 juin 1433.

Cy gist damoiselle de Chauvirey dame du Chastel dessous dudit lieu veufve de feu Guillaume de Chaufour escuyer seigneur de Marault qui décéda le XV *juin* MCCCCXXXIII. (*Voyage littéraire*, I, 140).

169. DIDIER DE CICON, seigneur de Gevigney, 25 janvier 1455, BÉATRIX DE VILLERSEXEL sa femme, le 25 août 1454.

Cy gist noble chevalier messire Didier de Cicons seigneur de Gevigney

et de Demangeville qui trespassa le XXV° *jour de janvier l'an* MCCCC LIIII.

Cy gist noble dame Bietrix de Villereelcey femme dudit seigneur elle trespassa le XXV° *jour d'aoust l'an* MCCCCLIIII. *Dieu ait leurs ames. Amen.*

(« L'homme est à la dextre sur la tête duquel est un heaume ouvert ; aux quatre coins du tombeau il y a un écusson, de plus il y en a encore trois vis-à-vis de leurs épaules, un au milieu d'eux et chacun un à leur côté »).

170. JEAN DE CICON, écuyer, fils de DIDIER DE CICON, et de BEATRIX DE VILLERSEXEL, 5 janvier 1455 (date douteuse ?).

Cy gist Jehan de Cicon escuyer fils de feu messire Didier de Cicon seigneur de Gevigney et de Demangeville et de dame Biétrix de Villerscelsey qui trespassa le V° *jour de janvier l'an* MCCCCLIIII. *Anima ejus requiescat in pace. Amen.* (« Au milieu duquel tableau il y a un heaume couronné, entre la couronne une tête, laquelle porte un chapeau ; au dessous du heaume il y a un anneau auquel est attaché l'écusson »).

171. CATHERINE D'HARAUCOURT, femme de GUILLAUME DE CICON, vers 1475.

Cy gist haute et puissante dame dame Katherine de Haraucourt a son vivant femme de haut et puissant seigneur messire Guillaume de Cicon chevalier dame de Cicon, Mangevelle, Beaumont, Cusey, Richecor, qui trespassa l'an mil.....

172. MARGUERITE DE NEUCHATEL, femme de CLAUDE DE CHAUVIREY, 28 septembre 1478.

Cy gist dame Marguerite de Neufchateau femme de Claude de Chauvirey seigneur du chastel damont (en *devant*) *qui trespassa te* XXVIII *septembre l'an* M CCCCLXXVIII. (*Voyage littéraire*, I, 140).

173. JEAN DE CICON, seigneur de Demangevelle, 1500.

Cy gist messire Jehan de Cicon seig^r de Demoinge[velle] 7. *R[equiescat] l[n] P[ace] q[ui] l[respassa] l[an]* MV^c.

174. CLAUDE DE NICEY, abbé de Cherlieu et d'Escurey (diocèse de Toul), 1er juin 1546.

CI GIST FRERE CLAVDE DE [NICEY] A SON VIVANT DOCT. EN THEOLOGIE ABBE DE CHERLIEV DE NOTRE DAME DE[SCVREY] PRIEVR DE JVLLY DE SAINT AIGNAN DE TONNERRE CELLERIER DE MOLESME QVI TRESPASSA AVDIT [CHERLIEV] LE I JOVR DE IVIN LAN DE GRACE 1546. DIEV AIT SON AME, AMEN. (Dalle armoriée chez un particulier de Melin (Haute-Saône), mentionnée dans les *Mém. de la Soc. d'agriculture de la Haute-Saône*, 1862, p. 65.

VIII. Notre-Dame de CLAIRE-FONTAINE.

(Nous n'avons pu découvrir aucun texte inédit ou connu d'inscription de Clairefontaine. M. l'abbé Brultey, notre confrère, n'en signale aucun dans son *Histoire de Clairefontaine*, publiée en 1864.)

IX. Notre-Dame de la GRACE-DIEU.

« Au mois de septembre 1689, on fit un relevé des pierres tumulaires de la Grâce-Dieu. Elles étaient alors au nombre de douze, parmi lesquelles on voyait celle des chevaliers d'Orsans, chargées de leurs armoiries (l'abbé Richard, *Hist. de la Grâce-Dieu*, p. 48). » Faute d'avoir pu retrouver cette description, nous empruntons au livre de M. Richard, 9 inscriptions ou fragments d'inscriptions qu'il y a reproduites,

175. LAMBERT DE GONSANS, 16 mars 1273.

Anno Domini MCCLXXII XVII *kalend. aprilis obiit Lambertus de Goncens*, (Richard, p. 50).

176. MARGUERITE DE MONTBÉLIARD, fille d'HENRI DE MONTFAUCON, 25 août 1323.

L'an MCCCXXIII *le jor de la saint Loys fut cy mise Marguerite de Montbeliard fille d'Henry seigneur de Montfaucon dont Diex hait l'arme. Amen.* (Richard, p. 61).

177. GAUTHIER DE MONTFAUCON, fils d'Henri, seigneur du lieu, 14 janvier 1325.

L'an MCCCXXIV *fut cy mis Gautiers de Montfaucon filz d'Henry seignour de Montfaucon, le jor de saint Hylaire.*

(Richard, p. 61).

178. JEAN, fils D'HENRI DE MONTFAUCON, 25 septembre 1326.

L'an MCCCXXVI *le jeudy devant la saint Michiel fut cy mis Jehans filz d'Henry seignour de Montfaucon.*

(Richard, p. 61).

179. GILETTE POIETTE, femme de JEAN D'ORSANS, 1382.

..... *dame Gilles de Poiette femme monseigneur Jehan d'Orsans....* MCCCXXXII.

(Richard, p. 61).

180. JEANNE DE THORAISE, dame du Chatelard, 1332.

..... *Jehanne de Toras. dom. Chasteler.....* MCCCXXXII.

(Richard, p. 42).

181. HUGUENIN, seigneur du CHATELARD, 1336.

Huguenin sires de Chasteler... MCCCXXXVI.

(Richard, p. 42).

182. GUYOT LIGIER, 1383.

Noble home Guyot Ligier... MCCCLXXXIII.

(Richard, p. 42).

X. Notre-Dame de LIEUCROISSANT.

(D'après les manuscrits Droz et les monuments originaux.)

183. CRESCAT PER TE PIA SEMPER LOCVS ISTE MARIA.

(Linteau de porte large de 0 m. 86, haut de 0 m. 35, portant cette inscription en minuscules gothiques tracée sur une banderole soutenue d'une crosse. Donné à l'église d'Appenans par M. Bulliard et encastré dans le bras droit du transept).

184. PHILIPPE DE SCEY, écuyer, 15 septembre 1362.

✠ CI ⁝ GIET ⁝ PHILIPPES ⁝ DE ⁝ SAIE ESCUIERS ⁝ QVI ⁝ TRESPESSAY ⁝ LANDEMAIN ⁝ DE ⁝ FESTE ⁝ SAINTE ✠ DE ⁝ VOIIN ⁝ LAN ⁝ MIL ⁝ CCC ⁝ LIX ⁝ DEVS ⁝ HAIT ⁝ LAME ⁝ DE ⁝ LUY ⁝ AMEN. (Dalle haute de 2 m. 18, large de 0 m. 94. Sous une arcature trilobée surmontée d'une toiture aiguë avec pinacle et fleurons rampants soutenue de deux colonnettes à chapiteaux à masque humain, avec clochetons superposés, un chevalier est debout vêtu d'un haubert de mailles revêtu d'une cotte déchiquetée, la tête coiffée du bassinet, les mains gantées de buffle et de fer, les jambes protégées par des grèves de plates avec genouillères fleuronnées comme les grèves, les pieds chaussés de solerets à pointes aiguës et éperonnés ; mentionnons encore les *cubitières* analogues aux genouillères et, pendues à la ceinture, sur le ventre du personnage, une miséricorde avec une petite gibecière; deux écus placés aux deux côtés du pinacle de l'arcature sont bouchardés et illisibles. Rang-lez-l'Isle, jardin Boischosey).

185. GUILLAUME DE GRANGES, seigneur de GRAMMONT, chevalier, 27 décembre 1355.

✠ CI GIET ⁝ MESSI GVILLAMES ⁝ DE ⁝ GRANGES ⁝ CHEVALIERS ⁝ SIRES DE GRAMMONT QVI TRESPASSAY LE IOVR DE SAINT IEHAN APOSTRE ET EWANGELISTE LAN M CCC ET LV DEVS AIT LARME AMEN.

(Sous une arcade trilobée reposant sur deux culs de lampe, surmontée d'un pinacle et accostée de choux fleuris, un chevalier est debout couvert de mailles, avec une cotte d'armes, un pot de fer conique sur la tête, des plates de fer sur les jambes, une ceinture soutenant son épée et son écu, des éperons. Il joint les mains. Son écu porte un petit écusson incliné des armes de Granges (un sautoir) timbré d'un casque de face et de deux panaches. Deux blasons qui se font vis-à-vis

au dessus de l'arcade sont à peu près frustes. Autrefois dans une grange à Médières ; j'en ai signalé l'existence à M. l'abbé de Jallerange, alors curé d'Appenans, qui l'a fait encastrer dans le mur de façade de la nouvelle église d'Appenans, face intérieure à droite de l'entrée. Voir pl. IV).

186. THIÉBAUD DE NEUCHATEL, maréchal de Bourgogne, 4 décembre 1469, et BONNE DE CHATEAU-VILLAIN sa femme, 9 août 1474.

« En une chappelle estant en ladite église du costé de bise qui nous ont dit estre la chappelle des seigneurs de Neufchastel dediée en l'honneur de l'Annonciation Nostre Dame.. .. Nous monstrans un tableau en forme de quadrianglc, plus long que large, haut eslevé au milieu d'icelle chappelle ont dit et déposé que c'estoit celuy soubs lequel estoit le charnier, ou estoient inhumez et enterrez les corps desdictz furent Thiebauld de Neufchastel mareschal de Bourgongne, et dame Bonne de Chastel-Villain sa femme..... et avons treuvé que sur le massif d'icelluy est posée une grosse pierre en forme de table et tombe sur laquelle sont deux gisans d'allebastre, l'un représentant un chevalier armé, portant l'ordre du Toison d'or au col, et l'autre une dame de noble maison, et entre deux à l'endroit du chief, est l'image d'un ange de pierre tout droit, tenant les armoiries de Neufchastel et Chastel-Villain comme ils nous ont declarez, au pied d'un chascun desquels gisans sont les effigies de deux lions couchez de mesme allebastre et à l'entour de la grosse pierre en forme de table et tumbes, est escript en lames de lothon commenceant du costé dudict chevalier armé, ce que s'ensuyt

Cy gist hault et puissant seigneur monseigneur Thiebauld seigneur de Neufchastel de Chastel sur Mezelles et d'Espinal, mareschal de Bourgongne qui trespassa le quatrieme jour de decembre l'an mil quatre cens soixante neuf, et emprès gist haute et puissante dame, madame Bonne de Chastel Villain sa femme qui trespassa le neufieme jour d'aoust l'an mil quatre cens septante quatre desquels Dieu aye leurs ames.

Et audict massis soubstenant ladite table, soubs laquelle sont lesdictz gisans sont plusieurs escussons esquels sont entaillez et eslevez les armoiries desdites maisons de Neufchastel et Chastel-Villain. »

(Mém. du procès de Rye, vol. in-fol. impr. vers 1563, p. 370).

187. JEAN DU TARTRE, abbé de Lieucroissant, vers 1545, et ANTOINE DU TARTRE, son frère, 15...

HIC IACET . R . D . IOANNES . QUO*ndam* ABBAS . HUIUS . MONASTERII . ..... ET . ANTHONI9 . D . TARTRO . QUONDAM

(Sous un portique à deux arcades cintrées surmonté d'un fronton triangulaire sont représentés debout, un abbé mitré à gauche, un personnage en costume civil à droite (ce dernier tête nue). Sous les pieds des personnages cette devise en minuscules gothiques comme l'inscription principale : STAT SUA UNICUIQUE DIES . Fragments d'une dalle large de 1 m. 15 qui devait être haute de 2 m. 30 environ, Rang-lez-l'Isle ; maison Boischosey).

188. AGNÈS D'ARCEY, femme de GUYOT DE GRAMMONT, 1396.

CI : GIET : DAME : AGNES : DARCEI : FE ..... : DEVS : AIT : LARME.

(Dans le champ un écu : *un sautoir brisé d'un lambel à 5 pendants.* Fragment supérieur haut de 0 m. 85, large de 0 m. 86, servant de dalle dans une cuisine à Appenans).

189 Frère BALTHAZAR, prieur de Lieucroissant, 1543.

CY . GIST . FRE*re* . BALTASAR . JADIS .
PRIEUR . DE . CEA*n*S . Q*ui* . TRES
PASSAT .
1543

(Dalle haute de 0 m. 95, large de 0 m. 90. Inscription en minuscules gothiques. Rang-lez-l'Isle, cuisine de M. Boischosey).

190. JEANNE LONNESTE, de Gray, XVIe siècle.

CY . GIST . JEHANNE . LONNESTE . DE . GRAY . FEME . DE ..... DIEU . AIE . SON . AME . (Médières. Fragment de dalle, inscription en caractères gothiques, encastré dans le sol d'une grange).

191. MARGUERITE TAVERNIER, femme de CLAUDE TAVERNIER, procureur fiscal à Montby, 7 janvier 1693.

✠ CI GIT MARGUERITE PEREUR . FEMME . DV . SIEVR CLAUDE TAVER-

NIER . VIVANT . PROCVREVR . FISCAL . A . MONTBY . QUY . DECEDA . LE . 7 . DE . JANVIER . 1693 . AGÉE . DE . 35 . ANS . DIEV . AIT . SON . AME . AMEN . (Dalle rectangulaire mesurant 0 m. 80 sur 0 m. 80. Rang-lez-l'Isle, cuisine de M. Boischosey).

192. Tombe anonyme, XVIIe-XVIIIe siècles.

QVONIAM . IN . TE . CONFIDIT . AIA . MEA . O . S . DEI . GENITRIX . MARIA . SIS . PRO . ME . AL . . . . (Appenans. Fragment de dalle haut de 1 m., large de 0 m. 80. Sur la base d'une croix sont gravés ces sigles : F . S . D . M . GG . ET. . . .).

XI. Notre-Dame du MONT-SAINTE-MARIE.

(D'après les manuscrits Droz, mais surtout d'après les monuments originaux.)

193. Inscription collective des comtes de Chalon et princes d'Orange, dans leur chapelle sépulcrale de l'abbaye, 1267-1483.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Sequuntur nomina dominorum auraicorum et comitum cabilonensium ac liberorum eorumdem in hac capella sepultorum.

I. *Obiit anno* MCCLXVII II *kal. octobris comes Joannes Cabilonis anima ejus requiescat in pace.* (1267, 30 septembre.)

II. *Obiit anno* MCCLXXVI IV *mensis octobris domina Lora mater domini Joannis de Cabilone.* (1276, 4 octobre.)

III. *Obiit anno* MCCCX IIII *idus februarii nobilis vir bone memorie dominus Joannes de Cabilone.* (1311, 10 février.)

IV. *Obiit anno* MCCCXXII *pridie nonas decembris vir bone memorie dominus Hugo de Cabilone.* (1322, 4 décembre.)

V. *Obiit anno* MCCCXXX[VI] X *kal. junii Ioannes de Cabilone lingonensis episcopus.* (1336, 23 mai.)

VI. *Obiit anno* MCCCXLVII IIII *idus junii Beatrix de Viennis.* (1347, 10 juin.)

VII. *Obiit anno* MCCCL IX *kal. januarii domina Margareta de Mello.* (1350, 24 décembre).

VIII. *Obiit anno* MCCCLXI III *nonas martii Joannes de Cabilone dominus de Arlato et Cusello.* (1362, 5 mars.)

IX. *Obiit anno* MCCCLXVII VIII *idus decembris Ludovicus de Cabilone ultra mare.* (1367, 6 décembre.)

X. *Obiit anno* MCCCLXXXVIII *pridie kal. decembris nobilis Hugo de Cabilone.* (1388, 30 novembre.)

XI. *Obiit anno domini* MCCCLXXXXVII, II *decembris in terra Saracenorum in exercitu lacrimoso regis Hungarie vir illustris dominus Henricus de Cabilone dominus Arguelli.* (1397, 2 décembre.)

XII. *Obiit anno* MCCCC VIII *kal. augusti nobilis vir Hugo de Cabilone dominus de Sancto Laurentio filius domini Joannis de Cabilone primus princeps Auraice dominus de Arlato.* (1408, 25 juillet.)

XIII. *Obiit anno* MCCCCXVIII IIII *nonas septembris Parisiis dominus Joannes de Cabilone princeps Auraice et dominus de Arlato.* (1418, 2 septembre.)

XIV. *Obiit anno* MCCCCLIV II *decembris in Nosereto domina Eleonora princeps Auraicarum domina de Arlato filia comitis Armignici et Isabelle filie regis Navare sepulta est in hoc monasterio die* XIV *ejusdem mensis.* (1454, 2-14 décembre.)

XV. *Obiit anno* MCCCCLVIII XIII *decembris Ludovicus de Cabilone princeps Auraice dominus de Arlato sepultus est in hoc monasterio.* (1458, 13 décembre.)

XVI. *Obiit anno* MCCCCLXXVI, II *martii in armis in comitio domini principis Caroli Burgundie ducis in die de Granson petens miles Ludovicus de Cabilone dominus Castelli Guyonis et Nosereti sepultus est in hoc monasterio.* (1476, 2 mars.)

XVII. *Obiit anno* MCCCCLXXXX III *julii Hugo de Cabilone in Nosereto dominus Castelli Guyonis sepultus est in hoc monasterio.* (1483, 3 juillet.)

(Publié par Barthelet, *Histoire du Mont-Sainte-Marie*, p. 40-42, rectifié et complété au moyen de documents d'archives; 6 statues magnifiquement sculptées (détruites en 1793), représentaient 6 des personnages énumérés dans l'inscription.)

194. GIRARD D'ARGUEL, 8 février 1392.

✠ HIC : JACET : DNS : GIRARDVS : DE : ARGVELLO : SEPVLTVS : ANNO : DNI : M : CCC : XCI : OCTAVA : DIE : FEBRUARII : REQVIESCAT : IN : PACE : AMEN : (Dalle haute de 2 m. environ, large de 0 m. 90, sans figure ni armoiries, cuisine de la maison Brocard, à l'abbaye, Grange-Sainte-Marie).

195. QUENTIN DE LA BAUME, seigneur de Mont-Saint-Sorlin, mort à Granson, 2 mars 1476.

CY GIST NOBLE HO*mm*E MESS*ire* QUA*n*TIN DE LA BAME CH*eva*LI*er* SE*igneur* DE MO*nt* S*aint* SOLIN Q*ui* T*re*SPASSA LA*n* MIL CCCC LXXV A LA JO*ur*NEE DE GRA*n*SON LE II° IO*ur* DE MARS DIEU LY P*ar*DOI*nt* AME*n*. (Dalle haute de

1 m. 85, large de 1 m. 04, portant gravée l'effigie d'un chevalier complètement vêtu de fer : cuirasse, brassards, coudières, épaulières, flancards, cuissots, genouillères, grèves et solerets, l'épée attachée à la ceinture par une courroie; la tête, les mains, ainsi que les 4 écussons posés aux quatre angles étaient en marbre blanc légèrement saillants et ont disparu. Sous les pieds du chevalier un lévrier couché ronge un os; au dessus de sa tête 2 griffons supportent un écu : LA BAUME (bande vivrée) sommé d'un casque avec couronne et volets. (Vestibule de l'hôtel de ville de Pontarlier).

196. LOUIS DE VERS, abbé de Mont-Sainte-Marie et de La Charité, 5 décembre 1553.

CY . GIST . REVEREND . PERE . EN . DIEU . FRERE . LOYS . DE . VERS . A . SON . VIVANT . ABBE . DES . ABBAIES . DU . MONT . SAINCTE . MARIE . ET . DE . LA . CHARITÉ . QUI . TRESPASSA . LE . 5 . JOUR . DE . DECEMBRE . LAN . 1553 . DIEU . AYT . SON . AME . (Dalle haute de 2 m. 02, large de 0 m. 94. Granges-sainte-Marie, abbaye (maison Brocard). L'abbé est représenté en costume pontifical, mitre, chasuble et aube, les mains jointes, la crosse appuyée sur son épaule gauche; au dessus de sa tête deux écus semblables : *un sautoir chargé en cœur d'une coquille* (VERS), sommés de crosses).

197. GUILLAUME DE VAUTRAVERS, abbé de Mont-Sainte-Marie, 22 avril 1589.

Hoc sibi Guillelmus Transversa a Valle sepulchrum
Vivus adhuc mortis sed memor ædificat
Vita hominis misera est statio magefida sepulchrum
Vita vale tumuli vivus amore trahor

(Le mausolée en marbre de Guillaume de Vautravers était dans la première chapelle du bras gauche du transept. L'abbé était représenté crossé et mitré. L'inscription était encastrée dans le mur, et au dessus sur des culs de lampe se voyaient trois statues dont une de saint Guillaume et deux génies ou anges portant des attributs).

198. ETIENNE BRESSAND, de Labergement, 14 décembre 1590.

CY GIT HONORABLE HOMME ESTIENNE BRESSAND A SON VIVANT DE LABER-

GEMENT QUI TRESPASSA LE 14 JOUR DU MOIS DE DECEMBRE 1590. *anima* EJUS REQUIESCAT IN PACE. (Dalle haute de 1 m. 74, large de 0 m. 82. Cave du maire des Granges-Sainte-Marie).

199. GABRIEL DURAND, abbé de Mont-Sainte-Marie, 26 juin 1658.

Hic tumulum Durandus habet mens degit in astris
Vivus utramque sibi condidit ipse domum
Cœlestem pietas terrenam mortis imago
Obiit 26ª *junii* 1658.

XII. Notre-Dame de ROSIÈRES.

(Le texte des inscriptions de Rosières a été publié, *in extenso*, par l'auteur, dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, de 1879 page 161-175. Voici la table des inscriptions, afin de faciliter les recherches et compléter ce groupe des inscriptions des abbayes cisterciennes)

209. Henri du Pasquier et Jeannette sa femme, 22 décembre 1300, x.
Jacquemin Arsenier, 1311, xxx.
Guillaume des Mars, 1326, xxiv.
Hugues de Germigney, dit La Chèvre, 13.., xxvi.
Marguerite de Vergy — Poitiers, 1358, xxix et ii.
Gui de Salins, seigneur de Nevy, 1417, vii.
Hugues Quanteal, abbé, 1477 (V. sa tombe gravée dans l'*Ann. du Jura*, 1852, p. 142, pl. 8), xii.
Philippe de Poitiers et Jeanne de Lannoy, 1502-1504, iii.
Jean Droz, de Salins, abbé, 1510, xviii.
Clauda Pyon. de Salins, 1545, xix.
Benoit Charreton, 1600, iv et i.
Claude Charreton, 1607, v.
Philibert Charreton, abbé, 1629, vi.
Nicolas Besançon, 1650, xv.
Pierre Besançon, abbé, 1668, viii.
Gabriel Willod, de Saint-Claude, religieux, 1683, xxvii.
Jean Boudot et Jeanne Vaudois d'Aumont, 1687-1718, xx.
Nicolas Comte, 1697, xxiii.
Charles Baud, 1707, xiv.
Antoine du Clos, 1709, xvi.

Bellevaux. MARGUERITE DE NANT DAME DE «CLERA»
Novembre 1427.

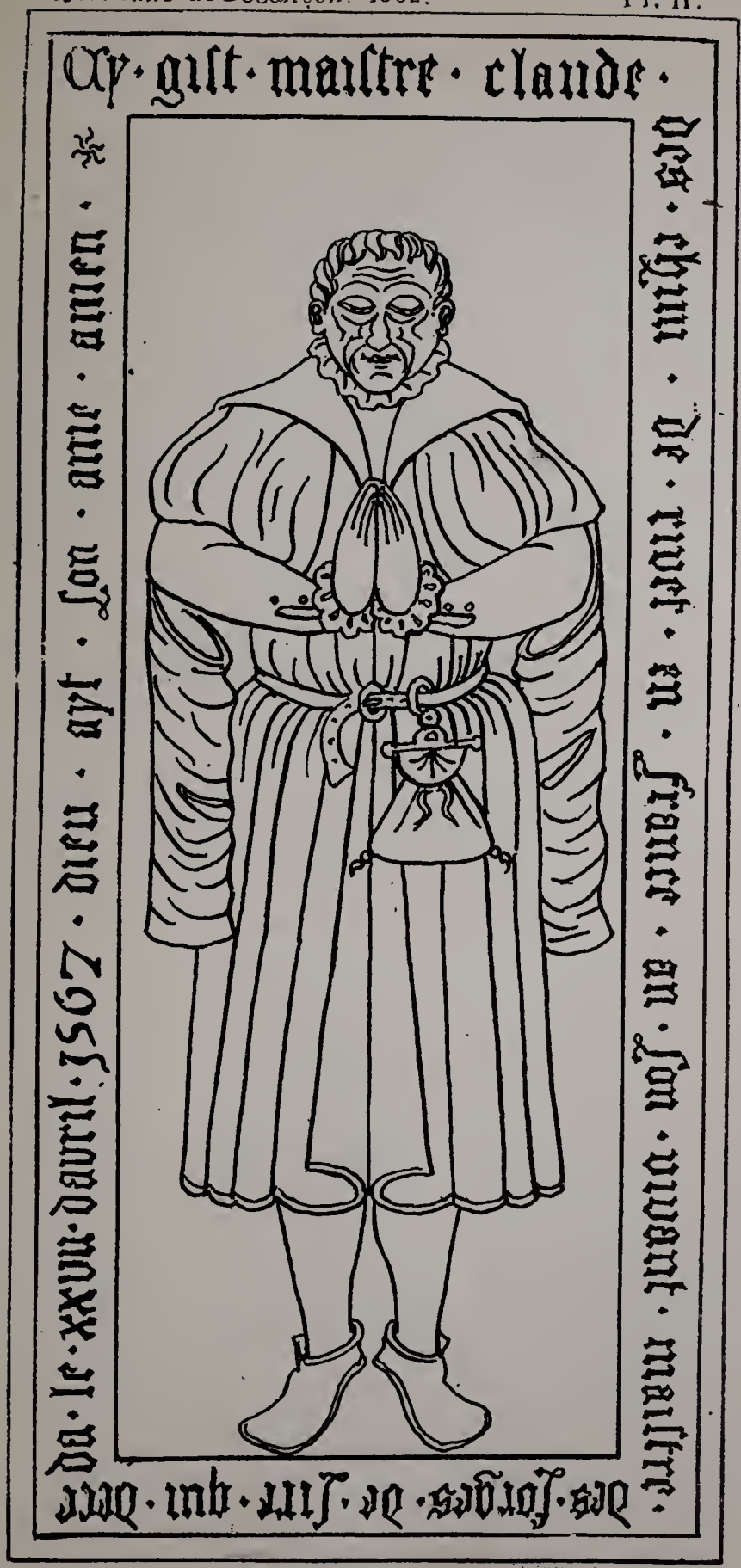

Bellevaux. CLAUDE DESCHIN, MAITRE DE FORGES DE CIREY.
27 Avril 1567.

J. GAUTHIER.

Buillon. JEAN MALYON, ABBÉ DE BUILLON. *24 JANVIER 1548.*

d'après un dessin du fonds baignières.

Lieucroissant. GUILLAUME DE GRANGES Sr DE GRAMMONT.

27 Décembre 1355.

TABLE DES NOMS PROPRES

CONTENUS DANS LE RECUEIL DES INSCRIPTIONS DES ABBAYES CISTERCIENNES.

(Nota. — Les noms des personnes sont en caractères ordinaires, les noms de lieux en *italiques*; les chiffres romains renvoient aux chapitres, les chiffres arabes aux paragraphes, ou numéros d'ordre des inscriptions.

Acey, II, 1-22.
Achey (Jean d'), 115.
Alix, comtesse de Bourgogne, 160.
Alixans, dit Cherbière, 134.
Amoncourt (Jacquot d'), 167.
Apremont (Guillaume d'), 2.
Apremont (Jean d'), 2.
Arbois (Jean d'), 25.
Arcey (Agnès d'), 188.
Arguel (Girard d'), 194.
Arguel (Jean d'), 4.
Arguel (Lancelot d'), 145.
Arguel (Pierre d'), 47.
Arlay, 193.
Armagnac (Eléonore d'), 193.
Arsenier (Jacquemin), 200.
Artois (Mahaut d'), 165.
Aumont, 200.
Authoison, 61, 62.
Avilley (Jean d'), 84.
Avilley (Perrin d'), 101, 105.

Balançon, 5, 7, 8, 9, 13, 16.
Balerne, II. 23-29, 165.
Balthazar (frère), 189.
Battant, abbaye, 165.
Battenans (Thiébaud de), 103.
Baud (Charles). 200.
Baume (Quentin de La), 195.
Beaujeu, 3.
Beaulieu, 165.
Beaumont (Alix de), 87.
Belfort (Girard de), 43.
Bellegarde (Guillaume de), 148.
Bellevaux, III, 30-122.
Belvoir (Marguerite de), 54.
Besançon, 68, 69, 165.
Besançon (Nicolas), 200.
Besançon (Pierre), 200.
Beslin (Claude), 122.
Bèze, 165.
Bidaud, sr de Roche-sur-L., 85.
Bithaine, IV, 123, 124, 165.
Blaisy (Alix de), 166.
Boudot (Jean), 200.
Bourgogne (Gérard de), 80.
Bourgogne (Hugues de), 165.
Bourgogne (Othon IV de), 164, 165.
Bressand (Etienne), 198.
Bretin (Jean), 18.
Brocard, abbé, 32.
Brotte (Catherine de), 73.
Brulard (Marie du), 20.
Buillon, V, 125-126.

Cécile, dame de Rougemont, 41.
Celles, 165.
Chalon (Béatrix de), 129.
Chalon (Henri de), 193.
Chalon (Hugues de), 159, 193.
Chalon (Jean de), 193.
Chalon (Laure de), 193.
Chalon (Louis de), 193.
Champagne, 129.

Champion (Perrin), 90.
Charité (La), VI, 127-158, 165, 197.
Charreton (Benoît), 200.
Charreton (Claude), 200.
Charreton (Philibert), 200.
Châteauvilain (Bonne de), 186.
Chatelard, 180.
Châtelard (Hugues du), 181.
Châtelguyon, 193.
Châtelneuf, 16.
Châtillon (Guillaume de), 64.
Châtillon-Guyotte, 113.
Châtillon-le-Duc, 90.
Chaudenay (Claude de), 81.
Chauffour (Guillaume de), 168.
Chauvirey, 161.
Chauvirey (Alix de), 162.
Chauvirey (Claude de), 172.
Chauvirey (Gérard de), 163.
Chauvirey (Jean de), 166.
Chazel, 11.
Cherlieu, VII, 159-174.
Choiseul (Yolande de), 138.
Cicon (Didier de), 169.
Cicon (Guillaume de), 171.
Cicon (Jean de), 170, 173.
Cicon (Pierre de), 67.
Cicon (Thiébaud de), 36.
Cirey, 118.
Citeaux, 17, 19, 125.
Citey (Agnès de), 36.
Clairefontaine, VIII, 165.
Clera, 111.
Commercy (Gaucher de), 23.
Comte (Nicolas), 200.
Corcondray, 9, 13, 16.
Corneux, 165.
Cortelary (Louise de), 115.
Cuiseaux, 193.

Dampierre-sur-Salon (Héloïse de), 77.
Dampierre-sur-Salon (Isabelle de), 70.
Dampierre-sur-Salon (Richard de), 70.
Demangevelle, 169, 173.
Deschin (Claude), 126.
Dessus les autres (Etienne), 11
Dijon (Jacques de), 17.
Dijon (oratoire de), 126.
Droz (Jean), 200.
Duclos (Antoine), 200.
Durand (Gabriel), 199.

Ecrilles (Louise d'), 108.
Escurey, 174.
Etienne, abbé, 37.
Etienne, comte de Bourgogne, 157.
Etienne, maçon, 97.

Falletot (Simonette), 117.
Fallon, 109, 113.
Fallon (Marguerite de), 109.
Faucogney (Aymon de), 123.
Faucogney (Clémence de), 128.
Faverney (Friant de), 28, 29.
Filain (Isabelle de), 98.
Flabemont, 165.
Flagey, 137.
Fondremand (Jean de), 49.
Fournielle (Jacques de), 17.
Franconie, 2.
Frasne-le-Château, 130, 150.
Friant de Faverney (Simon), 28, 29.
Frolois (Alix de), 156.
Frolois (Elisabeth de), 156.

Genève, 22.
Germigney (Hugues de), 200.
Gesans, 55.
Gevigney, 169.
Gonsans (Lambert de), 175.
Grâce-Dieu (La), IX, 175-182
Grammont (Claude de), 152.
Grammont (Guillaume de), 109.
Grammont (Guyot de), 188.
Grammont (Jacques-Antoine de), 113.
Granges (Guillaume de), 185
Granges (Humbert de), 94.
Granson, 193, 195.
Gray, 190.

Gui, abbé de Bellevaux, 34.
Gy (Pierre de), 71.

Hallencourt (Charles-François d'), 155, 156, 157, 158.
Haraucourt (Catherine d'), 171.
Harbamey (Philiberte d'), 120.
Harbamey (Pierre d'). 121.
Hongrie, 193.
Huguenet, tuilier. 96.

Jean, maire d'Authoison, 61, 62.
Jeannette, sa femme. 62.
Joinville (Jean de), 129.
Joinville (Simon de), 129.
Jully, 174.

Klély (Nicolas-Thadée), 155, 156, 157.

Labergement, 198.
Langres, 126.
Lannoy (Jeanne de), 200.
Larians (Henri de), 98.
Larians (Renaud de), 44.
Laubespin (Jean de), 151.
Lausanne, 154, 155.
Lieffrans, 167.
Lieucroissant, x, 165, 183-192.
Ligier (Guyot), 182.
Lis, abbaye, 165.
Lonneste (Jeanne), 190.
Lou (Girard de), 136.
Louhans (Pierre de), 19.
Lure, 165.

Mahaut d'Artois, 165.
Mailley (Jean de), 107.
Mailley (Richard de), 6.
Malyon (Jean). 126.
Manault, 117.
Marault, 168.
Mareschal (Pierre), 26.
Marlet (Vincent). 125.
Mars (Guillaume des), 200.
Martin, abbé de Bellevaux, 31.
Melin, 174.
Mello (Marguerite de), 194.
Melun, 165.
Méranie (Alix de), 160.
Michodière (Pierre de La), 19.
Moïse, 29.
Molesmes, 174.
Montbéliard (Marguerite de), 176.
Montbéliard (Renaud de), 165.
Montbozon (Etienne de), 112.
Montbozon (Isabelle de), 105.
Montby, 191.
Montfaucon (Gauthier de), 177.
Montfaucon (Henri de), 476, 177, 178.
Montfaucon (Jean de), 178.
Montferrand (Jean de), 35.
Montmartin, 54.
Montmartin (Hugues de), 74, 77.
Montmartin (Jean de), 58, 77, 83, 93, 114.
Montmartin (Pierre de), 74.
Montrivel, 23.
Mont-Saint-Léger (Etienne de), 147.
Mont-Saint-Léger (Renaud de), 133.
Mont-Saint-Sorlin, 195.
Mont-Sainte-Marie, xi, 165, 193-199.
Mouchet (Françoise), 115.
Mouchet (Louis). 115.

Nant (Alix de), 63.
Nant (Jean de), 75, 79, 87, 110.
Nant (Marguerite de), 111.
Nanthon (Antoine de), 116.
Navarre (Isabelle de), 193.
Négrepont (l'évêque de), 165.
Neublans, 5, 7, 9.
Neuchâtel, 131.
Neuchâtel (Agnès de). 132.
Neuchâtel (Alix de), 106.
Neuchâtel (Amédée), 130.
Neuchâtel (Catherine de), 78.
Neuchâtel (Marguerite de), 172.
Neuchâtel (Richard de), 131.
Neuchâtel (Thiébaud de), 186.

Neuvelle (Etienne de), 144.
Nevy. 200.
Nicey (Claude de), 174.
Nozeroy, 193.

Oiselay (Antoine d'), 150.
Oiselay (Etienne d'), 128, 138, 140, 142. 156.
Oiselay (Gui d'), 135.
Oiselay (Jean d'), 150, 156.
Oiselay (Jeanne d'), 102.
Oiselay (Marguerite d'), 151.
Orange (princes d'), 193.
Othon IV, 164.
Ougney, 10.

Pardessus (Etienne), 11.
Paris, 110.
Pasquier (Henri et Jeanne du), 200.
Pastel (Valentin), 124.
Perrette, 99.
Pesmes (Damette de), 1.
Pesmes (Guillaume de), 1.
Pesmes (Hugues de), 24.
Pierre, cellérier de Bellevaux. 53.
Pierre de Tarentaise (saint), 33, 47.
Poiette (Gilette), 179.
Poitiers (Philippe de), 200.
Ponce, abbé, 30.
Poncette, comtesse, 157.
Poncette, d'Authoison, 61.
Poupet, 10.
Puget de Rancey (Laurent), 21.
Pyon (Claude), 200.

Quanteal (Hugues), 200.
Quincey (Simon de), 39.

Rainaud, comte de Bourgogne, 157.
Rancey (Laurent Puget de), 21.
Ray, 36, 70.
Richard (Sébastien), 153.
Rivet, 118.
Roch, connétable, 139.
Roche-sur-Linotte, 85, 109, 113.
Roche (Alix de La), 56.
Roche (Ferry de La), 73, 76.
Roche (Jean de La), 38, 50.
Roche (Jeanne de La), 55.
Roche (Marguerite de La), 92.
Roche (Odet de La), 59, 70.
Roche Othon de La), 56.
Rochelle (*La*), 57, 65, 82.
Romain-sur-Meuse (Thomas de), 91.
Ronchamp, 114.
Roset. 4.
Rosières, XII, 165, 200.
Rougemont, 106.
Rougemont (Agnès de), 52.
Rougemont (Alix de), 83.
Rougemont (Cécile de), 41.
Rougemont (Gui de), 89.
Rougemont (Guillaume de), 86.
Rougemont (Humbert de), 66, 106.
Rougemont (Isabelle de), 50.
Rougemont (Jean de), 68.
Rougemont (Marguerite de), 5.
Rougemont (Thiébaud de), 40, 41, 42, 50.
Rougnon (Catherine du), 27.
Roulans, 95.
Roulans (Guillaume de), 46, 45.
Ruffey (Jacquette de), 16.
Ruffey (Jeanne de), 131.
Rye (Humbert de), 3.
Rye (Jean de), 5, 9, 13, 16.
Rye (Louis de), 15, 22.
Rye (Louise de), 10.
Rye (Mathieu de), 5, 7, 10.
Rye (Thiébaud de), 7.

Saint-Aignan, 174.
Saint-Claude, 200.
Saint-Geosmes. 165.
Saint-Laurent, 193.
Salins, 200.
Salins (Antoinette de), 9.
Salins (Gui de), 200
Salins (Guillaume de), 149.
Salins (Jeanne de), 15.

Salins (Philippe de), 143.
Salins (Pierre de), 12.
Salives (Jean de) 14.
Scey (Philippe de), 184.
Semoustier (Jean de), 108.
Seveux, 140.
Sorans, 108.
Sorans (Abourgogne de), 72.
Sorans (Gérard de), 72.
Sorans (Jean de), 72.
Sorans (Perrenette de), 103.
Sorans (Perrin de), 48, 51.
Suda (l'évêque de), 60, 165.

Tabarie (l'évêque de), 33.
Tamié, 33.
Tarentaise (saint Pierre de), 33.
Tartre (Antoine du), 187.
Tartre (Jean du), 187.
Tartre (Louis du), 119.
Tavernier (Claude), 191.
Tavernier (Marguerite), 191.
Thervay, 18, 22.
Theuley. 165.
Thiébaud, abbé de La Charité, 127.
Thierry, évêque de Suda, 60.
Thoraise (Jeanne de), 180.
Tonnerre, 174.

Usier, 78, 106.
Val des Choux, 125, 126.
Vandelans (Isabelle de), 90.
Varigny (Agnès de), 52.
Varin (Girard), 69.
Varin (Guillaume), 100.
Vaudois (Jeanne), 200.
Vaugrenans (Jeanne de), 76.
Vautravers (Guillaume de), 197.
Vaux (Etienne de), 146.
Vaux-la-Douce, 116, 165.
Vellefaux (Hugues de), 57, 82.
Vellefaux (Mahaut de), 82.
Vellefaux (Philippe de), 65.
Vellexon (Alixans de), 134.
Verdun, 158.
Vereux, 115.
Vergier (Guillaume du). 20.
Vergy (Marguerite de), 200.
Verjus (Jean), 143.
Vers (Louis de), 196.
Vezet (Jacques de), 141.
Vienne, 110.
Vienne (Béatrix de), 8, 10.
Vienne (Guillaume de), 81, 88.
Vienne (Jean de), 95, 102.
Vienne (Jeanne de), 46.
Viennois (Béatrix de), 193.
Villersexel (Aymar de), 92.
Villersexel (Béatrix de), 169, 170.
Viry, 148.
Watteville (Jean de), 154, 155.
Willod (Gabriel), 200.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1882)

I

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

1. Mgr l'Archevêque de Besançon (Mgr FOULON).
2. M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général WOLFF).
3. M. le premier président de la Cour d'appel (M. CHAUFFOUR).
4. M. le préfet du département du Doubs (M. GALTIER).

2° Académicien-né.

5. M. le maire de la ville de Besançon (M. DELAVELLE).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

6. TRIPARD, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 33 (24 août 1844), *doyen de la Compagnie.*
7. BLANC, C. ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (24 août 1850).
8. DRUHEN aîné (le docteur), ✻, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855), *président annuel.*
9. LAURENS (Paul), ✻, membre du conseil municipal, rue de la Préfecture, 14 (24 août 1855).
10. TERRIER DE LORAY (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).
11. SANDERET DE VALONNE (le docteur), ✻, ancien directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (30 janvier 1862).
12. SUCHET (le chanoine), archiprêtre, curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21 (21 janvier 1863).

MM.

13. Castan (Auguste), ✻, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Grande-Rue, 86 (28 janvier 1864).
14. Vaulchier (le comte Charles de), ancien député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867), *secrétaire perpétuel.*
15. Pioche (l'abbé), professeur au Collège Saint-François-Xavier (28 janvier 1867).
16. Baille (Edouard), artiste peintre, Grande-Rue, 67 (27 août 1867).
17. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
18. Lebon (le docteur Eugène), Grande Rue, 116 (28 janvier 1868).
19. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, à la Mouillère (28 janvier 1870).
20. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Neuve, 8 (29 janvier 1872), *vice-président annuel.*
21. Marquiset (Léon), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 4 (29 janvier 1872).
22. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
23. Bergier (l'abbé), missionnaire de la Maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).
24. Carrau (Ludovic), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, place Saint-Amour, 3 (25 août 1875).
25. Tivier (Henri), ✻, professeur de littérature française et doyen à la Faculté des Lettres, rue de la Citadelle, 1 (27 janvier 1876).
26. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres, rue du Mont-Saint-Marie, 2 (27 janvier 1876), *secrétaire-adjoint, archiviste.*
27. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
28. Saint-Ginest (Etienne), architecte du département, rue Granvelle, 28 (31 juillet 1877).
29. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts-et-chaussées, rue Battant, 114 (27 juillet 1878).

MM.

30. Soultrait (le comte de), ✻, trésorier-payeur général, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, rue Neuve, 12 (30 juillet 1879).

II

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

1. Chatelet (l'abbé), ancien curé de Cussey-sur-l'Ognon, à l'hôpital Saint-Jacques (28 juillet 1880).
2. Coutenot (le docteur), ✻, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).
3. Mairot (Gustave), banquier, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).
4. Vuillermoz, avocat, rue Morand, 9 (28 juillet 1881).
5. Guichard, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 20 (25 janvier 1882).
6. Michel, ancien rédacteur en chef de l'*Union franc-comtoise*, Grande-Rue, 14 (25 janvier 1882).
7. Marquiset (Camille), artiste peintre, rue du Chateur, 14 (25 janvier 1882), *trésorier de la Compagnie*.
8. Jouffroy (le marquis Sylvestre de), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).
9. Faivre (l'abbé), ✻, ancien aumônier des prisons (20 juillet 1882).
10 . . . . . .

III

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Membres honoraires (1).

MM.

1. Bigandet (Mgr), évêque de Ramatha, vicaire apostolique en Birmanie (27 janvier 1853).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à dix. (Réglement intérieur, art. 3.)

MM.

2. Déy, ancien directeur des domaines, à Château-Thierry (28 janvier 1854).
3. Mignard, homme de lettres, à Dijon (24 août 1859).
4. Bonaparte (le prince Louis-Lucien), G. C. ✻, à Londres (28 janvier 1865).
5. Conegliano (le duc de), ✻, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
6. Gérando (le baron de), ✻, ancien procureur général, boulevard Saint-Michel, 113, à Paris (24 août 1868).
7. Seguin, ✻, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
8. Dreyss, ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Grenoble (27 janvier 1874).
9. Rozière (Eugène de), O. ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 juillet 1878).
10. Servaux, O. ✻, sous-directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Courcelles, 1, à Paris (27 juillet 1878).
11. Perrier (Frédéric), O. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).
12. Jacquinet, O. ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880).
13. Mérode (le comte de), sénateur du Doubs, rue Saint-Guillaume, 4, à Paris (28 juillet 1881).

2° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✻, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 46, à Paris (28 janvier 1835).
2. Kornprobst, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges (24 août 1840).
3. Person, ✻, ancien doyen, ancien professeur de physique de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).
4. Besson (Mgr), évêque de Nîmes (30 août 1847).

MM.

5. Weil, ✻, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
6. Bial, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à. . . . (29 janvier 1865).
7. Sauzay (Jules), littérateur, à Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
8. Labrune (le docteur), à Dole (28 août 1868).
9. Vernis, ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Rennes, 106, à Paris (29 janvier 1872).
10. Chotard, ✻, professeur d'histoire et doyen à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand (25 août 1873).
11. Cardon de Sandrans (le baron), C. ✻, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).
12. Gérard (Jules), recteur de l'Académie de Grenoble (25 août 1874).
13. Mignot (Edouard), ✻, chef de bataillon au 11e régiment d'infanterie, à Lyon (25 août 1875).
14. Reboul, ✻, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
15. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue de la Faisanderie, 24, à Paris (27 janvier 1876).
16. Piépape (Léonce de), ✻, chef de bataillon au 21e régiment d'infanterie, à Langres (27 juillet 1878).
17. Saint-Loup (Louis), professeur de mathématiques et doyen à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand (27 juillet 1878).
18. Meynier (Joseph), ✻, médecin-major de 1re classe au 109e régiment d'infanterie, à Chaumont (29 juillet 1879).
19. Aumale (Mgr Henri d'Orléans, duc d'), G. C. ✻, de l'Académie Française, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly et rue de l'Elysée, 4, à Paris (29 juillet 1880).

IV

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ (1).

MM.

1. HUGO (le vicomte Victor) G. C. ✻, de l'Académie Française, avenue Victor-Hugo, 50, à Paris (24 août 1827).
2 MARMIER (Xavier) O. ✻, de l'Académie Française, place Saint-Thomas d'Aquin, 1, à Paris (24 août 1839).
3. RICHARD (l'abbé), ancien curé de Dambelin, correspondant du Comité des Travaux historiques, à Baume-les-Dames (24 août 1842).
4. CIRCOURT (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
5. RONCHAUD (Louis de), ✻, directeur des Musées du Louvre, à Paris (30 novembre 1848).
6. VIEILLE (Jules), ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (24 août 1853).
7. BERGERET (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
8. GRENIER (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
9. PETIT (Jean), sculpteur, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
10. TOUBIN (Charles), ancien professeur d'histoire au lycée d'Alger, à Salins (24 août 1859).
11. PASTEUR (Louis), G. C. ✻, de l'Académie Française et de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (30 janvier 1860).
12. GIGOUX (Jean), C. ✻, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).
14. GÉROME (Jean-Léon), C. ✻, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à 40. (Règlement intérieur, art. 1er).

MM.

14, Jacquenet (Mgr), évêque de Gap (28 janvier 1868).

15. Brultey (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône) (24 août 1868).

16. Fleury-Bergier, juge de paix à Montbozon (Haute-Saône) (24 août 1868).

17. Marcou (le docteur), géologue, à Salins (28 janvier 1870).

18. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).

19. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'Ecole des Chartes. ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).

20. Reverchon, ✻, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).

21. Hauser, ✻, ancien professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

22. Tournier (Edouard), ✻, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, sous-directeur à l'Ecole des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).

23. Bouquet (Jean-Claude), professeur de calcui différentiel et intégral à la Faculté des sciences, membre de l'Institut (Académie des Sciences), rue Legoff, 1, à Paris (25 août 1873).

24. Beuvain de Beauséjour (l'abbé Paul), curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).

25. Dumont (Albert), O. ✻, membre de l'Académie des Inscriptions, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, rue du Cherche-Midi, 42, à Paris (25 août 1875).

26. Gainet (l'abbé), curé de Traves (Hte-Saône) (25 août 1875).

27. Baille (Charles), banquier, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).

28. Villequez, professeur et doyen à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).

29. Prost (Bernard), rédacteur au ministère de l'intérieur (bureau des archives), avenue Bosquet, 4, à Paris (31 juillet 1877).

MM.

30. Giacomotti (Félix-Henri), ✻, artiste peintre, rue de Vaugirard, 39, à Paris (27 juin 1878).
31. Becquet (Just), ✻, sculpteur, rue Denfert-Rochereau, 39, à Paris (27 juin 1878).
32. Valfrey (Jules), O. ✻, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue de Rivoli, 180, à Paris (29 juillet 1879).
22. Thuriet (Charles), juge au tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
34. Rambaud (Alfred), ✻, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, chargé d'un cours complémentaire à la Sorbonne, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
35. Robert (Ulysse), archiviste-paléographe, attaché au cabinet des manuscrits (Bibliothèque nationale), Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
36. Bouchey (l'abbé), curé de Bonnétage (Doubs) (25 janvier 1882).
37. Tuefferd, juge au tribunal de Montbéliard (25 janvier 1882).
38. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
39. Coudriet (l'abbé), curé de Levier (Doubs) (20 juillet 1882).
40. Vaulchier (le marquis de), au château du Deschaux (Jura) (20 juillet 1882).
41. Rapin (Alexandre), artiste peintre, 52, rue de Bourgogne, à Paris (20 juillet 1882).

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ (1).

MM.

1. Mallard, archéologue et dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) (24 août 1845).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à vingt. (Règlement intérieur, art. 1er.)

MM.

2. Braun, O. ✻, ancien président du consistoire luthérien, à Montbéliard (24 août 1849).
3. Junca, ✻, ancien archiviste du Jura, rédacteur du *National*, à Paris (28 janvier 1865).
4. Dalloz (Edouard), O. ✻, ancien député, rue Vanneau, 18, à Paris (23 août 1866).
5. D'Arbois de Jubainville, ✻, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant du l'Institut (Académie des Inscriptions), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
6. Champin, ✻, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
7. Leclerc (François), archéologue et naturaliste, à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872).
8. Barthélemy (le comte Edouard de), ✻, rue de Las Cases, 22, à Paris (25 août 1873).
9. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
10. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
11. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
12. Beaurepaire (de), ✻, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Rouen (29 août 1875).
13. Tuetey (Alexandre), archiviste aux archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (31 juillet 1877).
14. Garnier (Joseph), ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
15. Dumay (Gabriel), juge au tribunal, secrétaire de la Société Eduenne, à Autun (28 juillet 1880).
16. Revillout (Charles), ✻, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier (29 juillet 1879).
17. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
18. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
19. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1880).

MM.

20. Fleury (Edouard), ✻, à Vorges, près Laon (Aisne) (20 juillet 1882).
21. Bouthillier (l'abbé), curé de Coulanges-les-Nevers (20 juillet 1882).

VI

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. Gachard, directeur général des archives royales de Belgique, à Bruxelles (11 mars 1841).
2. Kohler (Xavier), président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation, à Porentruy (28 janvier 1855).
3. Cantu (César), ✻, à Milan (28 janvier 1864).
4. Liagre, lieutenant-général, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).
5. Rossi (J.-B. de), ✻, à Rome (passage d'Ara-Cœli) (27 juin 1878).
6. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
7. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1880).
8. Arneth (le chevalier d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).
9. Bonhote, archiviste cantonal, à Neuchâtel (Suisse) (20 juillet 1882).

10-20 . . . . . .

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1882.

Académiciens titulaires ou résidants.

MARNOTTE (Pierre), architecte, rue Moncey, 5, *Doyen de la Compagnie* (23 août 1826), décédé le 21 avril 1882.

VAULCHIER (le marquis Louis de), rue Moncey, 9 (24 août 1837), décédé à Nice le 12 janvier 1882.

VUILLERET (Just), ancien juge suppléant au tribunal, rue Saint-Jean, 11 (24 août 1853), *Secrétaire perpétuel*, décédé le 15 mars 1882.

Académiciens honoraires.

MATTY DE LATOUR, ✻, ancien ingénieur des ponts et chaussées (24 janvier 1867), décédé à Saint-Servan (Ile-et-Vilaine), le 21 août 1882.

Associés correspondants nés dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône (ancienne Franche-Comté).

WEY (Francis), O. ✻, inspecteur général honoraire des archives départementales, membre du Comité des travaux historiques (24 août 1845), décédé à Paris le 9 mars 1882.

BRIOT, ✻, professeur à la Faculté des sciences de Paris (24 août 1865), décédé au Bourg-d'Ault (Somme), le 20 septembre 1882.

Associés correspondants nés hors de l'ancienne province de Franche-Comté.

QUICHERAT (Jules), O. ✻, directeur de l'Ecole des Chartes (24 août 1857), décédé à Paris le 8 avril 1882.

BAUDOUIN (Magloire), ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire (29 janvier 1860), décédé à Paris le 12 mars 1882.

Associés étrangers.

MATILE, historien, à New-York (11 mars 1845), décédé à New-York le 6 février 1882.

STURLER (de), chancelier de l'Etat de Berne, (28 juillet 1880), décédé à Berne le 27 mai 1882.

POULLET (Edmond), professeur à l'Université de Louvain (20 juillet 1882), décédé le 12 décembre 1882.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (122)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain ; Bourg.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier ; Moulins.

Hautes-Alpes.

Société d'études des Hautes-Alpes (1881).

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de Statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie ; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie ; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Sociéte de médecine de Besançon.
Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

Eure.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure; Evreux.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nîmes.
Comité de l'art chrétien; Nîmes.

Haute-Garonne.

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomathique de Bordeaux.

Hérault

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

Lozère.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Haute-Marne.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'Emulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône
Société Eduenne; Autun.

Haute-Saône.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry (1881).

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons; Paris.
Sòciété philotechnique; Paris.
Association scientifique de France; Paris (1881).
Société philomathique; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Société d'Emulation d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace; Strasbourg.

BELGIQUE

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique, à Bruxelles,

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro (1881).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE

Académie royale des *Lincei;* Rome.

SUÈDE

Académie royale des sciences de Stockholm (1881).
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
— universitaire de Besançon.
— de la ville de Baume-les-Dames.
— de la ville de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.

TABLE DES MATIÈRES (1882)

PROCÈS-VERBAUX.

Pages

Règlement intérieur..... V
Procès-verbaux..... XI
Notice sur M. le marquis de Vaulchier, par M. le marquis TERRIER DE LORAY..... XIII
Discours prononcé aux obsèques de M. Vuilleret, par M. le comte DE SOULTRAIT, *président annuel*..... XVI
Notice sur M. Francis Wey. par LE MÊME..... XX
Notice sur M. Marnotte, par LE MÊME..... XXIV
Notice sur M. Jules Quicherat, par LE MÊME..... XXVIII
Rapport sur l'*Archéologie de la Meuse* de M. Liénard, par M. CASTAN..... XXXI
Notice sur M. Baudouin, par M. TIVIER..... XXXIII
Notice sur M. Maurice de Stürler, par M. Jules GAUTHIER..... XXXIX
Notice sur M. Matile, par LE MÊME..... XLIII
Rapport sur l'*Etat féodal et militaire des bailliages d'Autun, Montcenis*, etc. en 1474, de M. Dumay. par LE MÊME..... XLVI
Notice sur M. Edmond Poullet. par M. CASTAN..... XLIX
Notice sur M. Briot, par M. TIVIER..... LII
Programme des prix..... LIV

MÉMOIRES.

L'Académie de Besançon de 1869 à 1882, par M. le comte DE SOULTRAIT, *président annuel*..... 1
Rêverie poétique sur Lamartine, par M. L. DE PIÉPAPE..... 25
Notice sur M. Philippe Perraud, par M. TIVIER..... 36
Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté, par M. Jules GAUTHIER..... 52
La Légende du tambour, par M. Léonce PINGAUD..... 76
Neuf lettres du duc de Tallard sur les origines de l'Académie, publiées par M. Auguste CASTAN..... 91

Pages

Rapport sur le concours d'éloquence, par M. le chanoine Suchet. 102
M. de Matty de Latour et ses études sur la construction des voies romaines, par M. Jules Gauthier 115
Le Cœur, discours de réception de M. le docteur Coutenot 133
Réponse de M. le Président 146
Pièces de vers, par M. Jules Sauzay 149
Les origines de Bellevaux, par M. l'abbé Faivre 162
Les monuments civils de Luxeuil, par M. le comte de Soultrait, *président annuel* 178
Causerie sur Charles Viancin, par M. Charles Thuriet 208
Jean de Mairet agent diplomatique et négociateur à Paris, par M. Tivier 233
Rapport sur la *Vie de sœur Marie-Agnès de Bauffremont*, par M. le chanoine Suchet 265
M. Victor Hugo est-il véritablement né place Saint-Quentin? par M. le docteur Lebon 269
Les inscriptions des abbayes cisterciennes du diocèse de Besançon, recueillies et publiées par M. Jules Gauthier 286

Liste académique 343
Liste des académiciens décédés en 1882 353
Liste des sociétés correspondantes 355
Dépôts publics ayant droit à un exemplaire des Mémoires 362

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS, GRANDE-RUE, 87.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00699 6611